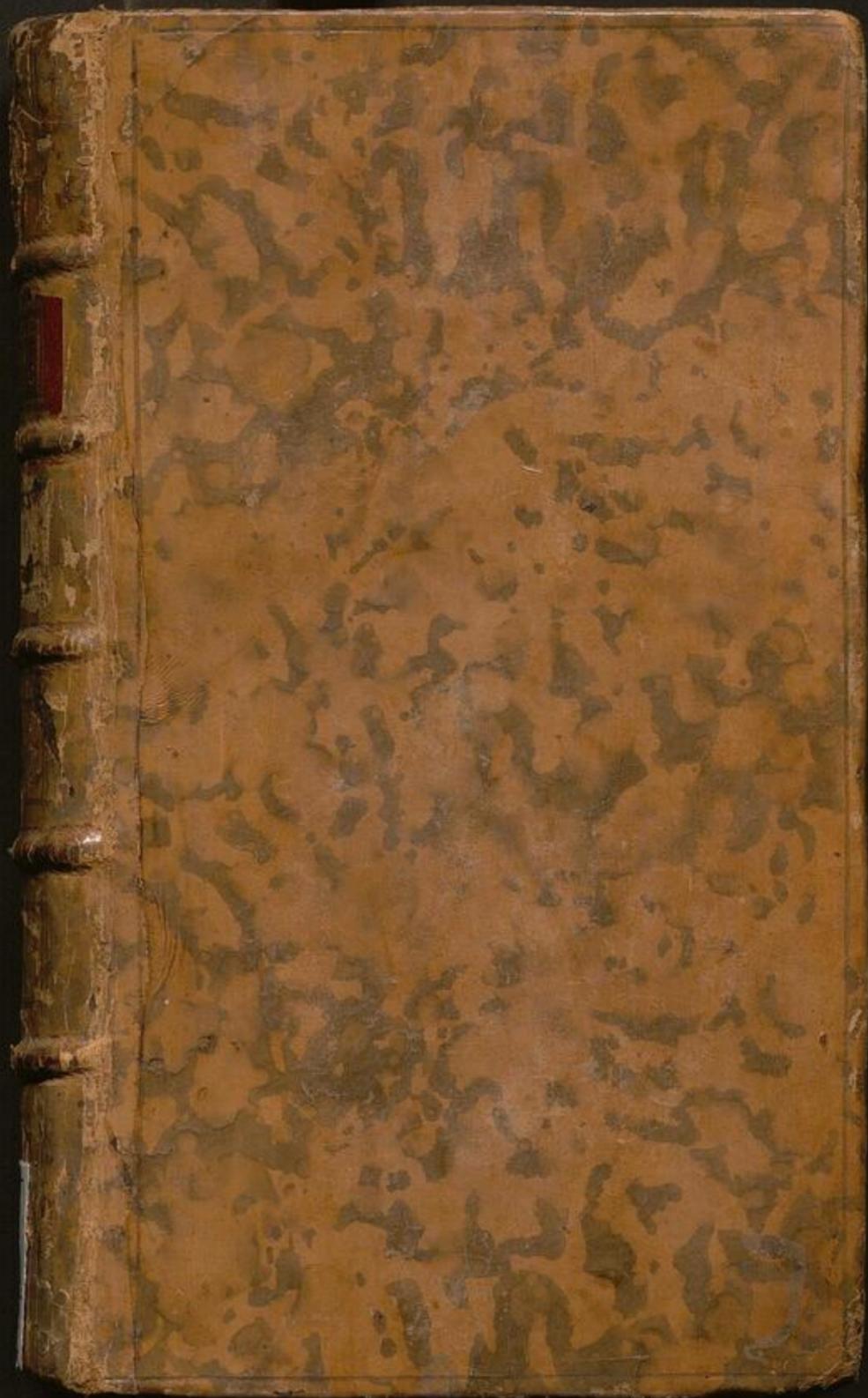


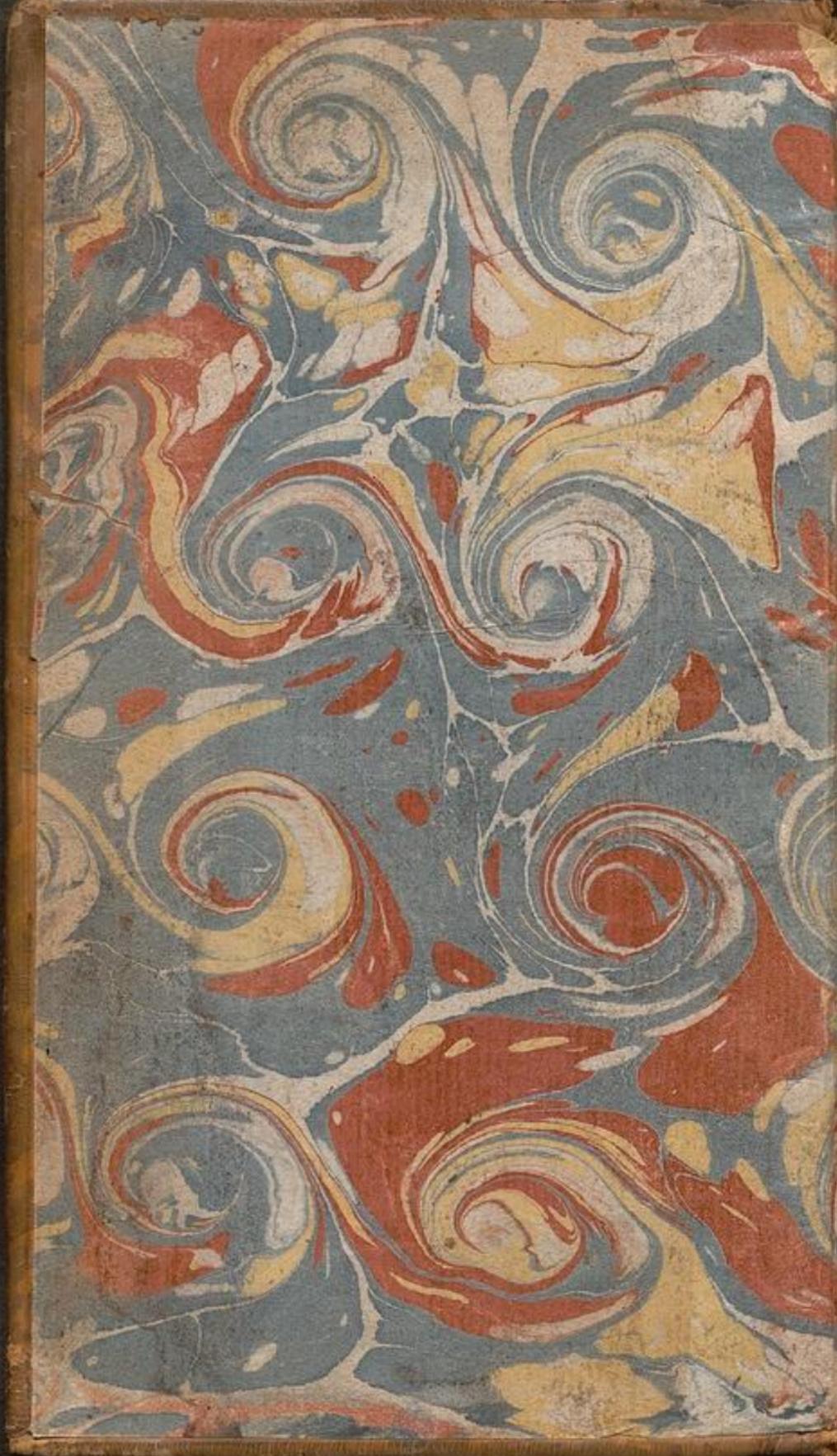
LETTRE
S LES
SPECTAC

17

IX

42







17-IX-42



~~7 G. G. G.~~
7 G. G. G.

HISTOIRE
DES OUVRAGES
POUR ET CONTRE
LES THÉÂTRES PUBLICS;
PAR M. DESPREZ DE BOISSY.



HISTOIRE

DES OUVRIERS

POUR ET CONTRE

LES THÉÂTRES FRANÇAIS

PAR M. DESPÈRES DE LORAIN



LET T R E S
S U R
LES S P E C T A C L E S ;
A V E C
U N E H I S T O I R E D E S O U V R A G E S
pour & contre les Théâtres.
P A R M. D E S P R E Z D E B O I S S Y.

. In vitium credula turba sumus.
OVID. Fast. lib. IV.
Desine, & armifonæ caput objectare procellæ.
SILIVS ITALICVS, lib. XV, Bell. Pun.

SIXIEME ÉDITION,
Revue, corrigée & augmentée par l'Auteur.
T O M E II.



A P A R I S,

Chez { BOUDET, Imprimeur - Libraire, rue
 Saint Jacques;
 La Veuve DESAINT, Libr. rue du Foin;
 NYON l'ainé, Libraire, rue Saint Jean-
 de-Beauvais;
 B. MORIN, Imprimeur - Libraire, rue
 Saint Jacques.

M. D C C. L X X V I I.
Avec Approbation, & Privilege du Roi.

LETTER

208

LES SPECTACLES

1772

On trouve dans ce volume

l'histoire de la France

par M. DE LA HARPE

SIXIEME EDITION.

Paris chez la Citoyenne Lesclapart

TOME II.

1772

BOUDET, Libraire, Palais National

à la vente de L'AMITIÉ

et de la Vérité, au Salon de Peinture

à Paris, chez M. de la Harpe

M. D. C. C. LXXVII

chez la Citoyenne Lesclapart

AVERTISSEMENT

DU LIBRAIRE.

LORSQUE la cinquieme Édition de cet Ouvrage parut en 1773, quelques personnes se plainquirent de ce qu'on ne vendoit point séparément l'*Histoire des Ouvrages pour & contre les Théâtres*. Leur desir à cet égard étoit fondé sur ce que toutes les principales augmentations ne regardoient que cette seconde Partie.

Mais dans cette sixieme Édition, les deux Volumes sont également beaucoup augmentés; & les relations fréquentes qu'il y a entre l'un & l'autre, ne permettent pas de les vendre séparément.

vj AVERTISSEMENT.

Notre Avertissement du premier Tome a fait connoître que l'Ouvrage dont nous donnons une nouvelle Édition, a été honoré de suffrages très-flatteurs de la part de personnes en place, qui, par état, sont dans le cas de s'intéresser avec plus de zèle aux mœurs. Nous sçavons que notre Auteur a reçu des témoignages également intéressans pour le même objet de la part de plusieurs Littérateurs distingués, qui, en adhérant à ses principes, l'ont loué de les avoir exposés de la manière la plus persuasive. Nous aurions souhaité que M. *Desprez de Boissy* nous eût laissé produire ici quelques-uns de ces témoignages; mais nous n'avons pu obtenir son consentement que pour la Let-

AVERTISSEMENT. vij

tre suivante, dont M. Gresset, de l'Académie Française, l'a honoré. Elle est analogue à celle que ce célèbre Académicien donna au Public en 1759, & qu'on a rapportée toute entière, page 477 de ce Volume, comme un monument précieux le plus capable de fixer les idées sur l'effet moral de nos Spectacles.

L E T T R E

De M. GRESSET, de l'Académie Française, à M. DESPREZ DE BOISSY.

UNE indisposition, Monsieur, m'a empêché de répondre plutôt à la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Recevez mes excuses de ce délai très-involontaire, & tous mes remerciemens du présent que vous avez

viiij AVERTISSEMENT.

bien voulu me faire d'un Exemple de la quatrième Édition de vos Lettres sur les Spectacles. Vous avez doublé le bienfait par la manière obligeante dont vous me l'annoncez. J'ai relu votre Ouvrage avec un très-grand plaisir. La raison & la Religion, à qui il fera toujours cher, l'ont dicté; & tout esprit fait pour entendre & suivre l'une & l'autre, ne peut se refuser à l'évidence de vos principes, & à la justesse des conséquences. On ne peut, Monsieur, être plus sensible que je le suis, à la bonté que vous avez eue de penser à moi. Je suis avec tous les sentimens d'un respectueux attachement,

Monsieur ;

Votre très-humble &
très-obéissant serviteur

GRESSET.

Amiens, le 30 Mai 1772.

HISTOIRE



HISTOIRE
DES OUVRAGES
POUR ET CONTRE
LES THÉÂTRES PUBLICS.

NOTICES
PRÉLIMINAIRES.

L'HISTOIRE des Ouvrages pour & contre les Théâtres nous a paru devoir être précédée par un Précis historique sur les Jeux scéniques. C'est l'objet de ces Notices préliminaires, où, par occasion, il sera parlé des Romains. Plusieurs Sçavans se sont occupés de l'origine de ces productions littéraires. On a sur cette matière quelques Dissertations dans les Mém. de l'Ac. des Insc. & Belles-Lett.

Tome II.

A

Histoire des Ouvrages

L'Art dramatique n'a pas une honnête origine. Cet art est né de la folie & de l'ivresse que le Dieu des raisins inspiroit.

Voici comment la Tragédie prit naissance chez les Grecs, où il faut toujours recourir pour trouver le berceau de tous les Arts.

On y sacrifioit à Bacchus un bouc. Et pendant le sacrifice, le Peuple & les Prêtres chantoient en chœur des hymnes qui, relativement à la qualité de la victime, furent nommées *Tragédies* ou *Chants de bouc*, suivant l'étymologie *τράγος*, & *ᾠδή*. On y promenoit un homme travesti en Silène, monté sur un âne. Il s'y en joignit d'autres barbouillés de lie, qui chantoient les louanges du Dieu des Buveurs. Et par la suite, pour réveiller la monotonie de ces chansons, *Thespis* introduisit un Acteur qui faisoit quelques récits.

Thespis étoit contemporain de *Solon*; & il vivoit encore vers la soixante-unième olympiade. Il alloit de Bourg en Bourg, jouant ses Pièces sur le char qui voituroit sa troupe.

Solon eut la curiosité d'aller voir ses représentations & ses fictions tragiques. Il en fut si indigné, qu'il dit à *Thespis* : *N'as-tu pas honte de mentir ainsi devant tant d'honnêtes gens ?* Et *Thespis* lui répondit : *Il est permis de mentir pour le divertissement des autres.* Solon lui repliqua : *Nous verrons si nos loix jugeront de pareils jeux dignes de récompense & d'honneur.* En effet *Dio-gene de Laërce* ajoute que Solon fit défendre à *Thespis* de jouer ses Pièces à Athenes.

Eschyle, qui vivoit vers l'an du Monde 3508, augmenta le nombre des Acteurs, pour former des dialogues. Il leur donna un masque & des habits décens; il leur fit porter une chaussure haute, appelée *cothurne*. Il leur construisit un théâtre, au lieu du tombeau.

Sophocle lui enleva le prix de la Tragédie. *Æschyle* en fut si outré, que ne pouvant supporter cet affront, il se retira d'Athenes.

Euripide, né vers l'an 480, avant l'Ere Chrétienne, fut le rival de *Sophocle*. Ils parvinrent à porter à la plus grande perfection cet art dont *Des-*

préaux nous a donné l'histoire dans les Vers qui suivent :

La Tragédie informe & grossière, en naissant,
 N'étoit qu'un simple chœur où chacun, en dansant ;
 Et du Dieu des raisins entonnant les louanges,
 S'efforçoit d'attirer de fertiles vendanges.
 Là, le vin & la joie éveillant les esprits,
 Du plus habile Chantre un bouc étoit le prix.
Theſpis fut le premier, qui barbouillé de lie,
 Promena par les Bourgs cette heureuse folie ;
 Et d'Acteurs mal ornés chargeant un tombereau ;
 Amusa les passans d'un spectacle nouveau.
Eſchyle, dans le chœur jetta les personnages ;
 D'un masque plus honnête habilla les visages ;
 Sur les ais d'un Théâtre en public exhaussé,
 Fit paroître l'Acteur d'un brodequin chaussé.
Sophocle enfin donnant l'essor à son génie,
 Accrut encor la pompe, augmenta l'harmonie ;
 Intéressa le chœur dans toute l'action ;
 Des Vers trop raboteux polit l'expression,
 Lui donna chez les Grecs cette hauteur divine,
 Où jamais n'atteignit la foiblesse Latine.

Art poétique.

Cet exposé historique manifeste que la Tragédie n'a jamais eu pour objet essentiel une fin morale. *M. Bateux* l'a démontré dans une sçavante Dissertation qui occupa en 1770 plusieurs séances de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres dont il est Membre.

Il y pose pour base ce raisonnement qui lui a paru être sans réplique: « Pour que la Tragédie fût une » leçon d'exemple, il faudroit que » la vertu y fût récompensée, & le » vice puni. Or, si cela est, le dénouement est par la joie: la terreur & » la pitié sont nulles; & la Tragédie se » confond avec la Comédie.

» On prétend que le Théâtre Athé- » nien avoit pour objet d'inspirer la » haine des Rois, & la crainte des » Dieux. Cette prétention est sans fon- » dement. L'objet du Théâtre d'Athe- » nes, comme du nôtre, étoit de » donner aux Spectateurs le plaisir de » la terreur & de la pitié dramatiques: » rien de plus. Les larmes de pitié, » répandues sur *Œdipe*, sur *Agamem- » non*, sur *Xercès* même rentrant chez » lui après son désastre, pouvoient- » elles rendre ces Rois odieux? La » haine ne pleure point. D'un autre » côté, que sert à la saine morale un » *Prométhée* enchaîné sur le Caucase, » pour avoir été le bienfaiteur du » genre humain? Que sert *Iphigénie* » immolée à l'ardeur de venger une » femme déshonorée? ou *Médée* égor-

» geant ses enfans , pour désespérer
» son époux ? ou la sœur d'*Hélène* af-
» sommant le sien , pour jouir en paix
» d'un commerce adúltere ? Elle en
» sera punie : oui , dans un autre Poë-
» me , & par un autre crime qui fera
» encore frémir la nature. S'il y a des
» leçons , il faut avouer qu'elles sont
» bien cachées , & qu'il ne faut pas
» un art médiocre pour les en tirer.

» L'affabulation de l'*Edipe* ne prou-
» ve rien , parce qu'elle est postiche ,
» & qu'elle ne sort point de l'action.
» S'il y avoit un résultat moral à tirer
» de cette Tragédie , il seroit destruc-
» tif de toute morale. Il enseigneroit
» que quand on est né sous une étoile
» funeste ; il faut que de nécessité on
» soit criminel & malheureux ; qu'on
» tue son pere , qu'on épouse sa mere ,
» quoi qu'on fasse pour l'éviter ; &
» qu'après on se pende , ou qu'on s'ar-
» rache les yeux de désespoir. Les ré-
» sultats moraux des autres Tragédies
» sont à peu près les mêmes. Ce ne
» sont que des vengeances atroces , des
» parricides , des horreurs. Que deve-
» noit la pureté de la morale au mi-
» lieu de cette confusion de passions ?

» Qu'un Poëte philosophe ou flat-
» teur ait quelquefois fait sortir d'un
» Drame ou de quelques Scenes des
» éloges indiscrets ; qu'il ait présenté
» des caracteres, des mœurs, des senti-
» mens qui pouvoient servir de leçons ;
» en un mot, qu'il ait incliné le mi-
» roir, de maniere que le Spectateur
» ait pu y voir & prendre des avis : c'est
» l'art de l'homme, & non l'art du
» genre. Le genre, il est vrai, s'y
» prête ; mais ce n'est pas son objet
» direct & formel.

« Quel est le résultat moral de tou-
» tes les Tragédies où l'on nous fait
» éprouver successivement l'amour,
» la haine, la cruauté, la compassion ;
» où l'on nous rend le jouet de tous
» les vents, tandis que tous les Philo-
» sophes conviennent que la sagesse
» consiste dans la constance ou l'éga-
» lité de l'ame ? Or, l'objet de la Tra-
» gédie est de troubler cette égalité,
» *perturbatio animi*. Elle excite en nous
» les passions ; c'est-à-dire, qu'elle
» arrose des plantes qu'il faudroit lais-
» ser sécher ; elle donne le comman-
» dement à ce qui ne devrait qu'o-
» béir ; elle met ce qui nous rend mal-

» heureux & vicieux à la place de ce
 » qui seul peut nous rendre heureux
 » & meilleurs.

» *Aristote* n'a dit nulle part que la
 » Tragédie fût pour l'instruction. Il a
 » répété souvent dans sa Poétique,
 » qu'elle n'étoit que pour le plaisir.
 » Il dit, dans ses livres de Politique,
 » que la Peinture peut être funeste
 » aux mœurs, & la Musique beau-
 » coup plus encore. La Peinture est
 » sur une toile; la Musique sur un
 » instrument inanimé; la Tragédie au
 » contraire est rendue par des voix
 » humaines & par des personnages
 » vivans, qui emploient ouvertement
 » tous les moyens de séduction, qui
 » font entendre le cri des entrailles,
 » qui ont tous les mouvemens & tous
 » les gestes des passions, *flabellum per-*
 » *turbationum*. Or, est-il utile en bonne
 » morale d'allumer ainsi les passions
 » par amusement, & seulement pour
 » le plaisir de les allumer?

Enfin ajoutons à ces solides réflexions ce coup de pinceau du Citoyen de Geneve (1) qui a peint l'objet d'après nature: « La Tragédie ne

(1) M. Jean-Jacques Rousseau.

» nous présente presque toujours que
» des scélérats d'un haut rang ; ven-
» geance , assassinats , empoisonne-
» ment , ambition , révolte , fureur ,
» désespoir. Il n'y a presque point de
» Scene où il ne soit question de quel-
» que forfait. Or , la sensation d'hor-
» reur & de désespoir qu'on dit en
» résulter , est-elle nécessaire pour
» éloigner du crime un cœur vertueux
» qui n'a pas besoin de ces horribles
» leçons ? Et quant aux scélérats , ce
» ne fera pas certainement le Théâtre
» qui les reformera ».

La Comédie chez les Grecs n'eut pas une plus belle origine que la Tragédie.

Eh ! quels chants pouvoit-on attendre de *Thalie* ;
Lorsque d'*Aristophane* épousant la folie ,
Et , par son impudence , assurant ses succès ,
Elle s'abandonnoit aux plus honteux excès ?

Louis RACINE , ep. à *M. de Valinc.*

La Comédie dut sa naissance aux bouffonneries & aux obscénités des satyres bachiques. Car ; comme l'a dit *M. l'Abbé Vatry* (1) , de tous les

(1) Dans sa Dissertation insérée au tome XV des Mémoires de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres.

Dieux, celui sans contredit qui étoit le plus propre à faire inventer la Tragédie & la Comédie, étoit *Bacchus*. Aussi, de tous les temps, les Théâtres ont été sous la protection de ce Dieu; & il falloit que tous les Poëtes lui rendissent quelque hommage. *Epigene* ayant le premier fait jouer un Drame dont le sujet étoit étranger à *Bacchus*, les Spectateurs étonnés de cette nouveauté, s'écrierent *ὄδὲν πρὸς Διόνυσον*: Il n'y a rien là qui regarde *Bacchus*; ce qui devint dans la suite un proverbe que l'on appliquoit à ceux qui ne traitoient pas la matiere qu'ils devoient traiter.

On prétend, dit M. *Batteux* (1), que la Comédie commença à l'occasion du *Margitès* d'*Homere*, Poëme où étoit représenté un homme fainéant qui n'étoit bon à rien. L'impression que fit ce portrait, donna lieu de mettre ce genre en action.

La Scene comique, dans le commencement, étoit une représentation faite d'après nature. Les personnes

(1) Dans le tome III de ses *Principes de Littérature*, cinquieme édition.

qu'on y jouoit, y étoient désignées par leurs noms. Telle fut ce qu'on appelle la vieille Comédie où s'exercerent *Eupolis*, *Cratinus*, *Aristophane*. On y jouoit les Philosophes vivans, & même les Dieux.

Le Peuple & les Magistrats s'en amusoient beaucoup; mais lorsqu'on eût osé en venir aux Magistrats, ceux-ci trouverent que la plaisanterie passoit les bornes: autrement ils auroient continué de s'amuser de voir la vertu attaquée, & la Religion ridiculisée.

Ce second genre de Comédie fut donc défendu. Mais la malignité a trop de charmes; on chercha à éluder la loi. On continua de jouer des aventures réelles, en déguisant les noms des personnes. Et, comme la ressemblance y étoit ménagée, de manière qu'on pût aisément y reconnoître ceux que l'on jouoit, il fallut une nouvelle loi pour défendre de faire la satyre personnelle des Citoyens. Il ne fut plus permis que de faire la satyre générale de la vie & des mœurs; & ce fut ce qu'on appella la Comédie nouvelle, où *Aphile* & *Me-*

nandre furent célèbres. Le Théâtre comique ne devint pas moins nuisible aux mœurs que le tragique. On en fit un recueil de stratagèmes, pour faire réussir tous les crimes, favoriser toutes les passions, ménager toutes les intrigues, traverser tous les peres, maris, maîtres, exciter l'amour du libertinage, & le faciliter par le jeu infame des valets, des soubrettes & des confidens, qui furent toujours dans la Comédie les rôles les plus intéressans.

La Poésie, la Musique & la Danse furent employées à embellir l'Art dramatique. Mais étoient-elles faites pour orner des Scenes folles & dangereuses dans leurs représentations?

Les Poètes dramatiques ont dégradé la Poésie, en ne lui conservant pas la pureté de son origine; & ils lui ont attiré des ennemis qui, dans l'excès de leur zele pour les mœurs, vouloient la proscrire.

Telle étoit chez les Anciens l'opinion de *Platon*; & dans notre siecle on a vu quelques Scavans, comme un *Dacier*, un *Lami*, &c. qui condamnoient généralement la Poésie,

en ce qu'elle n'étoit propre qu'à corrompre le cœur, & qu'à gâter l'esprit, qu'elle accoutume au faux, qu'elle énerve & qu'elle effemine, en le dégoûtant des études sérieuses & utiles, & en le rendant incapable des grandes connoissances.

On a dans le premier volume des Mémoires de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres une Dissertation de l'Abbé *Massieu*, qui a supérieurement vengé la Poésie. On y voit démontré qu'il ne faut point juger de cet art, par l'usage qu'en ont fait les corrupteurs publics qui, d'un art divin, en ont fait un art infernal.

Il ne faut pas en effet oublier que la Poésie a pour titre primordial de sa naissance le cantique qui fut composé par *Moyse* après le passage de la Mer rouge. « Delà, dit *M. Bossuet*, est né » la Poésie. C'étoit Dieu & ses œuvres merveilleuses qui en étoient » les sujets; & il n'y a proprement » que le peuple de Dieu où la Poésie » soit venue par enthousiasme ».

Moyse consacra donc la Poésie à la vérité éternelle. Mais, à mesure que

Poubli de Dieu devint plus général ;
 & que les ténèbres épaisses qui en
 résulterent eurent donné lieu à toutes
 les fables monstrueuses de l'idolâtrie ,
 la Poésie ne s'occupa plus qu'à re-
 muer les passions qui sont ennemies
 de la sagesse ; & elle fut abaissée jus-
 qu'à servir à amuser des esprits frivo-
 les , & à réveiller l'assoupissement des
 Midas désœuvrés.

Elle osa nous prêcher le vice effrontément ;
 Elle mit en tous lieux sa gloire à nous séduire ;
 Et corrompit des cœurs qu'elle devoit instruire.
Homere , le premier fertile en fictions ,
 Transporta dans le Ciel toutes nos passions ;
 C'est lui qui nous fit voir ces maîtres du tonnerre ,
 Ces Dieux dont un clin d'œil peut ébranler la terre ,
 Injustes , vains , craintifs , l'un de l'autre jaloux ;
 Au sommet de l'Olympe , aussi foibles que nous.
 Et c'est lui-même encor dont la main dangereuse
 A tissé de *Vénus* la ceinture amoureuse :
 Les feux qui de *Sapho* consumerent le cœur
 Dans ses écrits encore exhaleut leur chaleur.
 Pour chanter les exploits des Héros qu'il admire ;
 Le foible *Anacréon* envain monte sa lyre ;
 Les cordes sous ses doigts ne raisonnent qu'amour.

• • • • •
 Dans ces temps malheureux *Vénus* avoit des temples :
 Le crime autorisé par d'augustes exemples ,
 Ne paroissoit plus crime aux yeux de ces mortels
 Qui , d'un Mars adultere , encensoient les autels.

Sur une terre impie & sous un ciel coupable ;
Le Chantre des plaisirs pouvoit être excusable.
Cependant aujourd'hui les enfans de la foi
D'un plus sage transport ont-ils suivi la loi ?
Hélas ! dressant par-tout un piège à l'innocence ;
Des Romains & des Grecs ils passent la licence.

Louis RACINE.

Cette description fait disparoître toutes ces vues hautes & solides qu'on suppose à presque tous les genres de Poésie. Le but, dit-on, du Poëme épique est de convaincre l'esprit d'une vérité importante. La fin de la Tragédie est de nous intéresser par des émotions de terreur & de pitié, purgées de ce qu'elles ont de trop dur ou de fâcheux, quand les malheurs sont réels ; & la fin de la Comédie est de corriger les mœurs.

Ce n'étoit point là le sentiment de *Houdart de la Motte*, qui faisoit confister le mérite, non à parler noblement des choses, mais à les voir comme elles sont, sans se les affoiblir, ni se les exagérer. Il paroît en effet soutenir ce caractère dans son Discours sur la Poésie (1). Il y sou-

(1) Tome I de ses Œuvres, édition de 1754.

tient qu'en général dans la Poésie, la morale étoit tellement subordonnée à l'agrément, qu'on n'en pouvoit attendre aucune utilité pour les mœurs; que tous ces Poëmes, qui sont des chefs-d'œuvre de l'antiquité, n'avoient été faits que pour plaire, & non pour être utiles. On y voit en effet que leurs Auteurs, au lieu d'avoir songé à réformer les fausses idées des hommes, y ont la plupart accommodé leurs fictions; & conséquemment ils ont souvent donné de grands vices pour des vertus.

Au reste, la Poésie n'a de mauvais que l'abus qu'on en peut faire, & qui provient de ce que son unique fin est de plaire. Le nombre & la cadence chatouillent l'oreille; la fiction flatte l'imagination; & les passions sont excitées par les figures.

Il n'est pas douteux que ceux qui se servent de ces moyens pour enseigner la vertu, lui gagnent plus sûrement les cœurs, à la faveur du plaisir;

Mais, quant à ceux qui ne s'en servent que pour le vice, ils en augmentent encore la contagion par l'agrément des Vers.

On doit rendre une justice aux Poètes de l'âge brillant des Grecs & des Romains : ils ont presque tous , excepté *Lucrece* , respecté la Religion de leur temps ; car quelque ridicules & quelque scandaleuses que soient leurs fictions religieuses , les gens éclairés ne les considéroient que comme des allégories qui étoient venues de l'Égypte où tout étoit mystere.

C'est pourquoi le Chancelier *Bacon* les appelle (1) *le reste précieux d'un meilleur temps , & le souffle d'un air très-éloigné qui entra dans les flûtes Grecques*. Leurs fictions ne doivent point être entendues grossièrement ; elles tendent presque toutes à établir les trois importantes vérités de la Religion naturelle , qui sont l'immortalité de l'ame , l'existence d'une Divinité , & une Providence.

Il étoit réservé à ces derniers temps de voir plusieurs Poètes oser attaquer dans leurs Vers la Religion , & la prendre pour l'objet de leurs raille-

(1) *Reliquiæ sacræ & auræ tenues meliorum temporum , quæ in Græcorum fistulas inciderunt* , dans son *Traité de Sapiëntia Veterum*.

ries. Quelle en est la cause? C'est qu'ils n'ont pas seulement sur l'immortalité de l'ame la notion qu'avoit le Poëte *Euripide* qui, dans l'*Hyppolite*, dit que *l'amour que nous avons pour une vie aussi remplie de miseres que la nôtre, ne vient que de l'ignorance où nous sommes d'une autre vie que nous cache un voile ténébreux, & qui est cause que nous nous laissons emporter par des fables.*

Les Poëmes licencieux n'ont eu dans tous les temps pour Auteurs que ceux qui avoient méconnu les devoirs de la Poésie, dont le premier est de respecter la Religion qui lui a donné la naissance; & le second, qui est une suite du premier, est de porter toujours les hommes à la vertu. On a sur cet objet, dans le quinzieme volume des Mémoires de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, une Dissertation de *Louis Racine*.

La Musique & la Danse, deux sœurs que la cadence a toujours unies, furent d'abord employées, comme la Poésie, à exprimer d'une maniere plus vive les transports du respect dont les hommes étoient pénétrés pour Dieu, & la joie qu'ils ressentoient de ses bienfaits.

On voit dans le Chapitre de l'Exode, que ce fut par des chants & par des danses que les Israélites rendirent grâces à Dieu après le passage de la Mer rouge.

Platon admettoit l'usage de ces deux arts pour les cérémonies religieuses & pour les exercices militaires; enfin pour donner au corps une certaine bienséance, appelée par les Grecs *ἠμελιὰ*, & par les Romains, *concinntas*. On trouve dans ses livres des loix quelques réglemens à ce sujet. Il vouloit qu'on se conformât à la sagesse des Egyptiens, qui exigeoient que le Poëte & le Musicien ne pussent jamais inspirer la volupté; mais qu'ils s'accommodassent au but & à l'esprit des sages Législateurs.

M. Burette, dans une Dissertation qui se trouve au premier volume des Mémoires de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, observe que les Grecs s'étoient écartés de ces regles. Ils prostituèrent dans leurs Scènes la Musique & la Danse aux Baladins, aux gens les plus méprisables, qui ne s'en servoient que pour

réveiller & nourrir les passions les plus vicieuses.

La volupté étoit presque le seul arbitre qu'on consulta sur l'usage qu'on devoit faire de l'une & de l'autre ; & le Théâtre devint une école de toutes sortes de vices, d'autant plus dangereuse qu'en perfectionnant l'imitation, l'on s'étoit mis en état d'y peindre ces mêmes vices des couleurs les plus vives & les plus capables de porter la contagion dans les cœurs.

Ces danfes de Théâtres s'emparement tellement du goût public, qu'elles firent dans la suite l'occupation de presque tout le monde. Les uns accouroient en foule à ces sortes de Spectacles ; les autres travailloient à l'acquisition d'un talent si bien accueilli.

Cette corruption du Théâtre à Athenes répondoit à celle du Peuple qui y étoit vain, léger, inconstant dans ses mœurs ; sans respect pour les Dieux ; insolent, & plus prêt à rire d'une impertinence, qu'à s'instruire d'une vérité utile. Tels furent les fruits de l'oisiveté à laquelle la Grece se livra, lorsqu'elle n'eut plus de guer-

res à soutenir, comme le dit *Horace*. Le repos & l'abondance la jetterent dans la mollesse. On la vit éprise de combats d'athletes, de courses de chevaux, enchantée d'ouvrages de marbre, d'ivoire, de bronze, de tableaux; courant tantôt à un concert de Musique, tantôt à un Spectacle touchant (1).

Voilà, dit M. *Batteux* (2), le Public à qui *Aristophane* se proposoit de plaire; & il y réussit sans peine, parce qu'il étoit satyrique par méchanceté, ordurier par corruption de mœurs, impie par principe & par goût.

Ce mauvais naturel ne fit que le rendre plus propre à suivre la loi générale du genre comique, qui exige que le Poète se conforme à l'inclina-

(1) *Ut primùm positis nugari Græcia bellis
Cæpit, & in vitium fortuna labier æqua,
Nunc athletarum studiis, nunc arsit equorum,
Marmoris aut eboris fabros, aut aris amavit:
Suspendit picta vultum, mentemque tabella;
Nunc tibicinibus, nunc est gavisa Tragædis.*

.
Hoc paces habuere bonæ ventique secundi.

HOR. lib. 2, ep. 1.

(2) Tome III de ses Principes de Littérature, cinquième édition.

tion dominante du Peuple. Aussi, dans tous les temps, les Pièces comiques ont-elles été l'image des mœurs de la Nation pour qui elles ont été faites.

Les Jeux scéniques eurent à Rome la même origine que chez les Grecs. L'impromptu & l'art concoururent à leur formation. La Tragédie y naquit aussi à l'occasion de la moisson & des vendanges. Elle succéda aux Vers *fescennins*.

Les anciens Romains, bons Laboureurs, s'assembloient pour offrir aux Dieux des sacrifices, & pour les remercier des fruits qu'ils venoient de recueillir. Alors les esprits échauffés produisirent tout d'un coup par une espece d'enthousiasme les Vers appelés *fescennins*.

Ces Vers n'étoient d'abord que de la prose cadencée, comme étant nés sur le champ, & faits par un Peuple encore sauvage qui ne connoissoit d'autres maîtres que la joie & que les vapeurs du vin.

Ces impromptus rustiques furent sans malice dans le commencement : *lusit amabiliter*, comme le dit *Horace* ; mais ensuite la malignité, si naturelle

à l'homme , fit qu'on s'y reprocha
 tour à tour ce qu'on ſçavoit les uns
 des autres. C'est l'idée qu'*Horace* con-
 tinue d'en donner dans la première
 épître du livre 2 , qu'il adreſſe à Au-
 guſte. « Nos aïeux , dit-il , ces hommes
 » ſimples qui vivoient à la campagne
 » dans la plus ſobre frugalité , ſe fai-
 » ſoient un devoir , quand ils avoient
 » renfermé leurs moisſons , & qu'ils
 » vouloient jouir d'un repos long-
 » temps attendu , d'offrir avec leurs
 » épouſes fidelles , & leurs enfans ,
 » compagnons de leurs travaux , un
 » porc à la Déeſſe de la Terre , une
 » coupe de lait au Dieu *Silvain* , &
 » au génie qui nous rappelle la brié-
 » veté de la vie , du vin & des fleurs.
 Ce fut dans ces fêtes , qu'on inventa
 les Vers *ſeſcennins* , qui étoient une
 ſorte de dialogues (1) , dont on ne

(1) *Agricolæ priſci , fortes , parvoque beati ,
 Condita poſtfrumenta , levantes tempore feſto
 Corpus , & ipſum animum ſpe finis dura ferentem ;
 Cum ſociis operum & pueris & conjuge ſida ,
 Tellurem porco , Silvanum lacte piabant.
 Floribus & vino genium memorem brevis ævi ,
 Feſcennina per hunc inventa licentia morem ,*

faisoit d'abord qu'un amusement innocent , mais qui ensuite dégénérent en satyres.

On a sur cet objet , dans le vingt-septieme volume des Mémoires de l'Académie des Inscriptions & Belles - Lettres une Dissertation de *M. Duclos*.

Ces Vers fescennins ou satyres qui portoient le nom de Fescennia , Ville d'Etrurie , passerent de la campagne à la ville ; & , comme le dit *M. Duclos* , en s'y perfectionnant du côté de l'art, ils y devinrent plus licencieux.

Ce fut vers l'an 391 de la fondation de Rome , sous le Consulat de *Sulpicius Pedicus* & de *C. Lisius Stolo* , qu'on vit venir à Rome d'Etrurie , des Farceurs , dont les jeux parurent , propres à appaiser les Dieux , & à détourner une peste qui ravageoit la Ville. *Tite-Live* , ce fameux Historien qui , dans son style , a toujours égalé sa matiere , & qui n'est

*Versibus alternis opprobria rustica fudit ;
Libertasque recurrentes accepta per annos
Lusit amabiliter ; donec jam sævus apertam
In rabiem verti cæpit jocus.....*

jamais

jamais au dessous des choses qu'il peint, *par verbis materiæ, par sententiis rebus*, comme l'a défini un de ses premiers Editeurs, Jean André, Evêque d'Aleria en Corse, dans sa Lettre au Pape Paul II; Tite-Live, dis-je, rapporte que ces Joueurs, venus d'Etrurie, dansoient au son de la flûte, sans faire aucuns récits, ni en Vers, ni en Prose. Ils y suppléoiént par des gestes & des mouvemens qui n'avoient rien d'indécent (1). La jeunesse Romaine imita ces danses, & y joignit quelques plaisanteries en Vers qu'ils se disoient les uns aux autres. Ces Vers n'avoient ni cadence ni mesures réglées. Les esclaves qu'on employa à ces sortes de jeux, furent appellés *Histrions*, parce qu'un Joueur de flûte s'appelloit *Histrion* en langue Etrusque.

Ensuite à ces Vers sans mesure on substitua les Satyres qui étoient des

(1) *Cæterùm parva quoque ut ferè principia omnia, & ea ipsa peregrinæ res fuit: sine carmine ullo, sine imitandorum carminum actu, ludiones ex Etruria acciti, ad tibiae modos saltantes, haud indecoros motus, more Tusco, dabant. Imitari deinde eos juvenus, simul inconditis, inter se jocularia fundentes, versibus capere, nec absenti a voce motus erant. TIT. LIV. liv. 7.*

Pieces licencieuses. Il n'y avoit dans ces Poëmes aucune idée de Poëme dramatique. Les Romains n'en connoissoient pas même encore le nom.

Livius Andronicus, Grec de naissance, esclave de *Marcus Livius Salinator*, & depuis affranchi par son maître, dont il avoit élevé les enfans, porta à Rome la connoissance du Poëme dramatique (1). Ce fut l'an 514 de la fondation de Rome, cent soixante ans après la mort de *Sophocle*, & cinquante-deux ans après celle de *Ménandre*.

Livius Andronicus communiqua ses idées à plusieurs Poëtes, qui les mirent en exécution, & qui jouerent eux-mêmes dans leurs Pieces, jusqu'à ce qu'il se fût formé parmi les Histrions des Comédiens capables de les représenter. On vit peu à peu l'art polir & perfectionner l'impromptu & l'ébauche de la nature.

Néanmoins la jeunesse de Rome ne

(1) *Livius Andronicus* post aliquot annos ausus est primus argumento fabulam serere. TIT. LIV. liv. 7. Et *Valere-Maxime* en dit autant : A sociis primus omnium Poëta *Livius* ad fabularum argumenta spectantium animos transtulit.

voulut pas abandonner les satyres; elle se réserva le plaisir de les jouer, & elle abandonna aux Comédiens de profession le vrai genre dramatique. On inféroit des satyres dans les Atellanes, qui étoient des Pièces à peu près du même goût, quant au comique bas & licencieux; mais qui conservoient en total le ton du genre dramatique par la composition du sujet.

Les Atellanes tiroient leur nom de la Ville d'*Atella* dans la Campanie, d'où elles avoient passé à Rome.

Les Atellanes & les Satyres étoient aussi appellées *exodia*, à cause de l'usage où l'on étoit de les jouer à la suite d'autres Pièces.

Les Jeux scéniques qui comprennent la Tragédie & la Comédie, furent connus fort tard chez les Romains. Ce ne fut, dit *Horace*, que lorsque les guerres puniques furent terminées, qu'on s'avisa de feuilleter les Grecs.

On sçait que la Grece subjuguée par l'Italie, en triompha à son tour par les arts; enfin les Romains commencerent à chercher ce qu'il y

avoit de beau dans *Sophocle*, *Theſpis* & *Æſchyle* (1).

Il y avoit à Rome deux eſpeces de Tragédies; l'une dont les mœurs, les perſonnages & les habits étoient Grecs; elle ſe nommoit *palliata*: l'autre, dont les perſonnages étoient Romains; elle s'appelloit *prætextata*, du nom de l'habit que portoient à Rome les perſonnes de condition.

La Tragédie ne fit pas de grands progrès à Rome. Cependant *Horace* dit que les Romains avoient dans ce genre imité avec ſuccès les Grecs. Mais en même temps il reprochoit aux Poètes tragiques d'être trop négligens, & de craindre de faire trop de ratures dans leurs ouvrages (2). Il

(1) *Græcia capta ferum victorem cepit, & artes
Inulit agresti Latii: sic horridus ille
Defluxit numerus Saturnius, & grave virus
Munditiæ pepulere. Sed in longum tamen ævum
Manferunt.
Serus enim Græcis admovit acumina chartis:
Et poſt punica bella quietus, quærere cæpit
Quid Sophocles & Theſpis & Æſchylus utilia
ferrent.*

(2) *Tentavit quoque, rem ſi dignè vertere poſſet,
Et placuit ſibi natura ſublimis & acer,*

s'en faut assurément de beaucoup que les Tragédies qui portent le nom de *Séneque*, puissent être comparées à celles des Grecs.

La bonne Comédie n'y fut pas plus heureuse. On s'imaginoit, dit *Horace*, qu'elle demandoit moins de peine, parce qu'elle prend ses sujets dans la vie commune; mais c'est la raison qui la rend plus difficile, parce qu'on ne lui fait point de grace (1). *Plaute* & *Térence* n'eurent point d'imitateurs, & leurs Pièces furent par la suite négligées.

La Comédie Romaine se divisoit aussi en deux especes; la Comédie Grecque ou *palliata*, & la Comédie Romaine ou *togata*; parce qu'on s'y servoit de l'habit de simple Citoyen.

Elle se sous-divisoit en quatre autres especes; sçavoir, la *togata*, proprement dite, la *tabernaria*, les *Atellanes* & les *Mimes*.

*Nam spirat tragicum satis, & feliciter audet,
Sed turpem putat in scriptis, metuitque lituram.*

Epist. I, lib. II.

(1) *Creditur, ex medio quia res arcessit, habere
Sudoris minimum; sed habet Comœdia tantò
Plus oneris, quantò veniæ minus Ibid.*

Les Pièces du premier caractère sont quelquefois appellées *prætextiæ*, parce qu'elles étoient sérieuses, & admettoient des personnages nobles.

Les Pièces du second caractère étoient moins sérieuses, & tiroient leur nom de *taberna*, qui signifie un lieu où se rassembloient des personnes de toutes conditions & de tous états.

Les Atellanes étoient des Pièces dont le dialogue n'étoit pas écrit. Les Acteurs jouoient d'imagination sur un *scenarior*, dont ils convenoient. Ces Pièces, quoique d'un ordre inférieur aux deux premières especes de Comédies, n'étoient jouées que par la jeunesse Romaine qui, en se réservant cette especes de plaisir, ne permettoit pas qu'elles fussent représentées par des Comédiens de profession.

Les Acteurs des Atellanes étant des Citoyens, en conservoient tous les droits (1) : ils servoient dans les

(1) *Ed institutum manet ut Atellanorum Actores, nec tribu moveantur, & stipendia, tanquam expertes artis ludicræ, faciant.* TIT. LIV. Décad. I, lib. VII, cap. II.

légions , n'étoient pas exclus de leurs tribus , & jouissoient enfin de tous les privileges de Citoyens ; au lieu que les Comédiens mercenaires étoient réputés infames , parce qu'ils étoient nés dans l'esclavage , & qu'ils étoient payés pour divertir le Peuple.

Les Mimes , qui formoient la quatrième espece de Comédie Romaine , n'étoient que des farces où les Acteurs jouoient sans chaussure ; ce qui faisoit quelquefois nommer cette Comédie *déchauffée* (1).

Les Romains donnoient encore le nom de satyre à une Piece pastorale qui tenoit le milieu entre la Tragédie & la Comédie.

Les Poètes Mimographes Latins , les plus célèbres sous *Ennius* , *Mallius Laberius* , *Publius Syrus* jusqu'au temps de *César* , *Philistrion* sous *Auguste* , *Silon* sous *Tibere* , *Virgilius Marcellanus* sous *Trajan* , *M. Marcellus* sous *Antonin*.

(1) *Apud Romanos Prætextata , Tabernaria , Atellanæ , Planipes quarta species est Planipedis , quæ Græcè dicitur , Μῆμος . Ideò autem latinè Planipes , quòd Actores planis pedibus , id est nudis , proscenium introïrent , non ut Tragici Actores cum cothurnis , neque Comici sum soccis .* DIOMEDES , lib. 1 , cap. 4.

Ils avoient conservé la coutume de jouer eux-mêmes dans leurs Pièces.

Le goût de la multitude pour les Atellanes & pour les farces des Mimes empêcha la perfection de l'Art dramatique.

L'art des Pantomimes s'y opposa aussi. Ces Auteurs jouoient toutes sortes de sujets tragiques & comiques, sans rien prononcer. Ils se faisoient entendre par le seul moyen du geste & des mouvemens du corps.

Les deux plus fameux de ces Auteurs furent *Pylade* & *Bathyle*, qui parurent sous *Auguste*.

Les écoles de *Pylade* & de *Bathyle*, dit *Séneque*, subsistent toujours, conduites par leurs élèves, dont la succession n'a pas été interrompue. Rome est pleine de Professeurs qui enseignent cet art à une foule de disciples. Ils trouvent par-tout des Théâtres. Les maris & les femmes se disputent à qui leur fera le plus d'honneur (1).

(1) *Philosophiæ nulla cura est. Malitiæ omnes operam damus: huic oculi nostri, huic manus serviunt. Quantum curâ laboratur, ne alicujus pantomimi nomen intercidat?*

Cette passion des Romains pour les Pantomimes devint même si indécente, que dès le commencement du regne de *Tibere*, le Sénat fut obligé de rendre un décret pour défendre aux Sénateurs de fréquenter les écoles des Pantomimes, & aux Chevaliers de leur faire cortège en public (1). Tant il est vrai, dit *M. Duclos* (2), que les professions les plus infames peuvent parvenir à être honorées, quand elles servent à l'amusement des Grands.

L'établissement des Jeux scéniques & autres Spectacles avoit toujours été redouté à Rome par les personnes sensées qui faisoient dépendre de la conservation des mœurs le bonheur des Empires. Nous n'en cite-

Stat per successores Pyladis, & Bathylli domus. Horum artium multi discipuli sunt, multique doctores. Privatim urbe tota sonat pulcrum; mares inter se uxoresque contendunt uter det latus illis.

SENEC. quæst. lib. VII, cap. 32.

(1) *Ne domos Pantomimorum Senator introiret, ne egredientes in publicum Equites Romani cingerent.* TAC. annal. lib. 1.

(2) Dans son Mémoire sur les Jeux scéniques des Romains, tome XVII des Mémoires de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres.

rons qu'une preuve tirée du XIV^e Livre des Annales de Tacite. « Lorsque
 » Néron, y est-il dit, institua des
 » Jeux (1) tous les cinq ans sur le
 » modèle des Grecs; on rappella
 » l'exemple de Pompée qui avoit été
 » blâmé par les Anciens, d'avoir éta-
 » bli le Théâtre à demeure. Jusqu'à
 » lui les bancs se posoient à l'instant,
 » & chaque Théâtre ne duroit pas
 » plus que les Jeux. A remonter plus
 » haut, le Peuple se tenoit debout,
 » de peur qu'il ne passât les jours en-
 » tiers dans la fainéantise, si on l'y
 » faisoit asseoir. Les mœurs de la Pa-
 » trie se dégradèrent. On évoqua la
 » mollesse comme à dessein de les
 » renverser de fond en comble, & de
 » réunir à Rome ce qui dans tout l'u-
 » nivers est capable de se corrompre,
 » & de communiquer la corruption.
 » C'est inviter la jeunesse à dégénérer
 » de ses ancêtres, en se livrant à des

(1) *Nerone quartum, Cornelio Cossio Coss. quinquennale ludicrum Romæ institutum est ad morem Græci certaminis. Erant qui Cn. quoque Pompeium incusatum à senioribus ferrent, quòd mansuram Theatri sedem posuisset: nam antea subitariis gradibus, & scenâ in tempus structâ, ludos edi solitos; vel si vetustiora repetas, stantem populum spectavisse; ne, si consideret, Theatro dies totos ignavia continueret. Cæterum abolitos*

» goûts qui ne peuvent provenir que
 » de l'oïfiveté & des mœurs infames.
 » Eh ! que n'auroit-on pas à craindre ,
 » si les Spectacles voluptueux se trou-
 » voient non seulement tolérés , mais
 » encore protégés par le Sénat & par
 » le Prince , qui en feroient une né-
 » cessité ? Si l'on ose prostituer les
 » Grands de Rome au Théâtre , sous
 » prétexte d'exercer l'Eloquence &
 » la Poésie ; que leur reste-t-il , sinon
 » de se montrer nus , armés d'une
 » ceste , & de substituer ces com-
 » bats aux armes & à la guerre. Les
 » augures seront-ils dignes de la sain-
 » teté de leur ministère ; les décu-
 » ries des Chevaliers de l'auguste
 » fonction de Juges , lorsqu'ils sçau-
 » ront discerner des cadences & de
 » la mélodie des voix ? Cet avilisse-
 » ment , de peur qu'il ne reste du
 » temps pour en rougir , se prolon-

*paullatim patrios mores , funditus everti per accitam las-
 civiam , ut , quod usquam corrumpi , & corrumpi re queat ,
 in urbe visatur , degeneretque studiis externis juvenus ,
 gymnasia & otia & turpes amores exercendo , Principe
 & Senatu auctoribus : qui non modò licentiam vitii per-
 miserint , sed vim adhibeant. Proceres Romani specie
 orationum & carminum Scena polluantur : quid superesse
 nisi ut corpora quoque nudent , & cæstus adsumant ,
 easque pugnas pro militia & armis meditentur ? An jus-*

» gera jusques dans les nuits , afin
 » qu'au milieu du tumulte , on ose , à
 » la faveur des ténèbres , ce qu'on de-
 » firoit en plein jour. C'est la licence
 » elle-même qui suggere l'établisse-
 » ment de pareils divertissemens, dont
 » les suites sont démontrées devoir
 » être funestes aux mœurs. Mais la
 » licence plaifoit ; & on se contentoit
 » de la déguiser sous des noms hon-
 » nêtes ».

L'événement justifia l'opposition que les Romains vertueux avoient eu pour les Spectacles. Les fâcheuses suites qu'ils avoient prévu devoir résulter, eurent lieu. L'amour du plaisir corrompit totalement cette Nation , & parvint à la rendre insensible à tout ce qui préparoit sa ruine.

On lit dans *Ammien Marcellin*, que Rome ayant été menacée d'une famine , on en fit sortir tous les Etrangers, ceux même qui professoient les Arts

titiam augurii & decurias Equitum , egregium judicandi murus expleturos , si fractos sonos & dulcedinem vocum peritè audissent ? Noctes quoque dedecori adjectas , ne quod tempus pudori relinquatur , sed , cœtu promiscuo , quod perditissimus quisque per diem concupiverit , per tenebras audeat. Pluribus ipsa licentia placebat , ac tamen honesta nomina prætendebant. TAC. Annal. l. 14, c. 20 & 21.

libéraux ; mais qu'on y conserva les Gens de Théâtre, dont trois mille Danseuses, autant d'hommes qui jouoient dans les chœurs, sans compter les Comédiens (1).

On sçait quelles furent les suites de cette corruption de mœurs que le luxe Asiatique avoit introduit dans l'Empire Romain.

« Le nombre des pauvres, dit
 » M. Bossuet, s'y augmenta sans fin
 » par le faste, par les débauches &
 » par la fainéantise qui en résulte tou-
 » jours. Ceux qui se voyoient ruinés,
 » n'avoient de ressource que dans les
 » séditions ; & en tout cas se sou-
 » cioient peu que tout pérît avec eux.
 » Les Grands, ambitieux comme un
 » *Catilina*, & les misérables qui n'ont
 » rien à perdre, aiment toujours le
 » changement. Voilà les deux genres
 » de Citoyens qui préparèrent &
 » avancèrent la ruine de ce vaste Em-

(1) *Postremo ad id indignitatis est ventum, ut cum peregrini ob formidatam, non ita dudum alimentorum inopiam pellerentur ab urbe præcipites, sectatoribus disciplinarum liberalium impendio paucos sine respiracione ulla extrusis tenerentur. Mimorum affectæ veri, qui que id simularunt ad tempus ; & tria millium Saltatricum, ne interpellata quidem, cum choris totidemque remanerent Magistris.* AMM, MARCELL, hist. lib, 14.

» pire qui embrassoit tant de Nations
» & tant de Royaumes.

S'il est vrai que dans les beaux jours de cet Empire, les Romains rendoient meilleurs tous les Peuples qu'ils conquéroient, en y faisant fleurir la Justice, l'Agriculture, le Commerce, les Arts & les Sciences; il n'est pas moins certain que s'étant ensuite corrompus, ils leur communiquèrent également leurs vices.

Le goût des Spectacles en fut un qui pénétra dans toutes les Provinces Romaines. Les troupes qui y étoient dispersées y faisoient représenter les jeux qui étoient le plus en usage à Rome, c'est-à-dire, ceux du Cirque, ceux des Pantomimes & les Mimes.

Nous ne citerons que deux exemples de l'intérêt que ces Provinces y prenoient.

Les Carthaginois étoient occupés aux représentations de leurs Jeux, lorsqu'en 439 *Genseric*, Roi des *Vandales* s'empara de leur Ville. Il est dit que les cris de ceux qu'on massacroit, se confondoient avec les applaudissemens de ceux qui étoient au Spectacle.

La Ville de Treves ayant été pillée plusieurs fois, les habitans qui avoient échappé à la fureur des Francs, demandoient aux Empereurs le rétablissement des Spectacles, comme le seul remede à leurs maux.

Salvien, qui vivoit vers l'an 439, nous donne une idée de la corruption des Spectacles de la Ville de Marseille, en déclamant contre les honteuses imitations & les discours obscenes des Acteurs dont les Marseillois faisoient leur amusement (1).

Mais les attaques successives que l'Empire Romain eut à essuyer, & qui enfin dans le cinquieme siecle le détruisirent dans l'Occident, firent cesser des jeux qui ne pouvoient se concilier avec les fréquentes inondations des Barbares (2), c'est-à-dire, des *Vandales* dans l'Afrique, des *Visti-*

(1) *Quis enim integro verecundiæ statu dicere queat illas rerum turpium imitationes, illas vocum ac verborum obscenitates, illas motuum turpitudes, illas gestuum scditates.....? Christo ergo, o amentia monstruosa, Christo circenses offerimus & Mimos.*

Salv. des Gubern. Dei. lib. 6.

(2) *Ex illo tempore in urbibus Romanis hæc mala (Spectacula) non sunt, ex quo in Barbarorum jure esse cæperunt. Ibid.*

goths dans l'Espagne, des *Saxons* dans la Grande-Bretagne, des *Hérules*, & ensuite des *Ostrogoths* dans l'Italie, enfin des *Francs* ou *Teuthons* dans les Gaules.

Les conquérans de l'Empire Romain ayant ensuite embrassé le Christianisme, ce fut un motif de plus pour faire oublier des Spectacles si incompatibles avec la morale chrétienne.

Néanmoins il resta quelques traces des Jeux mimiques & bouffons.

On vit toujours des Mimes errant de Province en Province & de Nation en Nation, « porter, comme le dit *Ricoboni* (1), la semence de cette mauvaise plante que le Christianisme avoit arrachée ».

Elle se conserva presque sans interruption en Italie : néanmoins jusqu'au douzième & même le treizième siècle, il n'y avoit point de représentations publiques ; elles se faisoient dans des maisons particulières ; ce qui étoit en usage du temps de *S. Thomas*.

Les représentations théatrales ne

(1) Dans ses Réflexions historiques & critiques sur les Théâtres de l'Europe.

recommencerent qu'en faveur des mysteres de la Religion, qu'on s'avisa de mettre en action. Ces pieuses Scenes preparerent le rappel des anciens Jeux scéniques, qui reparurent successivement chez les Peuples modernes.

Mais ce ne fut d'abord qu'un mélange de farces profanes jouées concurremment avec les mysteres.

Elles commencerent d'avoir lieu en Espagne dans le quinzieme siecle; en Italie vers le commencement du seizieme siecle. Ces Pieces profanes parurent plus tard en Angleterre: la premiere qui y fut donnée, eut lieu le 7 Mai 1520; & c'étoit une Comédie de *Plaute* qui fut représentée.

Les Hollandois donnent l'année 1561 pour l'époque de l'établissement de leur Théâtre, qui fut aussi très-grossier dans son commencement.

Quant aux Allemands, on sçait que l'ancienne Germanie avoit ses Bardes qui, en qualité de Poëtes, composoient & chantoient les éloges de leurs Héros. A ces Bardes succéda un autre genre de Poëtes, nommé *Maître Langer*, c'est-à-dire, *Maîtres*

Chantres ou *Phonasques*. Ils composoient des Vers sur des sujets d'Histoire sacrée & profane qu'ils chantoient sur une tribune ; ce qui en Allemagne dura jusque vers l'an 1630, qu'on commença à y former le Théâtre, en prenant pour modeles ceux des Grecs & des Romains.

Les Allemands adopterent les *impromptus* des Italiens, c'est-à-dire les *Pieces* qui sont faites sur des *cannevas* anciens ou modernes, & dont le remplissage se fait par les *Acteurs* sur le Théâtre.

Cet usage, au jugement même de *Riccoboni*, donne lieu à des représentations encore plus scandaleuses, puisque la liberté que les *Comédiens* ont de dire tout ce qui leur vient en pensée, les soustrait à la censure à laquelle les *Pieces* écrites pourroient être sujettes.

Il nous reste à donner une notice sur l'Histoire de notre Théâtre ; nous l'avons réservée pour la dernière, afin de lui donner un peu plus d'étendue.

Les *Francs*, c'est-à-dire, cette ligue de *Peuples Germaines*, habitant le long du *Rhin*, qui s'emparerent des *Gaules*,

n'avoient pas la moindre idée des Jeux de Théâtre que la domination Romaine y avoit établis.

Ils pouvoient d'autant moins y prendre goût , qu'ils n'entendoient ni la langue Latine , ni la Romance rustique , qui étoient les seules langues en usage dans les Pays qu'ils avoient conquis.

Il n'y avoit que les Mimes & Pantomimes qui s'y étoient continués plus facilement , parce que leurs Jeux ne consistoient qu'en concerts , qu'en danses & qu'en gesticulations , qui sont de toutes les langues.

On peut le conjecturer d'une Lettre de *Théodoric* , Roi des *Ostrogots* : cette Lettre est adressée à *Clovis*. *Théodoric* le félicite sur la victoire qu'il venoit de remporter près de *Tolbiac* , en 496 ; & il ajoute : Nous vous avons envoyé un Joueur d'instrumens , habile dans son art , qui joignant l'expression du visage à l'harmonie de la voix & aux sons de l'instrument , peut vous amuser ; & nous croyons qu'il vous sera d'autant plus agréable que vous avez souhaité qu'il vous fût envoyé.

Dans les premiers siècles de notre Monarchie, nos Rois occupés à conserver ou à étendre leurs conquêtes, négligèrent long-temps les jeux & les plaisirs. Il n'y avoit point alors d'autres divertissemens publics que ces fêtes que des Auteurs ont appellées des *Fêtes nationales*, parce qu'elles étoient données à l'occasion d'événemens intéressans; & qu'on y invitoit *Majores*, c'est-à-dire, les Grands de la Nation: telles étoient celles qui avoient lieu lorsque nos premiers Rois tenoient leurs cours pléniers, où, relativement à la forme primitive de notre Gouvernement, les Prélats étoient obligés d'assister.

Ces fêtes n'avoient rien de ce goût de galanterie que l'esprit de l'ancienne *Chevalerie* introduisit, ni de celui qu'on a connu dans les siècles suivans; mais elles avoient un ton de grandeur & de majesté. Elles s'ouvroient ordinairement par une Messe solennelle, qui étoit suivie d'un repas splendide. Les Evêques & les Ducs avoient l'honneur d'être à la table du Roi; & il y avoit des tables pour les Abbés, les Comtes & les autres Seigneurs. On

faisoit des distributions d'argent au Peuple. Les amusemens de l'après-dînée étoient la pêche, la chasse, le jeu & le spectacle d'animaux, comme d'ours, de chiens, de singes qu'on avoit habitués à différens exercices.

On vit paroître ensuite successivement les *Mimes*, les *Histrions* ou *Farceurs*, les *Poètes Provençaux*, qui furent appelés *Troubadours* ou *Trouveres*, à cause de leurs inventions.

Les Poésies des *Poètes Provençaux* se nommoient *Romans*, parce qu'elles étoient écrites dans un idiôme qui tiroit son origine de la langue Latine ou Romaine.

Cet idiôme eut pour origine l'altération que la langue Latine souffrit par le mélange de la Nation Germanique avec la Nation Gauloise, où l'usage de la langue Latine s'étoit introduit depuis que les Romains eurent conquis les Gaulois.

On commença dès le sixième siècle, à ne point s'astreindre aux règles grammaticales qui regardent les cas & les genres. On cessa de donner une terminaison Latine aux noms celtiques, teutoniques ou tudesques.

Ce qui s'étoit établi dans le Peuple par corruption devint une regle pour les Sçavans. Ils furent forcés de s'y assujettir, pour se faire entendre. En voici une preuve : *Baudemond*, Moine d'Elnone, qui vivoit dans le septieme siecle, dit dans son Prologue de la Vie de *S. Amand*, qu'il l'écrit en langue rustique & usitée dans le Peuple, pour se conformer à l'usage ; *rustico ac plebeio sermone, propter exemplum & imitationem.*

Les hommes & les femmes entendoient encore en France, dans le sixieme siecle, la langue Latine ; mais vers la fin du huitieme siecle, la décadence du Latin augmenta encore plus, de maniere que *Marculphe* ne se cachoit pas, que les Sçavans traiteroient de folie le mauvais Latin de sa collection de formules, *velut deliramenta reputabunt.*

On sçait qu'en France l'on continua de se servir du Latin dans les Loix, dans les traités, & même dans beaucoup d'actes & contrats particuliers, jusqu'au regne de *François premier*, qui, par son Ordonnance de 1529, renouvelée en 1535, voulut que la

langue Françoisé fût uniquement & exclusivement à toute autre employée dans tous les actes publics & privés. Louis XII, dès l'an 1512, avoit donné une pareille Ordonnance, qui n'avoit pas eu son exécution; de même que Charlemagne n'avoit pu réussir à établir dans ses Etats la langue Tudesque.

Un Auteur Allemand a dit que le plus fort obstacle à l'exécution du projet de cet Empereur fut l'intérêt des Gens d'Eglise d'alors, qui faisant seuls l'étude du Latin dont on se servoit dans les actes publics, craignirent que leur ministère ne devînt inutile, si l'on parvenoit à les rédiger en langue vulgaire (1). Cette conjecture pourroit avoir été hasardée légèrement par une suite de la haine que l'irreligion inspire contre les Gens d'Eglise, & sur-tout contre les Moines. Ces derniers se trouvent très-bien

(1) *Accessit avaritia sive ambitio Monachorum ac Sacerdotum, qui cum curam disciplinarum atque artium, pessimo eorum seculorum fato, intra claustra sua compingissent, studio & industria difficultatem horroremque linguæ alebant, ut absterritis à studio nobilibus, ipsi soli in aulis Principum eruditionis præmia, & honores venditarent.* Joan. Wahlius.

justifiés dans une des Lettres du Pape Clément XIV, dont le Recueil nous a été donné en 1776 par M. le Marquis de Caraccioli, qui, en 1775, publia la Vie de ce Pontife. Comme nous sommes dans un siècle où l'on ne cesse de tenir des propos indécents sur cet objet, il nous a paru convenable d'en détourner la jeunesse, en plaçant ici une partie des réflexions de Clément XIV.

« Les Fondateurs d'Ordres Religieux, dit-il, n'eurent que de bonnes intentions, en formant les divers Instituts qu'on trouve dans le sein de l'Eglise; & il n'y eut pas just qu'aux habits qu'ils donnerent à leurs disciples, & que le monde juge bizarres, qui ne prouvent leur sagesse & leur piété. Ils pensèrent que c'étoit le moyen d'empêcher ces Religieux de se mêler avec les Séculiers, & de les exclure des assemblées profanes. Il étoit naturel que des hommes qui embrassoient un genre de vie tout-à-fait différent des usages du siècle, eussent des vêtemens particuliers. Les voilà donc justifiés sur cet article. Eh! com-

» bien

» bien ne me seroit-il pas facile de
» faire leur apologie sur le reste !
» Qu'on lise leurs Regles ; qu'on exa-
» mine leurs usages , & l'on ne pourra
» s'empêcher de reconnoître que tout
» ce qui leur est recommandé , que
» tout ce qu'ils doivent observer dans
» leurs cloîtres , les rappelle à Dieu.
» S'ils dégèrent de leur premier
» état , c'est que tout homme est foi-
» ble , & qu'au bout d'un certain
» temps la plus grande ferveur se ral-
» lentit ; mais ce scandale ne fit jamais
» loi dans les Ordres Religieux. Il y
» a toujours dans toutes les Maisons
» quelqu'un qui réclame contre les
» écarts & contre les abus.

» Ceux qui se déchaînent conti-
» nuellement contre les Moines , qui
» voudroient qu'on prît leurs posses-
» sions , & qu'on les bannît de tous
» les Etats , ignorent certainement
» qu'ils furent appelés dans les diffé-
» rens Royaumes par les Rois mêmes
» qui les doterent , & les comblèrent
» de leurs bienfaits. Ils ignorent que
» si les fondations des Princes ne sont
» pas sacrées , il n'y aura plus rien
» dans le monde qu'on doive épar-

» gner ; qu'enfin ces Moines qu'on
» déchire si cruellement , gagnèrent
» par leurs sueurs , par leurs veilles &
» par leurs travaux le pain qui les
» nourrit. Leur prétendue rapacité
» n'est qu'une calomnie. Les Béné-
» dictins acquirent leurs biens , en dé-
» frichant les campagnes & la vigne
» du Seigneur , dans les temps où la
» corruption & l'ignorance faisoient
» les plus grands ravages. Nous se-
» rions sans eux , disoit *Innocent XI* ,
» les plus ineptes. Outre qu'ils firent
» la gloire de différentes Eglises pen-
» dant des siècles entiers , ils ont en-
» core été les peres & les conserva-
» teurs de l'Histoire. C'est chez eux
» que les Monarques trouverent les
» titres les plus augustes & les plus
» intéressans , & que la science & la
» foi se conserverent sans interrup-
» tion , comme le dépôt le plus pré-
» cieux , pendant que le nuage le plus
» épais paroissoit ombrer l'univers.
» On ne les vit jamais , quoique ri-
» ches & puissans , cabaler dans les
» Royaumes , ni se livrer à aucune in-
» trigue préjudiciable aux Etats. Ils
» leur furent au contraire d'un grand

secours. Les premiers disciples de S. Dominique, de S. François d'Assise, de S. François de Paule ne demanderent rien aux Monarques, lorsqu'ils avoient leur plus intime confiance, & qu'ils pouvoient tout obtenir. Leur indigence actuelle en est la preuve.

Je sçais que les Monasteres, par leur inconduite, ont souvent mérité des réformes. Mais ce n'est ni les regles monastiques, ni les Fondateurs qu'on doit accuser. Un homme qui vit dans un cloître, comme il est obligé d'y vivre, ne peut qu'exciter l'estime, & mériter l'attachement des gens de bien.

Ce n'est donc pas à une mauvaise intention des Ecclésiastiques qu'il faut absolument attribuer la difficulté que Charlemagne eut à faire adopter généralement la langue Tudesque qui fut si long-temps celle de la Cour.

Pourquoi donc, dira-t-on, la Romane parvint-elle par la suite à avoir la préférence? C'est que les meilleurs ouvrages de ce temps-là furent faits en cette langue, qui étoit celle des Poëtes Provençaux. Et comme, dans

tous les temps, les Ouvrages d'agrément sont ceux qui ont le plus de lecteurs, ce sont les *Troubadours* qui furent cause du triomphe de la langue *Romane*, dont ensuite s'est formée la langue Française que nous parlons, & qui n'est devenue d'un usage universel dans l'Europe, qu'à cause des chefs-d'œuvre qu'elle a fournis dans tous les genres. On a sur cet objet à consulter de bonnes Dissertations de M. M. *Duclos*, l'Abbé *Le Bœuf*, l'Evêque de la *Ravaliere*, & *Bonami*, insérées dans les tomes XV, XVII & XXIII des Mémoires de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres.

Ce fut donc l'idiôme *Roman* qui donna lieu d'appeller *Romans* toutes ces frivoles fictions, qui ont un si grand nombre de partisans. On les aime à cause des passions qu'elles peignent, & de l'émotion qu'elles excitent. Et, comme par leur effet sur les mœurs, elles peuvent être rangées dans la classe des Pièces de Théâtre, il nous a paru à propos de donner ici épisodiquement sur ce genre de productions la notice historique que nous

avons annoncée page première de ce volume.

On a de M. Huet (1), Evêque d'Avranches, un petit Ouvrage intitulé: *Origine des Romans*. Ce Sçavant définit le Roman, *une fiction amoureuse écrite en prose avec art pour le plaisir & l'instruction des Lecteurs*. Cette définition n'est pas exacte. Les fictions amoureuses ne peuvent jamais servir à l'instruction des Lecteurs, elles ne peuvent que les corrompre.

On a de M. l'Abbé Jacquin sur la même matière un écrit très-solide (2), où en trois entretiens l'Auteur fait connoître l'origine des Romans, leur inutilité, & leur danger pour l'esprit & pour le cœur.

Le goût des folles fictions, que nous appellons *la Romancie*, date de loin.

(1) Mort en 1721, âgé de quatre-vingt-onze ans. Il fut fait en 1670 Sous-Précepteur du Dauphin. Ce fut alors qu'il forma le plan des éditions des Auteurs Classiques, *ad usum Delphini*; & il le dirigea en partie. La collection de ces Auteurs forme soixante-trois volumes in-4^o.

(2) Intitulé, *Entretiens sur les Romans*; Ouvrage moral & critique, dans lequel on traite de l'origine des Romans, & de leurs différentes espèces, tant par rapport à l'esprit, que par rapport au cœur; par M. l'Abbé Jacquin, Paris, 1745, in-12.

Ce fut un des premiers fruits de la raison corrompue & égarée par les ténèbres de l'idolâtrie. Les fables d'*Isis* & de *Sérapis* peuvent faire regarder l'*Egypte* comme le berceau de la *Romancie*.

On peut dire que c'est de l'*Egypte* que presque tous les Peuples anciens ont reçu la coutume de charger de fables leurs Histoires & leur Religion.

Les Perses, qui conquièrent l'*Egypte*, en rapportèrent l'esprit de fiction, & ils en firent usage dans leur histoire de *Zoroastre*.

Cecrops transporta de l'*Egypte* le même goût d'invention; & la *Grece*, qui fut appelée la Patrie des Dieux, pouvoit aussi être nommée la Patrie des fables & du mensonge.

On n'a une idée des Romans de la *Grece*, que par la bibliothèque de *Photius*, où l'on en trouve les noms & quelques extraits.

Les Fables *Milésiennes*, les Amours de *Daphnis* & de *Cloé*, qui pénétrèrent à Rome avec les dépouilles de la *Grece*, y inspirèrent aussi le goût des fictions qu'on n'y avoit connues jus-

qu'alors que pour ce qui concernoit la Religion.

Ovide donna ses Poèmes amoureux ; *Marcus-Térence-Varron*, *Pétrone*, *Apulée*, imitateur de *Lucien*, furent féconds dans ce genre de productions.

Les fictions romanesques avoient été chez les Grecs les fruits du goût, de la politesse & de l'érudition ; mais chez les Peuples modernes ce fut la grossièreté qui enfanta leurs premiers Romans. On les vit d'abord sortir de la Provence, qui fut appelée *la boutique des Troubadours* ; & la mode s'en établit ailleurs.

Les Picards eurent leurs *Servantois* ; les Normands eurent leur histoire de *Roland le Furieux*. Le Poitou eut les Relations de *Guillaume IX*, Comte de Poitiers. Le Languedoc, le Dauphiné & l'Aquitaine eurent aussi leurs Romanciers & leurs Conteurs.

Ils chargeoient de merveilleux les histoires des familles militaires ; telles sont les aventures de *Raimond*, Comte de Toulouse ; les faits & gestes du *Preux Godefroi de Bouillon* ; le *Chevalier sans reproche*, ou l'*Histoire de Louis*

& de Charles de la Trémoille, &c.

On a dans le tome XXIII des Mémoires de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, une Dissertation de M. le Comte de *Caylus*, sur l'origine de nos anciens Romans, & de l'ancienne Chevalerie. Cet Académicien ayant remonté depuis les Romans des treizieme & quatorzieme siècles jusqu'aux Historiens du sixieme siècle, a reconnu que le temps brillant de *Charlemagne* a été la source de tous les Romans de Chevalerie, & de la Chevalerie elle-même.

Le Roman de *Philomene*, qui contient les exploits prétendus de *Charlemagne* devant Narbonne & Notre-Dame de la Grasse, est le plus ancien dont nous ayons connoissance. Il est environ du dixieme siècle. *Bernard*, Abbé du Monastere de Notre-Dame de Grasse, le fit traduire en Latin, vers l'an 1014; & dès-lors on le regardoit comme très-ancien, & on le croyoit composé du temps de *Charlemagne*. C'est ce Roman qui parle le premier de l'institution fabuleuse des douze Pairs de France.

Le Roman de *Guillaume au court*

nez est du neuvieme siecle ; c'est l'histoire de *S. Guillaume*, chargée d'aventures fabuleuses. Cette fiction étoit chantée par les Jongleurs du temps d'*Orderic Vital*.

Ensuite, vers le regne de *Philippe-le-Bel*, c'est-à-dire vers le treizieme siecle, vinrent les Romans de Chevalerie, tels que l'histoire de *S. Greant*, le Roman des *Chevaliers de la table ronde*, le Roman de *Lancelot du Lac*, le Roman de *la Rose* ; ce dernier est écrit en vers de quatre syllabes, & il en contient plus de vingt-deux mille.

Il fut commencé vers le milieu du treizieme siecle par *Guillaume de Lorris*, qui composa les quatre mille cent cinquante premiers vers ; & quarante ans après sa mort il fut continué par *Jean Chopinel dit de Meung*. Le nom de *la Rose* est le nom symbolique donné à l'héroïne de la Piece qui renferme une allégorie continuelle. On y voit toutes les passions du cœur, tous les sentimens de l'ame personifiés, & y jouer un rôle comme *Dame Oiseuse*, *Dame Lieffe*, *Dame Courtoisie*, *Dame Beauté*, *Dame Jeunesse*, &c. Cette production n'est qu'une grossiere fic-

tion d'amour, comme l'annoncent les deux premiers Vers :

Cy est le Rommant de la Rose,
Où tout l'art d'amours est enclôse.

Il y a des épisodes où le mélange de la Fable & de la Religion présente des impiétés révoltantes.

Le Roman d'*Amadis de Gaule* est une traduction de l'Espagnol, par le Seigneur *Desessars Nicolas de Herberai*, en 1540, en 4 vol. in-folio. Il porte pour devise, *Nul ne s'y frotte.*

Le Roman de *Dom Quichotte* est une preuve de la fureur que les Espagnols avoient pour les aventures romanesques, puisque son Auteur *Michel de Cervantes* ne le composa que pour jeter un ridicule sur les productions de ce genre, dont sa Nation ne pouvoit se rassasier.

L'Angleterre s'y livra aussi. Son Roman de *Sangraal*, composé par *Robert de Borron*, donna lieu aux aventures du Roi *Artus*.

L'Italie a eu son *Arioste*, son *Biondi*.

L'Allemagne vante ses Romans d'*Hercule* & d'*Herculesque*, de *Proser-*

pine, de la Princesse *Arsinoë* de Smyrne, Reine des *Amazones*, &c.

L'abolissement des tournois, & les guerres civiles firent cesser le goût de ces Romains héroïques & de Chevalerie : enfin, la Littérature se perfectionna sous le Cardinal *de Richelieu*. On quitta la galanterie romanesque ; on ne goûta plus les faits inimitables d'*Amadis*.

Tant de châteaux forcés, de Géants pourfendus,
De Chevaliers occis, d'Enchanteurs confondus.

.
Bientôt l'Amour fertile en tendres sentimens,
S'empara du Théâtre, ainsi que des Romans.

On préféra tous ces tendres sentimens qui sont décrits dans l'*Astrée* de *Durfé*,

. Où dans un doux repos
L'amour occupe seul de plus charmans Héros.

Durfé (1), dans son *Astrée*, avoit fait de bergers très-frivoles des héros de *Roman* considérables ; mais *Gomberville* (2), la *Calprenede* (3), la *Demoi-*

(1) Mort en 1625.

(2) Auteur du *Polexandre*, mort en 1674.

(3) Mort en 1663, Auteur de *Cissandre*, *Sylvanore* & *Oléopatre*, &c.



selle Scudery (1), qui lui succéderent dans ce genre de productions, eurent la mal-adresse de choisir les héros de leurs Romans parmi les Rois, les Princes & les plus grands Capitaines de l'antiquité, pour les faire parler & agir en *Celadons* & en *Sylvandres*, qui ne font du matin au soir que lamenter, gémir & filer le parfait amour: tels sont les Romans de *Cyrus*, de *Séihos*, de *Clélie*, des *Lucreces*, des *Horatius-Coclès*, des *Mutius-Scevola*, des *Brutus*, &c.

La Comtesse de la Fayette évita ce ridicule dans sa *Zaïde* & dans sa *Princesse de Cleves*.

Les Romanciers les plus modernes se sont attachés à mettre de la vraisemblance dans leurs historiettes; mais elles en sont encore plus dangereuses pour les mœurs. Elles se sont approchées des Romans Grecs du moyen âge, où l'on trouve les descriptions les plus propres à inspirer la volupté de l'amour vicieux.

Chez les Anglois il y a eu *Richard-*

(1) Sœur de Scudery; elle mourut en 1700. Elle a donné les Romans *Artamene* ou le *Grand Cyrus*, *Calinthe*, *Clélie*, &c.

son, Fielding, &c. qui ont essayé de rendre ces fictions utiles aux mœurs, en n'y employant que des tableaux simples, naturels & ingénieux des événemens de la vie.

« Mais, comme l'a observé M. le Chevalier de Jaucourt, il faut qu'une Nation soit bien corrompue, quand on est réduit à ne pouvoir l'instruire que par des Romans.

« On a voulu depuis peu en Angleterre, dit M. Jean-Jacques Rousseau (1), rendre la lecture des Romans utile à la jeunesse. Je ne connois point de projet plus insensé. C'est commencer par mettre le feu à la maison, pour faire jouer les pompes.

Le même Auteur trouve encore plus dangereux les Romans François. « Quels en sont, dit-il, les Acteurs? Les gens du bel air, les femmes à la mode, les Grands, les Militaires? Quelles en sont les leçons & les préceptes? Le raffinement du goût corrompu des Villes, les maximes scandaleuses de la Cour, l'appareil

(1) Dans la préface de la nouvelle *Héloïse*,

» du luxe & la morale épicurienne;
» Le coloris de leurs fausses vertus
» ternit l'éclat des véritables : le ma-
» nege des procédés est substitué aux
» devoirs réels ; les beaux discours
» font dédaigner les belles actions , &
» la simplicité des bonnes mœurs passe
» pour grossiereté..... Les Contes ,
» les Romans, les Pièces de Théâtre,
» tout dans ce siecle tourne en déri-
» sion la simplicité des mœurs, tout
» prêche les manieres & les plaisirs de
» la galanterie. Qui sçait de combien
» de filoux & de filles publiques, l'at-
» trait de ces Romans & de ces Spec-
» tacles peuple Paris de jour en jour.
» Ce frivole éclat de ces inventions
» voluptueuses fait courir l'Europe à
» grands pas vers sa ruine. Il importe
» au bonheur des hommes qu'on tâ-
» che d'arrêter ce torrent de ces ma-
» ximes empoisonnées & de tous ces
» ouvrages d'imagination : un Ro-
» man qui ne contiendrait rien que
» d'instructif, seroit sifflé, haï, décrié
» par les gens à la mode, comme un
» livre plat, extravagant, ridicule. Et
» voilà comment la folie du monde
» est sagesse..... La morale de nos

» productions amusantes fera tou-
» jours vaine, parce qu'elle n'est que
» l'art de faire sa cour au plus fort,
» c'est-à-dire, aux gens dont le cœur
» est gâté ».

Il y a dans le Journal de Verdun ;
du mois d'Août 1749, une Lettre in-
téressante de M. de Passé (1), sur ces
frivoles Ouvrages que M. Huet, Evê-
que d'Avranches appelloit *l'amuse-
ment des Pareseux*. « Il semble, dit
» M. de Passé, que dans toutes ces fu-
» tiles productions, on ait affecté de
» ne jamais nous y montrer l'homme
» tel qu'il est. On n'y voit que des
» caracteres qui sont hors de la natu-
» re, des sentimens forcés, des ré-
» flexions alambiquées. Les bienféan-
» ces les plus communes y sont sacri-
» fiées, des images licencieuses y
» tiennent lieu d'ornement, & l'on y
» montre l'obscénité toute nue, ou
» enveloppée tout au plus du voile

(1) Avocat au Parlement, Censeur Royal, &
l'un des Auteurs du Journal des Sçavans. Il mou-
rut en 1773. Il avoit été le Gouverneur de M. le
Président *Le Peletier de Saint-Fargeau*; plante heu-
reuse qui lui fut confiée, & sur laquelle il n'eut
pas beaucoup d'efforts à faire pour développer
toutes les qualités dont elle étoit douée, & qui
en ont formé un Magistrat éclairé, vertueux &
intègre,

» transparent de l'équivoque. On di-
» roit que les Auteurs, en bravant le
» sens commun, auroient formé une
» conspiration contre la vertu, & se
» seroient proposés d'assurer le triom-
» phe du vice. Chez eux, comme
» dans presque tous nos Poètes comi-
» ques, le libertin est plaisant, enjoué
» & d'agréable humeur. L'honnête
» homme au contraire paroît insipide,
» misanthrope & bourru. Les Auteurs
» Romanciers, accoutumés apparem-
» ment à ne voir que mauvaise com-
» pagnie en femmes, n'en parlent que
» pour en faire les portraits les plus
» odieux. Un goût de débauche do-
» mine toujours dans le rôle qu'ils leur
» font jouer. Les Romans du
» siècle passé, qu'on appelloit Ro-
» mans héroïques, avoient assurément
» beaucoup de défauts. On leur re-
» prochoit avec raison de ne nous
» présenter sous des noms anciens que
» des Héros formés sur l'urbanité ga-
» lante de nos mœurs. Les Rois & les
» plus fameux Capitaines de l'anti-
» quité n'y paroïssent occupés que
» du soin de gagner le cœur de leurs
» maîtresses. L'amour étoit pour eux

» une espece de Divinité qui leur don-
» noit la loi, & qui décidoit souve-
» rainement de la paix & de la guerre.
» Ils étoient remplis de conversations
» trop longues, & qui par cette raison
» devoient trop ennuyeuses à la
» lecture. Mais ces mêmes Romans
» étoient faits avec un certain art. Les
» événemens y étoient amenés natu-
» rellement. On y trouvoit des situa-
» tions intéressantes & variées. On y
» voyoit de grands sentimens & une
» vertu peut-être trop sublime pour
» qu'on pût se flatter d'y atteindre : on
» n'y rencontroit point de ces images
» licencieuses qui montrent le vice
» sous une forme aimable. Des devoirs
» inviolables chez les Payens mêmes,
» n'y étoient point représentés comme
» autant d'assujettissemens tyranni-
» ques. On n'y exposoit pas un mari
» aux traits de la raillerie & du mépris
» le plus outrageant, parce qu'il étoit
» sensible au déshonneur de sa maison ;
» & une femme assez adroite pour le
» tromper, n'étoit pas l'héroïne qu'on
» entreprenoit d'y célébrer. Je suis
» indigné, & mon zele a peine à se
» retenir, quand je pense à tant de

» livres infames, connus sous le nom
» de *Contes* & de *Romans*, dont nous
» sommes inondés. C'est peu de ne
» pas y envelopper les actions les plus
» honteuses, & d'y violer la décence
» qui sert de rempart à la pudeur : on
» y décrit avec une impudence outrée
» tout ce qui peut s'imaginer de plus
» obscene. On va même au-delà des
» bornes de la nature, dans les pein-
» tures cyniques que l'on met sous les
» yeux des Lecteurs. Comment peut-
» on envisager les Ecrivains qui prosti-
» tuent ainsi leurs plumes & leurs ta-
» lens à des ouvrages si détestables? Ce
» sont des empoisonneurs publics,
» d'autant plus dangereux, que le poi-
» son qu'ils préparent, leur survivra &
» produira ses cruels effets jusque dans
» les derniers temps. S'il est honteux
» de ne travailler que pour l'amuse-
» ment des hommes, il est criminel &
» barbare d'allumer dans leurs cœurs
» les passions les plus capables de les
» déshonorer & de les avilir. Dans les
» Etats les moins policés, on punit du
» dernier supplice un seul homicide,
» un seul larcin ; & on laisseroit impu-
» nis des Auteurs qui, se faisant gloire

» d'être sans religion, & se croyant
» honorés de la réputation d'hommes
» licencieux & sans pudeur, se per-
» mettent insolemment & de ravager
» & d'empoisonner; qui, cherchant
» moins à se satisfaire par le plaisir qui
» accompagne le crime, qu'à détruire
» la vertu, & à en étouffer toutes les
» semences, font publiquement des
» leçons de débauche, & s'applaudif-
» sent de leurs succès? Quels horribles
» succès que ceux qui se terminent à
» rendre les hommes vicieux & dé-
» bauchés »!

On a de l'Abbé *Lenglet Dufres-
noi* (1), un mauvais écrit intitulé, *De
l'usage des Romans*. Cet Auteur qu'on
appelloit le *Zoile des Erudits*, y sou-
tient que les Romans sont utiles: mais
il eut lieu de se repentir d'avoir sou-
tenu cette these, & il donna, pour en
être l'antidote, un autre écrit intitulé,
l'Histoire justifiée contre les Romans.
Prévôt d'Exiles (2) a composé un très-
grand nombre de Romans qui sont

(1) Il mourut le 16 Janvier 1755, âgé de qua-
tre-vingts-deux ans. On le trouva brûlé dans son
cabinet.

(2) Il mourut subitement en 1763.

vantés par les amateurs de ces sortes de compositions, dont les meilleures sont toujours très-dangereuses, parce qu'elles ne présentent la vertu qu'en maximes, & offrent toujours le vice en action.

Cet Auteur, tout consacré qu'il fut à ce genre d'ouvrages, duquel il avoit eu le malheur de faire dépendre sa fortune, a du moins laissé échapper ce qu'il en pensoit.

« Quand il seroit vrai, dit-il, qu'on
» pût tirer quelque fruit des meilleurs
» Romans, pour se former le style, il
» n'égaleroit pas le péril auquel on
» s'exposeroit de s'amollir le cœur par
» une lecture trop tendre. La sagesse
» & la vertu en reçoivent toujours
» quelque atteinte; on s'émeut, on
» se passionne, on éprouve tous les
» mouvemens de haine & d'amour,
» de pitié & de vengeance, dont on
» voit qu'un feint personnage est ani-
» mé. Et l'on tomberoit infaillible-
» ment dans les mêmes foiblesses, si
» l'on en trouvoit les mêmes occa-
» sions. Rien n'est plus pernicieux que
» cette multitude d'histoires amou-
» reuses & de Nouvelles galantes

» qu'on est dans le goût d'écrire depuis
» trente ou quarante ans. En voulant
» peindre les hommes au naturel, on y
» fait des portraits trop charmans de
» leurs défauts ; & loin que de pareilles
» images puissent inspirer la haine du
» vice , elles en cachent la difformité
» pour le faire aimer ».

Concluons cette digression , en disant que la lecture de tous nos Romans doit être redoutée comme l'étoit celle de ces histoires dont *Horace* disoit que le vice s'y trouve peint de maniere à l'enseigner :

*Et peccare docentes ,
Fallax historias monet.*

Od. 7, lib. 3.

C'est de ces écrits dont les Auteurs eux-mêmes devoient détourner les ames vertueuses, comme *Ovide* le faisoit à l'égard de plusieurs de ses Poëmes qu'il déclaroit devoir être évités par les esprits les plus forts , & qu'il conseilloit de brûler (1).

(1) *Scripta cave relegas blandæ servata puellæ.*

Constantes animos scripta relecta movent.

Omnia pone feros , quamvis invitus , in ignes ;

Et dic : ardoris sit rogas iste mei.

Remed. Am.

On exceptera toujours le *Télémaque*. C'est dans ce genre d'ouvrages celui qui est le plus intéressant tant pour le style que pour son objet. Mais encore sçait-on qu'il n'est pas sans reproche sur l'épisode du naufrage qui jette le héros sur l'île enchantée. L'image séduisante de la passion de *Calypso*, & des tendres sentimens de la jeune *Eucharis* pour *Télémaque*, est bien capable d'enflammer le cœur d'une jeune personne d'un feu qui ne brûle jamais impunément. L'Auteur, qui n'étoit pas alors Evêque, s'étoit sans doute permis la composition de ce Roman, par des raisons que vraisemblablement par la suite il auroit abandonnées. C'est une conjecture fondée sur les écrits de piété qu'on a de ce Prélat.

Cette scène épisodique du *Télémaque* est du genre de ces Romans où l'on prétend qu'en représentant l'amour avec tous les charmes dont il se fert pour séduire, on offre un moyen efficace de se precautionner contre ses écueils. Mais, comme le dit M. de *Passé* dans sa Lettre, dont nous avons ci-dessus fait usage: « Je demande s'il est raisonnable d'allumer le feu pour

» l'éteindre, d'avalier le poison pour
» éprouver la vertu d'un antidote, de
» se blesser pour connoître la force
» d'un remede? Le mal peut servir de
» remede, quand il est de nature à ex-
» citer l'horreur, & qu'il faut le vain-
» cre par le combat. Mais, lorsque le
» cœur aime ses maladies, & qu'il ne
» peut s'en garantir que par la fuite,
» ce seroit un remede pernicieux
» que de se rendre malade pour se
» guérir. La *Princesse de Cleves*, par
» exemple, est un Roman estima-
» ble à bien des égards. Il y a du na-
» turel, de la justesse. Les faits n'y sont
» point noyés dans les réflexions, le
» style en est pur, délicat, sans affec-
» tation. On sent, en le lisant, que
» l'Auteur connoissoit le monde, qu'il
» avoit étudié le cœur humain, & qu'il
» sçavoit faire jouer les ressorts qui
» mettent les passions en mouvement.
» Mais la morale de ce Roman est-elle
» hors d'atteinte, & peut-on dire que
» la *Princesse de Cleves* soit un modele
» à proposer? L'intrigue de ce Ro-
» man est l'amour que la Princesse con-
» serve pour un autre que pour son
» mari. Le devoir en triomphe par un

» effort de vertu. L'Auteur, qui étoit
 » maître des événemens, a garanti son
 » héroïne d'un adultere : mais une
 » femme qui fera dans le cas de la *Prin-*
 » *cesse de Cleves*, & qui à son exem-
 » ple croira pouvoir concilier l'amour
 » d'un amant avec ce qu'elle doit à son
 » mari, sera-t-elle de même la maî-
 » tresse de résister à tout ce que la pas-
 » sion a de plus séduisant, & à sa pro-
 » pre foiblesse ? N'y auroit-il pas
 » même trop de présomption à s'en
 » flatter ? On fait triompher sans peine
 » une héroïne dans un livre ; mais ces
 » triomphes sont trop rares dans la pra-
 » tique, pour qu'on puisse y compter ».

Concluons des réflexions de M. de
Passe, qu'en général les meilleurs Ro-
 mans sont ceux qui participent le
 moins à la corruption ordinaire de ce
 genre d'ouvrages, comme le disent
Séneque & Martial. Il n'y a pas de bon-
 té à attribuer à ce qui n'est que moins
 mauvais : *Nec bonitas est, pessimo esse*
meliozem (2), *Optimus malorum, est*
infimo gradu malus (1).

Mais revenons à notre Théâtre que

(1) Sen. epist. 79.

(2) Mart. lib. 12.

nous avons laissé à son premier âge, & dont les Poëmes se bernoient à ces Romans, inventions des Poëtes Provençaux. Tels furent, par exemple, le Roman de Troyes par *Benoît de Mory*; le Roman d'*Atys* & de *Prophylies*, par *Alexandre*, qu'on croit être celui qui inventa les grands Vers appelés Alexandrins, soit à cause de son nom, soit parce qu'il les employa dans son Roman d'*Alexandre le Grand*.

Ces étincelles de Poésie parurent dans les douzième, treizième & quatorzième siècles, & dans les extrémités de la France les plus opposées pour le climat.

Les Provençaux, dit *M. de Fontenelle* (1), auroient dû, aidés de leur soleil, avoir l'avantage; mais il faut avouer que les Picards ne leur cédoient en rien.

La plus grande gloire de la Poésie Provençale est d'avoir eu pour fille la Poésie Italienne. L'art de rimer passa de Provence en Italie; mais il s'y perfectionna plutôt qu'ailleurs. Nos Versificateurs étoient encore sans correc-

(1) Dans son Histoire du Théâtre François.

tion, sans goût, & bégayoient à peine des Poèmes informes, tandis que l'Italie se glorifioit d'avoir déjà produit des Poètes qui jouissent encore de la plus grande réputation. On y honoroit excessivement leur talent. Il paroît que les Poètes y étoient distingués par un habillement particulier. *Villani* rapporte que le *Dante* qui mourut au commencement du quatorzième siècle, fut enterré magnifiquement en habit de Poète (1). Les Souverains leur faisoient la cour, pour être loués dans leurs Poèmes: honneur que quelques Poètes n'accordoient pas légèrement. L'Empereur *Charles IV* ayant sollicité *Pétrarque* de lui dédier un Ouvrage: *Je ne puis*, lui répondit le Poète, *vous rien promettre, qu'autant que vous aurez de véritable grandeur.*

Il fut réservé à l'Italie de répandre de nouveau le goût des mœurs & des arts dans toutes les autres parties de l'Occident, après avoir été elle-même éclairée une seconde fois par les Grecs.

Il est à observer que peu de temps

(1) *Fu sepolito à grand honore in habito di Poeta. VILL. Lib. 9, C. 23.*

après la prise de Constantinople, vers l'an 1453, quelques Grecs fugitifs vinrent chercher un asyle en Italie. Ils y porterent avec eux leur trésor littéraire qui consistoit en manuscrits précieux. Ils furent accueillis par le Pape *Nicolas V*, qui profita de cet événement pour rappeler l'étude de la Langue Grecque & des Auteurs de l'Antiquité. Et tout alors concourut au progrès des Lettres. L'art de l'Imprimerie découvert peu d'années auparavant, devint bientôt florissant par les soins des *Aldes*, plus dignes encore du nom de Sçavans que de celui d'Imprimeurs célèbres. Les anciens manuscrits à demi-effacés, pleins d'abréviations, & difficiles à déchiffrer, produisirent des copies imprimées qui, étant multipliées, & se répandant par toute l'Europe, firent succéder le sçavoir & la politesse à l'ignorance & à la grossiereté.

Néanmoins il ne faut point désavouer que, toutes informes que fussent les productions des *Troubadours Provençaux*, il y en avoit plusieurs dont l'invention étoit ingénieuse. *Dante & Pétrarque* en firent leur pro-

fit. Et M. de Fontenelle a remarqué que Bocace lui-même avoit pris les originaux de ses Contes dans le *Ménéstrel*, *Rutbeuf*, *Habert*, & d'autres Fabliaux.

Ces Fabliaux étoient moraux, ou allégoriques, ou amoureux. Car, dit M. de Fontenelle, il étoit dans l'ordre de la nature *corrompue*, qu'avec l'esprit poétique il se répandit en France un esprit de galanterie.

Il y avoit en Provence la fameuse Cour d'amour. Et la Picardie, rivale de la Provence, avoit ses *plaid* & *gieux sous l'ormel*.

Comme tous les Vers se faisoient alors sans étude & sans science, la Noblesse ne dédaignoit pas d'en faire. Tel qui par le partage de sa famille, n'avoit que la moitié ou le quart d'un vieux château, bien seigneurial, alloit quelque temps courir le monde en rimant, & revenoit acquérir le château.

On les payoit en armes, draps & chevaux, &, pour ne rien déguiser, on leur donnoit aussi de l'argent. Mais ils ne jouoient point sur des Théâtres publics; il n'y en avoit pas alors. Ils avoient à leur suite quelques *Ménéstrels* ou *Jongleurs* qui chantoient sur

leurs harpes ou sur leurs vielles les Vers des *Troubadours* ou *Trouveres*.

Il y avoit de ces représentations privées , mêlées de musique & de jeux , qu'on donnoit dans les banquets royaux , & qui pour cette raison étoient appellés *entremets*.

La nature seule faisoit ces Poëtes ; l'art ni l'étude ne lui en pouvoient disputer l'honneur. Les *Trouveres* ne pensoient pas qu'il y avoit jamais eu des Grecs ni des Latins : personne alors n'entendoit le Grec. Il n'y avoit que quelques Ecclésiastiques qui entendoient le Latin ; & les gens habiles sçavoient seulement par tradition qu'il y avoit eu des Anciens. Aussi leurs ouvrages étoient-ils sans regle , sans élévation & sans justesse. Mais , en récompense , on y trouve une simplicité ingénue , une naïveté qui fait rire sans paroître trop ridicule , & quelquefois des traits de goût imprévus & assez agréables. On a sur cet âge de notre ancienne littérature , un Ouvrage intéressant , intitulé : *Histoire Littéraire des Troubadours* , en 3 vol. in-12 , dont nous avons parlé pag. 166 de nos Lettres sur les Spectacles.

Il y eut toujours en même temps les *Mimes*, dont les jeux confiffoient en récits bouffons & en gesticulations. Ceux qui faisoient des tours d'adresse & de force avec des épées ou bâtons, furent appellés *Balatores*, & en françois *Bateleurs*. Ils alloient de Ville en Ville; & lorsque dans leurs routes ils avoient à payer des péages, ils étoient autorifés par les Ordonnances à satisfaire le *Péager* par leurs jeux ou par les tours de leurs singes; ce qui a donné lieu à ce proverbe populaire, *payer en monnoie de singe ou en gambades*.

Cette profession de *Trouveres*, *Jongleurs* ou *Ménéftriers* effuyoit de temps en temps le mépris qu'elle méritoit. On voit dans le *Fabliau de la Robe vermeille*, la femme de *Vavasseur* reprocher ainfi à son mari de faire un métier si bas :

Bien doit être *Wavassor vis* (1);

Qui veut devenir ménestrier.

.....

S'appartient à ces Jongleurs

Et à ces autres Chanteurs;

Qu'ils aient de ces Chevaliers

Les robes, c'est leurs métiers.

(1) C'est-à-dire *vil*.

Il y a dans les Capitulaires des Rois de France une Ordonnance de Charlemagne de l'an 789, qui comprend parmi les personnes notées d'infamie, tous ces Farceurs & Histrions : *omnes infamiæ maculis aspersi, id est Histriones, ut viles personæ, non habeant potestatem accusandi* (1). On voit dans ces mêmes Capitulaires, que les gens vertueux évitoient de voir & d'entendre ces Farceurs, Bateleurs, &c. La défense en étoit expressément faite aux Ecclésiastiques, & on leur faisoit un devoir d'en détourner par leur exemple & par leurs conseils les Fideles (1).

Il y a des Ecrivains qui ont donné comme des images des anciennes fêtes nationales les Tournois & les Carroufels, dont on sçait quel étoit l'appareil. Ils passèrent de mode après celui où le Roi Henri II fut blessé à mort en

(1) Capit. Reg. Lib. III.

(2) *Quæcumque ad aurium & oculorum pertinent illecebras unde vigor animi emolliri posse credatur, ut de alijs generibus Musicorum alijsque nonnullis rebus sentiri potest ab omnibus, Dei Sacerdotes se abstinere debent; quia per aurium oculorumque illecebras, vitiorum turba ad animum ingredi solet; Histrionum quoque turpium & obcenorum insolentias jocorum & ipsi animo effugere cæterisque effugienda prædicare debent.* Tome I des Capitulaires des Rois de France, page 1170

1559. Un *Envoyé* du Grand Seigneur sous *Charles VII*, disoit très-sensément de ces fêtes militaires, que si c'étoit tout de bon, ce n'étoit pas assez, & que si ce n'étoit qu'un jeu, c'en étoit trop (1).

La Cour abandonna ces divertissemens, où il arrivoit toujours malheur; & on les vit remplacés par les jeux de Théâtre & les Ballets, où le Roi, les Princes & les Seigneurs étoient Acteurs: mais ce n'étoit que des fêtes extraordinaires, qui n'avoient lieu que dans des événemens qui rassembloient à la Cour les personnes d'état à y paroître.

On sçait que, lorsque les grands Seigneurs ne furent plus, comme le dit M. le Président *Hénault* (2), que des Courtisans que le plaisir & l'ambition fixerent à Paris, on vit cette Capitale parvenir successivement à une grandeur colossale. Elle n'a pu y arriver, sans être de plus en plus surchargée d'une multitude de Citoyens désœuvrés dont on crut devoir occuper

(1) Histoire de France, par M. le Président *Hénault*.

(2) *Ibid.*

le loisir, selon le goût des temps, par des représentations pieuses qui furent l'enfance & le bégayement de nos Tragédies, de nos Opéra & de nos Comédies.

On s'accorde assez pour rapporter l'origine de l'établissement des Spectacles de Paris à l'année 1398, que des Bourgeois de cette Ville se réunirent pour donner les représentations des Mysteres de la Passion de *Jesus-Christ*, & pour vivre aux dépens de leurs spectateurs. Le caractère de ces représentations, dont les Pèlerins de la Terre sainte avoient donné l'idée, procura à la compagnie de leurs Inventeurs le privilege d'être érigée en Confrairie pieuse :

De nos dévots Aïeux le Théâtre abhorré,
Fut long-temps dans la France un plaisir ignoré;
De Pèlerins, dit-on, une Troupe grossiere
En public à Paris y monta la premiere;
Et fortement zélée en sa simplicité,
Joua les Saints, la Vierge & Dieu par piété.

D E S P.

On pourroit bien faire remonter vers l'année 1313 l'époque de ces sortes de représentations publiques; mais alors elles n'étoient pas ordinaires. Il

y en eut, par exemple, à l'occasion de la Chevalerie des fils de *Philippe-le-Bel*, *Louis-Hutin*, *Philippe-le-Long* & *Charles-le-Bel*. Enfin si l'on vouloit avoir une trace plus ancienne de ces jeux de Théâtre, on la trouveroit en 1179. Un Moine nommé *Geoffroi*, qui depuis fut Abbé de Saint-Alban en Angleterre, chargé de l'éducation des jeunes gens, leur faisoit alors représenter avec appareil des especes de Tragédies de piété, dont la première eut pour sujet les Miracles de *sainte Catherine*. On doit présumer que ce drame répondoit au mauvais goût du douzieme siecle.

Sous le regne de *S. Louis*, dit *M. Duclos* (1), les *Jongleurs* ou *Ménéstriers* étoient en assez grand nombre pour mériter un article particulier dans un tarif que ce Prince fit faire pour régler les droits de péage à l'entrée de Paris.

Par la suite ces *Jongleurs* ou *Ménéstriers* parvinrent dans ce temps d'ignorance à donner leurs jeux ou représentations

(1) Dans son Mémoire sur les Jeux scéniques, tome XVII des Mémoires de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres.

pour des objets d'édification. On en vit sous le regne de *Charles VI* former une compagnie sous le titre de Confreres de la Passion. Ils établirent leur Théâtre dans une salle de l'Hôtel de la Trinité, & ils obtinrent à cet effet des Lettres-Patentes datées du 4 Décembre 1402. Les sujets de leurs especes de Poëmes étoient tirés de l'Écriture sainte & des Légendes des Saints. Voici les titres de quelques-uns : Le *Mystere de la Vengeance de la Mort de J. C.* Le *Mystere de la Conception & de la Nativité de la Vierge.* La *Passion*, &c. Leurs Auteurs les plus connus étoient *Jean Petit*, *Dabondance*, *Louis Choquet*, &c.

Mais dès le crépuscule du rétablissement des Lettres, c'est-à-dire, sous le regne de *François I*,

Le sçavoir à la fin dissipant l'ignorance,
Fit voir de ce projet la dévotte imprudence.

DESPR.

L'ignorance avoit répandu les ténèbres les plus épaisses sur tous les Ordres de l'État. Néanmoins dans le cours de cette nuit il parut assez de lumieres pour conduire les vrais Philo-

sophes (1). Ces temps ténébreux nous offrent une multitude de Canons, de Conciles, de Statuts Synodaux & de Mandemens d'Evêques pour le rappel des bonnes regles. Ces réclamations ne furent pas sans effet pour ceux qui dans le temps y furent attentifs, & par la suite elles produisirent de plus grands fruits.

Le Parlement de Paris reconnut l'indécence qu'il y avoit à faire servir au plaisir du peuple les Mysteres de la Religion, d'autant plus que pour plaire au plus grand nombre, on les déshonoroit par une mixtion de farces scandaleuses. Cet auguste Tribunal les défendit par ses Arrêts des 9 Décembre 1541 & 19 Novembre 1548, & on ne vit plus représenter que des sujets profanes.

Le Concile de Trente défend aussi de faire jamais servir l'Ecriture sainte à des sujets de divertissement; & il ordonne aux Evêques de punir des peines de droit ou arbitraires les témérai-

(1) *Nunquam defuit veritas Dei in Sanctis ejus, modo paucioribus, modo pluribus ut se temporum veritas habuit & habebit. S. Aug.*

res violateurs de son décret, aussi bien que de la parole de Dieu (1).

Les Protestans même reconnurent la nécessité de réformer un pareil abus. Ils firent à ce sujet une Loi qui se trouve dans le Recueil intitulé de *la Discipline des Protestans de France*, chap. 14, art. 28. En voici les termes : « Ne sera loisible aux Fideles » d'assister aux Comédies & autres » Jeux joués en public ou en particulier, vu que de tout temps cela a été » défendu entre les Chrétiens, comme » apportant corruption de bonnes » mœurs, mais sur-tout quand l'Ecriture sainte y est profanée. Et si en un » College il étoit trouvé utile à la jeunesse de représenter quelque histoire, on ne pourra le tolérer qu'à » condition qu'elle ne sera pas tirée de » l'Ecriture sainte, qui n'est pas baillée

(1) *Temeritatem illam reprimere volens quæ ad profana quæque convertuntur & torquentur verba & sententiæ sacræ Scripturæ ad scurrilia scilicet, fabulosa, vana, & mandat & præcipit ad tollendam hujusmodi irreverentiam & contemptum, ne de cætero quispiam quomodolibet verba Scripturæ sacræ, ad hæc & similia audeat usurpare, & omnes hujusmodi homines temeratores & violatores verbi Dei juris & arbitrii pænis per Episcopos coerceantur. Conc. Trid.*

» pour être jouée , mais pour être pu-
 » rement prêchée ».

Lorsque les *Confreres de la Passion* ne purent plus représenter les Mysteres , ils cédèrent leur privilege à une troupe de Comédiens qu'on appelloit les *Enfans sans souci*. Le Chef de cette troupe s'appelloit le *Prince des Sots* , & leurs drames étoient intitulés , *la Sottise*. Ces Comédiens , pour se mettre en honneur , commencerent à donner sous le regne de *Charles VI* quelques moralités burlesques , comme le *Fief* ou *Châtel de joyeuse destinée* , le *Débat du cœur & de l'œil* , *l'Amoureux au Purgatoire* , de *l'Amour* , &c.

Les Clercs des Procureurs au Parlement transigerent avec les *Enfans sans souci* , pour donner au Public de pareilles représentations. Ils s'appelloient *Basochiens*. Les Clercs de la Chambre des Comptes qui prirent le titre de *Jurisdiction du Saint-Empire* , & ceux du Châtelet éleverent aussi des Théâtres ; mais ils furent moins fréquentés. Les *Basochiens* & les *Enfans sans souci* eurent la préférence. Ils avoient pour Auteurs les meilleurs

Poètes du temps , comme *Clément Marot* , & avant lui *Corbueil dit Villon* , dont *Boileau* a dit :

Villon sçut le premier dans ces siècles grossiers ,
Débrouiller l'art confus de nos vieux Romanciers.

Art Poét.

La plus célèbre des anciennes farces est celle de *Patelin*. Le principal personnage dont cette Piece porte le nom , étoit un nommé *Patelin*. Ses fourberies , ses impostures & ses intrigues étoient si connues , qu'on en fit le sujet d'une piece de Théâtre. C'est ce qui a donné lieu de se servir de ces mots : *patelin* , *patelinage* , pour exprimer le caractère d'un homme de mauvaise foi. Cette farce si vantée par *Pasquier* dans le huitième Livre de ses *Recherches de la France* , a servi de fond & de cannevas à la Comédie intitulée *l'Avocat Patelin* , qui se joue encore sur le Théâtre François.

Les Auteurs & les Acteurs les plus fameux des anciennes farces sont *Tabarin* , *Turlupin* , *Gaultier-Garguille* , *Gros-Guillaume* , &c. Leurs noms ont été admis dans la nomenclature fran-

çoise pour signifier un bouffon, un baladin & un farceur.

. *Les Turlupins* resterent
Inspides plaisans, bouffons infortunés,
D'un jeu de mots grossiers partisans surannés.

.
Apollon travesti devint un *Tabarin*.
Cette contagion infecta les Provinces,
Du Clerc & du Bourgeois passa jusques aux Princes:

DESPR. Art Poét.

Ces anciennes farces dont le mérite consistoit en pointes, en équivoques & en bouffonneries, devinrent des satyres; & dans tous les Ordres, il y avoit des gens attaqués de la manie d'en faire les représentations. Le Parlement de Paris réforma cette licence, & il n'y eut que les *Enfans sans souci* qui pendant quelque temps demeurèrent seuls en possession de divertir le Public.

Enfin arriva le seizieme siecle, où l'on s'occupa de l'étude de l'Antiquité. On ne trouva plus alors rien de beau que ce qui avoit été pensé & dit par les Auteurs du Paganisme. On ne cessoit d'accumuler dans les sermons, dans les plaidoyers les citations des anciens Ecrivains Grecs & Latins. L'usage in-

discrét & l'estime outrée qu'on en faisoit, donnerent lieu de reprocher aux Sçavans du seizieme siecle d'être Payens dans le cœur, & de vouloir ramener le culte des Dieux d'*Homere* & de *Virgile*. Mais, comme l'a dit M. l'Abbé de la Bletterie (1), « ils l'é-
» toient plus par pédanterie que par
» libertinage, & ce n'étoit que l'effet
» de l'admiration où ils étoient d'avoir
» découvert les Peres de la bonne Lit-
» térature ».

Jodelle [mort en 1573] fut le premier qui rappella les idées de l'art dramatique par ses Tragédies de *Cléopatre* & de *Didon*.

Les représentations qui se faisoient par les *Enfans sans souci*, rue des Mathurins, à l'Hôtel de Cluny, parvinrent à mériter d'être défendues par Arrêt du Parlement de Paris, du 6 Octobre 1584.

On vit paroître vers l'année 1588 deux nouvelles troupes de Comédiens. Les uns étoient François, & les autres venoient d'Italie. Ces derniers se nommoient *li Gelosi*. Le Parlement

(1) Dans la Vie de l'Empereur *Julien*, page 28.

de Paris refusa de consentir à leur établissement. Nous en avons rapporté les motifs, page 114 de nos Lettres sur les Spectacles.

Ce ne fut qu'au commencement du dix-septième siècle, sous *Henri IV* & *Louis XIII*, que *Hardi* & *Rotrou* tirèrent, dit-on, du milieu des rues & des carrefours la Tragédie & la Comédie. Mais les Poètes étoient encore ce qu'ils ont presque tous été & ce qu'ils seront toujours. « Non seulement, » dit M. le Président *Hénault* (1), ils » se ressentoient de la corruption du » siècle, mais encore ils l'augmen- » toient, & ils gâtoient l'esprit & le » cœur des jeunes femmes par des » Vers libertins & des Chançons licen- » cieuses ».

La troupe qui étoit alors chargée des représentations dramatiques, se qualifioit de Comédiens de l'Elite Royale. *Corneille* [né en 1606] la mit ensuite tellement en faveur, que dans l'enthousiasme de l'admiration des chefs-d'œuvres de ce Poète, on obtint de *Louis XIII* la Déclaration du 16 Avril 1641, dont les Comédiens

(1) Dans son Abrégé de l'Histoire de France.

s'autorisent tant. Il en a été parlé page 294 de nos Lett. sur les Spect.

Les drames de *Racine* [né en 1659], de *Moliere* [né en 1620], & de *Regnard* [né en 1647]; les représentations des Tragédies lyriques de *Lulli* [né en 1633], & de *Quinault* [né en 1635]; enfin la gaieté de la Comédie Italienne augmentèrent la séduction des partisans des Théâtres. On soutint qu'eu égard aux progrès de l'art dramatique, il n'y avoit rien à craindre pour les mœurs.

Quelques Littérateurs épris des chefs-d'œuvres de notre Théâtre, ont prétendu que nous avions surpassé les Anciens. Mais, comme l'a observé *M. Gedouin*, dans une Dissertation insérée dans le second Tome des Mémoires de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, il est difficile de juger la question.

Nous n'avons pas la vingtième partie des Ouvrages des Anciens, dont nous aurions besoin pour entendre mieux ceux que le temps nous a conservés. De quatre-vingt-douze Tragédies d'*Euripide*, il ne nous en reste que dix-neuf. De cent vingt Pièces

composées par *Sophocle*, nous n'en avons plus que sept. De plus de cinquante Comédies d'*Aristophane*, il ne nous en est parvenu que onze.

Nous n'en avons aucune de *Cratinus*, d'*Eupolis*, de *Philemon*, & de plusieurs autres Poëtes célèbres, comme de *Ménandre*, qui avoit fait environ cent huit ou cent dix Pièces.

D'ailleurs il n'est pas aisé, ou plutôt il n'est pas possible d'entendre parfaitement toutes les finesses, toutes les allusions & tout le jeu des Pièces dramatiques des Anciens.

Pour peu qu'on lise avec attention les Pièces du Théâtre Grec qui sont parvenues jusqu'à nous, on reconnoîtra que les Poëtes ne se propofoient pas seulement, comme les nôtres, d'amuser; ils travailloient tout-à-la-fois & pour le peuple & pour les gens d'esprit. Ils choisissoient, comme l'exige *Aristote*, une action importante, entière, qui eût une juste étendue, & dont la péripétie fût frappante. Ces conditions étoient pour le commun des spectateurs; mais pour les gens d'esprit, ils recherchoient soit une ressemblance parfaite de la Pièce avec

l'état actuel de la Grece entiere, soit d'heureuses allusions tantôt aux circonstances particulieres du temps où ils écrivoient, tantôt à eux-mêmes. Il paroît que c'est pour cette raison qu'un même sujet a été souvent traité différemment par différens Poëtes, & quelquefois par le même.

Cette maniere de considérer & de juger le Théâtre des Grecs, fait l'objet d'une Dissertatiou (1) de M. le Beau le cadet, de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres. Il y expose les recherches qu'il a faites pour découvrir les allusions historiques que les trois principaux Poëtes Tragiques, *Eschyle*, *Euripide* & *Sophocle* ont pu se proposer dans leurs Poëmes. La vraisemblance de ces allusions est prouvée par l'histoire, ou fondée sur des conjectures. Il en résulte qu'il y avoit dans les drames des Grecs une infinité de rapports ingénieux qui devoient attacher agréablement les Spectateurs, & produisoient chez eux cette grande

(1) Elle a été insérée dans le XXXV^e Tome des Mémoires de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres.

admiration dont on ne voit pas toujours aujourd'hui la raison, parce qu'on trouve froids & obscurs des endroits dont on n'a plus la véritable intelligence.

Les recherches de M. le Beau se font bornées à l'âge brillant du Théâtre Grec, c'est-à-dire depuis la quatrième année de la soixante-troisième Olympiade jusqu'à la troisième année de la quatre-vingt-treizième Olympiade; ce qui renferme un espace de 119 ans. Il étoit alors d'usage qu'un même Poëte fit jouer tout-à-la-fois quatre Pièces dont les trois premières rouloient sur des sujets tragiques, & la quatrième étoit une Pièce badine, souvent même lascive, à laquelle on donnoit le nom de *Satyre*, parce qu'on y introduisoit cette espèce de divinité, comme plus libre que toute autre dans les discours. Ces quatre Pièces réunies s'appelloient *Tétralogie*. On pense bien que c'étoit dans les Pièces Tragiques que se trouvoit ce grand intérêt produit par les allusions aux événemens.

Au reste, il faut toujours s'en tenir

au sentiment de M. le Batteux, que nous avons ci-dessus exposé (1) L'instruction morale n'étoit pas plus alors qu'aujourd'hui le principal objet de l'art dramatique. Les Poëtes ne se propofoient premierement que de plaire aux Spectateurs en émouvant leurs passions favorites; & comme il y avoit alors un esprit national qui s'occupoit passionnément des affaires publiques, ils employoient les ressorts qu'il falloit y adapter, & qui ne conviendroient pas à notre temps.

Aussi ne faut-il comparer les drames modernes avec les anciens, que pour le style & la construction artificielle. C'est dans cette espece de comparaison qu'on trouvera que *Corneille*, par exemple, s'est approché de cette élévation de style & de pensées qu'on admire dans *Sophocle*, & que *Racine* respire ce ton de tendresse qui caractérise *Euripide*.

Mais, quant à l'intérêt du Drame & aux ressorts employés, il n'y a plus de comparaison à faire; ou si on la fait, on reconnoît que nous avons

(1) Page 4; lisez-y ligne 28, 1772, au lieu de 1770.

rendu l'Art dramatique encore plus nuisible , en ne le réduisant qu'à des Scenes amoureuses. C'est en effet toujours la passion de l'amour qui est l'ame de toutes nos Pieces de Théâtre. Et par la maniere dont la plupart de nos Poëtes la mettent en oeuvre , nous nous attirerons peut-être de la postérité les mêmes reproches que nous faisons aux productions des siècles d'ignorance qui nous ont précédés.

Pourquoi les Ouvrages ingénieux des XII^e, XIII^e & XIV^e siècles nous paroissent-ils ridicules ? C'est que leurs Auteurs appliquoient les mœurs de leur temps à des siècles entièrement différens. Delà résulte ce burlesque continuel dont nos Ancêtres n'avoient pas le moindre soupçon. Et à ce sujet M. de Fontenelle a fait une réflexion judicieuse qui se termine par une Critique de notre Théâtre : « C'est, » dit-il (1), l'effet ordinaire de notre » ignorance , de nous peindre tout » semblables à nous , & de répandre » nos portraits dans toute la nature ;

(1) Dans son Histoire du Théâtre François.

« mais ne tombons - nous pas nous-
« mêmes dans ce ridicule , lorsque
« nous voyons les Poètes dramati-
« ques de notre temps donner notre
« galanterie & notre maniere de trai-
« ter l'amour à des Grecs & à des
« Romains ; & qui pis est à des Turcs ?
« Pourquoi cela ne nous paroît-il pas
« burlesque ? c'est que nous n'en sça-
« vons pas assez ; & comme nous ne
« connoissons gueres les véritables
« mœurs des Peuples , nous ne trou-
« vons point étrange qu'on les fasse
« galans à notre maniere ; & pour en
« rire , il faudroit des gens plus éclai-
« rés ».

Nous pouvons ajouter à cette réflexion de M. de Fontenelle , que par la suite on se moquera aussi de nos Opéra dont on vante tous les enchantemens. C'est en effet un Spectacle qui choque la vraisemblance , qui de toutes les regles est celle qu'il faut le plus respecter. On y met en chant les choses les moins faites pour être chantées , le dépit , la colere , la fureur , le désespoir , même les sentimens d'une mort prochaine. C'est un ridicule dont un Poëte nous a donné une des-

cription badine que nous aurons par la suite lieu de rapporter.

Nos Drames ne pourroient tout au plus être comparés qu'avec ceux du plus mauvais âge de l'antiquité, c'est-à-dire avec ceux où, comme de notre temps on ne cherchoit qu'à flatter les sens des Spectateurs, qu'à amollir l'ame, & qu'à corrompre les mœurs. C'est pourquoi les succès des *Cornille*, des *Racine*, des *Moliere* & des *Quinault* n'en ont pas imposé aux Sages du dernier siècle. On les vit s'élever contre des Poëmes dont la perfection littéraire ne tendoit qu'à augmenter encore plus l'empire des vices; c'est ce qui occasionna les écrits polémiques dont on va donner l'histoire.

Les apologies de nos Théâtres y étant mises en opposition aux écrits qui les ont combattues; elles n'y paroîtront que comme des Ouvrages dangereux dont il faut éviter l'illusion. On verra qu'elles tendent toutes plus ou moins à favoriser l'empire de la volupté, & que les défenseurs des Théâtres doivent succomber sous les armes de la raison & de la Religion.

Ce sera toujours en vain qu'on emploiera éloquence, astuce & sophismes contre la vérité. Il suffit qu'elle se montre pour triompher, & ramener à son drapeau les cœurs droits qui auroient eu la foiblesse de s'en écarter (1); & souvent elle en obtient des hommages. En voici un que lui rendit *Houdart de la Motte*, dans les Stances suivantes, où ce Poëte dramatique a sincèrement caractérisé nos Théâtres & leurs amateurs.

. Du récit de ces feux idolâtres

Tous les esprits sont enchantés :

C'est le seul art de plaire, & de tous nos Théâtres

Il fait les uniques beautés.

*

Eh ! combien à l'Amour éleva de trophées

La Scene (2) au magique pouvoir,

Où l'on voit des Héros, transformés en Orphées ;

Chanter jusqu'à leur désespoir !

*

Là, sous les noms flattés d'erreurs & de foiblesse,

Notre devoir est combattu :

Les Dieux, par leur exemple, y font à la jeunesse

Un scrupule de la vertu.

(1) *O magna vis veritatis, quæ contra hominum ingenia, calliditatem, solertiam, contraque siclas omnium insidias facilè & per seipsam defendat ! Cic. pro M. Cælio.*

(2) L'Opéra.

Mais, dit-on, Melpomene (1) en son art plus exacte ;
 Aspire à notre instruction ;
 Projer qu'elle dément elle-même à chaque acte
 En faveur de la passion.

*

Elle mêle l'amour aux fureurs de la guerre ;
 Elle attendrit l'ambitieux ;
 S'il veut se faire un nom & conquérir la terre,
 C'est pour l'offrir à deux beaux yeux.

*

Ainsi de nos Auteurs, gravement libertine ;
 La Muse s'épuise en beaux mots ;
 Et chez eux la Beauté fait seule l'Héroïne,
 Comme l'Amour fait le Héros.

*

Souvent un jeune cœur, qu'épouvantoit l'obstacle ;
 Ou le danger même d'aimer,
 Perd cette heureuse crainte, & de tout le Spectacle
 N'apprend qu'à ne plus s'alarmer.

*

Jusques à quand veut-on, sous d'imprudentes fables ;
 Nous cacher un nouvel écueil,
 Et donnant de beaux noms à des penchans coupables,
 Changer le remords en orgueil ?

*

C'est trop prêter au vice un secours mercenaire ;
 Auteurs, cessez de l'appuyer :
 Et par la vertu seule essayez de nous plaire ;
 Ou bien osez nous ennuyer.

(1) La Tragédie.

HISTOIRE
DES OUVRAGES

Pour & contre les Théâtres Publics.

IL parut sur la fin du dernier siècle un Livre intitulé :

HISTOIRE & Abrégé des Ouvrages Latins, Italiens & François, pour & contre la Comédie & l'Opéra. *Orléans, 1697.*

Cet Ouvrage, qui a pour Auteur M. *Lalouette*, est dogmatique & historique.

On y trouve dans la partie dogmatique un exposé de la Doctrine de l'Ecriture sainte, des Conciles & des Peres de l'Eglise sur la Comédie.

L'Auteur cite de l'Ecriture sainte le Livre des Proverbes, c. 4, v. 23; le Livre de l'Ecclésiastique, c. 3, v. 27, c. 9, v. 8 & 9; l'Evangile selon S. Matthieu, c. 5, v. 28, c. 18, v. 6; l'Epître de S. Paul aux Ephés. c. 5, v. 3 & 4, &c.

On sçait que le mot de Comédie

n'est pas nommé dans l'Écriture sainte, parce que les Jeux scéniques n'étoient pas en usage chez le Peuple Juif. Mais comme ils n'ont d'autre fin que d'inspirer des passions déréglées qui, selon même la Philosophie Payenne, sont les maladies des ames; ils se trouvent implicitement condamnés (1) par ce premier précepte de la Morale sacrée: « Réglez sur vos sens & sur vos passions; *Sub te erit appetitus, tu dominaberis illius* (2); » précepte dont un Sénèque, par les feules lumières de la raison, reconnoissoit la nécessité pour conserver à l'ame la supériorité qu'elle a sur le corps. « L'ame, dit-il, tient dans le corps le même rang que Dieu dans l'Univers; que le corps obéisse donc à l'ame, comme l'Univers à Dieu; elle est trop élevée par sa nature, pour que je veuille la dégrader jus-

(1) *Veritas, si ad hæc usque descenderet, pessimè de fidelibus suis sensisset. Plerumque in præceptis quædam utilitè tacetur. Præceptorum loco severitas loquitur, & ratio docet quæ Scriptura sacra conticuît. Prohibuit spectari quos prohibet geri. Omnia ista spectaculorum genera damnavit quandò idololatriam sustulit, unde hæc vanitatis & levitatis monstra venerunt. S. CYPR. de Spect.*

(2) Genes. c. 4.

» qu'à la rendre esclave du corps, en
 » me livrant au langage des sens » :
Quem in hoc mundo locum Deus obtinet,
hunc animus in homine ; serviant ergo
deteriora melioribus. Major sum quam
ut mancipium sim corporis mei (1).

Cette maxime de ce Philosophe Payen suffit pour ôter l'apparence de sévérité à ces préceptes de l'Écriture sainte. *La volonté de Dieu est que vous soyez Saints & purs ; que vous vous absteniez de la fornication ; que chacun de vous sçache posséder le vase de son corps saintement & honnêtement , & non pas en suivant les mouvemens de la concupiscence , comme les Payens qui ne connoissent point Dieu ; car Dieu ne nous a pas appellés pour être impurs , mais pour être Saints. Celui donc qui méprise ces choses , méprise non un homme , mais Dieu. Abstenez-vous de tout ce qui a apparence de mal. Retirez-vous de tous ceux qui se conduisent d'une maniere déréglée (2).*

(1) Senec. ep. 65.

(2) *Hæc est voluntas Dei sanctificatio vestra , ut abstinatis vos à fornicatione : ut sciat unusquisque vestrum vas suum possidere in sanctificatione & in honore : non in passione desiderii , sicut Gentes quæ ignorant Deum. Non*

« Mais , pour lire l'Écriture Sainte
 » utilement , il faut , dit un Auteur
 » respectable , le faire avec foi ; & pour
 » lors le fruit qu'on en tire , est de croi-
 » tre en vertu , & d'y trouver le salut.
 » C'est par elle que la Théologie posi-
 » tive & la Scholastique instruit , en
 » établissant les vérités de la Religion ,
 » que la Théologie polémique & de
 » controverse combat & reprend les
 » erreurs ; que la Théologie de la
 » Chaire corrige & convertit les pé-
 » cheurs ; & que la Théologie Morale
 » conduit à la piété. C'est enfin le tré-
 » sor & l'arsenal de l'Église (1).

M. de Fouchi , Auditeur des Comp-
 tes , & Secrétaire perpétuel de l'Acadé-
 mie des Sciences , fit à la rentrée
 publique de cette Académie , à la

*enim vocavit nos Deus in immunditiam , sed in sanctifi-
 cationem : itaque qui hæc spernit , non hominem spernit ,
 sed Deum qui etiam dedit Spiritum suum sanctum in nobis..
 Ab omni specie mala abstinete vos. Subtrahatis vos ab
 omni fratre ambulante inordinatè. 1. ep. Paul ad Theff.
 cap. 5 , 2 ; ep. c. 3 ; 1. ep. ad Timot. c. 5.*

(1) *In sinu sacræ Scripturæ comprehenduntur cuncta
 Pastorum oviumque officia. Per eam Theologia positiva &
 scholastica veritates Religionis stabilit , Theologia specula-
 tiva & theoretica impugnat errores , Theologia conciona-
 toria restituit convertitque peccatores , Theologia moralis
 docet doctrinam pietatis , & artem dirigendi animas. Est
 thesaurus & armamentarium Ecclesiæ. Compend. mor.
 nov. Testam. tom. VIII , page 241.*

Saint - Martin de 1746, l'éloge du Marquis de Torci, Secrétaire d'Etat, qui étoit mort le 2 Septembre de la même année. Il termina son Discours apologétique, en faisant connoître la piété de ce grand Ministre. « Il avoit, » dit-il, un respect infini pour la Religion, de laquelle il a pratiqué toute sa vie les devoirs avec l'exacritude la plus grande. L'écriture Sainte étoit une de ses principales lectures. Et il a dit plus d'une fois qu'il y avoit souvent puisé non seulement des leçons de morale, mais encore des motifs de décision dans les affaires les plus difficiles & les plus importantes ».

Le sçavant *Baluze* a rendu au grand *Colbert*, oncle du Marquis de *Torci*, dont il vient d'être parlé, un pareil témoignage que nous avons rapporté ci-devant Tome I, page 323.

Ces deux grands Ministres & plusieurs de leurs contemporains que nous avons nommés au même endroit, soutenoient la Religion par leur assiduité à en remplir les devoirs extérieurs. On n'a pas négligé de rapporter dans la Vie ou dans l'Eloge de

quelques-uns d'eux, qu'on les voyoit solemniser avec le Peuple les fêtes de l'Eglise, assister les Dimanches à la Messe Paroissiale, & souvent aux Vêpres. Ils ne trouvoient pas dans la multitude de leurs affaires une excuse pour s'en dispenser. Ils pensoient que les dignités, comme le dit un Ancien (1), obligent par bienséance ceux qui en sont revêtus, à un plus grand assujettissement à l'observation des loix sacrées. Ils croyoient que rien n'honorant la Religion que de voir les Princes & les Grands confondus aux pieds des Autels avec le reste des Fideles dans les devoirs communs & extérieurs de la foi. Mais ces Ministres d'Etat, dont la mémoire est si précieuse, ne comptoient point parmi les devoirs des Grands celui d'autoriser par leur présence les Spectacles, & de donner du crédit, par leur exemple, aux amusemens du Théâtre. Ils sçavoient que les plaisirs publics n'avoient pas besoin de protection; que la corruption naturelle du cœur humain ne répondoit que trop de la per-

(1) *In maxima fortuna minima licentia est.* SALL.

pétuité de leur crédit & de leur durée. Quand en effet les Spectacles seroient nécessaires dans de grandes Villes où abondent tant de personnes plongées dans l'oïfiveté, l'autorité du Ministère n'auroit pas à s'en mêler pour les encourager, puisque de tous les besoins publics ce seroit toujours celui qui courroit le moins de risques.

L'histoire de l'Empire Romain nous apprend que, lorsque les Spectacles y étoient protégés par le Gouvernement, on s'y livroit avec une telle fureur, que souvent on fut obligé de les supprimer. On sçait qu'*Auguste* les aimoit passionnément: il institua même des danses pantomimes qui furent appellées les *Jeux Augustaux*, *Ludi Augustales*, comme le dit *M. de Pontac* dans ses Notes sur la Chronique d'*Eusebe*. Cet Empereur ne tarda pas à se voir dans le cas de faire des loix pour prévenir & réprimer la licence des Théâtres, & sur-tout des Pantomimes. Il défendit aux jeunes gens de l'un & de l'autre sexe d'aller à ceux qui se faisoient la nuit; & il empêcha que les femmes assistassent jamais aux jeux

des Athletes, parce qu'ils combattoient ordinairement nus. Il prescrivit des regles aux Comédiens; & ayant sçu qu'un Acteur nommé *Stephanion* avoit pour serviteur une femme déguisée en garçon, il le fit fouetter par les trois théâtres de la Ville, & il le bannit. Toutes les précautions d'*Auguste* n'empêcherent pas que *Tibere* ne se vît obligé de chasser de Rome, & même de toute l'Italie, les Comédiens & Pantomimes, à cause de leur débauche scandaleuse. *Caligula* les rappella, & *Néron* eut aussi lieu de les chasser. Mais cet Empereur qui étoit fait pour protéger de pareils gens, les fit ensuite revenir. *Domitien* les proscrivit. *Nerva* les rétablit. *Trajan* les supprima; *Adrien* consentit à leur retour. *Héliogabale* alla jusqu'à les honorer, en leur donnant des habits de soie: il en choisit même un pour être Préfet du Prétoire. Cette conduite étoit digne d'un Prince dont la corruption est si connue. *Alexandre Sévere* leur ôta les robes précieuses; il ne leur donna ni or ni argent, mais seulement quelques piéces de monnoie de

cuivre. Il ne souffrit ja mais à sa table les divertissemens scéniques. Cependant il aimoit les Spectacles ; mais il se feroit reproché l'argent qu'il y auroit employé, & il vouloit qu'on traitât toujours comme des esclaves & des personnes infames les Comédiens & tous ceux qui servoient à divertir le peuple aux dépens des mœurs.

Or, si dans le Paganisme on a des exemples de sévérité contre ces divertissemens, doit-on être surpris qu'ils aient toujours été proscrits par le Christianisme ? M. *Lalouette* l'a justifié par les citations de l'Ecriture sainte. Il y a joint l'autorité des Canons des Conciles. Il cite les Canons 62 & 67 du Concile d'*Elvire* tenu l'an 305 ; le Canon 5 du premier Concile d'*Arles*, tenu l'an 314 : & ce Canon fut confirmé par le deuxieme Concile d'*Arles*, tenu l'an 452 : le sixieme Concile général tenu à *Constantinople* en 680, est aussi très-sévère contre les Théâtres publics : le quatrieme Canon du Concile de *Bourges*, tenu l'an 1584, ne l'est pas moins.

Et depuis qu'on n'a plus tenu de

Conciles aussi fréquemment, la Doctrine de l'Eglise à l'égard des Spectacles se trouve constatée par les Rituels ou les Actes des Synodes des Dioceses. M. *Lalouette* cite entr'autres, le Rituel de *Châlons-sur-Marne* de 1649, celui de *Paris* de 1654 & 1674, ceux de *Sens*, d'*Aleth*, de *Langres*, de *Coutances*, de *Bayeux*, *Rheims*, &c.

Quant à la Tradition des Peres de l'Eglise, M. *Lalouette* rapporte des passages du Livre de *Tertullien* sur les Spectacles, du Traité de *Saint Cyprien* sur le même sujet, de la quatrième Homélie de *Saint Basile in Hexameron*, de la quinzième Homélie de *Saint Jean Chrysostôme* au Peuple d'Antioche, de la troisième Homélie du même Pere sur *Saül & David*. On cite encore de *Saint Ambroise* le premier chapitre de son Traité de la fuite du siecle, le troisième Livre des Confessions de *Saint Augustin*, &c.

Enfin M. *Lalouette* indique un Bref du Pape *Innocent XII*, auquel on peut ajouter ceux des Papes *Clément XI*, *Benoît XIV* & *Clément XIII*, qui sont autant de décisions contre les

Spéctacles publics, que nous avons citées dans nos Lettres, pages 121 & 122.

Voilà ce qui concerne la partie dogmatique du Livre de M. *Lalouette*. Quant à la partie historique, elle se borne aux Ecrits qui parurent de son temps. Nous donnerons plus d'étendue à cet objet. Cependant nous n'indiquerons pas toutes les productions qui ont été faites pour & contre les Théâtres. Il y a beaucoup d'Ouvrages où cette matiere n'a été traitée qu'incidemment, comme dans les Œuvres de *Saint-Evremond*, de *Saint-Réal*, de *Fontenelle*, de *la Motte*, &c. de même que dans différentes Poétiques, dans le *Dictionnaire moral* & dans quelques Mémoires ou Dissertations Littéraires, Françoises, Italiennes, Angloises & Allemandes, insérées ou annoncées dans les Ecrits périodiques. Le Catalogue de la Bibliothèque de *Bunau*, donné sous ce titre, *Catalogus Bibliothecæ Bunavianæ*, *Lipsiæ 1750*, 3 vol. in-4°, contient sur cet objet un grand nombre d'indications, tant pour la partie littéraire que pour la partie morale.

Enfin dans le nombre des Ouvrages qui ont été faits *ex professo* pour ou contre les Théâtres, il y en a plusieurs qui par leur peu de volume ont eu le sort des Pièces fugitives qui n'existent que dans des Recueils que des Bibliophiles ont formés.

Au reste, tous les Ouvrages pour & contre les Théâtres, sont établis sur les mêmes sources d'argumens. C'est pour cette raison que nous ne donnerons pas des Extraits de tous ceux que nous indiquerons; nous distinguerons les Ecrits de ce genre qui parurent dans le dix-septieme siecle d'avec ceux du dix-huitieme siecle.

M. Lalouette croyoit que Hedelin d'Aubignac étoit le premier Auteur François qui dans le dernier siecle eût osé entreprendre de justifier les Théâtres publics par deux Ouvrages qui parurent en 1657;

Le premier intitulé :

PRATIQUE DU THÉÂTRE.

Le second a pour titre :

PROJET pour le rétablissement du Théâtre François.

Ce dernier est demeuré imparfait.

Hedelin y avoue les difficultés de justifier les Théâtres : « On a contre » soi, dit-il, 1^o la créance commune » des Peuples, que c'est pécher contre les regles du Christianisme que » d'y assister; 2^o. L'infamie dont les » Loix ont noté les Comédiens ».

Cet aveu accuse & condamne la témérité de cet Auteur : *Habemus confitentem reum*. D'ailleurs c'étoit un Poëte de Théâtre; il défendoit sa propre cause.

Hedelin n'est pas le premier de nos Dramaturges qui ait écrit en faveur des Théâtres. Il parut en 1639 un Ouvrage intitulé :

APOLOGIE du Théâtre par *George de Scudery*. Paris 1639, in-4^o.

George de Scudery, qui mourut à Paris vers 1666, est le Versificateur infatigable dont *Boileau Despréaux* a dit :

Bienheureux *Scudery*, dont la fertile plume
Peut tous les mois sans peine enfanter un volume;
Tes Ecrits, il est vrai, sans art & languissans,
Semblent être formés en dépit du bon sens.

Scudery avoit composé sept Pièces dramatiques. Ansi il étoit, comme d'*Aubignac*, intéressé à soutenir la cause

du Théâtre, dont il s'étoit fait aussi une ressource contre la faim, *magis fami quàm famæ inserviebat.*

En 1666, on vit paroître une apologie de la Comédie, sous ce titre :

DISSERTATION sur la condamnation des Théâtres. Elle fut réimprimée en 1694. Elle est d'*Hedelin d'Aubignac*. Cet Auteur croit y justifier nos Spectacles, en prétendant qu'on ne peut point les condamner par les raisons qui portèrent les Peres de l'Eglise à proscrire ceux de leur temps, où, dit-il, l'on ne pouvoit assister, sans participer à l'idolâtrie; les Théâtres d'alors, continue-t-il, n'étant pas différens des Temples, puisqu'on y trouvoit dans les uns & les autres les mêmes Divinités, les mêmes mysteres, & de plus un plaisir public qui tiroit du fond du cœur une approbation volontaire en l'honneur des Idoles.

Comme l'Auteur sçavoit qu'on pouvoit lui repliquer que les Peres n'avoient pas seulement condamné les Théâtres par la considération de l'idolâtrie, mais aussi à cause de la licence des Drames qui y étoient re-

présentés ; *Hedelin d'Aubignac* fait valoir la réformation de nos Théâtres qu'il nous dit être portés à la plus grande pureté, & que par conséquent il n'y a aucun scrupule à se faire en les fréquentant.

Cette apologie des Spectacles doit être mise avec le Roman de *Macarise* que le même Auteur donna, & que *Richélet* se reprocha d'avoir loué, comme il le lui dit dans ces quatre Vers :

Hedelin, c'est à tort que tu te plains de moi ;
N'ai-je pas loué ton Ouvrage ?
Pouvois-je plus faire pour toi,
Que de rendre un faux témoignage ?

On sçait que ce *d'Aubignac*, qui paroissoit si bien posséder les regles de l'art dramatique, voulut avoir la gloire de faire une Tragédie qu'il donna sous le titre de *Zénobie*. Elle étoit si ennuyante, que le Prince de *Condé* disoit : Je sçais bon gré à l'Abbé *d'Aubignac* d'avoir si bien suivi les regles d'*Aristote* ; mais je ne pardonne point aux regles d'*Aristote* d'avoir fait faire à l'Abbé *d'Aubignac* une si méchante Tragédie. Cet Ecrivain mourut à Nemours en 1676.

LETTRE d'un Théologien illustre par sa qualité & par son mérite, consulté par M. Boursault, pour sçavoir si la Comédie est permise ou doit être absolument défendue, in-12, Paris, 1694.

Cette Lettre, avec un si beau titre, n'eut pour approbateurs que des Poëtes dramatiques, & elle ne put être imprimée qu'à la tête & qu'à la faveur d'un Recueil de Pièces comiques. On l'attribua au P. Caffaro; mais on doit s'en tenir au désaveu qui en fut fait par ce Religieux Théatin. Aussi ne la vit-on plus paroître sous son premier titre, mais seulement sous celui d'un *homme d'érudition & de mérite*. Ce dernier titre ne lui convient pas mieux. Tous les efforts de l'Auteur pour donner quelque couleur à une mauvaise cause, ne tendent qu'à essayer d'embrouiller la matière qui en est l'objet.

L'Auteur feint de paroître embarrassé par la contradiction qu'il dit appercevoir sur cette question entre le sentiment des Peres de l'Eglise & celui des Théologiens Scholastiques. Il fait d'abord parler S. Thomas, qui

enseigne que les jeux & les divertissemens sont non seulement permis, mais en quelque sorte nécessaires. Puis s'étant objecté qu'il semble que les Comédiens passent les bornes du divertissement, eux qui consument toute leur vie à jouer, il répond que, puisque le divertissement est nécessaire dans la vie des hommes, les emplois destinés à cette fin sont permis.

De cette réponse, l'Auteur dit que *Saint Thomas* tire trois conséquences; que la Comédie est comprise sous le nom général de jeu & de divertissement; que les Comédiens qui jouent toute leur vie, ne sont pas pour cela en état de péché; que non seulement il n'y a point de mal à les payer, mais que c'est une justice.

Delà l'Auteur avance que les Peres n'ont condamné dans les jeux que l'excès; qu'il y en avoit en effet beaucoup de leur temps où les Payens ne représentoient que des impudicités; que conséquemment les Comédies prises en elles-mêmes, & indépendamment de toutes circonstances, doivent être mises au nom-

bre des choses indifférentes ; que la Comédie a changé & s'est perfectionnée tous les jours , & que par cette raison on a vu les Saints s'adoucir à son égard ; que S. François de Sales ne l'a point défendue , & que S. Charles Borromée l'a permise ; que d'ailleurs la Comédie n'est point nommée dans l'Écriture sainte au nombre des choses défendues.

Il soutient qu'il ne faut pas être plus étonné de la note d'infamie attachée aux Comédiens par les loix civiles , que de celle que les mêmes loix avoient prononcée contre un soldat qui avoit fui dans un combat , ou contre une veuve qui se remarioit dans l'année de son veuvage ; actions qui ne sont que des foiblesses.

Et quant aux dispositions des loix ecclésiastiques contre les Comédiens , l'Auteur prétend aussi s'en dégager , en disant qu'elles ne regardent que ceux qui représentent des Pièces déshonnêtes & scandaleuses , & non ceux qui en représentent d'agréables & d'instructives , où des Evêques , des Cardinaux & des Nonces du S. Siege assistent quelquefois , avec ces trois

conditions, de n'y chercher aucun plaisir qui puisse blesser la pudeur, de n'y rien perdre de leur gravité, de n'y prendre aucun divertissement qui ne convienne à la personne, au temps & au lieu.

Delà il conclut que la Comédie est permise, & que les Comédiens font une profession honnête, dès qu'ils ne sont ni Religieux ni Prêtres, qu'ils ne jouent que lorsque le Service divin est achevé, & qu'ils ne jouent point dans les lieux saints.

Quant à ceux qui assistent à la Comédie, l'Auteur avoue qu'il auroit peine à exempter de péché les Religieux Réformés, les Evêques, les Abbés. Il en excepte pourtant ceux d'Italie, où la coutume semble avoir prescrit contre la bienséance de leur état.

Enfin quant aux gens qui disent que la Comédie, telle qu'elle est aujourd'hui, a toujours quelque corruption cachée, & qu'elle excite l'amour, l'ambition, la vengeance & les autres passions; il répond qu'elle ne les excite pas d'elle-même, mais seulement par hazard; comme les ex-

citent mille choses innocentes & inevitables de la société civile. Telle est la décision de ce prétendu Casuiste, qui proteste qu'il ne s'est arrêté ni à la rigueur ni à la douceur de l'opinion, mais seulement à la vérité, & qu'il a suivi *S. Benoît*, qui veut que dans notre conduite nous prenions le parti le plus severe, & dans notre doctrine le plus favorable.

Il faut convenir que voilà tous les argumens les plus séduisans qu'on puisse employer pour la cause des Théâtres. Aussi ne fait-on que les répéter dans toutes les apologies de nos Spectacles. Mais ces argumens ne peuvent éblouir que les personnes faciles à tromper sur ce qui flatte leurs passions.

Nous avons répondu à la fausse application des citations de *S. Thomas*, de *S. François de Sales*, & de *S. Charles Borromée*, de même qu'à la différence qu'on prétend trouver entre le sentiment des Peres de l'Eglise & celui des Théologiens Scholastiques (1). Nous avons aussi réfuté l'opinion de ceux qui croient que

(1) Voyez notre seconde Lettre depuis la page 161 jusqu'à la page 180.

les Théâtres de notre temps sont moins dangereux que ceux contre lesquels les Peres de l'Eglise ont écrit (1). Enfin, nous avons eu occasion de faire observer, que les Spectacles n'ont jamais eu pour défenseurs les Littérateurs les mieux famés en vertu, & que, dès qu'il a paru en faveur du Théâtre quelques Ecrits, il y a toujours eu des réclamations pour préserver de la séduction ceux qui ont l'oreille ouverte à la vérité: ce qui n'a pas seulement eu lieu en France, mais également dans les autres Etats de l'Europe où la fièvre épidémique de l'amour du Théâtre avoit pénétré.

En voici quelques exemples. On imprima en 1618, à Barcelone un Traité en langue espagnole, où l'on démontre que la fréquentation des Théâtres doit être comprise au nombre des actions illicites & inconciliables avec la regle évangélique. Voici le titre de cet Ecrit qui parut muni d'un grand nombre d'approbations:

TRATADO de las Comedias en el

(1) Voyez notre premiere Lettre, page 96 & suiv.

qual se declara si son licitas. Y si hablando en todo rigor sera pecado mortal el representar las, el verlas, y el consentir las. Por *Fructuoso Bisbe y Vidal*, anno 1618, en *Barcelona*.

Il y eut en Italie vers l'année 1630 trois fameux Comédiens appellés *Andreino detto Lelio*, *Barbieri detto Beltrame*, & *Cecchino*. Ils firent l'apologie des Théâtres dans des Ecrits qu'ils donnerent ; le premier sous le titre de *Ragionamenti*, &c. ; le second sous celui de *la Supplica di Niccolò Barbieri detto Beltrame* ; & le troisieme sous celui de *Discorsi a favore della virtuosa e modesta Comedia*.

Ces trois Acteurs convenoient que pour sauver leur art, il falloit réformer & les Drames & ceux qui les représentent. Ils ne flattoient pas en effet les Comédiens. Il est dit dans le troisieme Ecrit page 17, que leur état est de vivre de la fange des vices : *specie infame la quale in altro non studia, ne d'altro si compiace, ò vive, che di corrutele di costumi, di obbrobrii palesi e di aperte immonditie*.

Ces trois Défenseurs du Théâtre

Italien ne tarderent pas à être combattus ; on leur opposa aussitôt un Ecrit intitulé :

D. FRANCISCI Mariæ del Monacho, Siculi Drepanitani in Adores & Spectatores Comcediarum nostri temporis Parænesis, Patavii, 1630.

François del Monacho, Auteur de cet Ouvrage, étoit Sicilien, d'une illustre famille dont il est parlé dans le Dictionnaire de *Moreri*, tom. 7, page 514, édition de 1759, à l'occasion de *Thomas del Monacho* & de *Jacques del Monacho*. *François del Monacho*, Théatin d'Italie, vint en France en 1644, pour y établir à Paris une Maison de sa Congrégation qui est la seule qui soit en France. Les Lettres-Patentes de cet établissement sont de 1647. Il mourut le 11 Janvier 1651, non à Paris, comme le dit *Silos* au tome 3 de ses *Annales des Théatins*, mais à la *Fere en Tardenois*. Le P. de *Tracy*, Théatin de la Maison de Paris, en fait un éloge bien mérité (1).

(1) Dans un Ouvrage qu'il a donné en 1774, sous le titre de *Vies des Saints & Bienheureux de la Congrégation des Théatins*.

Le P. Jean-Dominique Ottonelli, Jésuite de la Ville de Tagnane en Italie, se joignit à François del Monacho pour combattre les trois Comédiens incurseurs. Il donna un Ouvrage en 4 Tomes in-4^o qui parurent successivement à Florence en 1645, 1649 & 1652, qu'on a à la Bibliothèque du Roi en 3 Vol. En voici les titres abrégés :

DELLA CHRISTIANA moderazione del Teatro ; Libro, detto la qualità delle Comedie lecite , &c. Libro, detto la solutione de' nodi, &c. Libro, detto l'ammonitioni a' Comedian- ti, &c. Libro, detto l'istanza, per supplicare a' Signori Superiori, che si moderi Christianamente il Teatro dall' oscenita', e da ogni altro eccesso nel recitare.

Le résultat de cet ample Traité est de prouver qu'il seroit plus sûr & plus utile de défendre absolument les Spectacles, que d'entreprendre de les réformer. Et cette these est établie sur cette maxime de Tertul- lien : *In omni Spectaculo nullum ma- gis scandalum occurrit, quam ille ipse mulierum & virorum accuratior cultus,*

ipsa consensio, ipsa in favoribus aut conspiratio aut dissensio, inter se de commercio scintillas libidinum conflabant. Nemo denique in Spectaculo ineundo prius cogitat nisi videri & videre. Ce passage expose tous les risques que l'on court pour les mœurs dans des Spectacles où, comme le disoit *Ovide*, les hommes & les femmes ne sont excités à aller, que par le desir de voir & d'y être vus, & de s'animer réciproquement aux passions qui résultent nécessairement d'un pareil motif.

Le P. *Ottonelli* a épuisé son sujet; il l'a traité dans le plus grand détail & avec la plus vaste érudition. Il n'est point de cas ni d'objections qu'il n'ait prévus; & le tout y est décidé par les Auteurs les plus respectables.

Quant au Traité de *François Marie del Monacho*, qui est aussi à la Bibliothèque du Roi, il ne contient qu'un très-petit Volume; mais il est fait avec une telle méthode & avec une précision si énergique, qu'il pourroit tenir lieu d'un Corps de Doctrine sur cette matière. On y soutient

cette assertion du Jésuite Espagnol *Mariana* : *Censeo licentiam Theatri afferre certissimam pestem moribus christianis*. C'est-à-dire : J'estime que la liberté qu'on se donne d'assister aux Spectacles du Théâtre, est assurément une peste pour les mœurs chrétiennes.

Nous aurons aussi par la suite, sujet de faire observer que le Théâtre a eu également pour ennemis en Angleterre tous ceux qui s'intéressent au bien des mœurs.

Mais reprenons l'attaque qui eut lieu parmi nous dans le siècle dernier. Nous avons nommé les principaux agresseurs. Nous avons à y ajouter *Samuel Chapuzeau* qui donna l'Écrit suivant :

Le Théâtre François, divisé en trois Livres, où il est traité 1°. de l'usage de la Comédie; 2°. des Auteurs qui soutiennent le Théâtre; 3°. de la Comédie & des Comédiens, par Samuel Chapuzeau. A Lyon, 1674. in-12.

« *Samuel Chapuzeau*, dit M. l'Abbé
 » *Goujet* (1), s'est montré très-zélé
 » pour les Théâtres. Il s'en est déclaré
 » l'Apologiste; & il a voulu les venger

(1) *Bibliot. Franç.* tom. VIII, page 358.

» contre ceux qui ont eu de bonnes
» raisons pour les condamner. Des
» trois Livres dont son Ouvrage est
» composé, il auroit pu en retrancher
» le premier, où il ne dit rien en fa-
» veur des Spectacles qui n'ait été
» cent fois réfuté ».

Néanmoins *Chapuzeau* convient, pages 40 & 131, que depuis la mort du Cardinal de Richelieu, notre Théâtre s'étoit beaucoup licencié ; que le goût l'emportoit souvent sur la raison ; qu'on veut de l'amour, & en quantité, & de toutes les manieres..... que la profession des Comédiens les oblige de représenter incessamment des intrigues d'amour, & de folâtrer sur le Théâtre, &c. Cet aveu doit prévenir en faveur des Ouvrages que nous allons opposer aux apologies des Théâtres.

TRAITÉ DE LA COMÉDIE.

M. *Nicole* [né à Chartres le 13 Octobre 1625, & mort à Paris le 16 Novembre 1695], en est l'Auteur. Ce Traité se trouve dans le troisième Tome de ses Essais de Morale. Il fut fait vers 1658, pour réfuter les Ecrits d'*Hedelin d'Aubignac*.

PENSÉES SUR LES SPECTACLES.

Elles sont aussi de M. Nicole, & elles se trouvent dans le cinquieme Tome de ses Essais de Morale. On sçait que tous ses Traités de Morale ont produit des biens innombrables. On y trouve un enchainement continuél de preuves & de raisonnemens si suivis de principes en principes, & de conséquences en conséquences, qu'un fameux incrédule disoit de cet Auteur : *Quand on le lit, il faut prendre garde à soi ; si on lui passe quelque chose, il arrache le consentement, & on est bientôt confondu.*

Le début du Traité de la Comédie fait connoître que ce n'est guere que dans le siecle dernier que l'on a entrepris de justifier la fréquentation des Théâtres. « Les autres siecles, » dit M. Nicole, étoient plus simples » dans le bien & dans le mal. Les » personnes qui avoient la passion » du Théâtre, reconnoissoient au » moins qu'elles ne suivoient pas en » cela les regles de la Religion Chrétienne; mais dans ce siecle on ne » se contente pas de suivre le vice; » on veut encore qu'il soit honoré, » & qu'il ne soit pas flétri par le » nom honteux du vice qui trouble

» toujours un peu le plaisir que l'on
» y prend par l'horreur qui l'accom-
» pagne ».

Toutes les pensées de ce grand
Philosophe sur les Spectacles sont
intéressantes ; on n'en citera que
celles-ci du cinquieme Tome de ses
Essais de Morale.

« C'est un effet du premier péché ;
» & la source de tous les autres, de
» n'avoir point de goût pour les biens
» spirituels, & de n'en avoir que de
» foibles idées. La Religion & la Foi
» tâchent de remédier à ce désordre ;
» mais les Spectacles rendent le dé-
» goût des vrais biens encore plus
» grand, & en affoiblissent encore
» plus les idées. On y apprend à ju-
» ger de toutes choses par les sens,
» à ne regarder comme bien que ce
» qui les satisfait, & à ne considérer
» comme subsistant & réel que ce
» qui les frappe. Au lieu de tra-
» vailler à guérir les plaies qu'ils ont
» faites à l'ame, & à la délivrer de
» la dépendance où elle est à leur
» égard, on fortifie les liens qui l'af-
» servissent, on les multiplie, & on la
» contraint en quelque sorte à être

» toute dans les yeux & dans les
» oreilles. On l'attire du dedans au
» dehors, où elle avoit déjà tant d'in-
» clination à se produire & à se ré-
» pandre; & on la fait sortir de
» son cœur, où elle avoit déjà tant
» de peine à rentrer. On lui cache
» son véritable bonheur; on l'amuse
» par des choses frivoles; &, au lieu
» de satisfaire sa faim par une nour-
» riture solide, on la trompe en ne
» lui donnant que des viandes pein-
» tes, ou en l'empoisonnant par l'er-
» reur & le mensonge. On apprend
» aussi aux Spectacles deux choses
» également funestes; l'une à s'en-
» nuier de tout ce qui est sérieux,
» & par conséquent de tous ses de-
» voirs; l'autre à trouver cet ennui
» insupportable, & à en chercher
» le remede dans la dissipation. Le
» premier de tous ces désordres est
» un obstacle à toutes les vertus; &
» le second est une entrée à tous
» les vices: mais l'un & l'autre sont
» certainement la suite des Specta-
» cles, & toujours dans la même pro-
» portion qu'on les aime & qu'on y
» est assidu ».

Vente, Libraire à Paris, donne tous

Les ans un petit Livre intitulé : *Etat actuel de la Musique du Roi, & des trois Spectacles de Paris*. Il y avoit dans celui des premières années une liste des Ecrits faits pour & contre les Spectacles. On ne négligea pas d'y indiquer les Ouvrages, dont l'objet est de démontrer combien l'usage de la Danse est nuisible aux mœurs. Nous allons en réunir ici les indications.

TRAITÉ DES DANSES, auquel est démontré qu'elles ne doivent pas être en usage parmi les Chrétiens; par M. Thomas Chesnot, 1574; in-12.

TRAITÉ DES DANSES, auquel est amplement résolue la question, s'il est permis aux Chrétiens de danser? par François Estienne, 1579; in-12.

David Vethery DISCURSUS, exhibens tres Sermones de Comædiis; quorum primus Comædias laudat, alter vituperat & damnat, tertius distinctè respondet. *Basilææ* 1619; in-4^o.

LETTRE sur les désordres qui se commettent à Paris touchant la Comédie, & sur les Représentations qui s'en font dans les maisons particulières; par M. Bourdelot, Avocat, 1660; in-12.

TRAITÉ CONTRE LES DANSES & les Comédies, composé par S. Charles Borromée. Paris, 1664.

Cette traduction fut imprimée à Toulouse en 1662, & elle fut dédiée à Madame la Princesse de Conti.

Les Ouvrages que nous venons d'indiquer, sont d'un style un peu suranné; mais nous allons en annoncer un qui est intéressant à tous égards. On y trouve des armes de toute espece pour combattre avec succès les Apologistes de la Danse & de la Musique voluptueuse. Voici le titre de cet Ouvrage:

TRAITÉ contre les Danses & les mauvaises Chançons, dans lequel le danger & le mal qui y sont renfermés, sont démontrés par les témoignages multipliés des saintes Ecritures, des saints Peres, des Conciles, de plusieurs Evêques du siecle passé & du nôtre, d'un nombre de Théologiens moraux, de Casuistes, de Jurisconsultes, de plusieurs Ministres Protestans, & enfin des Payens mêmes. Ce Livre a pour Auteur M. l'Abbé Gauthier, qui est Curé de la Paroisse de Savigni-sur-Orges, Diocese de Pa-

ris, & dont le zele, la piété & les lumieres ont la plus grande réputation. Paris, Boudet 1769, & réimprimé en 1771.

TRAITÉ DE LA COMÉDIE & des Spectacles, par M. le Prince de Conti. Paris, 1666.

M. Fagan n'a pu, dans ses *Nouvelles Observations en faveur des Comédiens*, s'empêcher de témoigner de la vénération pour ce Traité de M. le Prince de Conti (1). Cependant il a essayé d'en diminuer l'autorité, & de lui ôter des Lecteurs, en disant qu'on y apperçoit, comme dans quelques *Maximes de M. de la Rochefoucault*, un peu trop de dégoût du monde.

Mais, comme l'a observé l'Auteur de l'*Essai sur la Comédie moderne*, où l'on réfute les nouvelles Observations de M. Fagan : « Ce n'est point » là attaquer, c'est fuir : ce n'est point » détruire un ouvrage ; c'est convenir que l'on n'a rien à y opposer : » c'est dire : Cet ouvrage n'est pas » bon, parce qu'il est contraire à mes

(1) Armand de Bourbon, mort en 1666, âgé de trente-sept ans.

» sentimens. Comment un discours
» qui blâme des plaisirs que le monde
» chérit, pourroit-il respirer le goût
» du monde » ?

Quoi qu'il en soit, ce Traité est très-décisif pour la condamnation des Spectacles ; & afin d'émousser le reproche que M. Fagan lui a fait, il est à propos de se rappeler que ce n'est point une production d'un mystique qui n'auroit eu aucun usage du monde, & qui n'auroit parlé que d'après la tradition ; c'est après avoir long-temps observé, tant à la Cour qu'à la Ville, le caractere & les effets des Théâtres, que cet illustre Prince s'est déclaré contre cette sorte de divertissemens ; & c'est avec la conviction la mieux fondée & la plus réfléchie, qu'il a dit autant en homme de Lettres qu'en Philosophe Chrétien : « Ce n'est plus que dans les
» Livres de Poétique que l'instruction est la fin d'une Piece de Théâtre : cette fin n'est véritable ni dans
» l'intention du Poëte, ni dans celle
» du Spectateur. Le desir de plaire
» est ce qui conduit le premier ; &
» le second est conduit par le plaisir

» d'y voir peintes des passions sem-
» blables aux siennes; car notre amour-
» propre est si délicat, que nous ai-
» mons à voir les portraits de nos
» passions, aussi-bien que de nos per-
» sonnes : il est même si incompré-
» hensible, qu'il fait par un étrange
» renversement, que ces portraits
» deviennent souvent des modeles,
» & que la Comédie, en peignant
» les passions d'autrui, émeut notre
» ame de telle maniere, qu'elle fait
» naître les nôtres, qu'elle les nour-
» rit, qu'elle les échauffe, qu'elle
» leur inspire de la délicatesse, &
» qu'elle les rallume même lorsqu'elles
» sont éteintes.... Ce qui est de plus
» déplorable en cette matiere, c'est
» que les Poëtes sont maîtres des
» passions qu'ils traitent; mais ils ne
» le sont pas de celles qu'ils ont
» ainsi émues. Ils sont assurés de faire
» finir celle de leur Héros & de leur
» Héroïne avec le cinquieme Acte,
» & que les Comédiens ne diront
» que ce qui est dans leur rôle; mais
» le cœur ému par cette représenta-
» tion, n'a pas les mêmes bornes.
» Il n'agit point par mesures, dès

» qu'il se trouve attiré par son objet :
» il s'y abandonne selon toute l'étendue
» de son inclination ; & souvent
» après avoir résolu de ne pas
» pousser les passions plus avant que
» le Héros de la Comédie, il s'est
» trouvé bien loin de son compte.
» L'esprit accoutumé à se nourrir de
» toutes les manières de traiter la
» galanterie, n'étant plein que d'aventures
» agréables & surprenantes,
» & de vers tendres, délicats & passionnés,
» fait que le cœur dévoué
» à tous les sentimens, n'est plus
» capable de retenue Quoiqu'on
» veuille dire que le Théâtre ne
» souffre plus rien que de chaste,
» & que les passions y sont traitées
» de la manière du monde la plus
» honnête ; je soutiens qu'il n'en est
» pas moins contraire à la vertu ; &
» j'ose même dire que cette apparence
» d'honnêteté & le retranchement
» des choses immodestes, le
» rendent beaucoup plus à craindre.
» Il n'y auroit que les libertins qui
» pussent voir les Pièces grossièrement
» déshonnêtes : les femmes de
» qualité & de vertu en auroient

» horreur : au lieu que l'état présent
» de la Comédie ne faisant aucune
» peine à la pudeur attachée à leur
» sexe, elles ne se défendent point
» d'un poison aussi dangereux ».

« La vengeance & l'ambition n'y
» sont pas traitées d'une manière
» moins pernicieuse, comme ces
» deux passions ne passent dans l'es-
» prit de ceux qui ne se conduisent
» pas par les règles de la Morale
» chrétienne que pour de nobles ma-
» ladies de l'ame, sur-tout quand on
» ne se sert pour les contenter que
» des moyens que le monde trouve
» honnêtes. Les Poëtes se rendant
» d'abord les esclaves de ces funestes
» maximes, en composent tout le
» mérite de leurs Héros. *Rodrigue*
» n'obtiendrait pas le rang qu'il a
» dans le Drame, s'il ne l'eût mérité
» par deux duels, en tuant le Comte,
» & en désarmant *Dom Sanche*. Et si
» l'Histoire le considère davantage
» par le nom de *Cid*, & par ses ex-
» ploits contre les Maures, le Théa-
» tre l'estime beaucoup plus par sa
» passion pour *Chimene*, & par ses
» deux combats particuliers ».

Nous avons ci-devant fait connaître (1) combien un *de Mornai*, un *de la Noue*, blâmoient la fureur des Duels. Nous ajouterons ici que ce fut dans les brillantes années du Règne de *Louis XIV*, que cette coutume barbare fut proscrite par les Loix les plus solennelles (2). Et cet événement devint pour ce Monarque un sujet d'éloges publics. Nous allons en consigner ici quelques traits; ils sont tirés de différentes Pièces de Poésies insérées dans le Recueil de l'Académie Française, de l'année 1671. Nous nous permettons cette digression, pour donner une preuve du contentement de la Nation, lorsqu'elle crut voir l'abolition de cette fureur, dont les Vers qui suivent ont peint diversement les funestes effets.

François, d'un vain transport misérables victimes ;
 La Seine trop long-temps a rougi de vos crimes :
 Portez sur d'autres bords un plus noble courroux ;
 Ce bras que vous perdez, François, n'est pas à vous ;
 Par un sinistre emploi la valeur est flétrie.
 Mourez ; mais en mourant servez votre Patrie ;

(1) Dans notre Lettre II, pages 226 & 229.

(2) Nous les avons citées page 226 de nos Lett.

Et d'un triste Duel fuyant le sort obscur,
Tombez en arborant nos drapeaux sur un mut ;
Ou, si la paix mêlant son olive à nos palmes,
Sans ternir votre fer d'un indigne attentat,
Laissez vivre, & vivez pour le bien de l'Etat.
Jusques dans le sujet respectez la Couronne,
C'est le Ciel qui le veut ; c'est LOUIS qui l'ordonne.
DE LA MONNOIE, *Duel aboli.*

Ce prodige sanglant, suivi de tant d'horreur,
Dont le venin funeste inspiroit la fureur,
Et dont l'impitoyable & barbare insolence
Sous le nom de l'Honneur déshonoroit la FRANCE ?
Ce monstre ou ce démon, pour ses meurtres cruels,
En des lieux écartés élevoit ses autels,
Là, d'un acier aigu, par d'affreux caractères,
Il avoit exprimé ses farouches mystères.
Là, les cœurs agités de son brûlant poison
Méprisoient l'équité, les loix & la raison,
Et par l'injuste fer décidant les querelles,
En faisoient chaque jour renaître de nouvelles.

Son fier acharnement jamais ne s'arrêtoit,
Par le sang répandu sa rage s'augmentoit ;
Il falloit égorger le fils après le pere,
Et massacrer encore le frere après le frere.
On voyoit les amis, on voyoit les parens
L'un par l'autre percés, l'un sur l'autre expirans :
La fureur s'emparoit des plus nobles courages,
Et l'exemple entraînoit les esprits les plus sages.

Hé ! combien a-t-on vu de François estimés,
En vils gladiateurs honteusement armés,
Au lieu de triompher dans une illustre plaine
Pour d'indignes sujets s'immoler sur l'arène.

Faire écrier de joie au bruit de leur malheur
 L'étranger qui devoit éprouver leur valeur ?
 Comme on dit qu'autrefois par la force des charmes ;
 Jason vit à Colchos tant de freres en armes,
 Au lieu de le choisir pour l'objet de leurs coups ;
 N'exercer que sur eux leur aveugle couroux.

Pourra-t-on croire un jour cette énorme licence
 Qui des fameux François profanoit la vaillance ?
 Les superbes Romains , ces vainqueurs glorieux
 N'ont-ils pas méprisé ces combats odieux ?
 Ils sçavoient s'attacher au travail le plus rude ,
 Des Peuples ennemis braver la multitude ,
 Des plus affreux climats affronter les horreurs ,
 Des plus fiers élémens combattre les fureurs.
 Mais ces vaillans Guerriers laissoient à leurs esclaves
 L'art de nos escrimeurs , l'ardeur de nos faux braves ,
 Et donnoient pour supplice aux plus grands criminels
 L'exercice inhumain de ces sanglans Duels.

Ile Piece sur la déf. des Duels.

Comme on vit autrefois , aux plaines de Pharfale ;
 Romains contre Romains , d'une fureur égale
 Arroser de leur sang les fertiles guerets ,
 Oublier follement leurs propres intérêts ,
 Mépriser les devoirs qu'inspire la naissance ,
 Et compter tout pour rien , excepté la vengeance :
 L'on a vu les François dans l'ardeur des Duels ,
 Pour de moindres raisons être encore plus cruels.
 Un sourire moqueur , une parole vaine ,
 Remplissoit leur esprit de fureur & de haine :
 Et, sans considérer que leur sang est aux Rois ,
 Ils mettoient leur honneur à mépriser les Loix ,

pour & contre les Théâtres. 141

Au milieu de la Cour, & dans chaque Province,
Ils couroient à la mort, mais non pas pour leur
Prince.

L'adresse bien souvent couronnoit le vainqueur,
Et le foible cédoit, quoiqu'avec plus de cœur.
C'étoit trop peu pour eux d'aller à des batailles :
Il falloit seul à seul causer des funérailles
Chez leurs plus chers amis, chez leurs propres parens,
Sans même être mêlés parmi leurs différens,
L'honneur d'être second dans les grandes querelles
Leur causoit tous les jours cent affaires cruelles ;
Servant également dans ces sanglans combats,
Ceux qu'ils devoient aimer, & ceux qu'ils n'aimoient
pas :

Et pour dernier malheur, en mourant sur la place,
A-t-on lieu d'espérer que Dieu leur ait fait grace ?
Lui dont le bras vengeur punit sévèrement
Quiconque ose verser du sang injustement.

IIIe Piece sur la déf. des Duels,

Animés de l'ardeur d'une fausse vaillance,
Sur un léger soupçon, pour une foible offense,
Toujours prêts à se perdre, & prêts à se venger,
Ils prodiguoient un sang qu'ils devoient ménager.
Leur orgueil violoit les droits les plus augustes :
En se faisant justice ils devenoient injustes :
Dans leur propre ruine ils mettoient leur bonheur ;
Et se déshonoroient pour sauver leur honneur.

Dans le séjour affreux des ombres éternelles,
Tomboient en un moment leurs ames criminelles,
Leurs corps ensanglantés, tristes objets d'horreur,
Sembloient garder encore un reste de fureur ;
Et tout morts qu'ils étoient exposés au supplice,
Respirer la vengeance, & craindre la justice.

La France recouroit au trône de ses Rois,
 Imploroit vainement l'autorité des Loix,
 Et disoit dans l'excès de ses douleurs mortelles :

» Quand verrai-je finir ces fatales querelles,
 » Où, contre le François, le François irrité
 » Se fait une vertu d'une brutalité?

» Ciel, faites bientôt naître un Prince sur la terre;
 » Révéré dans la paix, redouté dans la guerre,
 » Juste à récompenser, juste à punir aussi,
 » Qui se venge de ceux qui se vengent ainsi;
 » Qui réduise au repos ces ames inquietes,
 » Et qui fasse observer les Loix qu'il aura faites!

La France fit ces vœux.

Mais elle ne craint plus ces funestes Duels;
 Les François sont vaillans, & ne sont plus cruels.
 Leur invincible Roi les anime & les guide,
 Et leur traçant le plan d'une gloire solide,
 Il rompt ce cours fatal de meurtres infinis,
 Tant de fois condamnés, tant de fois impunis;
 Et son autorité constante, inviolable,
 Ou détourne le crime, ou punit le coupable.

Il n'est pas de ces Rois, dont la foible bonté
 Autorise le vice, & blesse l'équité;
 Qui bornent leur justice à de foibles menaces,
 Qui d'une aveugle main signent graces sur graces,
 Qui, contens d'avoir fait des Edits solempnels,
 Laisent vivre le crime avec les criminels;
 Et qui faisant gronder leur inutile foudre,
 Semblent ne condamner que pour pouvoir absoudre;
 Tout peut les ébranler, tout peut les éblouir.
 Mais LOUIS se fait craindre & se fait obéir,

Il juge sans erreur, & punit sans réserve,
Quand il a fait des Loix, il fait qu'on les observe,
Contre un feint repentir son cœur est affermi,
Son sujet criminel devient son ennemi,
Et quand le Ciel vengeur ordonne qu'il punisse,
Nulle fausse pitié ne corrompt sa justice.

Mais sa rigueur s'accorde avec sa bonté,
Et c'est notre bonheur que sa sévérité,
Réprimant les transports d'une injuste vengeance,
Il conserve le sang le plus pur de la France.
Sévère à ses Sujets, pour les rendre plus doux,
S'il en punit quelqu'un, c'est pour les sauver tous.
Sa douceur fait agir sa puissance suprême,
Et sa justice naît de sa clémence même.

IVe Piece sur la déf. des Duels.

DÉFENSE DU TRAITÉ de M. le
Prince de Conti sur la Comédie &
les Spectacles, par M. Voisin, Prê-
tre, Docteur en Théologie, Conseiller
du Roi. Paris, 1672.

Cet Ouvrage est dédié à M. le
Prince de Conti, fils de M. le Prince
de Conti, l'Auteur du Traité contre
la Comédie.

Cet Ouvrage de M. Voisin est un
Volume in-4^o de 500 pages. Il y a
beaucoup d'érudition sur les Jeux &
les Spectacles des Payens. On y trouve
une longue tradition des Conciles
& des saints Peres contre la Comé-

die. Cette tradition est poussée jusqu'au dix-septieme siecle par la citation de plusieurs saints & sçavans hommes de chaque siecle, qui ont condamné la Comédie & les Spectacles. L'Auteur répond aux passages de *S. Thomas* & de *S. François de Sales*, dont on a prétendu se servir en faveur de la Comédie.

✽ TRAITÉ DE LA COMÉDIE, inséré dans l'Education Chrétienne des Enfans. *Paris*, 1672.

Nic. Harres Libellus de Comædiis & Tragædiis occasione, Libri XI, tit. XL, cod. de Spectac. In quoduaë quæstiones de Ludorum sceni-corum apud Christianos & in scholis utilitate & noxa. *Francofurti ad Mænum*, 1691; in-8^o.

Les Apologistes des Théâtres publics ne seroient pas fondés à réclamer pour eux cet Ouvrage.

RÉPONSE A LA LETTRE d'un Théologien, défenseur de la Comédie. *Paris*, 1694. Dans le Catalogue de la Bibliothèque du Roi, n^o. D. 4543. On attribue cette Réponse au sieur de *le Leval*. Cet Auteur y démontre que nos Pièces de Théâtre étant imitées

de celles des Anciens, elles sont comme elles accommodées à la corruption de la nature. Il prouve également, que quand la Comédie n'exciteroit que par hazard les passions, il n'est pas prudent de s'exposer à ces émotions toujours si dangereuses. Et quant à l'avantage que le prétendu Théologien a tiré de la foiblesse que certains Ecclésiastiques ont d'aller aux Spectacles, il le réfute par l'aveu que ce prétendu Théologien a lui-même fait qu'il se feroit un scrupule de les y suivre.

RÉFUTATION D'UN ÉCRIT favorisant la Comédie. Paris, 1694.

On y a mis cette épigraphe :

Donare res suas Histrionibus, vitium est immane.

Donner son bien aux Comédiens, c'est un vice énorme.

Le Pere de la Grange, Chanoine Régulier de Saint-Victor, est l'Auteur de cette Réfutation, où toutes les raisons employées dans l'Écrit réfuté sont pesées l'une après l'autre; & il n'en est aucune qui n'ait sa réponse à laquelle on ne sçauroit re-

fuser de se rendre. Outre les autorités ecclésiastiques, tirées de l'Écriture Sainte, des Peres de l'Église, des Canons des Conciles, & des Auteurs respectables, anciens & modernes, tant ecclésiastiques que laïques, on y a rappelé les Ordonnances de *Philippe-Auguste* & de *S. Louis*, qui chasserent les Farceurs; & les Arrêts du Parlement, qui défendirent à des Comédiens de jouer dans Paris. Le premier Arrêt est du 6 Octobre 1584, contre une troupe de Comédiens qui avoient établi un Théâtre dans l'hôtel de Cluni; & le second, du 10 Décembre 1588, fit de pareilles défenses à une autre Troupe.

DÉCISION FAITE EN SORBONE
touchant la Comédie. Paris, 1694.

Cette décision est du 20 Mai 1694; elle est signée de six Docteurs dont voici les noms: *Fromageau*, *Durieux*, *de Blanger*, *l'Huillier*, *de la Coste* & *Bonnet*. Cette décision, qui contient 132 pages in-12, est un Traité intéressant sur la matière qui en est l'objet.

RÉFUTATION DES SENTIMENS relâchés du nouveau Théologien touchant la Comédie. Paris, 1694.

L'Auteur de ce solide Ouvrage déclare [page 133] avoir été amateur des Spectacles. « Je ne connois point, » dit-il, d'esprit plus opposé à l'esprit du Christianisme que l'esprit de la Comédie. J'en ai été peut-être aussi entêté qu'un autre ; mais j'avoue, à ma confusion, que je n'ai jamais été moins Chrétien que pendant cet entêtement. On se trouve dans un certain relâchement, dans un je ne sçais quel vuide de Dieu, dans une indisposition & une inapplication si grande dans les exercices de la Religion, que quand même on ne seroit pas engagé dans de grands désordres, on peut dire que l'on vit parmi les Chrétiens d'une manière toute payenne ; & c'est un mal qui ne vient pas tout d'un coup, mais peu à peu, d'une manière imperceptible, & par degrés ; car le crime a les freins, de même que la vertu. L'harmonie de l'ame est entièrement dissipée à la Comédie, puisqu'on y perd ordinairement les sentimens de la pudeur, de la piété & de la Religion, si l'on y va souvent ; & elle y est fort ébranlée pour peu

» qu'on y aille, en ce qu'elle excite
 » & réveille les passions; qu'elle fait
 » ou doit faire cet effet dans tout le
 » monde; parce que c'est son but, sa
 » fin & son dessein, & que ce n'est
 » que par accident qu'elle ne le fait
 » pas toujours ».

DISCOURS SUR LA COMÉDIE. *Paris*, 1694.

Le prétendu Théologien, Défenseur de la Comédie, est réfuté dans cet Ouvrage par les sentimens des Docteurs de l'Eglise depuis le premier siecle jusqu'à présent. Le *P. le Brun*, de l'Oratoire, est l'Auteur de ces Discours.

Le premier est une réfutation de la Lettre du prétendu Théologien qui avoit entrepris la défense de la Comédie.

Le second fait l'histoire des divertissemens du Théâtre, & expose les sentimens des Docteurs sur cette matiere.

Il est divisé en trois parties, dont la premiere comprend le regne de l'idolâtrie jusqu'à son extinction sous *Justinien*; la seconde décrit l'état du Théâtre depuis l'extinction de l'idolâ-

trie jusqu'à la naissance des Scholastiques ; & la troisième depuis les Scholastiques jusqu'à nous.

L'idée que l'Auteur donne de la Comédie des premiers siècles de l'Empire, est qu'elle fut plus ou moins fréquente, plus ou moins honnête, selon l'inclination des Empereurs. A quoi il ajoute deux observations ; l'une est, que tous les Spectacles des Romains ne furent pas institués à l'honneur des faux Dieux, & qu'il y en eut qui ne le furent que pour le divertissement du Peuple, comme il se voit clairement dans le quatorzième livre des Annales de *Tacite*.

L'autre observation est que toutes les Comédies ne furent pas alors aussi infames que quelques-uns se le persuadent, & qu'il y en eut de plus honnêtes que celles d'à présent. Après cela, cet Auteur rapporte ce que les plus sages des Payens, comme *Séneque*, *Pline*, *Tacite* & *Plutarque* ont jugé de leurs Comédies, de quelque nature qu'elles fussent ; & ensuite il cite les premiers Pères qui les ont condamnées, & explique leurs raisons.

Il rapporte à la seconde époque les défenses faites, tant par l'Eglise d'Orient, que par celle d'Occident, d'assister à la Comédie, & il n'omet pas les Commentaires de *Balsamon* & de *Zonare* sur les décisions faites par les Conciles à cet égard.

Quand il est venu aux temps des Scholastiques, il remarque qu'ils permettent, selon des suppositions métaphysiques, des actions qu'ils condamnent dans la pratique; & que c'est ainsi qu'ils se sont expliqués au sujet des Spectacles du Théâtre & des autres divertissemens. Il rapporte ensuite les Canons des Conciles, les Statuts des Evêques, les Arrêts des Magistrats qui les ont condamnés en France. Enfin, dans une Lettre qui est à la fin, l'Auteur résout quelques difficultés qui lui avoient été proposées sur ses deux Discours.

Il y a eu de cet Ouvrage plusieurs éditions. Il en fut donné une en 1731. *M. de la Roque*, alors Auteur du *Mercur* de France, l'annonça avec beaucoup d'éloges dans le volume de Mai 1731, & en donna un extrait assez étendu. Il le termina, en disant

qu'on ne peut témoigner à l'Auteur, de même qu'à l'Editeur, trop de reconnaissance du soin qu'ils ont bien voulu prendre de réunir & d'amasser des morceaux aussi précieux sur cette matiere. Cet éloge déplut aux Partisans du Théâtre, & il donna lieu à un Ecrit qui parut dans le Mercure du mois d'Août de la même année, & que nous allons faire connoître. Nous en parlons ici pour ne le point séparer de la Critique qui en fut faite. Voici le titre de l'Ecrit en question :

LETTRE écrite de Marseille, le premier Juillet 1731, à M. de la Roque [Auteur du Mercure], au sujet des Discours du P. le Brun sur la Comédie.

M. de la Roque, en rendant compte dans le Mercure du mois de Mai 1731 de la nouvelle édition des Discours du P. le Brun, avoit dit « qu'il » avoit raison de dépeindre notre » Théâtre comme l'école de l'impureté, la nourriture des passions, un » assemblage où les yeux sont environnés d'objets séducteurs, & où » les oreilles sont ouvertes à des discours souvent obscenes & toujours

» profanes qui infectent le cœur &
» l'esprit ».

Ce témoignage étoit d'autant plus imposant, que c'étoit le suffrage d'un Littérateur qui, par une suite de ses fonctions de Journaliste, étoit l'Historien des Spectacles publics.

Un Partisan fanatique des Théâtres en fut si irrité, qu'il adressa à l'Auteur du *Mercur* la Lettre qu'on vient d'indiquer. En voici un échantillon :

« Je n'ai pu lire sans étonnement,
» Monsieur, les éloges avec lesquels
» vous annoncez dans votre *Mercur*
» du mois de Mai dernier, les Dis-
» cours du P. *le Brun* sur la Comé-
» die. Si vous dites qu'il a réfuté si
» solidement la Lettre du P. *Cassaro*
» qui a justifié la Comédie; pourquoi
» homme pieux & rigoriste, comme
» vous le paroissez dans votre Extrait,
» nous donnez-vous dans vos *Mer-*
» cures des analyses de toutes les
» Pièces de Théâtre, si vives & si
» expressives, que vous engagez la
» plupart de vos Lecteurs à aller par-
» ticiper à ces Spectacles, que vous
» dites avec le P. *le Brun* être si per-

» nicieux?... Sçachez que l'on se-
» roit mieux fondé à demander au
» P. le Brun une rétractation, s'il vi-
» voit encore, qu'on ne l'a été à en
» exiger une du P. Caffaro ».

L'Auteur du Mercure n'hésita pas à insérer cette Lettre dans son Journal. Il n'y ajouta aucune réflexion, persuadé qu'il se trouveroit vengé par le peu de cas que le Public feroit de cette Lettre.

Mais quelque mépris qu'elle méritoit, il y eut un homme de Lettres (M. Simonet) qui observa que « la
» plupart des partisans des Spectacles
» sont portés plutôt par inclination
» que par lumieres, à juger favo-
» rablement d'un Ecrit fait exprès
» pour justifier les Théâtres ».

Et en conséquence, il se chargea de faire à cette Lettre une réponse, qui fut imprimée sous le titre qui suit :

DISSERTATION sur la Comédie,
pour servir de réponse à la Lettre in-
sérée dans le Mercure d'Août 1731,
au sujet des Discours du P. le Brun,
sur la même matiere; par M. Simonet.
Paris, 1732.

Cette Dissertation fut insérée dans le Mercure du mois de Février 1732. M. *Simonet* y démontre qu'il ne faut pas prendre pour une apologie des Théâtres les jugemens favorables que les Journalistes portent des Pièces dramatiques. « Une même chose, » dit-il, considérée sous différens rap- » ports & sous différens points de » vue, peut être bonne & mauvaise, » louable & reprehensible en même » temps; & tels sont les Spectacles. Ils » ont leur beauté, & même leur » bonté en un sens. On dit tous les » jours, & avec raison: voilà une » bonne Pièce, en parlant d'une Co- » médie qui plaît; c'est un Ouvrage » d'esprit qui est bon en ce genre; » mais souvent très-pernicieux par » rapport au cœur; & rien n'empêche » qu'on ne le loue d'un côté, & qu'on » ne le blâme de l'autre ».

Un Journaliste estimable montre simplement dans ses analyses ce qu'on a trouvé de beau ou de bon dans les Pièces de Théâtre; « mais cela ne » regarde que l'esprit, sans toucher » aux mœurs & à la conscience, dont » alors il n'est point question. D'ail-

» leurs, le dessein de ces analyses n'est
» pas, comme on le suppose, d'atti-
» rer les Lecteurs aux Spectacles ;
» mais seulement de leur en donner
» une légère teinture, qui peut avoir
» son utilité pour plusieurs, & qui ne
» fera pas une grande impression, ni
» sur les personnes portées d'elles-
» mêmes à y participer, ni sur cel-
» les qui en ont de l'éloignement.

» Au reste, quelque bien qu'un
» Journaliste dise des Pièces drama-
» tiques, il n'en est pas moins vrai que
» notre Théâtre, tout épuré qu'on
» prétende qu'il soit, est très-dange-
» reux à fréquenter ; parce que si les
» Pièces présentent quelquefois des
» leçons de vertu, on n'en rapporte
» cependant que les impressions du
» vice ».

SENTIMENS DE L'EGLISE & des
Saints Peres, pour servir de décisions
sur la Comédie & sur les Comédiens,
avec cette Epigraphe :

Nolite communicare operibus infructuosis tenebrarum, magis autem redarguite. Ep. S. Paul aux Ephes. ch. 5 ;
N. 11. Paris, 1694.

Dans le Catalogue de la Bibliothèque du Roi, n° D. 4540 : on attribue cet Ouvrage à M. Coustel.

L'Auteur y établit l'uniformité des sentimens qui se trouvent au sujet de la Comédie entre les anciens Peres, ceux des siècles suivans, & les Conciles : & il en tire cette conséquence, que la doctrine qui condamne les Théâtres, est fondée sur des principes & sur des autorités auxquels il faut se soumettre, & qu'une doctrine contraire ne peut venir que de ceux qui, comme le dit S. Paul, aiment plus leurs plaisirs que Dieu : *Voluptatum amatores magis quàm Dei* ; que l'Écriture Sainte nous défendant d'éviter les entretiens vains & profanes, comme servant beaucoup à inspirer l'impiété, les Théâtres s'y trouvent implicitement compris, relativement à leur objet & à leurs effets ; qu'enfin les Casuistes qui oseroient en lever la condamnation, n'observent pas le précepte qui leur a été fait de garder le dépôt de la sainte Doctrine qui leur a été confiée, de fuir les profanes nouveautés de paroles, & tout ce qu'oppose une Doctrine qui porte fausse-

ment le nom de science (1). Ces faux Casuistes font du nombre de ceux dont il a été dit, qu'il y aura toujours des hommes qui étant dans l'erreur, se fortifient de plus en plus dans le mal, & y font tomber ceux qui ne pouvant souffrir la saine Doctrine, & ayant une extrême démangeaison d'entendre ce qui les flatte, ont recours à une foule de Docteurs propres à les séduire; & fermant l'oreille à la vérité, ils l'ouvrent à des fables (2).

LETTE D'UN DOCTEUR de Sorbone à une personne de qualité, sur le sujet de la Comédie [par Jean Gerbois]. Paris, 1694.

LETTE FRANÇOISE ET LATINE du P. François Caffaro à M. de Harlai, Archevêque de Paris, 1694.

Ce Religieux y défavoue la Lettre du prétendu Théologien qu'on lui

(1) *Profana & vaniloquia devita; multum enim proficiunt ad impietatem. Depositum custodi, devitans profanas vocum novitates & oppositiones falsi nominis scientiæ.* S. Paul. ad Tim. c. 6. ep. 1; & c. 2, ep. 2.

(2) *Mali autem homines & seductores proficiunt in pejus errantes, & in errorem mittentes: erit enim tempus, cum sanam doctrinam non sustinebunt, sed ad sua desideria coacervabunt sibi Magistros, prurientes auribus: & à veritate quidem auditum avertent, ad fabulas autem convertentur.* Ep. S. Paul. ad Tim. c. 2 & 3.

avoit attribuée. Cette rétractation édifiante est imprimée à la suite de nos *Lettres sur les Spectacles*, avec un *Extrait de l'Ouvrage* suivant :

MAXIMES ET RÉFLEXIONS sur la Comédie, par M. Jacques Benigne Bossuet, Evêque de Meaux [né à Dijon le 27 Septembre 1627, & mort à Paris le 12 Avril 1704]. Paris, 1694.

M. l'Abbé Talbert, Chanoine de Besançon, a fait un *Eloge* historique de M. Bossuet. Cet *Eloge* remporta, en 1772, le *Prix* de l'Académie de Dijon; mais cette Académie, en le couronnant, n'a pas sans doute prétendu approuver l'indécence avec laquelle l'Orateur y a parlé du livre de M. Bossuet sur la Comédie. M. Talbert paroît reprocher à ce Prélat de s'être chargé d'une cause équivoque; & il dit qu'on ne doit y admirer que l'art avec lequel il en a tiré parti par son adresse à saisir le côté foible de notre Scene, si elle en a un. M. Talbert ajoute que la sévérité de M. Bossuet trouvera des contradicteurs éclairés; qu'il y parle du Théâtre en homme qui l'a fréquenté; qu'on assure qu'il n'a cessé d'y aller que

lorsqu'il fut dans les Ordres sacrés ; qu'il y avoit reçu des leçons pour se former à l'action oratoire ; qu'on peut opposer à cet Ouvrage l'Eloge que ce même Prélat a fait de TERENCE, dans sa Lettre à INNOCENT XI : qu'au reste, en lisant les maximes sur la Comédie, il ne faut pas oublier que c'est un Evêque qui parle.

M. l'Abbé Talbert devoit donc lui-même ne pas l'oublier ; &, au lieu de s'abaisser jusqu'à paroître partager l'intérêt que les gens du siècle prennent au Théâtre, il devoit conserver à l'enseignement de M. Bossuet, sur ce point de morale, toute son autorité, il devoit enfin ne pas contribuer à en augmenter les futiles Contradicteurs, en leur suggérant des sophismes inconciliables avec une lumière pure & dégagée des nuages de l'illusion. Il n'auroit pas moins mérité d'être couronné par les Académiciens qui ont rendu justice à l'éloquence de son Discours ; ou plutôt ils l'auroient loué d'avoir soutenu le caractère de son état. Et à cet égard l'Histoire de l'Académie Française fournit plusieurs exemples édifiants.

M. l'Abbé d'*Estrées*, Commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, ayant été reçu à cette Académie le 25 Juin 1711, à la place de *Boileau Despréaux*. M. de *Valincourt* n'hésita point d'exposer avec éloge dans sa réponse au Discours du Récipiendaire les sentimens de ce célèbre Poëte sur les dangers de la morale des Théâtres ; & , pour le faire avec plus d'énergie, il en rapporta les paroles : « Quoi , » disoit *Despréaux* à ses amis, des ma- » ximes qui feroient horreur dans le » langage ordinaire, se produisent » impunément dès qu'elles sont mises » en vers. Elles montent sur le Théa- » tre, à la faveur de la Musique, & » y parlent plus haut que nos Loix. » C'est peu d'y étaler ces exemples » qui instruisent à pécher, & qui » ont été détestés par les Payens » même ; on en fait aujourd'hui des » conseils, & même des préceptes ; » & loin de songer à rendre utiles les » divertissemens publics, on affecte » de les rendre criminels ».

« Voilà, dit M. de *Valincourt*, de » quoi *Boileau* étoit continuellement » occupé, & dont il eut voulu pouvoir

» faire l'unique objet de toutes ses sa-
» tyres ; & il se seroit estimé heureux
» d'avoir imprimé un opprobre éter-
» nel à des Ouvrages si contraires aux
» bonnes mœurs ».

Mais , sans remonter à des an-
nées si éloignées , nous citerons à
M. l'Abbé *Talbert* un exemple plus
récent.

M. l'Abbé de *Radonvilliers*, Sous-
Précepteur des Enfans de France ,
ayant été nommé à une place de l'A-
cadémie Française , y vint prendre
séance le 26 Mars 1763. Son Dis-
cours de réception y reçut les applau-
dissemens qu'il méritoit. Celui à qui il
succédoit étoit M. de *Marivaux* qui
avoit acquis de la réputation par des
Ecrits amusans qu'il n'est pas facile
d'exempter de tous reproches pour
les mœurs. M. l'Abbé de *Radonvilliers*
se conduisit dans cette circonstance
critique en Littérateur , persuadé que
*si les mœurs n'affermissent pas les Loix ,
elles les renversent tôt ou tard* : c'est re-
lativement à cette maxime , que dans
l'Éloge de M. de *Marivaux* , il eut le
courage de dire : « Vous n'attendez
» pas de moi , Messieurs , que j'ap-

» prouve le genre des Romans & des
 » Comédies dans lequel M. de Mari-
 » vaux s'est exercé. Il y a des loix
 » d'un ordre supérieur qui me défen-
 » dent de louer un genre d'ouvrages
 » si dangereux ». On fut également
 satisfait d'entendre dire à M. le Car-
 dinal de Luynes (1), dans sa Réponse
 au Discours de M. l'Abbé de Radon-
 villiers.

» Si les Pièces de Théâtre & les
 » Romans ne servoient, Messieurs,
 » qu'à corriger les hommes, & qu'à
 » les rendre vertueux, ils devien-
 » droient aussi utiles qu'ils sont dan-
 » gereux; mais qu'il est difficile de
 » réussir dans ce projet. Il faut y pein-
 » dre les passions pour en faire sentir
 » tout le désordre: la corruption de la
 » nature saisit avidement la ressem-
 » blance du portrait; & elle voit tou-
 » jours la passion en beau, même sous
 » les traits dont on la surcharge ».

(1) Archevêque de Sens, alors Directeur de l'Académie; & à cette occasion M. l'Abbé de Radonvilliers fit à son Eminence ce compliment ingénieux, relativement à l'égalité qui s'observe dans cette Académie. « Combien de titres, » dit-il, votre Directeur a de moins dans l'Aca- » démie qu'à la Cour! mais ceux qui lui restent » ici sont les plus flatteurs ».

M. l'Abbé Talbert aura sans doute reconnu la foiblesse qui lui est échappée, peut-être pour flatter les Académiciens qu'il devoit avoir pour Juges. Mais il ne doit pas ignorer que si, pour l'intérêt des passions, on paroît accueillir dans les Ministres de l'Eglise ces sortes de foibleses favorables à la corruption du cœur; on ne les en blâme pas moins intérieurement. On sçait que la régularité des mœurs est aussi essentielle à leur état, que le courage l'est à la profession des armes; & certainement tout Ecclésiastique qui s'écarte de la sagesse de la milice chrétienne, est aussi méprisable que le seroit un Militaire, dont les actions & les propos annoncroient une ame lâche, comme il arriva au Poëte *Archiloque*, qui fut chassé de Lacédémone, pour avoir dit dans une Piece de Vers, qu'il valoit mieux mettre les armes bas, que de mourir (1).

(1) *Archilochum Poëtam cum venisset Lacedemonem eadem hora expulerunt, quod intellexerunt ab illo scriptum: Satius est abjicere arma quam mori. STRYCK. Dissertat. juridicarum, tom. XIV, disput. VIII, cap. III, quatrieme édition de 1740.*



M. l'Abbé *Talbert* auroit dû adopter & ratifier le jugement qui fut porté des maximes & des réflexions de M. *Bossuet*, sur la Comédie, dans le *Journal des Sçavans* de l'année 1694.

En voici les paroles :

« Ces maximes & réflexions plei-
 » nes de principes de religion, décou-
 » vrent avec une entière évidence le
 » mal que font ceux qui assistent à la
 » Comédie, & le scandale qu'ils y
 » donnent. On y voit les dispositions
 » dangereuses & imperceptibles qui
 » s'y apportent & qui s'y prennent,
 » la concupiscence qui s'y répand par
 » tous les sens dans l'esprit & dans le
 » cœur ».

L'Auteur de ce *Journal* eut alors à rendre compte d'Ouvrages fort opposés les uns aux autres sur la matière des Spectacles. Il soutint le caractère d'un bon & judicieux Journaliste. On ne le vit pas dans ses extraits prêter du secours aux partisans de l'erreur. Et il manifesta son respect pour la vérité dans le compte qu'il rendit des Ecrits où l'on soutenoit la bonne cause.

Que ceux qui citent comme favo-



nable aux Théâtres la réponse que M. Bossuet, Evêque de Meaux, fit à Louis XIV, & qui a été ci-devant rapportée [page 61], lisent les maximes & les réflexions de ce Prélat sur la Comédie. Ils ne reconnoîtront dans cette réponse qu'une instruction donnée ingénieusement & avec prudence à un grand Monarque. Et alors ils ne s'autoriseront plus du préjugé vulgaire sur le *banc* qu'on dit que les Evêques avoient autrefois aux Spectacles de la Cour, & dont il a été ci-devant parlé pages 159 & 182.

Il est vrai qu'il est rapporté dans les Mémoires de M. de Montchal, que le Cardinal de Richelieu fit exécuter à la Cour & dans son Palais plusieurs représentations de Drames & de Ballets. Et comme dans ces Ballets les Princes & les Seigneurs étoient Acteurs, on y invitoit toutes les personnes de la Cour, sans en excepter les Prélats. Mais ce que nous devons penser de la foiblesse de ce Cardinal, nous est suggéré par les mêmes Mémoires.

« Le Cardinal de Richelieu, y est-il dit, autorisoit la Comédie par sa

» présence aux Spectacles de la Cour,
 » en l'introduisant dans son Palais Car-
 » dinal; en quoi il se conduisoit par
 » un esprit bien contraire à celui de
 » tous les Peres de l'Eglise, qui l'ont
 » rejetée & condamnée comme la
 » corruption des mœurs, & une école
 » publique de libertinage ».

Convient-il de s'autoriser de faits rapportés comme des scandales? Aussi M. de *Montchal* nous apprend que les Prélats vertueux éleverent leur voix contre cette licence; tel fut entr'autres M. *Godeau*, Evêque de *Grasse* (1).

Un Amateur zélé des Spectacles en a donné une Histoire sous ce titre:

LETTRES HISTORIQUES sur tous les Spectacles de Paris, 1719.

Cet Auteur cite comme des anecdotes avantageuses aux Théâtres, que le Cardinal *Mazarin*, en 1647 & 1660, fit venir d'Italie des Auteurs pour représenter les Opéra Italiens, *Orfeo à Euridice*, & *Hercole amante*, & qu'il doit être regardé comme l'Instituteur de l'Opéra en France.

(1) Voyez les Mémoires de M. de *Montchal*, tome I, p. 107; & tome II, p. 59 & 215.

Cependant cet Historien convient que si ce Cardinal avoit prévu les abus qui se sont introduits dans ce Spectacle, il ne l'auroit pas établi.

Mais ces anecdotes de 1647 & de 1660, n'ont pour objets que des fêtes de Cour extraordinaires. L'Opéra, par exemple, *Hercule amant*, orné de Ballets magnifiques, fut représenté à l'occasion du mariage de Louis XIV avec Marie-Thérèse d'Autriche (1). Les alliances des augustes Maisons de France & d'Autriche ont été pour notre Nation des sujets de fêtes brillantes & pompeuses, parce que le bonheur des Peuples a toujours été attaché à l'union de ces deux puissantes Maisons, que Dieu, dit M. Bossuet (2), a fait naître pour balancer les choses humaines (3).

(1) Infante d'Espagne, qui n'étant pas encore mariée, dit M. Bossuet, faisoit paroître plus de belles qualités qu'elle n'attendoit de Couronnes. Elle mourut le 30 Juillet 1683. Le Roi, qui honoroit sa vertu, dit en apprenant sa mort; Voilà le premier chagrin qu'elle m'ait jamais causé.

(2) Oraison funebre de Marie-Thérèse d'Autriche, par M. Bossuet.

(3) Le bonheur des Empires dépend moins de l'or & de l'argent, que du choix, du nombre & de la confiance des Alliés. *Reipublicæ opes esse existimo socios, fidem & benevolentiam.* DEMOSTH. Philipp. 4.

C'est par ce motif que tous les François manifesterent avec tant d'empressement & de zele leur joie au sujet du Mariage de *LOUIS XVI* alors Dauphin, avec *MARIE-ANTOINETTE*, Archiduchesse d'*Autriche* (1). On prévît que l'avenir le plus heureux devoit être le fruit d'une union aussi-bien assortie, tant pour la grandeur mutuelle de la naissance des deux augustes Epoux, que pour leurs qualités personnelles. Que n'avoit-on pas en effet à espérer de ce jeune Prince, dont les vertus dominantes ont toujours été de réfléchir beaucoup, de mépriser le faste, de ne vouloir annoncer sa grandeur que par des actions d'humanité, de haïr la flatte-

(1) Célébré à Versailles le 16 Mai 1770. On compte actuellement treize alliances de la Maison d'Autriche, & vingt-une de la Maison de Lorraine avec la Maison de France, sans compter deux alliances contractées par la Maison d'Alsace, tige commune des deux premières avec la seconde Race de nos Rois. On en trouve l'historique dans un Ouvrage intéressant que M. le Baron de Zurlauben a donné sous ce titre : *Tables généalogiques des augustes Maisons d'Autriche & de Lorraine, & leurs Alliances avec l'auguste Maison de France, précédées d'un Mémoire sur les Comtes d'Ausbourg, tige de la Maison d'Autriche.* Paris, Desaint, 1770.

rie, & d'aimer la vérité (1). Il méritoit donc bien d'avoir pour Epouse une Princesse qui a reçu du Ciel la plus belle ame, & qui a eu le précieux avantage d'être élevée par une Mere qui est un modele pour tous les Souverains. Nous croyons, disoit alors (2), au nom de toute la France, M. de Coetlosquet, ancien Evêque de Limoges, & Précepteur des Enfans de France, « nous croyons » appercevoir dans Madame la DAU-

(1) Toutes ces belles qualités sont fort bien exprimées dans un Discours Latin d'une composition ingénieuse, que M. Ricart, Professeur d'Eloquence au College d'Auxerre, prononça à l'occasion de ce Mariage, le 23 Juin 1770, dans ce College, en présence d'une assemblée de tous les Ordres de la Ville. *Nostis*, dit cet Orateur, *in DELPHINO Principe quam à patre hæreditariam accepit, justam laboris patientiam, quã semper æquã ratione studii & otii horas amat intermiscere: gravem nostis ac majorem ætate, sobrietatem verborum & cogitationis copiam quæ virum indicat plurima volventem animo, & sua, quæ multa, magnaque sunt, officia tacitè reputantem. Generosum nostis cultus simplicioris amorem ab omni prorsus abhorrentem luxuriã, cum eã ætate DELPHINUS intellexerit, illum naturæ magis convenienter vivere, qui fastum omnem interciderit: magnumque ac verè sublimem esse hominem qui propriã surgit altitudine, nullam ab externo apparatu amplitudinem mutuatus. . . . Nostis etiam DELPHINUM Principem fore cui veritas magis placeat quàm adulatio & obsequium.*

(2) Dans sa Réponse au Discours de réception de M. de Saint-Lambert à l'Académie Française, le 23 Juin 1770.

» PHINE, son auguste Mere, l'honneur de son sexe, & l'héroïne de son siècle par sa sagesse & par son courage (1), de même que nous reconnoissons dans Monseigneur le DAUPHIN l'héritier des vertus d'un Pere (2) dont la mémoire sera toujours en bénédiction ».

Tels furent les justes & heureux préjugés avec lesquels les François ac-

(1) *Altos* [dit aussi M. Ricart dans le même Discours ci-dessus cité] *ut ita dicam animæ suæ spiritus MARIÆ quasi transfudit THERESIA, & totam veluti mentem inspiravit. Vivit, vivit Mater in filia, utraq; simul fruamur; nec magis Viennæ ad Allemanorum quàm Luteciæ ad Gallorum, felicitatem regnabit THERESIA.*

(2) LOUIS, DAUPHIN DE FRANCE, mort à Fontainebleau le 20 Décembre 1765. Ce Prince disoit à ceux qu'il honoroit du titre d'amis : *Offrez-moi la vérité sans détour, si vous m'en croyez digne. Il refusa un supplément de pension; je donnerois, disoit-il, le surplus; j'aime mieux qu'on le retranche sur les Tailles. Lorsqu'on suppléa à ses enfans les cérémonies du Baptême, il se fit apporter le registre Baptistaire; il remarqua que les noms des jeunes Princes s'y trouvoient après celui du fils d'un Artisan. Apprenez delà, leur dit-il, que tous les hommes sont égaux par le droit de la nature & aux yeux de Dieu qui les a créés. Il avoit fort à cœur qu'on inspirât à ses enfans des sentimens d'humanité. Conduisez-les, disoit-il, dans la chaumière du Paysan; qu'ils voient le pain dont se nourrit le pauvre, & qu'ils apprennent à pleurer. Voyez la Vie de ce Prince par M. l'Abbé de Villiers, Paris 1769; & l'Ouvrage intitulé: *Gallerie Française*, Paris, 1770.*

cueillirent l'avènement de *Louis XVI* au Trône. Ce Monarque ne tarda pas à confirmer les bonnes préventions de ses Sujets par des actes qui lui attirèrent l'acclamation universelle de **LOUIS LE BIENFAISANT**. Eh ! que ne doit-on pas attendre après le témoignage énergique de *M. l'Abbé de Radonvilliers* ? Il est trop intéressant pour ne pas le joindre à celui que nous venons de rapporter de *M. de Coetlosquet*.

« Messieurs, dit *M. l'Abbé de Radonvilliers*, en répondant au Discours de *M. Delille*, reçu le 11 Juillet 1774 à l'Académie Française ;
« Messieurs, dit-il, n'attendez pas de
» moi dans l'hommage que je rendrai
» au nouveau Protecteur de cette Aca-
» démie, le langage étudié d'un Ora-
» teur qui emploie les couleurs de
» l'éloquence. Je parlerai le langage
» simple d'un témoin qui dépose fidé-
» lement ce qu'il a vu. Ayant eu l'hon-
» neur d'approcher de ce Prince pen-
» dant long-temps, la vérité que je
» devois par état lui dire à lui-même,
» je vous la dirai de lui avec la même
» sincérité. La justesse d'esprit, la

» droiture du cœur, l'amour du de-
» voir; telles sont les qualités princi-
» pales dont le germe s'est montré
» dans le Roi dès son enfance, & que
» vous voyez se développer tous les
» jours depuis son avènement au Trô-
» ne. Il en est d'autres, non moins
» importantes pour sa gloire & pour
» notre bonheur, que vous verrez
» dans les occasions se développer
» également. Ami de l'ordre, il main-
» tiendra le respect pour la Religion,
» la décence des mœurs, la regle dans
» toutes les parties de l'administra-
» tion: ennemi des frivolités, il dé-
» daignera un vain luxe de vaines
» parures, un vain étalage de discours
» superflus. Ne craignez pas que la
» louange l'enivre de son encens: la
» louange, dès qu'elle approchera de
» l'adulation, n'arrivera pas aisément
» jusqu'à lui; lorsque les hommages
» dûs au Trône ne lui ouvriront pas
» l'entrée, il sçaura la repousser en
» l'écoutant avec un air de froideur
» & peut-être d'indignation. D'ordi-
» naire on dit aux Rois de se garder
» des flatteurs; aujourd'hui il faut dire
» aux flatteurs de se garder du Roi.

» Cependant être Roi à dix-neuf ans !
» Mais rappelez - vous , Messieurs ,
» que c'est à dix-neuf ans précisément
» que Charles le Sage , le restaura-
» teur du Royaume , prit en main les
» rênes du Gouvernement. Puissent
» nos Neveux , après l'expérience
» d'un long regne , donner à *Louis*
» *XVI* , le même surnom que nos
» Anciens ont donné à *Charles V* !

Heureux le Peuple dont le Roi
aura été prévenu sur la supériorité de
sagesse qu'il doit avoir au dessus de
tous ses Sujets , & de laquelle un
Platon faisoit dépendre le bonheur
d'un Empire. La doctrine de ce Phi-
losophe sur cet objet se trouve expo-
sée dans une des Lettres de l'Empe-
reur *Julien* , dont l'Abbé de la *Bleterie*
a donné la traduction à la suite de la
Vie de l'Empereur *Jovien* : » Com-
» ment , y est-il dit , en usons nous
» à l'égard de nos troupeaux ? Au lieu
» d'en donner la conduite à quelque
» animal de leur espece , nous nous
» la réservons à nous-mêmes qui som-
» mes une espece supérieure : il faut
» de même qu'un Roi , non content
» d'être plus vertueux que ses Su-

» jets, devienne pour ainsi dire d'une
 » nature plus excellente que la leur ;
 » il faut que le Prince n'ait point de
 » passions ; autrement il placeroit
 » avec lui sur le Trône une bête fé-
 » roce. Il doit faire assaut de sagesse
 » & de vertus avec les *Solon*, les
 » *Lycurgue*, les *Pittacus* ; il faut qu'il
 » s'attache immuablement aux Loix ;
 » non à ces Loix faites subitement
 » & pour des cas particuliers, à ces
 » Loix modernes, ouvrages de Lé-
 » gislateurs qui n'ont pas toujours
 » vécu selon les principes de la rai-
 » son, mais aux Loix dictées par des
 » hommes sages qui s'étoient purifiés
 » l'esprit & le cœur. Ces sages Lé-
 » gislateurs abhorroient cette maxime
 » tracée par quelques Souverains en
 » caracteres de sang : *Les hommes doi-*
 » *vent servir à l'ambition des Rois :*
 » maxime odieuse opposée à celle
 » qui suit, & qui devrait être écrite
 » en Lettres d'or : *Les Rois sont faits*
 » *pour rendre heureux les hommes* (1).
 C'est à cette dernière maxime que

(1) M. l'Abbé de Voisenon [mort en 1775] a donné à ce sujet une fiction ingénieuse dans son Discours à l'occasion de sa réception à l'Académie Française le 22 Janvier 1763.

notre Roi paroît être fixé; nous en avons un gage dans la Lettre que Sa Majesté a écrite aux Evêques à l'occasion de son Sacre (1), & que M. de Buiffon de Beaufeville, Evêque d'Alais, a si énergiquement paraphrasée dans son Mandement du 35 Juin 1775. Cette Lettre nous a rappelé ces paroles du jeune Salomon montant sur le Trône: C'est, disoit ce Prince, par la seule crainte de Dieu que je deviendrai illustre parmi les Nations; que les vieillards respecteront ma jeunesse; que les Princes qui sont autour de mon Trône baisseront par respect les yeux devant moi; que les Rois voisins, quelques redoutables qu'ils soient, me craindront; que je serai aimé dans la paix & redouté dans la guerre; c'est par elle que mon regne sera agréable à votre Peuple, ô mon Dieu; que je le gouvernerai justement, & que je serai digne du Trône de mes Peres (2).

(1) Cette auguste cérémonie se fit le 11 Juin 1775.

(2) *Per hanc [sapientiam] timebunt me audientes: Reges horrendi in multitudine videbor bonus & in bello forti. Per hanc disponam populum tuum justè, & ero dignus sedum patris mei. Sap. c. 8.*

Tels sont les vœux que notre Monarque a sincèrement formés le jour de son Sacre, en présence de son auguste Epouse, qui se montra si sensible aux hommages des François.

Ce fut donc à l'occasion d'une pareille Alliance que l'Opéra *Hercole amante* fut représenté à la Cour en 1660. Mais de l'appareil & des étiquettes des fêtes de la Cour, il ne faut rien conclure en faveur des Théâtres publics.

Ainsi c'est sans fondement que l'Auteur des Lettres historiques sur les Spectacles, donne le Cardinal *Mazarin* pour l'Instituteur de l'Opéra, c'est-à-dire, de ce Spectacle public de Paris, que *M. de Saint-Evremond* appelle « une sottise chargée de mu-
» sique, de danses, de machines, de
» décorations; une sottise magnifique,
» mais toujours une sottise; un tra-
» vail bizarre de Poésie & de Musi-
» que, où le Poète & le Musicien éga-
» lement gênés l'un par l'autre, se
» donnent bien de la peine à faire un
» méchant Ouvrage (1) ». Cette idée

(1) Œuvres de *Saint-Evremond*, tome III, édit. de 1739.

de M. de Saint-Evremond se trouve développée dans la Description suivante qui en a été faite par Pannart :

J'ai vu le Soleil & la Lune
Qui faisoient des discours en l'air ;
J'ai vu le terrible Neptune
Sortir tout frisé de la mer.

J'ai vu l'aimable Cythérée ,
Au doux regard, au tein fleuri,
Dans une machine entourée ,
D'Amours natifs de Chambéri.

J'ai vu le Maître du tonnerre
Attentif aux coups de sifflet,
Pour lancer les feux sur la terre,
Attendre l'ordre d'un valet.

J'ai vu du ténébreux Empire
Accourir avec un pétard
Cinquante Lutins pour détruire
Un palais de papier brouillard.

J'ai vu des Dragons fort traitables
Montrer les dents sans offenser.
J'ai vu des poignards admirables
Tuer les gens sans les blesser.

J'ai vu l'Amant une Bergere ,
Lorsqu'elle dormoit dans un bois ,
Prescrire aux oiseaux de se taire ,
Et lui chanter à pleine voix.

J'ai vu des Guerriers en alarmes
Les bras croisés & le corps droit,
Crier cent fois : courons aux armes ;
Et ne point sortir de l'endroit.

J'ai vu ce qu'on ne pourra croire,
Des Tritons, animaux marins,
Pour danser, troquer leurs nageoires
Contre une paire d'escarpins.

Dans des Chaconnes & Gavottes
J'ai vu des Fleuves sautillans ;
J'ai vu danser deux Matelottes,
Trois Jeux, six Plaisirs & deux Vents.

Dans le char de Monsieur son pere,
J'ai vu Phaéton tout tremblant,
Mettre en cendres la terre entiere
Avec des rayons de fer blanc.

J'ai vu Rolland dans sa colere
Employer l'effort de son bras
Pour pouvoir arracher de terre
Des arbres qui n'y tenoient pas.

J'ai vu souvent une furie
Qui s'humanisoit volontiers ;
J'ai vu des faiseurs de magie
Qui n'étoient pas de grands Sorciers ;

J'ai vu des Ombres très-palpables
Se trémousser au bord du Styx ;
J'ai vu l'Enfer & tous les Diabls
A quinze pieds du Paradis.

J'ai vu Diane en exercice
Courir le Cerf avec ardeur ;
J'ai vu derrière la coulisse
Le Gibier courir le Chasseur,

J'ai vu Mars descendre en cadence ;
J'ai vu des vols prompts & subtils ;
J'ai vu la Justice en balance ,
Et qui ne tenoit qu'à deux fils.

J'ai vu la Vertu dans un temple
Avec deux couches de carmin ,
Dans son vertugadin très-ample
Moraliser le genre humain.

J'ai vu trotter d'un air ingambe
De grands Démons à cheveux bruns ;
J'ai vu des Morts friser la jambe
Comme s'ils n'étoient pas défunts.

J'ai vu par un destin bizarre ,
Les Héros de ce Pays-là
Se desespérer en béquarre ,
Et rendre l'ame en là , mi , là.

J'ai vu plus d'un fier Militaire
Se croire digne de laurier ,
Pour avoir étendu par terre
Des monstres de toile & d'osier.

J'ai vu Mercure en ses quatre aïles
Ne trouvant pas de sûreté ,
Prendre encor de bonnes ficelles
Pour voiturer la Dêité.

Quand il seroit vrai que le Cardinal *Mazarin* eût été l'instituteur de ce Spectacle, on auroit à observer que si l'on a à citer quelques Ecclésiastiques élevés en dignité, qui se sont déclarés en faveur du Théâtre, ils n'étoient pas alors la bonne odeur du Clergé. On sçait que *Leon X*, *Trissino*, *Bibiena*, & les autres que M. de Chamfort rappelle avec la plus grande présomption dans son éloge de *Moliere*, n'ont pas brillé par leur sainteté. Le caractère des dignités éminentes dont ils étoient revêtus, ne donne aucun poids à leurs foiblesses. Le ministère ecclésiastique est angélique; mais les Ministres sont des hommes: *Mysteriorum Dei habent thesaurum in vasis fictilibus*. Ils sont sujets à des défauts. Qu'en doit-on conclure? Que les simples Fideles doivent encore plus craindre pour eux-mêmes: *Lapsus majorum, tremor minorum*.

On peut aussi remarquer en général, que le zele des Apologistes du Théâtre a toujours été assez en proportion avec le plus ou le moins de respect qu'ils ont eu pour la Religion Chrétienne. Quand, par exemple,

M. de Chamfort, dans le même Eloge de *Moliere*, ne réduit les cérémonies funebres de la sepulture Ecclesiastique qu'à un peu de terre qu'on jette sur le cercueil, & qu'on doit accorder indifféremment; il n'est pas étonnant qu'il soit surpris de ce qu'on l'a refusé à *Moliere* (1). Mais il ignore

(1) L'homme le plus extraordinaire de son temps [*Moliere*] meurt. Ses amis sont forcés de cabaler pour lui obtenir un peu de terre. On la lui refuse long-temps. On déclara la cendre indigne de se mêler à la cendre des *Harpagons* & des *Tartufes* dont il a vengé son pays. Et il faut qu'un Corps illustre [l'Académie Française] attende cent années pour apprendre à l'Europe que nous ne sommes pas tous des barbares. [Eloge de *Moliere* par M. de Chamfort, couronné par l'Académie Française en 1769].

M. Fréron, en relevant dans le trente-unième Cahier de son Année Littéraire 1769, les défauts littéraires de l'Eloge de *Moliere*, par M. de Chamfort, laisse ingénieusement entrevoir la surprise de ce que l'Académie Française a proposé l'Eloge d'un Poëte Comédien après ceux des *Sully*, des *Daguesseaux*, des *Saxe*, des *Duguay-Trouin*, des *Descartes*. On doit en être d'autant plus étonné, que « *Moliere*, dit M. Fréron, parut » faire si peu de cas d'une place dans l'Académie Française, qu'il ne voulut pas pour se la » procurer, renoncer à jouer les rôles de valet ». Au reste, il n'y avoit eu que quelques Académiciens qui individuellement avoient eu la pensée de l'avoir pour Confrere. Mais il y a lieu de présumer que si la proposition en avoit été faite au Corps Académique assemblé, elle auroit été rejetée, parce qu'on n'étoit pas encore parvenu à manquer facilement aux égards qu'on doit à la Religion & aux mœurs.

donc que les prières & les Cérémonies sacrées des obseques des Chrétiens, n'ont toujours été censées être accordées qu'à ceux dont les fautes publiques ou secretes sont présumées avoir été réparées par un repentir sincere. Si M. de *Chamfort* en avoit eu cette idée, il ne se seroit pas sans doute permis une expression qui insulte à cet égard la Religion du Monarque & de la Patrie, comme le fit M. de *Voltaire* à l'occasion de la *le Couvreur*. Nous avons rapporté [pag. 53 & 266 de nos Lettres] que cette Adrice, qui mourut le 30 Mars 1730, n'ayant voulu donner aucun signe de repentir sur sa profession, feu M. *Languet*, Curé de S. Sulpice, qui l'avoit exhorté avec le plus grand zele, lui refusa constamment la sépulture chrétienne (1). Elle fut enterrée sur le bord de la Seine; & c'est du lieu qui ren-

(1) *Rosmond*, Comédien, étant mort subitement en 1691, fut enterré sans Clergé, sans luminaire & sans aucune priere, dans un endroit du Cimetiere de S. Sulpice, où l'on enterre les enfans morts sans Baptême.

Floridor, fameux Comédien, étant attaqué d'une maladie dangereuse, M. *Marlin*, Curé de S. Eustache, ne lui administra les derniers Sacramens qu'après qu'il eut promis de ne plus re-

ferme ses cendres , que M. de Voltaire a dit : *voilà mon saint Denis*. Tels sont les écarts de ceux qui sont plus amateurs de la volupté que de la sagesse, & qui étant dans l'erreur, s'y fortifient de plus en plus en y faisant tomber les autres. Leur commerce est à fuir, parce qu'il ne peut conduire qu'à l'impiété. Leur conversation & leurs écrits sont comme une gangrene qui se communique insensiblement à ceux qui s'y exposent témérairement. *Voluptatum magis amatores quam Dei, mali homines & seductores proficiunt in pejus errantes & in errorem mittentes... Profana & vaniloquia eorum devita; multum enim proficiunt ad impietatem, & sermo eorum ut cancer serpit.* S. Paul Ep. I. ad Timot. c. 2. v. 16. & 17. c. 3. v. 13.

MANDEMENT de M. Guy de Seve de Rochechouart, Evêque d'Arras, du 4 Décembre 1695, contre la Comédie.

MANDEMENT du même Evêque, du 25 Septembre 1698, au sujet des Tragédies qui se représentent dans les Colleges.

monter sur le Théâtre, s'il recouvroit la santé. Floridor revint de cette maladie, & il renonça à sa profession.

Nous avons placé à la suite de nos Lettres sur les Spectacles, les raisons au nombre de vingt-trois que ce respectable Prélat a employées contre les Théâtres, dans son Mandement du 4 Décembre 1695.

RÉPONSE à la Préface de la Tragédie de *Judith*. Paris, 1695.

Boyer, Auteur de cette Tragédie, prétendoit faire illusion par le sujet de ce Drame, & rendre légitime la fréquentation des Théâtres ; mais l'Auteur de la Réponse qui lui fut adressée, démontre qu'en exposant des sujets saints sur le Théâtre, la piété s'y trouve profanée ; que d'ailleurs la plupart des Pièces saintes ne le sont que par le nom ; & que la liberté que les Poètes prennent toujours d'ajouter à la vérité Historique les incidens propres à amuser les Spectateurs, en fait des Drames doublement scandaleux, comme dans la Tragédie de *Judith*, on a inventé l'intrigue de *Mizaël*. Les Auteurs de ces prétendues Pièces saintes

Pensent faire agir Dieu, ses Saints & ses Prophetes ;
Comme les Dieux éclos du cerveau des Poètes

DES P. Art poët.

Puisque M. Boyer, dit M. l'Abbé d'Olivet (1), avoit du génie, de l'inclination au travail, & qu'il portoit l'habit Ecclésiastique; n'auroit-il pas dû choisir une autre route plus convenable à ses talens & à son honneur que celle du Théâtre?

Boyer éprouva la difficulté de faire goûter long-temps aux spectateurs les prétendues Pièces saintes: *Periculosa plenum opus alex.* Sa Tragédie de *Judith* fut à la vérité applaudie pendant un Carême. Mais quelque égayée qu'elle fût par les intrigues de l'amour profane, elle fut sifflée à la rentrée d'après Pâque. Il y eut même à ce sujet un de ces impromptus malins qui échappent quelquefois au Parterre. L'Actrice la *Champmeslé*, qui représentoit le rôle de *Judith*, témoigna sa surprise de ce qu'on avoit tant différé l'affront qu'on faisoit à cette Piece: » C'est, lui répondit-on, parce que » les sifflets étoient à Versailles aux » Sermons de l'Abbé Boileau »

La plupart de ceux qui ont des ta-

(1) Dans l'Histoire de l'Académie Française, page 361.

lens pour la Poésie, voudroient que cet art conservât son honneur sur le Théâtre. Il y a quelques Poètes qui en ont formé le vœu avec les meilleures intentions.

Pierre de Villiers, de l'Ordre de Clugny, mort en 1728, Prieur de *Saint Taurin*, étoit du nombre de ces honnêtes Littérateurs. On a dans le Recueil de ses Dissertations sur les Tragédies de *Corneille* & de *Racine*, un Dialogue, dont l'objet est de prouver la possibilité de faire avec succès une Tragédie sans amour.

Mais ses prétentions à cet égard tiennent un peu du ton impérieux qui dominoit dans son caractère, & qui avoit donné lieu à *Boileau Despréaux* de l'appeller le *Matamore de Clugny*.

M. le Prince de *Conti*, dans son Traité sur la Comédie, convient que *Heinsius* avoit réussi à faire une pareille Tragédie dans son *Hérodès*; mais il assure que la représentation en auroit été très ennuyeuse sur le Théâtre public.

L'Abbé *Juillard du Jarry* étoit aussi dans le cas de s'intéresser à l'honneur

des Muses poétiques. Il remporta à l'Académie Française plusieurs prix de Poésie, & entre autres celui de 1714, qu'il eut de préférence à M. de Voltaire qui avoit aussi concouru pour le même prix.

Il donna en 1715 un Recueil de Poésies chrétiennes, morales & héroïques. On voit dans sa Préface, que dans un moment d'enthousiasme pour la Tragédie de *Polyeucte*, il desira que l'on pût établir un Théâtre Chrétien.

Le détail dans lequel il entre pour désigner les Citoyens à qui il croyoit que cet établissement seroit utile, est assez singulier. Il le proposoit 1°. » pour les personnes d'une santé » délicate, qui après avoir donné » une heure ou deux à une forte » application, sont forcées de passer » le reste du jour à ne rien faire; » 2°. pour des pécheurs nouvellement » convertis qui, pour persévérer dans » un changement de vie, veulent » remplacer les plaisirs criminels par » des plaisirs permis; 3°. pour certains » tempéramens qui même dans l'exer- » cice de la piété, ont besoin d'une » récréation innocente ».

Et pour lors il vouloit que dans les Pièces, il ne fût question que de nos Mysteres & des vérités morales, sans aucun mélange qui pût les altérer.

On peut présumer que s'il avoit été question de réaliser ce beau rêve, M. l'Abbé du Jarry auroit aussi exigé qu'on eût choisi les Acteurs dans l'ordre même des personnes qu'il se proposoit d'amuser.

On ne discutera pas si dans un siècle aussi corrompu que le nôtre, il seroit possible d'exécuter ce projet dans toute la régularité proposée par l'Auteur.

Mais en admettant cette possibilité, seroit-il décent de faire de nos Mysteres & de nos Dogmes sacrés un sujet de divertissement? N'est-il pas vraisemblable que par l'habitude de s'en amuser, on n'auroit plus à leur égard toute la vénération qu'ils doivent inspirer?

Gerard-Jean Vossius, célèbre Ecrivain Protestant mort en 1669, a fait un Traité sur l'Art Poétique. Il y demande si l'Histoire Sainte peut fournir un sujet au Poème dramatique. Il n'é-

toit point du sentiment de M. Boyer. Il conclut que le plus sûr est de ne l'y pas employer.

Jacques-Bernard, autre sçavant Calviniste, eut occasion de parler de cet Ouvrage de Vossius, dans le mois d'Août 1702 des *Nouvelles de la République des Lettres*. Il y adopte, page 189, le sentiment de ce Sçavant. » En effet, dit-il, il est bien difficile » que les Poëtes ne corrompent point » par des opinions incertaines & par » des fables, une histoire pour laquelle » on doit avoir le plus grand respect ».

LETTRE de M. Bordelon. Paris, 1699.

L'Auteur prouve que si l'on exige de ceux qui vont aux Spectacles une aumône pour l'Hôpital Général, elle ne justifie en rien l'Opéra ni la Comédie.

On voit par tous ces Ouvrages, que dans le dernier siècle, les défenseurs des Théâtres furent frappés de toutes parts, *Gravibus confixi vulneribus*. On les réduisit enfin au silence, en leur disant : malheur à vous qui appelez bon ce qui est mauvais, *væ qui dicitis malum, bonum, & bonum*.

malum (1). Et les Chaires sacrées, dit le P. Porée, continuerent de tonner contre les Théâtres : *Pergunt quidem sacri Oratores eloquio tonare de suggestu, & sua fulmina in Theatrales conventus extento brachio jaculari.*

Cependant une guerre où les passions sont intéressées, ne se termine pas, comme celle de Troyes, par la chute d'*Hector*, ou par l'incendie du Palais de *Priam*. *In sua sententiâ perseverant Theatri affeclæ, & illud densâ coronâ protegunt.* Il y a eu encore dans notre siècle de nouvelles attaques de la part des Partisans du Théâtre. On sçait que ce qui n'est pas permis a toujours des appas, & on se séduit pour s'en permettre l'usage :

Nitimur in vetitum semper, cupimusque negata.

François Gacon mit à la tête de sa Traduction des Odes d'*Anacreon* & de *Sapho*, qui parut en 1712, une longue dissertation sur la Poésie, où il fait une apologie outrée des Théâtres. Mais quelle autorité pourroit avoir l'Auteur d'une multitude de libelles

(1) *Isaïe*, chap. 5, v. 20.

décriés par les satyres & les obscénités qui les animent ?

Les jeunes Poètes négligent trop cette leçon que *la Motte Houdart* leur a donnée dans les Strophes suivantes d'une de ses Odes ; les licences qu'ils se permettent à cet égard , & qu'ils croient mal à propos pouvoir être pardonnées à la jeunesse, les habituent tellement avec la corruption , qu'ils s'exposent à ne pas en perdre le goût dans leurs années les plus avancées.

Auteurs qui voulez prendre place
Près du Chantre, ami de Pison,
Songez qu'il n'admet au Parnasse
Que la plus sublime raison :
Tout ce que l'esprit fait éclore,
Doit d'une élégance sonore
Emprunter un éclat nouveau ;
Mais il veut qu'une ame héroïque
A l'enthousiasme lyrique
Serve de guide & de flambeau.



C'est peu d'une vaine harmonie
Pour gagner l'amour des neuf Sœurs :
Malgré le plus heureux génie,
L'art languit toujours sans les mœurs.
Il est des Graces effrontées
Qui du Dieu des Vers rebutées

N'entrent point au sacré Vallon ;
 Et les Muses toujours pudiques ,
 Chassent ces Poëtes cyniques
 De qui le vice est l'Apollon.



Et loin que l'âge nous mûrissè ,
 Et qu'en nous la Raison fleurissè ;
 Tardive richesse des ans ,
 Sur Païlle du Temps amenée ,
 La Vieillesse arrive , étonnée
 De nous trouver encor enfans.

On hazarda de donner en 1720 , dans le septieme Tome de la continuation des *Mémoires de Littérature* , une Lettre sous le nom de *Despréaux* pour la justification des Théâtres ; & on joignit une Réponse à cette Lettre. Mais on reconnut qu'on avoit abusé du nom de ce grand Poëte. C'étoit une fiction que l'Auteur même de la Réponse avoit imaginée , avec intention de se défendre si foiblement, qu'il se mettoit dans le cas de rendre les armes à son prétendu adversaire. C'est en effet la conclusion de sa Réponse. Ce qu'on a ci-devant rapporté de *Despréaux* , page 160 , prouve que
 s'il

s'il avoit vécu, il auroit défavoué la Lettre qu'on lui attribuoit.

OBSERVATIONS sur la Comédie, par M. L. Yart, 1743.

Ces observations sont insérées en totalité dans le Mercure du mois de Mars 1743 ; elles ont pour objet l'apologie des Théâtres. Mais l'Auteur hésite à accorder à la Comédie l'honneur de la devise *Ridendo, castigat mores* ; c'est-à-dire, Elle corrige les mœurs, en riant.

» Le vice, dit-il, ne se corrige pas
» si aisément. L'Avare dont le caractere est si ridicule dans *Moliere*,
» n'a point corrigé d'avares. Notre
» Théâtre ne se reformera pas non
» plus sur la passion de l'amour. Comme elle est la premiere de toutes
» les passions, il est raisonnable qu'on
» la fasse entrer dans toutes les Pièces. C'est pourquoi, on n'y verra
» toujours que des Amans qui se déclarent leurs inclinations en secret,
» qui trouvent mille obstacles à leur
» amour, & qui ne parviennent enfin
» au mariage qu'après mille difficultés. Voilà le fonds de presque toutes
» nos Comédies ».

Cette apologie ingénue prouve que tout se traite sur nos Théâtres *non sublato jure nocendi* ; c'est-à-dire, toujours au préjudice des bonnes mœurs.

M. Fagan s'est présenté plus ouvertement. Il donna en 1751 un Ecrit, intitulé :

NOUVELLES OBSERVATIONS au sujet des condamnations prononcées contre les Comédiens.

Elles se trouvent inférées dans la collection de ses Œuvres.

Nous donnerons par la suite le résumé de ces Observations, en indiquant un Ecrit où elles ont été réfutées.

OBSERVATIONS sur le Théâtre ; dans lesquelles on examine avec *impartialité* l'état actuel des Spectacles de Paris, par M. de Chevrier. Paris, 1755, in-12.

Ce n'est pas l'utilité morale de nos Théâtres qui est examinée avec *impartialité* dans ces Observations : l'Auteur y traite de *préjugés odieux*, les jugemens de nos Moralistes contre les Spectacles. » La bigoterie, dit-il, » voudroit proscrire des Spectacles, » où pour 20 sols on apprend l'art de » penser, d'écrire & d'agir ».

Au reste , cette opinion répond à cette maxime voluptueuse que l'Auteur a choisie pour servir d'épigraphe à ses Observations :

. . . . Vous êtes des plaisirs :

Il n'en est point qu'on doive exclure.

V O L T. Temple du Goût.

LETTRE à M. J. J. Rousseau au sujet de sa Lettre à M. Dalember , par Madame Bastide , 1758.

LETTRE à M. J. J. Rousseau , sur l'effet moral du Théâtre , par M. de Ximenès , 1758.

Laval , Comédien , à M. J. J. Rousseau , 1758 , in-8° , de 189 pages.

Dancourt , Arlequin de Berlin , à M. J. J. Rousseau , 1749 , in-8° , de 225 pages.

Considérations sur l'art du Théâtre , D*** , à M. J. J. Rousseau , Citoyen de Geneve. 1759.

L'Auteur y soutient que les Théâtres sont favorables aux mœurs , & avantageux à la Société ; que l'exercice de l'art dramatique , comme Auteur & comme Acteur , est honorable , & doit être estimé par le bien qui en résulte.

M. de Marmontel rassembla dans les volumes du *Mercur* de Novembre & Décembre 1758, & Janvier 1759, tous les sophismes de l'Art Dramatique pour éluder les coups redoutables que M. J. J. Rousseau venoit de porter contre les Auteurs, les Acteurs & les Spectateurs Scéniques.

M. J. J. Rousseau ne s'est pas ému à l'occasion de toutes les Critiques de sa Lettre contre les Spectacles. Il les a considérées comme des débats d'ennemis terrassés, & irrités de ce qu'il avoit arraché à la Poésie dramatique le masque des vertus.

M. Huerne de la Mothe, Avocat au Parlement, fit imprimer en 1761, sur les Censures Ecclésiastiques prononcées contre les Comédiens, une Consultation dont il eut lieu de se repentir. Son Ouvrage a pour titre :
LIBERTÉS DE LA FRANCE CONTRE
le pouvoir arbitraire de l'excommunication. Paris, 1761.

Les *Encyclopédistes* se sont aussi ralliés pour défendre la cause des Théâtres publics dans leur Dictionnaire aux mots *Geneve*, *Comédien*, &c. Et ils l'ont soutenue avec un zèle digne

de la Doctrine hétérodoxe qu'on leur a si souvent reprochée.

Enfin M. de Campigneulles s'est rangé sous leur drapeau ; & pour preuve de son adhésion à leurs principes en faveur des Théâtres , il donna en 1758 au Public un Imprimé sous le titre de *Réponse pour M. le Chevalier de****, à la Lettre de M. Desprez de Boissy sur les Spectacles. Cette Réponse se trouve dans une Brochure intitulée, *Essais sur divers sujets.*

Mais on a vu Théologiens , Magistrats , Jurisconsultes , Académiciens , Philosophes , Rhéteurs , Poètes dramatiques , & même un ancien & fameux Comédien , prendre avec zèle les armes Littéraires ; & ils ont combattu tous ces Apologistes des Jeux scéniques , par des Ouvrages qu'on va indiquer dans leur ordre chronologique. *Plus apud nos valeat vera ratio quàm vulgi opinio* : Que la saine raison ait plus d'autorité sur notre esprit que les faux préjugés de la multitude.

MANDEMENT de M. Bonnin de Chalucet , Evêque de Toulon , du 5 Mars 1702 , contre les Spectacles.

Il y est ordonné aux Confesseurs ; sous peine de suspension , de différer l'absolution aux Fideles qui , au mépris de son Mandement , auront assisté aux Spectacles.

RÉFLEXIONS sur divers sujets de Morale , par *Jean la Placette*. Amsterdam , 1707.

On sçait que cet Auteur est célèbre par ses Traités de Morale ; & qu'à cet égard on le regarde comme le *Nicole* des Protestans. Il démontre , dans les Chapitres XII & XIII de ses Réflexions sur l'usage du temps , combien les Spectacles sont pernicieux aux mœurs.

« L'un des plus justes , dit-il , & des
» plus raisonnables soins que nous
» puissions prendre , est celui de nous
» rendre maîtres de nos passions quel-
» les qu'elles soient ; de les mortifier ,
» les réprimer , de les étouffer même
» si nous le pouvons , & de nous met-
» tre dans un tel état , que nous nous
» conduisions , non par ces mouve-
» mens brutes & aveugles , mais par
» la vive lumière de la raison ; c'est à
» quoi les Philosophes même du Pa-
» ganisme exhortent le plus forte-

» ment leurs Lecteurs. Or il n'y a
» presque point de passion qui ne pa-
» roisse sur le Théâtre, & qui n'y soit
» excitée. On y voit l'orgueil, l'ambi-
» tion, la colere, le desir de la ven-
» geance, la haine, la jalousie, &
» sur-tout l'amour. La Poésie drama-
» tique ne s'occupe qu'à les farder, &
» qu'à accoutumer l'esprit à les regar-
» der sans horreur, On y voit
» un certain esprit de coquetterie,
» très-éloigné non seulement des re-
» gles sévères du Christianisme, mais
» encore de celles de la vertu philo-
» sophique & payenne, Si le
» Théâtre est purgé des anciennes
» grossieretés, il n'en est que plus dan-
» gereux, On y reçoit tout sans dis-
» tinction, en sorte que les semences
» du mal qui y sont répandues, péné-
» trent jusques dans le fond de l'ame,
» & trouvent le moyen d'y germer,
» & d'y fructifier ».

MANDEMENT de M. *Esprit Fléchier*,
Evêque de Nîmes, du 8 Septembre
1708, contre les Spectacles.

« Nous voyons avec douleur, dit
» cet éloquent Prélat à ses Diocé-
» sains, l'affection & l'empressement

» que vous avez pour les Spectacles ;
» que nous avons si souvent déclarés
» contraires à l'esprit du Christianif-
» me , pernicious aux bonnes mœurs ;
» & féconds en mauvais exemples ;
» où , sous prétexte de représenta-
» tions & de musiques innocentes
» par elles-mêmes , on excite les pas-
» sions les plus dangereuses , & par
» des récits profanes & des manières
» indécentes , on offense la vertu des
» uns , & l'on corrompt celle des
» autres. Cessez d'aller repaître
» vos yeux des agrémens affectés , &
» du pompeux ajustement de quel-
» ques femmes licenciensés , & de
» prêter l'oreille à la voix & aux ré-
» cits passionnés de ces Sirenes dont
» parle *Isaïe* , qui habitent les tem-
» ples de la volupté. Evitez les
» pièges funestes que le Démon vous
» a tendus : ne fournissez pas à vos
» convoitises de quoi se soulever con-
» tre vous. Ecoutez la voix du Pas-
» teur qui vous exhorte & vous sol-
» licite , & qui aime mieux devoir
» votre obéissance à ses charitables
» conseils , qu'aux censures que l'E-
» glise lui a mises en main ».

DE THEATRO ORATIO : Discours sur les Spectacles , prononcé le 13 Mars 1733 par le P. Porée.

Ce célèbre Rhéteur y discute cette question : Si le Théâtre peut être une École capable de former les mœurs. L'Orateur étoit par état client de *Melpomene* & de *Thalie* qu'il avoit cultivées avec succès ; & il étoit chargé de les faire connoître aux jeunes gens qu'il avoit pour disciples : il ne traita pas la cause avec la gravité du Théologien , ni même du Philosophe ; mais il n'oublia pas qu'il étoit Citoyen , puisqu'on doit toujours l'être , *cujus munia ubique servare decet* , ni qu'il étoit Chrétien , parce qu'on ne doit jamais en oublier les devoirs , *cujus officia nunquam licet deserere*. Il prit donc le parti de démontrer que le Théâtre par sa nature pourroit être une école capable de former les mœurs ; mais qu'il ne l'est point par notre faute : *Theatrum Schola informandis moribus idonea naturâ suâ esse potest ; sed culpâ nostrâ non est*. Cette cause est traitée avec tant d'art , par cet Orateur , qu'en sauvant l'honneur de *Melpomene* & de *Thalie* , il fait sen-

tir que le mauvais goût des Spectateurs, la foiblesse que les Auteurs ont de s'y prêter, & la corruption des Acteurs feront toujours du Théâtre l'école la plus pernicieuse. Et il est évident que s'il avoit eu à parler en Théologien, en Censeur ou en Philosophe, il auroit conclu, non pour la réforme, mais pour la destruction de nos Spectacles dramatiques. On peut en juger par cette dernière phrase de sa harangue : S'il est vrai, dit-il, qu'il faille tolérer des Théâtres dans des Empires Chrétiens, rendez donc ces Spectacles dignes du Citoyen, de l'honnête homme & du Chrétien : *Si quod in Republica Christiana habendum est Theatri Spectaculum, illud & bono civi & homine Christiano dignum habeamus.* Ce que nous avons cité de ce Discours [p. 251 de nos Lett.] prouve que le P. Porée n'étoit pas le défenseur de nos Théâtres.

Nous avons ci-dessus, page 127, indiqué un Ecrit, intitulé : *Pensées sur les Spectacles.* Nous les avons attribuées à M. Nicole ; c'est de notre part l'effet d'une distraction. Ces pensées qu'on a insérées dans les Œuvres de

Nicole, font du célèbre Abbé *Duguet*, dont nous avons déjà eu occasion de parler (1). Elles se trouvent dans le quatrième Tome des Lettres de ce Scavant, dont le Recueil fut donné en 1733. Elles y ont pour titre :

RÉPONSE aux questions proposées sur les Spectacles.

M. l'Abbé *Duguet* se trouvant chez une Personne de la Cour d'un grand rang, où il y avoit une Compagnie très-nombreuse ; on lui demanda ce qu'il pensoit des Spectacles. M. *Duguet* répondit à la question d'une manière si satisfaisante, que la Compagnie ne voulut pas le laisser sortir, qu'il n'eût promis de mettre sur le papier tout ce qu'il venoit de dire sur cette matière. Il promit ce qu'on exigeoit de lui ; & dès le lendemain, il envoya son écrit à la personne chez qui la conversation s'étoit tenue. M. *Duguet* dont le génie n'étoit étranger dans aucun genre de science & de littérature, avoit eu occasion, dès ses plus tendres années, d'éprouver combien il est dangereux de se livrer aux futiles fictions. Il n'avoit encore que douze

(1) Pages 316 & 337 de nos Lettres sur les Spectacles.

ans, lorsqu'à la fin de sa Troisième, se trouvant à la campagne chez son Pere, il tomba sur l'*Astrée* de M. Dursé : il en fut si affecté, qu'il résolut de composer une Histoire dans le même goût de ce qu'il avoit pu entendre dire des Familles de la Ville de Montbrison en Forez, sa Patrie (1). Le projet fut exécuté avec un tel succès, qu'on excita le jeune homme à s'en faire un mérite auprès de sa Mere, à qui il en fit la lecture. Mais plus le talent s'y faisoit admirer, plus

(1) Jacques-Joseph Duguet naquit le 9 Décembre 1649 à Montbrison, de Claude Duguet, Avocat du Roi au Présidial de cette Ville. Il mourut à Paris, âgé de quatre-vingt-quatre ans, le 25 Octobre 1733. On a de lui un très-grand nombre d'Ouvrages, tels que des Commentaires sur plusieurs Livres de l'Écriture Sainte; le Traité de l'éducation d'un Prince, les Conférences sur les Auteurs & la Discipline des premiers siècles de l'Eglise. Ses Explications de l'Écriture Sainte sont caractérisées par le talent singulier qu'il a eu d'y fixer d'abord la vérité du texte sacré, d'y lever toutes les difficultés de la Lettre, d'y établir avec force les prophéties, d'en montrer l'accomplissement, de n'y négliger aucune occasion de mettre dans tout leur jour les preuves de la Religion, d'y faire remarquer les liaisons de l'ancien Testament avec le nouveau, & d'y fixer l'attention sur les figures qui représentoient les mysteres futurs de Jesus-Christ, & de son Eglise. Il en a été donné un Abrégé en 10 volumes in-12, par François-Philippe Mesenguy [mort en 1763] Auteur d'une *Exposition de la Doctrine Chrétienne*, 4 vol. in-12.

cette Mere respectable en fut affligée; & elle lui dit: *Vous seriez bien malheureux, mon Fils, si vous faisiez un si mauvais usage des talens que Dieu vous a donnés.* Le jeune Auteur écouta cet avis, en profita sans murmurer; & par une docilité admirable dans un âge aussi tendre, & dans une circonstance où l'amour propre est ordinairement plus écouté que le langage de la vertu, il jeta son Ecrit au feu, & renonça à toute lecture de Romans. Cette anecdote qui est rapportée dans l'Histoire de sa vie, doit contribuer à donner encore plus de poids à sa réponse aux questions qui lui furent faites sur les Spectacles.

Ce qui rendit sa décision si importante aux personnes qui l'avoient écouté, c'est qu'il la fit naître des grands principes de morale qui doivent fixer notre conduite dans les conjonctures où l'on se trouve en opposition avec le plus grand nombre. Cette considération nous détermine à exposer ici le raisonnement de ce grand homme dont l'érudition étoit si agréable.

» Le grand écueil de tous les hommes, & sur-tout des jeunes person-

» nes, est de vouloir éprouver si ce
» qu'on leur représente comme dan-
» gereux, l'est autant qu'on le dit :
» ils croient qu'ils jugeront mieux de
» tout par leur propre essai, que par
» la lumiere d'autrui, ou par la simple
» défense de la Loi : ils esperent qu'il
» y aura une exception pour eux, &
» qu'ils auront assez de discernement
» & de force pour découvrir le piège
» où tombent les autres, & pour l'éviter.

» Ils ignorent que c'est ainsi que
» le péché est entré dans le monde,
» & que les hommes ne meurent que
» parce que la premiere Femme aimà
» mieux éprouver si elle mourroit en
» désobéissant, que d'obéir & de vivre.

» Ils ne sçavent pas que cette sorte
» de curiosité est déjà un grand mal ;
» & que c'est être tombé aux yeux de
» Dieu, que de se laisser affoiblir par
» la tentation, de juger de ses Com-
» mandemens par sa propre experien-
» ce; enfin ils ont oublié que l'épreuve
» du bien & du mal n'apprend à connoi-
» tre l'un, que parce qu'on l'a perdu, &
» l'autre, parce qu'on y est condamné.

» Comme la Loi de Dieu est juste
» & sainte, on ne doute de sa justice,
» que parce qu'on est dans les téné-

» bres ; & on ne s'expose jamais à
» la violer pour en faire l'épreuve ,
» qu'en méritant de tomber dans des
» ténèbres infiniment plus grandes.

» Aussi de tels essais ne sont jamais
» impunis ; car ou ils affoiblissent , ce
» qui leur est ordinaire , ou ils ren-
» dent présomptueux , ce qui est un
» mal sans comparaison plus grand.
» Souvent même ils font l'un & l'au-
» tre , à l'égard d'une même personne
» qui revient des Spectacles avec
» moins de force & plus d'orgueil , &
» qui n'est présomptueuse que parce
» qu'elle a mérité de ne pas connoi-
» tre ce qu'elle vient de perdre ; car
» c'est une maxime certaine, que l'or-
» gueil est toujours dans la même
» proportion que la misere , & que
» rien ne marque plus une entière foi-
» blesse qu'une grande présomption.

» Il y a plus d'espérance pour les
» personnes qui sont touchées des
» Spectacles , mais dont l'esprit n'est
» pas séduit ; qui sont foibles , mais
» qui l'avouent : les autres sont plus
» à plaindre , parce qu'elles ont au-
» tant de foiblesse sans avoir autant de
» lumiere , & qu'elles justifient ce

» que les autres voient bien qu'il faut
» condamner.

» Car il ne s'agit pas de dire qu'on
» est revenu du Spectacle comme on
» y étoit allé. Les pertes qu'on y fait
» sont d'un ordre bien différent de
» celles qui touchent les sens ; il faut
» n'avoir pas tout perdu, & jusqu'à
» la lumière, pour pouvoir marquer
» ce qu'on a perdu. Le mal seroit
» moins grand s'il avertissoit. Il a tout
» son effet sans être apperçu ; & com-
» me on n'est point instruit de ce qui
» est essentiel à la droiture & à l'inno-
» cence du cœur, on ne sçait point
» aussi jusqu'où il s'affoiblit & se cor-
» rompt.

» Entre les jeunes personnes qui
» courent aux Spectacles, y en a-t-il
» qui connoissent en quoi consiste
» la vraie vertu ? Est-ce la connoître,
» que d'aimer à s'amuser des images
» des maladies de l'ame, telles que
» l'ambition, la fierté, le desir de la
» vengeance, l'amour ? On ne va
» aux Spectacles que pour y éprou-
» ver le sentiment des passions. Or
» n'est-ce point le comble de la mi-
» sere que de ne pouvoir trouver de

» plaisir que dans ses propres maux, de
» récompenser ceux qui les sçavent
» entretenir & les rendre incurables,
» au lieu de penser à les guérir?

» Si l'on haïssoit sa propre injustice,
» on auroit horreur de tout ce qui la
» représente, & l'on regarderoit
» comme ses ennemis tous ceux qui
» s'efforcent de nous la faire paroître
» aimable; mais on ne veut point gué-
» rir, & l'on veut néanmoins sentir
» de la joie; il faut donc que ce soit
» en devenant frénétique & en riant
» de ses propres maux.

« Les Spectacles sont cette frénésie
» réduite en art; & il n'y a pas de
» moyen plus sûr pour convertir en
» plaisir nos maladies; en nous ren-
» versant la raison; car tout ce qu'on
» y voit, tout ce qu'on y entend, ne
» s'adresse qu'aux sens & à la cupi-
» dité. Les maximes établies avec plus
» de soin, sont celles qui sont les plus
» conformes aux passions, & par con-
» séquent les plus fausses; & si le vice
» y est quelquefois condamné, c'est
» pour en justifier quelqu'autre plus
» éclatant & plus dangereux.

» On perd aussi par degrés le dis-

» cernement du juste & de l'injuste ;
» on accoutume son cœur à tout ; on
» lui apprend en secret à ne rougir
» de rien ; on le dispose à ne pas
» condamner à son égard des senti-
» mens qu'il a excusés, & peut-être
» loués dans les autres ; enfin on ne
» voit plus rien de honteux dans les
» passions dont on craignoit autrefois
» jusqu'au nom, parce qu'elles ont
» toujours été déguisées sur le Théa-
» tre, embellies par l'art, justifiées
» par l'esprit du Poëte, & qu'elles
» ont été unies à dessein avec les ver-
» tus & le mérite dans des personnes
» que la Scene nous représente com-
» me des Héros.

» Il n'y a rien de plus dangereux
» quand il s'agit des mœurs, que de
» voir ce qu'on ne veut pas être. Il
» est vrai que peu de personnes con-
» noissent le danger des passions, dont
» on n'est ému, que parce qu'on est
» le spectateur ; mais elles ne causent
» guere moins de désordre que les
» autres ; & elles sont encore en cela
» plus dangereuses, que le plaisir
» qu'elles causent n'est point mêlé de
» ces peines & de ces chagrins qui

» suivent les autres passions, & qui
» servent quelquefois à en corriger ;
» car ce qu'on voit dans autrui, tou-
» che assez pour faire plaisir, & ne
» le fait pas assez pour tourmenter.
» C'est en cela qu'est l'artifice du
» Théâtre, & c'est aussi en cela que
» consiste l'illusion & le danger : car
» on ne se défie pas de l'amour ni
» de l'ambition : quand on n'en fait
» que sentir les mouvemens sans en
» éprouver les inquiétudes ; & cela
» arrive toujours quand on n'en voit
» que l'image : mais l'image ne peut
» plaire sans remuer le cœur, & ce
» mouvement qui l'amollit & le cor-
» rompt, a d'autant plus d'effet, qu'il
» est plus doux, & qu'il avertit moins.

• • • • •
» Il est vrai qu'on s'ennuie quel-
» quefois aux Spectacles ; mais on
» n'en est pas moins coupable ; &
» rien ne fait mieux voir au contraire
» combien on est injuste de chercher
» de la satisfaction dans des choses
» que le cœur trouve insipides malgré
» la corruption, & de n'être pas averti
» par son dégoût, qu'il est destiné à
» un plus grand objet. Ceux même

» qui sont les plus passionnés pour les
» Spectacles, en sentent bien le vuide
» & le faux, s'ils ont de l'esprit ; com-
» me ceux qui aiment le monde en
» connoissent bien l'injustice & la ma-
» lignité, s'ils profitent de l'expé-
» rience ; mais le cœur des uns & des
» autres n'en est que plus corrompu
» d'aimer ce qu'ils sentent bien n'être
» pas aimable.

» Il est vrai aussi que toutes les
» personnes qui vont aux Spectacles,
» n'y sont pas également blessées ;
» mais c'est la louange de la grace de
» Jesus-Christ, & non la justification
» des Spectacles. La miséricorde de
» Dieu est encore plus infinie que la
» témérité & l'aveuglement des hom-
» mes. Il arrête la cupidité de quel-
» ques-uns, lors même qu'ils s'y aban-
» donnent ; & dans ceux qu'il punit
» selon la rigueur de sa justice, la pas-
» sion qui occupe plus souvent le
» Théâtre, je veux dire l'amour, n'est
» pas toujours le châtement qui leur
» est préparé. Il y a un certain ordre
» dans la dispensation même des té-
» nebres inconnu aux hommes ; &
» c'est ce qui doit faire trembler ceux

» qui croient que tout le danger de
» la Comédie n'est que d'un certain
» côté, & qu'ils l'ont évité, si à cet
» égard ils ne sont point affoiblis : il
» y a plus d'une passion, & par con-
» séquent plus d'un châtiment ».

LE DANGER DES SPECTACLES. Ode
de M. *Arcere*, qui remporta le prix
de Poésie en l'année 1748, à l'A-
cadémie des Jeux Floraux de Tou-
louse. On la trouvera à la fin de ce vol.

TRIUMPHO SAGRADO de la con-
cientia; c'est-à-dire, le Triomphe
sacré de la conscience, par D. *Ra-
mire*. A Salamanque, 1751. 1 vol.
in-4°.

Le P. *Berthier* étoit surpris de ce
qu'on n'avoit pas traduit en François
cet excellent Ouvrage Espagnol.
C'est pour y suppléer, que cet esti-
mable Journaliste en donna dans le
Journal de Trévoux du mois d'Avril
1753, un ample Extrait terminé par
une anecdote qui fait l'éloge le plus
complet du Livre de D. *Ramire*. On
a cru devoir donner ici une partie
de cet Extrait.

Ce Traité de D. *Ramire* est une ré-
ponse à trois questions qui font tout

le plan de son Ouvrage. 1°. Dans le Spectacle dramatique, qu'y a-t-il en soi de licite? 2°. Peut-on l'autoriser? Quelle confiance peut-on prendre dans les sophismes des Apologistes des Théâtres?

Pour prouver que les Jeux scéniques ne sont pas aussi innocens que le prétendent leurs défenseurs, Dom Ramire remonte à leur origine : ce qu'il en dit est trop connu pour nous y arrêter. Passons aux accidens qui en font le vice & le crime.

1°. Le concours des assistans. Ce ne sont pas les sages qui y font la foule, c'est tout ce qu'il y a de plus vain, de plus frivole, de plus oisif, de plus libre dans les deux sexes. Est-ce là une assemblée où l'on puisse se confondre sans scrupule & sans péril? N'est-ce pas plutôt un Théâtre où la vanité & la galanterie étalent le luxe des modes profanes, & déploient les ressorts de la coquetterie mondaine? Point de *riche taille*, point de *jeunes attrails*, qui n'y viennent mesurer ou montrer leurs avantages avec une complaisance de mauvais augure.

2°. Les Acteurs & les Actrices.

Leur vertu n'est rien moins que rigide. Leur parure n'est guere plus honnête que leur intention. Leur air n'annonce que trop leur caractère & leur profession.

3°. Le sujet. C'est toujours quelque intrigue galante ou honteuse. Tout y tend à la séduction; messages secrets, billets furtifs, présens, &c. rien n'est oublié pour tromper la vigilance des époux, des meres & des domestiques.

4°. La représentation. Sur la Scene on ne parle que de prison, de chaînes, de captivité; on ne vit que de soupirs & de larmes; le soleil, les astres, les fleurs les plus brillantes fournissent à peine des métaphores assez nobles; on divinise son objet pour l'adorer; on encense ses autels, & on s'immole dans son temple. Envie, jalousie, soupçons, haine, vengeance, dépit, rage, fureur, désespoir, &c. En un mot, toutes les passions s'emparent du Théâtre. Pour se peindre, elles empruntent des couleurs allégoriques; à l'ombre des allusions ingénieuses, sous le voile des équivoques fines, elles exhalent une conta-

gion pestilente, elles canonisent jusqu'à leurs désordres. *Venena non dantur, nisi melle circumlita, & vitia non decipiunt nisi sub specie umbraque virtutum*, dit S. Jérôme.

D. Ramire peint & déplore ces scandales, & leurs ravages avec les couleurs & les larmes de tous les SS. Peres: son zele, comme le leur, se fonde sur l'Écriture, qui nous ordonne de fermer les yeux dès qu'une femme folâtre paroît, de peur de tomber dans ses filets; & qui nous avertit que les artifices d'une Actrice ou d'une Danseuse sont encore plus puissans pour nous perdre (1). D. Ramire, après avoir prouvé sa these, se propose des objections, & les résout. La premiere avec sa solution est tirée de S. Chrysostôme.

Les partisans des Spectacles disoient à ce Pere: nous y assistons, sans en recevoir aucune impression: *spectamus quidem, sed nil movemur*. Ah! repre-
noit le saint Docteur, vous croyez-

(1) *Ne respicias mulierem multivolam, ne forte incidas in laqueum illius. Cum Saltatrice ne assiduus sis, vel audias illum, ne pereas in efficacia ejus, ECCL. c. 9. V. 3.*

vous donc invulnérable, *Et tu putas non posse lædi?* Etes-vous donc un rocher, *Numquid lapideus es?* Quoi! les grottes de la Thébàide n'ont pas toujours été pour l'innocence, des asyles inviolables; & vous, au sein de la jouissance théâtrale, vous seriez inaccessible à la tentation, ou impénétrable à cette vapeur empoisonnée qui s'exhale de la Scene?

Mais ce n'est pas à mauvaise intention qu'on va aux Spectacles: on n'y cherche qu'une honnête récréation. Pour montrer la fausseté de cette excuse, *D. Ramire* se sert des moyens & des raisons les plus sensibles. Retranchons, dit-il, du Spectacle tout ce qui en fait le péril, aura-t-il alors les mêmes charmes pour récréer? Si les Dames n'y trouvoient que des Acteurs & des Spectateurs de leur sexe, auroient-elles le même empressement à s'y rendre (1), &c? Pour ne prendre qu'un honnête délassement à

(1) Si fueran tales las Compañias, que solo hubiera Farlas de Mugerés, para solas Mugerés sin que se permittera en ellas la mezela de estos dos sexos, &c.

une scene dont le jeu réunit tant d'objets si capables de faire des impressions contraires à l'honnêteté, quelle violence ne faut-il pas faire à ses sens & à son imagination ! Quel plaisir peut-on donc trouver à se contraindre si fortement !

On a beau dire qu'on en sort sans blessure : on ne le persuadera jamais à S. Jérôme, qui proteste qu'il n'ajoute point foi à quiconque se vante de n'avoir point été blessé de ces Spectacles : *Se nulli credere viro, si dicat se illæsum evasisse à Spectaculis talium.* Dès qu'il s'agit, dit S. Cyprien, de perdre quelque chose des intérêts & des plaisirs du siècle, quelque ignorant qu'on soit, on est toujours assez habile à trouver des raisons & des argumens pour s'en défendre : *quàm sapiens argumentatrix ignorantia humana, cùm aliquid ejusmodi de gaudiis & fructibus sæculi meruit amittere.* Tertullien va plus loin : quelque gracieux, dit-il, quelques simples, quelque honnêtes que paroissent ces accords, ces jeux de Théâtre, les impressions agréables qui en dérivent ne sont que les

gouttes d'un miel qui coule d'une liqueur empoisonnée (1).

Nous ne croyons pas que la plupart des Chrétiens assidus aux Spectacles, puissent lire sans se sentir troublés & alarmés, tout ce qu'un zele éclairé & véhément dicte à notre Auteur Espagnol contre leur fausse sécurité. L'Écriture & les Peres lui fournissent toujours les couleurs les plus vives, & les traits les plus pathétiques : il emprunte jusqu'au langage des Payens, pour faire sentir le danger aux Chrétiens qui s'y exposent. Le Théâtre, leur dit-il, est un champ perfide ; pour être douces, les blessures qu'on y reçoit, n'en sont pas moins meurtrieres, *pernicies delicata*, &c. La vue en eût-elle été innocente ; le souvenir ne le sera pas. Quel désordre ne porte pas dans une ville l'arrivée & le séjour d'une troupe de Comédiens ! On en trouve ici de vives peintures tracées d'après les plus graves Auteurs. On ne revient point du Spectacle comme on y étoit allé :

(1) *Sint dulcia licet & grata & simplicia, & etiam honesta, seu sonora, seu canora, seu subtilia, perinde habent ut fillicidia mellis de libaculo venenato.*

l'innocence n'en sort point sans tache, ni le vice sans crime : *quos attulisti mores, nunquam referes* (1), &c.

Après avoir fait éclater son zele en Orateur Chrétien, notre Auteur reprend le ton d'un profond Moraliste, & examine encore de plus près la nature des Spectacles : il recueille sur cette matiere les définitions des Docteurs les moins accusés de rigorisme ; & il en conclut que, si l'on ouvroit une école, dont l'affiche annonçât les leçons qu'on donne & qu'on prend au Théâtre, tous les Magistrats, & tous les Citoyens jaloux des mœurs publics, s'uniroient pour la fermer, & pour en proscrire les maîtres pernicieux. L'Evangile & le Théâtre opposés, leurs maximes contraires forment ici un contraste frappant, dont l'Auteur profite pour rappeler aux Chrétiens la sainteté de leur profession, & sur-tout l'obligation où sont les peres & meres d'instruire leurs enfans dans la foi, de les former à la piété, de veiller sur leur innocence, & d'en écarter tout ce qui peut la

(1) *Cel. Rod. lib, VIII, c. 7.*

séduire & la corrompre, soit en affoiblissant les attrait vertueux par le ridicule qu'on y attache, soit en fortifiant les penchans vicieux par l'honneur qu'on en tire. Conduire ses fils & ses filles aux Spectacles, c'est les conduire aux autels des Démons, & les y immoler : *immolaverunt filios suos & filias suas dæmoniis.*

Les défenseurs des Spectacles opposent à leurs adversaires l'autorité de S. Thomas, & de quelques autres Docteurs très-respectables : c'est-là le plus fort de leurs retranchemens. D. Ramire le renverse sans peine ; & il y trouve des armes, dont il se sert contre ses ennemis, avec le plus grand avantage. En effet, ces Docteurs n'ont jamais permis que des amusemens où la pudeur & la décence chrétienne ne peuvent rien appercevoir qui les alarme : ils ont anathématisé tout Théâtre, toute assemblée qui pourroit donner la plus légère atteinte aux bonnes mœurs. Leurs textes, qu'on nous rapporte, sont si formels, qu'on ne conçoit pas comment on ose les citer en faveur des Spectacles. Ils n'approuvent donc l'*Art dramati-*

que dans son essence, que pour le réprouver dans ses productions.

Ici l'Auteur reprend de nouvelles forces; il se met à la tête d'une légion innombrable de Docteurs; il s'arme de canons & de loix; de *Lécrets pontificaux*, & d'Edits impériaux; il s'en sert pour foudroyer les partisans des Spectacles. A la vue de tant de décisions, de censures & d'anathêmes contre les Théâtres, on ne peut s'empêcher de gémir sur l'endurcissement ou l'aveuglement des Chrétiens qui les fréquentent.

Pour rendre ces autorités aussi efficaces que convaincantes, *D. Ramire* y joint encore de ces grands traits d'éloquence qui ont signalé le zèle des *Basile* & des *Chrysofôme*. C'est, nous disent-ils, c'est du Théâtre que la volupté assiege tous les sens du corps & toutes les facultés de l'ame. Delà, elle souille la licence parmi la jeunesse; elle réveille l'impudicité dans la vieillesse; elle jette le trouble dans les maisons; elle sème l'opprobre dans les familles. Delà tant de séduction, d'adultères, de divorces, de brigandages, de larcins, de dépenses ruineuses, &c.

Mais après tout, dit-on, si le désordre & le scandale étoient aussi énormes que D. Ramire le prétend, comment les tolere-t-on? Comment ont-ils passé en coutume? Comment des Ecclésiastiques osent-ils y paroître? A cela il répond, 1°. que ces Ecclésiastiques en sont plus coupables, & que les Spectacles n'en sont pas plus innocens. Il ne craint point d'avancer que ces Abbés qui suivent les Spectacles, n'ont pas les vertus que leur état exige. 2°. Quant à la tolérance, il avertit qu'elle ne rend pas licite la chose tolérée; qu'elle n'ôte pas aux raisons tirées de la regle des mœurs & de l'Evangile, la force qu'on ne peut y méconnoître, quand on est de bonne foi. 3°. Pour la coutume, il dit que dans le monde elle prévaut souvent sur les préceptes de Jesus-Christ, & que c'est ce qui en fait une excuse si foible & si peu recevable. Toute cette Doctrine est ici solidement & formellement appuyée sur l'autorité des Peres, des Docteurs & des Conciles.

Mais n'est-ce pas aux vices que le Théâtre fait la guerre? On répond

que les Comédiens n'en sont pas assez exempts pour les corriger. Ce n'est pas de pareils organes qui doivent nous prêcher la justice. Jamais ils n'ont converti personne; combien en ont-ils perverti? Dans les sujets les plus édifiants; dans les scènes les plus religieuses, le Pécheur s'attendrit sans se repentir; on sent le plaisir de la compassion, sans sentir l'amertume de la componction; ce n'est pas une pluie qui tombe du Ciel, c'est une rosée qui s'élève sur la terre; elle ne nourrit que des feuilles maudites; à l'ombre de l'arbre qu'elle rafraîchit le vice s'engraisse, & la vertu se desseche.

Sans nous arrêter avec *D. Ramire*, à détruire les autres prétextes qu'emploient les partisans des Spectacles: passons à la seconde question: *Peut-on autoriser les Théâtres?* On peut aisément deviner la réponse qu'y fait notre Auteur: des principes qu'il vient de nous exposer, il conclut qu'on ne peut ni permettre ni favoriser aucun Spectacle indécent; qu'aucune raison de bien, même plus grande, ne peut l'autoriser; & qu'on est obligé

de s'y opposer de tout son pouvoir : en un mot, *D. Ramire* met les Spectacles au rang des poisons dont on doit empêcher le débit. Pour persuader le Lecteur, son zele joint toujours à ses exhortations la même abondance de Doctrine.

L'Auteur entre dans la troisième question par une exposition de la doctrine qu'on lui oppose ; sçavoir, 1°. que dans le Christianisme ces jeux scéniques sont un plaisir indifférent, où les simples ne risquent rien, les sages gagnent, & les fous sont les seuls à perdre. 2°. Qu'ils sont nécessaires comme un remede contre l'oisiveté de la jeunesse, & ses dangers. Des principes si relâchés forment une trop foible défense pour résister à la force des raisons & des grandes maximes que leur oppose *D. Ramire* ; il y ajoute une réflexion dont la vérité & la simplicité doit frapper les adversaires : c'est qu'en plaidant pour les Spectacles, ils en montrent le danger ; leur langage favorise trop les passions pour ne pas trahir leur cause : le Spectacle est pour la jeunesse ce qu'est un peu d'eau pour un brasier.

ardent ; elle ne suspend d'abord l'activité du feu que pour la rendre bientôt plus vive.

Mais enfin, dit-on, les Peres n'ont éclaté avec tant de force contre les Spectacles, qu'à cause de l'idolâtrie & de l'obscénité qui régnoient alors sur le Théâtre : or, entre ces Spectacles & les nôtres, il y a autant d'opposition qu'entre le jour & la nuit. Si nos Drames, replique D. Ramire, étoient aussi dévots que les méditations de S. Bernard, ou aussi apostoliques que les Sermons de S. Vincent Ferrier, on n'en parleroit pas plus avantageusement. Ensuite il prouve que la plupart des anciens anathêmes lancés contre les Spectacles, portent sur des raisons communes & transcendantes, qui sont que tout Drame est une occasion de chute, & une école de libertinage, & il soutient avec *Lactance*, que l'élégance & la politesse qui regnent aujourd'hui sur les Théâtres, ne font que rendre plus aigus & plus pénétrants les traits qu'on y enfonce dans l'ame des Spectateurs.

Enfin, dit le P. Berthier, en terminant cet Extrait, on nous assure que

cet Ouvrage de Dom Ramire a suffi pour engager les Magistrats de Burgos à abattre le beau Théâtre de leur Ville, qui avoit coûté vingt mille ducats.

FRAT. DANIELIS CONCINA, Ordinis Prædicatorum collectio Dissertationum de Spectaculis, 1752.

Ce fut le Pape Benoît XIV qui engagea ce Religieux à composer cet Ouvrage.

VERI SENTIMENTI di San Carlo Borromeo intorno al Teatro tratti dalle sue Lettere; *in Roma*, 1753.

S. CAROLI BORROMÆI Archiepiscopi Mediolanensis Opusculum de Choreis & Spectaculis in festis diebus non exhibendis. Accedit Collectio selectarum Sententiarum ejusdem adversus Choras & Spectacula ex ejus Statutis, Edictis, Institutionibus, Homiliis. *Romæ*, 1753.

CONSULTAZIONE Theologico-Morale se chi interviene per necessita ai Teatri publici vi possa intervenire legittamente; *in Roma*, 1754.

LO SPECCHIO DEL DISINGANNO, autore Zucchino Stefani.

Ce Traité de morale, dit M. l'Abbé

Richard (1), dévoile avec une hardiesse étonnante tous les dangers des Spectacles pour les mœurs. On y condamne les plaisirs qui sont en usage à Rome dans le temps du Carnaval, de même que les *Festini* & les Villégiatures, & les autres passe-temps scandaleux de la Noblesse & du Peuple de Rome.

VERI SENTIMENTI di S. Francesco di Sales Vescovo di Genevra intorno al Teatro; *in Roma*, 1755.

VERI SENTIMENTI di S. Philippo Neri intorno al Teatro; *in Roma*, 1755.

Ces sept derniers Ouvrages imprimés à Rome, prouvent 1°. Que c'est sans fondement, comme nous l'avons dit, [pages 171-179 de nos Lett.] qu'on s'autorise de S. Charles Borromée & de S. François de Sales, pour justifier les Théâtres publics. 2°. Que si des personnages illustres par leur piété & par leur Doctrine; & même canonisés par l'Eglise, ont paru être moins sévères sur quelques abus, ils ont à cet égard plus besoin d'excuse

(1) Description de l'Italie, tome V.

que d'apologie ; ce sont des fautes qui auront été couvertes par l'abondance de leur charité, *nævus quem tegebant ubera caritatis*. On sçait, dit Benoît XIV, que la canonisation, en établissant le culte des Saints, n'ôte pas la liberté de condamner avec la prudence convenable, ce qui leur seroit échappé de repréhensible. *Servi Dei Doctrina debitâ cum reverentiâ potest citrà ullam temeritatis notam impugnari, si modesta impugnatio bonis rationibus innixa sit, etiam postquam Dei servus qui scripsit inter Beatos aut Sanctos fuerit relatus . . . ab humano quidem exemptus est judicio, ne de gloriâ ejus dubitemus, sed non ut minus de ejus dictis disputemus (1).*

3°. Enfin, ces Ecrits manifestent qu'on connoît à Rome les dangers des Spectacles, & que ces sortes de divertissemens y sont condamnés *in foro conscientiæ*, quoique, par considération pour la tranquillité publique & *propter duritiam cordis*, on les tolere dans un temps de l'année, *minoribus id*

(1) De Servorum Dei Beatificatione auctore summo Pontifice Benedicto XIV.

quod majus est ementes quietem & securitatem, comme on l'a ci-devant dit page 166.

La Description de l'Italie, que M. l'Abbé Richard a donnée au Public en 1766, & celle qui a paru en 1769 (1), font connoître » que le » Peuple de Rome a un goût outré » pour tout ce qui est divertissement » & Spectacles ». C'est une maladie qui dans cette ville, a ses accès périodiques ; & dans certains temps de l'année, comme dans le Carnaval, c'est une frénésie épidémique.

On a vu les souverains Pontifes prendre souvent des moyens pour diminuer les scandales des divertissemens publics ; & leur conduite à cet égard a varié suivant leur manière de spéculer en politique. Les uns avec les mêmes intentions ont alternativement rétabli ce que d'autres avoient hazardé de supprimer. En voici une preuve.

(1) Ces deux bonnes Descriptions, dont une en 6 volumes, par M. l'Abbé Richard, & l'autre en 8 volumes, par M. de la Lande, se trouvent à Paris chez la veuve Desaint, rue du Foin. Elles doivent faire oublier la Description infidelle de *Misson*,

» Clément XIII avoit fait fermer le
» Théâtre *Aliberti*, & il avoit suppri-
» mé les *Festini*, ou assemblées de dan-
» ses, qui étoient de coutume parmi
» la Noblesse, les veillées de la place
» Navonne, & même le Carnaval en
» 1767 (1) ». CLÉMENT XIV crut
devoir en tolérer le rétablissement,
pour contenter un peuple à qui il ne
faut que du pain & des spectacles, *pa-
nem & circenses*. On n'auroit pas rendu
justice aux lumières & aux éminentes
qualités de ce souverain Pontife, si
l'on n'avoit pas attribué à des vues
qu'il croyoit être de prudence les ir-
régularités morales que son gouver-
nement civil pouvoit présenter sur
quelques objets. L'avantage qu'on
prétend pouvoir tirer de ces irrégu-
larités, est souvent cause qu'on s'em-
presse à les faire annoncer dans les
Gazettes, quelquefois infidelement,
& presque toujours sans en exposer
les motifs & les circonstances qui en
diminueroient les mauvaises impres-
sions : mais les gens instruits & bien
intentionnés sçavent y suppléer.

(1) Voyez le tome V de la Description de
l'Italie, par M. de la Lande.

La Gazette d'Amsterdam, par exemple, *Tam dicti pravique tenax quàm nuntia veri*, annonça le 23 Février 1735, que le Pape, à la sollicitation de M. le Duc de Saint Agnan, Ambassadeur du Roi de France à Rome, venoit d'accorder un Bref qui relevoit de toutes censures Ecclésiastiques les Acteurs de la Comédie & de l'Opéra, leur permettant l'usage des Sacremens.

Ce fait est une imposture qu'on attribua avec raison aux ennemis de la Communion Romaine. Ils auroient en effet souhaité avoir à reprocher au souverain Pontife un Bref aussi scandaleux, qui d'ailleurs n'auroit pu prescrire contre les bonnes regles.

« Les Communions dissidentes de la
 » Romaine, dit M. *Groslei*, Académicien, libre de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles - Lettres, &c.
 » s'épuisent en clameurs contre la to-
 » lérance des Papes à l'égard des
 » Spectacles & des Théâtres. Elles
 » opposent avec complaisance Ge-
 » neve à Rome : mais l'oïveté du
 » Peuple & des Grands de Rome dé-
 » truit cette comparaison, Rome mo-

» derne, Rome Chrétienne a conservé
» tous les goûts de Rome Payenne ;
» & le Roi-Pontife auquel elle est au-
» jourd'hui soumise, ne peut ne pas
» tolérer ce que ne purent déraciner
» les Constantin, les Théodose (1) ».

Dès le temps du célèbre *Laurent de Médicis*, surnommé le *Grand*, & le *Pere des Lettres*, mort en 1492, à 44 ans, Rome étoit si décriée par la corruption des mœurs, qu'il l'appelloit un *égoût de tous les vices*. Cette expression se trouve dans une Lettre (2), qu'il écrivit à son jeune fils *Jean*, qui fut depuis le Pape *Leon X*. Il y donne à ce jeune Prince les meilleurs conseils pour le préserver des écueils, auxquels le séjour qu'il alloit faire à Rome exposeroit ses mœurs.

Est-ce donc bien justifier les Théa-

(1) Dans les nouveaux Mémoires sur l'Italie, 1764, en 3 vol. in-12 ; & réimprim. en 4 vol.

(2) *Conosco, che andando voi à Roma, che' è sentina de tutti li mali, entrate in maggior difficoltà di fare quanto vi dico di sopra à conservarsi nella gratia di Dio, perche non solamente gli essempli muovono, ma non vi mancheranno particolari incitatori & corruttori.*

Cette Lettre est imprimée dans le Tome II des nouveaux Mémoires sur l'Italie.

tres, que de nous citer pour exemple ceux de Rome ? Leur établissement y a été comme par-tout ailleurs le fruit de la corruption ; & à proportion de la fureur avec laquelle on s'y est livré, ils ont donné lieu à de nouveaux désordres. Les tempéramens mêmes dont on a prétendu user pour les concilier avec les bonnes mœurs, sont d'autres scandales. Tel est dans la plus grande partie de l'Italie l'usage de faire représenter par des femmes les rôles d'hommes. Tel est à Rome l'usage de faire jouer les rôles de femmes par des hommes dégradés par une opération inhumaine, qu'un Empereur Payen, & lequel ! un *Domitien* avoit défendue sous les plus grandes peines (1).

M. l'Abbé *Coyer* parle de cet abus dans son Voyage d'Italie, imprimé en 1775, en 2 volumes in-12 ; ouvrage très-superficiel. Voici l'idée que

(1) *Veterem laudare juvat Domitianum, qui, licet patri fratricide dissimilis, memoriam nominis sui inexpiabili detestatione perfudit ; tamen receptissimam inclaruit lege, quâ minaciter interdixerat, ne intra terminos Jurisdictionis Romæ, quisquam puerum castraret. AMM. MARCELLIN, lib. 18.*

M. Fréron en a donnée (1). « Cette
» Relation, dit-il, est distribuée en
» forme de Lettres adressées à une
» Dame que M. l'Abbé Coyer appelle
» *Aspasie*; c'est le nom que nos ga-
» lans Philosophes donnent volon-
» tiers à leurs *Iris*. On n'y reconnoît
» pas un *Montesquieu* qui a voyagé en
» faisant des observations bien pro-
» fondes, bien suivies & bien philo-
» sophiques.

» C'est un Ecrivain qui n'a fait que
» répétailler ce que tant de Voya-
» geurs nous ont déjà dit mille fois
» sur l'Italie. Il y entretient le Public
» de circonstances puérides, en don-
» nant un ton d'importance à des mi-
» nutjes. C'est une nymphe svelte &
» légère, une Camille qui vole plutôt
» qu'elle ne marche, qui rend compte
» de ses petites sensations, qui donne
» à tout un coup-d'œil superficiel, &
» fait rapidement quelques remar-
» ques analogues à la mobilité de son
» esprit, de ses goûts & de son ca-
» ractere ».

M. Fréron auroit eu lieu d'ajouter

(1) Dans l'Année Littéraire, 1775.

que cette production est scandaleuse à plusieurs égards. Nous citerons pour exemple ce qui y est dit sur l'abus qu'on reproche aux Théâtres de Rome.

M. l'Abbé Coyer n'en parle pas en Moraliste sage, mais en voluptueux qui regrette la privation des charmes séducteurs des Actrices. « La sévérité » Papale, dit-il, ne permet pas au » sexe d'amuser le Public au Théâtre » par les talens & les graces que la » nature lui a donnés; mais elle laisse » outrager la nature, en la mutilant » pour créer des voix qui sont contre » nature. Et néanmoins, avec cette » sévérité, la Religion n'y est pas en » contradiction avec le Gouverne- » ment, qui soutient, qui pensionne » les Théâtres. Les Spectacles inquié- » tent si peu les consciences Italien- » nes, que ceux qui sont chargés par » état d'édifier le Public, les fréquen- » tent sans scrupule & sans scandale ».

Il n'est pas douteux que M. l'Abbé Coyer aura rencontré à Rome, comme ailleurs, des Ecclésiastiques qui n'appartiennent au Clergé que par l'habit & les Bénéfices, & non par les mœurs & leur piété.

M. Groslei a vu les mêmes scandales; mais en Observateur judicieux & éclairé il a reconnu qu'ils étoient réprouvés par les bonnes regles. « Il » soutient que de tout ce qu'il a observé & recueilli, il ne résulte rien » qui puisse justifier les injustes préjugés répandus dans certains Pays » contre la régularité de mœurs & de » conduite qui honore la très grande » partie du Sacré College & de la » haute Prélature.

» Les Evêques en Italie, dit M. le » Marquis de Caraccioli (1), sont généralement aussi humbles que sçavans, aussi charitables que zélés. Ils » résident exactement, & ils vivent » cordialement avec leurs Curés; car » il ne faut pas les confondre avec » ces *Monsignori*, connus dans Rome » sous le nom de Prélats, & qui souvent n'étant pas même dans les » Ordres, remplissent des postes que » les Laïques pourroient occuper ».

Soyons également assurés qu'on ne croit pas à Rome que la haute naissance

(1) Dans la Vie du Pape Clément XIV (Ganganelli) imprimée en 1775,

& la jeunesse soient des titres qui dispensent de la régularité ceux qui ont embrassé l'Etat Ecclésiastique. Nous avons eu en preuve sous les yeux l'exemple de M. le Prince *Pamphili Doria*, Archevêque de Séleucie, qui n'étant pas encore âgé de cinq lustres, mérita d'être chargé en 1773 de la Nonciature de France. Cet illustre Ambassadeur jouissoit de l'estime & de l'amitié de *Clément XIV* qui disoit (1) : « L'aimer de toute la plénitude de son cœur, comme un Prélat qui sera un jour la joie & l'honneur de l'Eglise ».

On ne tarda pas en France à admirer ses rares & grandes qualités relevées par un caractère de douceur & d'affabilité ; mais ce qui surprit le plus une Nation si ardente pour les plaisirs, ce fut de voir un Prélat aussi jeune, jaloux de conserver ses vertus, attentif à éviter les écueils connus, constant à refuser de se prêter à des usages qui ne peuvent se concilier avec des mœurs canoniques.

(1) Lettres du Pape *Clément XIV*, part. II, page 306.

On a déjà observé qu'on n'ignoroit pas qu'il y a eu quelques Ministres Ecclésiastiques du premier Ordre, qui ont eu la foiblesse, non seulement de ne pas élever la voix contre les scandales des Théâtres publics, mais encore de paroître les tolérer.

Il y a quelques années qu'on en fit l'observation dans un Ecrit périodique (1), où l'on releva les principes dangereux que contenoit un Edit qu'un Prélat, Gouverneur de Rome, venoit de donner pour la réforme des abus des Théâtres : *Editto sopra gli abusi de' Teatri*.

Au reste, ces écarts éclatans donnent souvent lieu à des actes de zele, qui rappellent les bonnes regles.

Nous en avons rapporté un exemple ci-dessus, page 166. En voici un autre qui n'est pas ancien, & qui par ses circonstances, mérite d'avoir ici sa place. Il est tiré du même Ecrit périodique qu'on vient de citer (2).

(1) Journ. Ecclésiast. Hebd. Feuille du 26 Juin 1762, page 101.

(2) Feuille du 6 Février 1763, page 21.

M. *Paul Caisotti*, Evêque d'Asli, dans le Piémont, entreprit dès le commencement de son épiscopat, d'attaquer vivement tous les faux préjugés des partisans des Spectacles. Il ordonna à tous les Prédicateurs de son Diocèse de seconder son zele; & lui-même, dans les Catéchismes & instructions qu'il fait avec la plus grande édification dans sa Cathédrale, il ne cesse d'exposer sur cet objet les principes qui ont toujours fait proscrire les Théâtres, comme une école du vice.

Un Seigneur de la Ville osa publier un Ecrit en faveur des Spectacles. M. l'Evêque d'Asli ne s'est point laissé ébranler par toutes les contradictions qu'il essuyoit; & sa fermeté n'a pas été sans succès.

Un Seigneur de la même Ville, M. le Comte de *Bestagno*, long-temps sourd aux remontrances de son Evêque, louoit un Théâtre qu'il avoit fait construire dans une de ses maisons. Il eut le malheur d'avoir les deux jambes brisées sous les roues de son carrosse. Réduit à l'extrémité par les suites de cet accident, il reconnut
 enfin

enfin avec beaucoup de larmes la vérité qu'il n'avoit pas voulu voir jusqu'alors.

Par son testament du 6 Octobre 1767, il ordonna à son héritier de détruire ce Théâtre, aussi-tôt que le bail passé avec le Directeur de l'Opéra seroit fini; & dans le cas où cette clause ne seroit pas exécutée, il veut & ordonne que la maison & toutes ses dépendances passent en toute propriété à M. l'Evêque, pour en être fait par ce Prélat tel usage qu'il jugera à propos. Il défendit aussi de construire jamais des Théâtres dans aucune de ses maisons.

Les Ouvrages qu'on a vu assez fréquemment paroître en Italie contre les Spectacles, & dont nous avons ci-dessus indiqué quelques-uns, prouvent que la doctrine du Clergé de France sur cet objet, est celle de l'Eglise universelle; &, à cet égard, la Religion Chrétienne ne fait que fortifier des principes qu'une saine raison prescrit, & qui intéressent le plus grand bien du Gouvernement civil.

Ces principes se trouvent très-bien

soutenus dans un sçavant Ouvrage latin qui parut en 1770 à Milan, sous ce titre :

THEATRUM modernum bonis moribus exitiosum, populorum insuper politicæ felicitati contrarium. Dissertatio Theologica quam reipublicæ litterariæ communicat Paulus Rulfus, sacræ Theologiæ Doctor & sacræ ejusdem Facultatis Professor in Seminario Novariensi, ibique Academicarum Exercitationum Theologico-Moralium Præses. Mediolani 1770, apud Joseph Galeatium, regium Typographum. Superiorum permissu; in-8°. 416 pages.

L'Auteur de cet excellent Ouvrage est M. Paul Rulfo, Docteur & Professeur en Théologie au Séminaire de Novarre. La Thèse qu'il y soutient, est que le Théâtre moderne est pernicieux aux mœurs, & de plus contraire au bonheur politique des Empires.

Cette Thèse y est soutenue avec une érudition imposante & agréable. L'Auteur a rempli l'idée de ces trois vers de Lucrece qu'il a choisis pour l'Epigraphe de son Livre, & où le Poëte, se comparant à l'Abeille, déclare qu'il a extrait & recueilli ce qu'il

ya eu de mieux écrit sur la matiere qu'il a entrepris de traiter :

Floriferis ut apes in saltibus omnia libant ;

Omnia, nos itidem depascimur aurea dicta ,

Aurea , perpetuâ semper dignissima vitâ. Lib. III.

M. Rulfo expose dans le commencement d'une Préface intéressante la nécessité de s'élever contre les Spectacles (1), nonobstant la quantité d'Ouvrages qui ont paru sur cet objet ; & la raison qu'il en donne, est que c'est le seul moyen d'empêcher l'erreur de prévaloir, qu'il faut faire aux personnes qui en paroïtroient surprises, la réponse que Sénèque faisoit à ceux qui s'ennuyoient de ses déclamations contre les vices. Vous me demandez, disoit-il, pourquoi je répète les mê-

(1) *Quæcumque nempe ea de re in lucem prodierit librorum varietas ac multitudo, viget nihilominus plerisque in Provinciis & Urbibus, imisque infestis radicibus in dies serpit theatralium Spectaculorum abusus ; vigent jam toties improbata Theatrorum vitia, vigetque propterea eadem insectandi, atque in ipsa altiùs inclamandi necessitas, ne vel populi convalescente consuetudine, seducti honestum esse arbitrentur, quod vel maximè fugiendum est ; vel, quod cavut esset malorum, animarum Pastores in ovibus sibi concreditis à noxiis vitiorum pabulis retrahendis, aut minus solliciti evadant, aut desides. Unde Seneca aliquando interroganti quousque eadem ? respondit efficitissimè : Quousque eadem peccabitis ? Remedia ante vultis, quàm vitia desinere ?*

mes choses : mais pourquoi ne quittez-vous pas vos mauvaises habitudes ? Au reste M. *Rulfo* a eu plus d'un motif pour donner cette dissertation : il avoit à écarter les abus que les amateurs des Théâtres auroient pu faire de deux nouveaux Ecrits Italiens ; l'un du Marquis *Scipion Maffei* sur les Théâtres anciens & modernes, & l'autre de M. *Laurisio*, de l'Académie des Arcades, sur les défauts des Théâtres modernes, & sur le moyen de les réformer. Mais de plus M. *Marc Aurelius Balbis Bertone*, Evêque de Novarre, pénétré d'un zèle pastoral contre des divertissemens si opposés à l'esprit du Christianisme, avoit dans un de ses synodes invité ses coopérateurs à composer un Ecrit solide & lumineux, pour préserver ses Diocésains de la passion du Théâtre, qu'on peut appeller le fléau des mœurs. M. *Rulfo* a regardé comme un ordre (1) cette exhortation. Personne en effet ne

(1) *Verum potissimam scribendi causam dedere per-specta semel amplissimi Mæcenatis (Novariensis Episcopi) vota, quibus non obsequi crimen esset. Ipse enim coercendæ, & quantum in ipso est eliminandæ corruptelæ desiderio flagrans, & casus de Spectaculis Theatralibus in Kalendario Novariensi more recepto exhibendi, &*

pouvoit mieux l'exécuter. On trouve dans ce seul volume ce que l'Auteur s'est proposé d'y donner, c'est-à-dire un extrait de tout ce qui peut avoir été écrit sur cette matière; mais cet extrait est fait avec tant d'intelligence, que ce qui a échappé à un Auteur, se trouve suppléé; de même que ce qui est obscur dans un autre, est présenté avec plus de clarté & d'une manière plus propre à faire triompher la vérité (1). Ce Savant estimable a la modestie qui accompagne ordinairement la vraie science. Il relève beaucoup ce qu'il cite des autres (2), & il

Parochorum discussioni proponendi, & ejus, quam tradendam suscipio, doctrinae & sententiae exarandae auctor fuit.

(1) *Haud inutilis operæ esse videbitur, si ab aliis prætermissa non inutili sollicitudine colligantur, obiter dicta clariori luce donentur, aut fusiùs pertractata argumenta unico medullato volumine paucis congesta, ac peculiari fortasse lumine collustrata, confirmandæ veritatis studio ingenuis ejusdem amatoribus proponantur.*

(2) *In ea Disputatione, ne mihi objiciatur, è proprio penu pauca proponi, sed potiùs integras, easque prolixas aliorum sententias exscribi, aut integras sæpe paginas usurpari. De me enim, mearumque tenuitate virium ea sentio, qua meæ infirmitatis sensus sentire me cogit; nec citra magnam temeritatis notam sperare licebat, immò ne ea quidem fortasse mentem subit cogitatio, tanti ponderis controversiam argumentis Marte meo excogitatis fore utiliter, aptèque transigendam, aut tantis populorum moribus inveciam corruptelam uno meæ auc-*

semble n'attendre rien de ses propres armes ; mais plus il abaisse son mérite personnel, plus on admire ses talens. On conviendra avec lui qu'en écrivant contre des plaisirs que la corruption a si bien établis par-tout, il ne faut pas se flatter de voir les Théâtres renversés par un bon écrit qu'on y opposera ; mais il n'est point douteux que dans l'ordre de la Providence il ne paroît aucune réclamation en faveur de la vérité, sans qu'elle n'ait tôt ou tard son effet pour quelques-uns : & pour

toritatis pondere eliminandam. Sed nec morabor recantatam illam, hodieque a multis, præsertim verò à March. Maffeiò ad ravim usque inculcatam complurium respondendi rationem, nimio scilicet usù, magisque inveteratâ plerarumque gentium consuetudine recepta esse Spectacula, quàm ut privato præsertim Scriptori, sperare liceat, quibuscumque tandem productis rationum momentis, ea demum esse ab ultimis Populorum sinibus eliminanda. Præterquam quòd enim abbreviata non est manus Domini, qui quæ stulta & infirma sunt mundi eligere potest, ut fortia quæque confundat. Præterea, restatis etiam Theatris, atque exultantibus insanis Theatrorum tripudiis, illo bene juvante, atque incrementum dante, qui illuminat omnem hominem, quique dat spiritum bonum invocantibus se, haud temerè fieri posse, & fore confido, ut eorum multi, qui falsâ honestatis specie, & persuasione decepti, ad Spectacula confluxissent, gravissimis in contrarium argumentis, sive per ipso recogitatis, sive, quod caput est, per Parochos & Confessarios opportunè importunè propositis, utilissimè retrahantur ; quod si vel in uno contingat, quantuscumque impensus labor uberrimo sænore compensabitur.

lors quelle consolation n'est-ce pas pour un Auteur de contribuer à lever le bandeau qui étoit un voile impénétrable à la lumière !

Cet Ouvrage fut annoncé en France avec beaucoup d'éloges, dans le Journal Ecclésiastique du mois d'Août 1774, dans le premier volume du Journal des Sçavans, du mois de Décembre de la même année. Il est divisé en deux Livres. Le premier contient 28 Chapitres. L'Auteur y expose les raisons qui proscrivent les Théâtres, & elles s'y trouvent appuyées des autorités anciennes & modernes qui doivent le plus en imposer. Le second Livre contient 23 Chapitres. Ils ont pour objet de détruire toutes les objections que les amateurs des Spectacles ne cessent d'opposer à ceux qui combattent leur idole.

Nous ne donnerons pas ici une analyse détaillée de cet excellent Ouvrage ; il perdrait trop à n'être connu que par extrait ; il nous en faudroit une Traduction Française ; & nous avons lieu d'espérer que notre littérature ne tardera pas à en être enrichie.

Le Chapitre 12 du premier Livre

contient une chaîne de témoignages bien capables de détruire le faux préjugé que tant de gens ont sur la doctrine de l'Eglise d'Italie à l'égard des Spectacles. On y trouve le Pape *Bennoît XIV* justifié sur l'indulgence qu'on lui attribuoit pour les Théâtres. Les Partisans des Jeux scéniques n'ont établi cette prétendue indulgence que sur des éloges qu'il avoit donnés à quelques Drames, en ne les considérant qu'en Littérateur du côté de l'art de leur composition. Mais ce souverain Pontife a manifesté dans ses Ouvrages son sentiment sur ce genre d'amusemens. Il y a déclaré que suivant les principes de *S. Thomas*, dont les Apologistes des Spectacles prétendent pouvoir s'autoriser, il est évident que les Théâtres modernes ne peuvent dans leur état actuel être justifiés, & que ceux qui les fréquentent commettent une faute grave (1).

(1) *Bacchanalium diebus ad profana Spectacula visenda convocantur, quibus vel inaudita crudelitas in Tragædiis exprimitur, vel amores in Comædiâ farum honesti, vel saltem qui cum periculo junguntur. Etiam mollioris Ethices Sectatores ejusmodi Comædias damnant, & nedum Clericos, sed Laicos quoque eas inspicientes, vix unquam gravem culpam evadere communi calculo docent cum*

« Comment (1), dit le Cardinal
» de Aquire, justifier des Specta-
» cles, où ceux qui y entrent purs
» en reviennent pervertis? Que de
» femmes chastes y vont perdre la
» pudeur! C'est pourquoy quel compte
» n'auront pas à rendre les Gouver-
» neurs & les Magistrats qui auront
» introduit, soutenu & excité de pa-
» reils divertissemens! & que n'auront
» pas à se reprocher ces Ecrivains
» modernes, qui, en interprétant mal
» quelques passages de S. Thomas,
» voudroient en faire l'Apologiste de
» nos Théâtres!

Achevons de les confondre, en
leur citant une Lettre Pastorale du

divo Thoma. LAMBERTINI, lib. XI, cap. X de
Synodo Diœcesana; & de Institutionibus eccle-
siasticis, Institut. XIV.

(1) *Modò passim contingit, ut qui casti, ac pudici, ad ea
Theatra accedunt, alii omninò redeant. Quot Virgines,
quot castæ Matronæ ibi concipiunt amores quos antea non
senserant, & paulatim deposito pudore succumbunt! Pauci
sunt, si fortè aliqui spectantium, quibus amatoricæ illæ
phrases, gestu, inventiones non excitent affectum minus
purum. Videant ergo Magistratus & Gubernatores Reipu-
blicæ quâ ratione possent eas permittere, & annon sent
coram Deo rei innumerabilium scelerum, inde secutorum.
Viderint pariter nonnulli recentes Scriptores, quanto
salutis alienæ & propriæ periculo in ea parte fræna laxent,
innixi uni vel alteri loco S. Thomæ malè intellecto. OCT,
Cardin. de Aquire, Tom. Concilior.*

Cardinal *Delci*, dont *M. Rulfo* a fait aussi usage dans le douzieme Chapitre du Livre premier de sa Dissertation, & où est rapportée une décision signée de trente-six Prélats, tant Cardinaux qu'Archevêques & Evêques de l'Etat Ecclésiastique. « Ne vous laissez pas, » mes chers freres, dit ce Cardinal, » (1) séduire par ceux qui étant igno- » rans dans la science des vertus chré-

(1) *Ne vos fideles mei, inquit Eminentissimus Archiepiscopus, ab illis seduci patiamini, qui in animarum regimine minus versati, Theatralia oblectamenta promovent, asserentes, hujusmodi esse Sanctorum Patrum declamationes adversus eorum temporum Spectacula proditas, hodiernis verò minimè convenientes, quæ per se & suapte naturâ non sunt illicita, neque peccaminosa. . . . Id unum referam quod de ipsis hujus generis oblectamentis censuerunt triginta sex inter Cardinales, Archiepiscopos, atque Episcopos diœionis ecclesiasticæ in folio duobus circiter abhinc mensibus ab ipsis subscripto cui nos etiam libenter subscripsimus in quo sic habent: « Nos infra » scriptarum ecclesiastici status Ecclesiarum Episcopi, » unanimi consensione censemus, Comædias inter Musicos » concentus exhibitas, in quibus etiam Actrices sint mu- » lieres cantantes & saltantes, in omnium, quæ concur- » rere solent, circumstantiarum complexu magnum divinæ » offensæ periculum, præ se ferre, nec modicum vitio » incitamentum præbere, & valdè periculosam deprava- » tionis & morum corruptelæ occasionem exhibere, » præsertim molli atque otiosæ juventuti, ac pœnitendos » in spiritualem & temporalem familiarum perniciem » effectus progignere. Unde si res non speculativè & in » abstracto, sed in omnium circumstantiarum concursu » & præctice consideretur, haud quaquam censemus, hujus- » modi Spectacula & repræsentationes posse inter innoxia » solatia, aut inter indifferentes actiones recenserî ».*

» tiennes, osent vous permettre la
» fréquentation des Théâtres, & trai-
» ter de déclamations déplacées les
» condamnations que les Peres ont
» prononcées dans leur temps contre
» ces sortes de divertissemens. Ne
» pensez pas qu'il y ait une différence
» dans les principes qui nous doivent
» actuellement diriger sur cet objet.
» Nos censures contre les Théâtres
» se trouvent autorisées par une dé-
» cision signée de trente-six Prélats,
» tant Cardinaux qu'Archevêques &
» Evêques de l'Etat Ecclésiastique;
» en voici la substance :

« Nous soussignés, Evêques de
» l'Etat Ecclésiastique, pensons una-
» niment que les Opéra, Tragédies
» & Comédies, telles qu'elles se re-
» présentent sur les Théâtres publics,
» portent le plus grand préjudice aux
» mœurs; qu'on ne peut les fréquen-
» ter sans s'exposer à s'y corrompre;
» que ces divertissemens sont encore
» plus dangereux aux jeunes gens, &
» qu'il en résulte souvent les plus
» grands périls, tant pour le bien
» spirituel que pour le bien temporel
» de la plupart des Familles; qu'ainsi,

» en égard à toutes les circonstances
 » qui accompagnent ces sortes de re-
 » présentations, nous pensons qu'on
 » ne peut comprendre ces plaisirs
 » parmi les divertissemens innocens,
 » & qu'on ne doit pas en placer l'usage
 » parmi les actions indifférentes.

M. *Rulfo* termine enfin le même Chapitre en assurant que près de quatre cens Curés du Diocèse de Novarre ayant été consultés en 1769 sur cette importante question de Morale, ils furent d'un sentiment unanime sur le danger des Spectacles, & la nécessité de ne pas en tolérer la fréquentation (1).

Voilà donc les bons Casuistes de l'Italie bien déclarés ennemis des théâtres modernes. Peut-être auroit-on pu desirer plus de fermeté de la part des souverains Pontifes, dont quelques-uns ont été trop prévenus sur l'étendue de leur autorité? Si en effet dans

(1) *Hujus certè nostræ Diœcesis Novariensis Parochi fermè numero quadringenti proposito superiori anno in eorundem Congregationibus casu, datis etiam ad secretariam Episcopalem responsis, magnâ sententiarum confessione ac votis communibus intolerandum, & periculo plenum ac multimode noxium Spectaculorum abusum esse senserunt, validisque rationibus confirmarunt.*

un ministère qui n'est que pour le Ciel, il y en a qui se sont oubliés jusqu'à vouloir disputer de la fierté & de la grandeur avec les Grands de la terre; quel pouvoir n'auroient-ils pas pu avoir pour la réforme des mœurs, s'ils avoient borné à cet objet toute la force de leur double autorité? Mais, comme l'a dit dans un Ecrit latin un Auteur que nous avons eu occasion de citer plusieurs fois; (1) « C'est un » double personnage bien difficile à » remplir que celui de Pasteur spirituel » & de Prince temporel. On aura » toujours de la peine à allier ensemble l'humilité & la grandeur, la douceur & la domination, l'application du Pasteur à ses fonctions, & le soin tumultueux des affaires du siècle qui partage l'esprit en mille manières.

» Quelle place, disoit Clément XIV [Ganganelli] (2), que celle de

(1) *Difficile est æqualiter duplicem hanc personam sustinere Pastoris spiritualis & Principis temporalis; & multum laboratur, ut socientur simul humilitas & sublimitas, mansuetudo & dominatio, applicatio quæ se totum Pastoribus functionibus devoteat, & cura negotiorum secularium.* COMPEND. MOR. EV. Tom. II.

(2) Page 149 du tome II du Recueil de ses

» Pape, quand on veut en remplir
 » tous les devoirs ! Il faut être à Dieu,
 » à tout le monde, à soi-même ; uni-
 » quement occupé de ces grandes
 » obligations, & n'ayant en vue que
 » le Ciel au milieu des choses de la
 » Terre. L'âge avancé auquel presque
 » tous les Papes sont élus, est cause
 » qu'ils ont rarement le talent de
 » régler sagement & l'Eglise & leurs
 » États.

Cette dernière réflexion nous donne lieu d'ajouter qu'un Etat qui change si souvent de maître, est moins susceptible d'un gouvernement uniforme & nerveux ; c'est pourquoi, comme l'a observé *M. de la Lande* (1) :

Lettres. M. de Caraccioli, qui en a été l'Editeur, a annoncé avec vérité qu'elles sont tout-à-la-fois récréatives & philosophiques, simples & théologiques, enfin instructives pour toutes les conditions de la vie. Elles respirent ce naturel qui coule de la plume, quand on la tient dans des momens où, selon l'expression de l'élégant *Zanotti*, le cœur est en déshabillé : *Allora il cuore e' inieramente snudato.*

Ganganelli fut élu Pape le 19 Mai 1769 ; il mourut le 22 Septembre 1774. Il a eu pour successeur *Pie VI*, *Jean-Ange Braschi*, né à Cefene le 27 Décembre 1717, élu Pape le 15 Février 1775.

(1) Dans le tome V du Voyage d'un François en Italie.

» On voit à Rome chaque nou-
» veau regne y amener de nouveaux
» principes, & un nouveau plan de
» conduite. Chaque Pape tâche tou-
» jours d'éviter les excès qui ont dé-
» plu dans son Prédécesseur. Mais il
» ne peut guere éviter de tomber
» dans quelques autres ».

Au reste édifions-nous des té-
moignages que beaucoup de Papes
ont donnés d'un zele éclairé. *Clément*
XIV par exemple, dont nous avons
la Vie écrite par M. le Marquis de
Caraccioli, manifesta à toute l'Eglise
qu'il connoissoit toute l'étendue de
la charge du *suprême Apostolat* qui lui
avoit été imposé. Sa Lettre Circulaire
du 12 Décembre 1769, à tous
les Evêques, à l'occasion de son élé-
vation sur le Saint Siege, donna les
plus grandes espérances sur son gou-
vernement. Les avis que Sa Sainteté
y donna aux Prélats, annoncerent
son zele à s'occuper du *soin d'éloigner*
du peuple chrétien toute contagion du
mal, toute séduction d'erreur. C'est à
l'Écriture Sainte & à la Tradition que
ce Pontife vouloit qu'on puisât tout
ce qu'on doit croire & tout ce qu'on

doit pratiquer, « parce que, disoit-il,
 » c'est dans ce double dépôt égale-
 » ment sûr & fidele qu'est renfermé
 » tout ce qui concerne le culte de
 » la Religion, la discipline des mœurs,
 » la maniere de bien vivre, & qu'on
 » y apprend nos sublimes mysteres,
 » les devoirs de la piété, de la justice
 » & de l'humanité ».

Or en nous envoyant à cette école,
 c'est nous défendre implicitement de
 nous autoriser de quelques tolérances
 qu'arrache la corruption d'une multi-
 tude aveugle & effrénée; « puisque,
 » comme l'a dit un Ancien, rien ne
 » peut prescrire contre la vérité de
 » la Doctrine Evangélique, ni la lon-
 » gueur du temps & la succession
 » des années, ni la qualité des per-
 » sonnes qui autoriseroient certains
 » abus, ni les privileges d'aucun
 » pays (1) ».

Si donc les Théâtres sont tolérés à

(1) *Veritati nemo prescribere potest, non spatium tem-
 porum, non patrocinia personarum, non privilegia Re-
 gionum.* TERTULL.

*Ecclesia Dei inter multam paleam multaque rixania
 constituta, multa tolerat, & tamen quæ sunt contra
 fidem, vel bonam vitam non approbat, nec tacet, nec
 facit.* S. AUG, tom. II, ep. 55 ad Januar.

Rome, ils n'en sont point pour cela justifiés. Cette tolérance y est établie comme ailleurs depuis que la corruption, devenue si générale & si impérieuse, est parvenue à faire taire les Loix; & alors les souverains Pontifes, à l'exemple de *S. Charles Borromée*, se sont vus obligés de réduire leur zèle à demander au Ciel la patience pour supporter en gémissant les scandales qu'ils ne peuvent abolir, comme le dit cette Strophe d'une Ode sacrée:

*Ustos zelo domus tuæ
Da malis obfistere;
Queis non possumus mederi;
Da ferentes gemere.*

Telle est la règle que suivent tous les bons Evêques. Nous pourrions à cet égard citer en preuves les différens témoignages que nous avons eu l'honneur de recevoir de plusieurs Prélats à l'occasion des précédentes Editions de notre Ouvrage. Mais nous nous bornerons à celui de *M. Marc Aurelius Balbis Bertone*, Evêque de Novarre, Suffragant de l'Archevêché de Milan. » Mon ministère, dit-il, m'oblige

» quand l'occasion se présente dans
 » mes Homélie's de prêcher contre ces
 » sortes de divertissemens ; mais le
 » moment de Dieu n'est pas encore
 » arrivé. En attendant il faut se con-
 » soler par le bon témoignage de
 » sa conscience d'avoir rempli son
 » devoir ».

Ces paroles sont tirées d'une Lettre que ce respectable Pontife m'a fait l'honneur de m'écrire le 25 Janvier 1775. Elle respire la piété d'un Evêque nourri dès son enfance dans les Lettres saintes, & zélé pour l'instruction de son Troupeau. C'est par un effet de ce zèle qu'il a entrepris de traduire en Italien les sçavantes Conférences qui furent données par un de nos anciens Evêques, dont la mémoire est précieuse, M. *Henry de Barillon*, Evêque de Luçon, mort en 1699. Ce fut lui qui donna ce bon Catéchisme, connu sous le nom de *Catéchisme des trois Henri*, parce qu'il lui étoit commun avec *Henri Arnaud*, Evêque d'Angers & *Henri Laval*, Evêque de la Rochelle. On n'a encore imprimé que les quatre premiers volumes de la Traduction Italienne des Conférences

de Luçon ; & j'en possède un Exemplaire que je tiens des bontés du Traducteur, M. l'Evêque de Novarre. Cette Traduction est d'autant plus intéressante, qu'en plusieurs endroits le texte est discuté, éclairci & interprété lumineusement. Cette notice est étrangère à la matière des Spectacles ; mais j'ai pensé qu'on seroit flatté de connoître l'accueil que les Etrangers font aux bonnes productions des Evêques de France ; & d'ailleurs ces Anecdotes incidentes sont tolérables dans une Histoire littéraire. Je reviens à nos Ecrits nationaux contre les Spectacles : il en parut un très-bon en 1752, sous ce titre :

ESSAI sur la Comédie moderne, où l'on réfute les *Nouvelles Observations* de M. Fagan, au sujet des condamnations prononcées contre les Comédiens. Paris, 1752 ; in-12.

M. Fagan est convenu dès le commencement de ses nouvelles Observations, que toutes les Apologies qui avoient paru jusqu'alors en faveur de la Comédie, étoient assez foibles.

Comme il s'est flatté que celle qu'il a donnée est la plus parfaite, il a paru

convenable de donner un extrait un peu étendu de la réfutation qui en a été faite.

On va commencer par donner le résumé que M. Fagan a fait lui-même de ses nouvelles Observations qui, de son aveu, contiennent tout ce que l'on peut dire à ce sujet. Et ce tout se réduit aux trois assertions qui suivent :

1°. *Que les raisons que l'on a rapportées jusqu'à présent pour prouver que la Comédie condamnée n'est point celle qui existe aujourd'hui, n'ont point été exposées avec assez de soin.*

2°. *Que la Comédie telle qu'elle a été traitée par Moliere, est suffisamment bonne pour les mœurs.*

3°. *Que les désordres que l'on pourroit reprocher aux personnes du Théâtre, sont indépendans de leur profession.*

Voilà donc une apologie annoncée avec la plus grande confiance. Mais qui est-ce qui n'est point prévenu pour sa propre cause? M. Fagan étoit un Poète dramatique : ainsi il n'est pas étonnant qu'il ait été sensible aux anathêmes défavorables à un Art pour lequel il avoit des talens;

n'auroit-il eu en sa faveur que le succès de sa petite Piece, l'*Heureux retour*, où il a bien caractérisé les tendres & légitimes sentimens de joie dont les Parisiens furent pénétrés en revoyant le Roi que la mort avoit presque enlevé [en 1744], & que le Ciel avoit rendu aux vœux de toute la Nation.

Néanmoins quels que fussent les talens dramatiques de M. *Fagan*, pouvoit-il se flatter d'être plus intéressé à la cause des Théâtres publics que ne l'étoit *Jean Racine*? Si un aussi célèbre Poète s'est vu forcé de l'abandonner, après en avoir été l'honneur & le défenseur, est-il probable que M. *Fagan* ait mieux vu dans cette même cause? C'est ce qui lui a été contesté par l'*Essai sur la Comédie moderne*, dont nous donnons l'extrait.

Il paroît que l'Auteur n'a pas été ébloui par les Observations de M. *Fagan*.

» Je ne suis, dit-il dans la Préface,
» ennemi déclaré ni de la Comédie,
» ni des Comédiens. Je n'ai point pris
» la plume précisément pour attaquer
» les Spectacles : mais les nouvelles
» Observations de M. *Fagan* ont percé

» jusqu'à moi. Il m'a paru si facile de
 » les réfuter, que je l'ai fait. Voilà
 » tout. Plus une Apologie est foible,
 » plus la critique est aisée. Cela n'est
 » point brave; mais cela est commo-
 » de ».

Tous les Censeurs du Théâtre pour-
 roient tenir ce dernier propos. Ils
 n'ont que des sophismes à combattre,
 & ils ont les meilleures armes à leur
 choix. Mais tous ne manient pas leurs
 armes avec autant de dextérité & de
 succès, que l'Auteur de l'Essai sur la
 Comédie moderne.

1°. Quoi qu'en dise M. Fagan,
 qu'il n'y a jamais eu avant lui d'ha-
 biles défenseurs de la Comédie; notre
 Ecrivain lui rappelle que les Requêtes
 que les Comédiens de France présen-
 terent aux Papes *Innocent XII* & *Clé-
 ment X*, pour se plaindre de ce que
 les Confesseurs leur avoient refusé les
 Sacremens aux Jubilés de 1696 &
 1701, s'ils ne renonçoient à leur état,
 contenoient les mêmes motifs que
 M. Fagan a employés dans ses nou-
 velles Observations.

On y disoit aussi que » la Comédie
 » condamnée dans les derniers siècles,

» n'étoit point celle qui existe dans
» celui-ci ; que l'on étoit en droit
» dès-lors d'espérer de l'Eglise l'Ab-
» solution des Comédiens ; & que les
» motifs qui ont occasionné les res-
» pectables décisions des Conciles,
» n'existoient plus.

Voilà ce que ces Requêtes disoient,
& s'efforçoient de prouver avec tout
l'art possible.

Pouvoit-il y avoir circonstance où
ces moyens de défense pussent être
mieux pesés ? Ils furent examinés dans
une assemblée de Prélats tenue à Ro-
me , où le Peuple a la plus grande fu-
reur pour les Théâtres.

Néanmoins ces Requêtes furent
rejetées par les souverains Pontifes ;
& par ce refus, c'étoit déclarer qu'ils
condamnoient ce qu'ils se voyoient
avec peine obligés de tolérer dans
leurs Etats.

Mais revenons à notre Auteur de
l'Essai sur la Comédie moderne. Il
appréhendoit que sa critique ne fût
traitée de cagotisme par M. Fagan.
C'est pourquoi il a jugé à propos de
se caractériser. « Je suis , dit-il , un
» homme étranger , pour ainsi dire ,

» à la piété, sans vocation décidée ;
 » en un mot un homme du monde.
 » Amateur des Spectacles, je desirerois
 » peut-être plus que qu'il ce soit,
 » que l'on pût les rendre tels qu'on
 » les fréquentât sans scrupule, &
 » qu'on nous les procurât sans rougir.
 » Mais dans l'état où ils sont aujourd'hui,
 » d'hui, il y auroit bien du chemin à
 » faire ».

L'impiété, dit-on, la grossièreté, l'indécence n'y regnent plus tant :
 » Mais, dit notre Ecrivain, le danger
 » y est plus grand. *Cette politesse, cette*
 » *élévation de sentimens, ces grandes*
 » *leçons pour les mœurs, sont des*
 » *fleurs agréables sous lesquelles le*
 » *serpent est caché* ».

Il est bien éloigné de croire avec M. Fagan, que si la Comédie eût toujours été telle qu'elle est aujourd'hui, elle ne se seroit pas attiré les Censures ecclésiastiques. Et en le supposant pour un moment, il croit que s'il étoit vrai que l'Eglise n'eût pas alors assez de motifs pour lancer l'anathème ; il n'est pas moins certain qu'elle n'en a pas assez à présent pour le retirer.

2°. C'est au temps de Molière que
 M.

M. Fagan , dans sa seconde Observation soutient que les Pièces sont devenues suffisamment bonnes pour les mœurs. C'est-là , selon cet Apologiste , la première époque de la pureté & de l'utilité de la Comédie ; *utilité si grande , qu'elle compense le danger qu'elle pourroit causer.*

Mais , répond notre Critique judicieux , que l'on jette un coup-d'œil sur le Théâtre de *Moliere* , ce grand Précepteur des mœurs. Depuis la première de ses Pièces jusqu'à la dernière , on ne le verra combattre que des foiblesses indifférentes , des ridicules , des petits riens , qui déparent l'intérieur , sans dégrader & altérer le fonds ; & à cet égard il entre dans le détail qui suit :

» Quelles bonnes leçons , par exemple , peuvent donner au cœur

[*L'Etourdi*] ? » Un jeune homme dont l'indiscrétion & la vivacité retardent le succès d'une intrigue amoureuse qui l'intéresse , & dont un valet fourbe a la direction.

[*Le Dépit amoureux*] ? » Deux Amans qui se brouillent par un mal-entendu , afin de se procurer , ainsi

» qu'aux Spectateurs , le plaisir du
» racommodement.

[*Les Précieuses ridicules*] ? » Des
» femmes romanesques , qui affectent
» un langage à la mode.

[*Les Femmes sçavantes*] ? » C'est-à-
» dire, des femmes follement entêtées
» d'être sçavantes , & de le paroître.

[*L'Ecole des Maris , les Fâcheux ,
l'Avare, &c.*] ? » Des Vieillards amou-
» reux , surveillans , séveres , incom-
» modes , intéressés.

[*Le Festin de Pierre*] ? » Un libertin
» décidé , dont la *punition théâtrale*
» ramene moins à la vertu , que sa
» conduite n'inspire le vice par les
» couleurs qu'il lui prête.

[*George Dandin*] ? » Des maris scru-
» puleux , ou dupes de leur simplicité
» & de la coquetterie de leurs femmes.

[*Le Bourgeois Gentilhomme*] ? » Des
» Bourgeois copiant ridiculement les
» gens de qualité.

[*Le Médecin malgré lui*] ? » Une
» querelle de ménage , qui produit
» un incident plus comique que fassi-
» dieux.

[*Amphitrion*] ? » Une fable du Pa-
» ganisme mise en action ; fable qui

» n'a pour objet que l'intrigue la plus
» licencieuse & la passion la plus cri-
» minelle.

[*Le Misanthrope*]? » Une espece de
» Philosophe , où pour le servir des
» termes de M. Fagan , un faux Philo-
» sophe rempli de lui-même , qui se com-
» plaît dans le mérite sauvage de détester
» l'humanité ; mais qui ne la déteste
» que sur de vains prétextes , & qui
» ne reproche à son siecle que des
» défauts superficiels , plus intéressans
» pour la société que pour les mœurs.

[*Le Tartuffe*]? » Un fourbe , dont
» l'intrigue, les maximes, & les démar-
» ches , de l'aveu même des sectateurs
» de Moliere , sont dangereuses à tous
» égards ».

Voilà un tableau vrai des Pieces de
Moliere. « Les vices , continue notre
» Auteur , n'y sont jamais peints avec
» des couleurs qui les rendent odieux
» & méprisables. Les tableaux y sont
» ménagés de façon que les préceptes
» sont un badinage , qui attire plus au
» mal qu'il n'en éloigne ; & on y
» répand sur les défauts un certain
» ridicule trop plaisant pour en don-
» ner de l'horreur ; ou les caracteres

» y sont si chargés, qu'ils n'offrent
» que des vertus au dessus de la force
» humaine, ou des vices rares à trou-
» ver. Or si l'on représente des dé-
» fauts qui surpassent de beaucoup les
» nôtres, au lieu de chercher à nous
» corriger, nous nous applaudissons
» de ce prétendu avantage ».

Nous ajouterons ici, pour fortifier ce que dit notre Auteur, le sentiment de M. l'Abbé de *Saint-Pierre* qui, en politique, vouloit que l'on tolérât les Théâtres : mais il ne les croyoit pas tolérables dans le prétendu état de pureté dont M. *Fagan* se contente. On trouve dans le second Tome de ses *Œuvres* diverses, qui parurent en 1730, un *Projet pour la réformation du Théâtre*. Ce projet est analogue à ses autres idées, que le Cardinal du Bois appelloit *les rêves d'un homme de bien*. Il vouloit en effet que les Pièces de Théâtre, soit Tragédies, soit Comédies, ne tendissent dans toutes leurs parties qu'à inspirer l'horreur du vice & l'amour de la vertu ; & pour rentrer dans notre sujet, voici ce qu'il dit de *Moliere* : « C'est un grand Pein-
» tre : mais il n'a point eu assez de soin

» de peindre toujours en estimable
» ce que les hommes avoient d'esti-
» mable, & en méprisable ce qu'ils
» avoient de méprisable; & c'est cette
» confusion qu'il a laissée dans ses
» peintures, qui fait que ses Comédies
» sont plus pernicieuses qu'utiles au
» perfectionnement des mœurs ».

Notre Auteur de l'Essai sur la Comédie moderne, trouve que c'est le défaut, non seulement des Comédies de *Moliere*, mais de toutes celles qui paroissent journellement sur le Théâtre; telles que celles de *Regnard*, qui est le Poëte qui a le mieux imité *Moliere*; celles de *Scarron*, *Monfleury*, *Baron*, *Dancourt*, *Poisson*, *du Fresny*, *le Grand*, &c.

Notre Critique convient que les Pièces de *M. de la Chaussée*, citées par *M. Fagan* pour un modele, sont, sans contredit, les moins impures: « Mais,
» ajoute-t-il, en est-il une seule dont
» l'amour ne soit le mobile, & où il
» ne soit point caractérisé avec des
» traits & des détails d'autant plus
» dangereux, qu'ils sont mieux ménagés? Tout y est si tendre & si
» touchant, que le cœur est affecté

» dès les premières scènes. L'intérêt
 » qu'on y prend est si vif, qu'il peut
 » être très-funeste, & qu'elles per-
 » dent par-là l'avantage qu'elles au-
 » roient sur toutes les autres d'être
 » plus capables de corriger les hom-
 » mes & de les rendre meilleurs ».

Quant aux Tragédies, notre Auteur leur reproche que les leçons du vice, comme de l'ambition, de la vengeance, &c. y sont données d'une manière d'autant plus dangereuse, qu'elle est plus pleine d'élévation, *sinon de cœur & de sentimens*, mais du moins d'esprit & de pensées.

Les Poètes dramatiques en général se croient toujours obligés de céder à la nécessité. Pourquoi, peuvent-ils dire, faut-il que tout ce qu'on expose sur les Théâtres, ait pour pouvoir plaire à la multitude, un air de débauche & de libertinage ?

3°. Quant à cette opinion, que les désordres que l'on pourroit reprocher aux personnes du Théâtre, sont indépendans de leur profession, notre Auteur est bien éloigné de l'adopter.

Il pense qu'indépendamment de leur conduite, leur seule profession

contribue à rendre les Spectacles très-dangereux. Les Comédiennes, en effet, fussent-elles vertueuses, pourroit-on croire qu'elles peignissent si bien les passions, si elles n'étoient pas habituées à les sentir ? Ajoutons : voilà, comme l'a observé M. de Voltaire, pourquoi les Acteurs jouent infiniment mieux les rôles de tendresse que les rôles héroïques. « Vous trouverez, dit-il, vingt Acteurs qui plairont dans *Andronic* & dans *Hypolyte*, & à peine un seul dans *Cinna* & dans *Horace* (1) ».

Or, comment des Actrices, toutes dévouées à la volupté, & la prêchant sans cesse, ne l'inspireroient-elles pas ? On les voit si tendres & si passionnées, qu'on desire être l'objet de cette sensibilité, & réaliser des fictions si séduisantes. Leur réputation, le peu de risque de l'entreprise, la facilité de l'exécution, l'habitude du succès fournissent des armes au vice.

Nous ne suivrons pas notre Auteur dans ce qu'il dit contre les sophismes

(1) Lettre de M. de Voltaire à M. de la Roque : elle se trouve dans le Mercure du mois d'Août 1732.

& les paralogifmes ufités, pour interpréter en faveur des Théâtres les textes de quelques Ecrits de perfonnages refpectables, comme de *ſaint Thomas d'Aquin*, de *ſaint Charles Borromée*, de *S. François de Sales*, de *M. Boſſuet*, &c. Nous avons (ci-dev. p. 162-182 de nos Lettres) démontré à cet égard le ridicule des prétentions des Apologiftes des Spectacles.

Nous paſſons à la concluſion de notre Auteur. En voici la ſubſtance :

« Il eſt impoſſible que le Théâtre » ſubſiſte ſans être mauvais, & par » conſéquent ſans être condamna- » ble. On ne doit donc point traiter » de rigueur non méritée les Cenſures » que l'Egliſe a prononcées ſi ſouvent » contre les Comédiens », & dont on a eu occaſion de citer les preuves, p. 110 de ce vol. & 121 de nos Lett.

L'extrait que nous venons de donner, paroît peut-être un peu long ; mais il falloir démontrer que l'Ecrit donné par *M. Fagan*, pour la meilleure apologie des Spectacles dramatiques, n'étoit pas dans le cas d'avoir plus de ſuccès que toutes celles qui l'avoient précédé, ou qui ont paru depuis.

Au moins M. Fagan a témoigné conserver quelque respect pour les Censures ecclésiastiques, puisqu'il est convenu que » *Corneille & Racine* ont » eu raison de gémir d'avoir passé leur » vie dans une occupation condam- » née ».

Mais devoit-il traiter de cruelle la Religion qui leur en a fait un devoir ? » N'est-il pas bien cruel, dit-il, que » les Auteurs de *Cinna*, d'*Heraclius*, » de *Phedre* aient été fondés à verser » des larmes d'un juste repentir » ?

Ce repentir, qui avoit pour objet la séduction de leurs drames, auroit eu également lieu, quand il n'y auroit pas eu de Censures ecclésiastiques contre les Comédiens. L'Eglise, en humiliant les Acteurs des Théâtres publics, n'a fait que se conformer au mépris que les sociétés profanes avoient toujours eu pour eux. L'Eglise pouvoit-elle ne pas traiter en infames des gens avec qui l'on ne peut contracter honnêtement dans le monde aucune liaison, & que les voluptueux même n'admettent chez eux que pour les faire servir d'instrumens à leurs plaisirs ?

MAXIMES pour se conduire chrétiennement dans le monde, par M. l'Abbé *Clement*, Prédicateur du Roi; Paris, 1753.

On y trouve, article 17, de solides réflexions contre les Spectacles. Ils ont aussi fait l'objet d'un de ses Sermons, dont le recueil a été donné en 1770 en 4 vol. Nous avons aussi à en indiquer un du célèbre P. *Soanen* (1), de la Congrégation de l'Oratoire, & ensuite Evêque de Senez. Ses Sermons furent imprimés en 1767. *Louis XIV*, dit M. de *Querlon* (2), n'entendit jamais ce Prédicateur sans être sensiblement frappé des vérités fortes & pathétiques qu'il lui annonçoit. Il l'appelloit *la Trompette du Ciel*. Il fut sur-tout frappé de son Sermon contre les Théâtres, qui fut prêché à la Cour en 1686 & 1688. M. le *Maréchal de la Feuillade* le trouva trop sévère, & il prit la liberté d'en dire son sentiment au Roi. Mais ce grand Monarque lui fit cette réponse judi-

(1) Né le 6 Janvier 1647, & mort à l'Abbaye de la Chaise-Dieu le 25 Décembre 1740.

(2) Vingt-unieme Feuille Hebd, des Prov. de 1767.

cieuse & imposante : M. de la Feuillade, le Prédicateur a fait son devoir ; tâchons de faire le nôtre (1).

Ce Courtisan ne devoit pas à cet égard trouver moins sévère le premier modele des Prédicateurs en Europe, c'est-à-dire, le P. Bourdaloue (2) qu'on a caractérisé en l'appellant *Nicole éloquent*.

Bourdaloue invincible en ses raisonnemens,
Des passions en nous confond les argumens (3).

Voilà pourquoi ses Sermons imprimés plairont toujours. Aussi Louis XIV vouloit-il entendre tous les deux ans ce Prédicateur, *aimant mieux ses redites que les nouvelles choses d'un autre*. On a de cet illustre Orateur un excellent Sermon (4) contre les divertissemens publics qui passent pour légitimes, & que l'opinion commune autorise, mais que le Christianisme condamne, & qui ne peuvent s'ac-

(1) Mémoires du Temps.

(2) Né le 20 Août 1632, & mort le 13 Mai 1704.

(3) Linant, dans son Poëme des Progrès de l'Éloquence, couronné en 1739 par l'Académie Française.

(4) Dans le tome II de ses Sermons sur les Dimanches de l'année.

corder avec l'intégrité & la pureté des mœurs.

LA COMÉDIE CONTRAIRE AUX principes de la Morale chrétienne. *Auxerre, 1754.*

On y a joint un Mandement que le Chapitre d'Auxerre donna le 15 Novembre 1754 contre la Comédie. On le trouvera à la suite de nos Lettres sur les Spectacles.

LETTRE de M. le Franc, de l'Académie Française, ancien Premier Président de la Cour des Aydes de Montauban, à M. Louis Racine, sur le Théâtre. *Paris, 1755.*

Ce respectable Académicien considère les Spectacles Dramatiques, sous le même point de vue que le P. Porée l'a fait dans son Discours. Il y parle en homme de Lettres, Philosophe & Chrétien.

Nous avons déjà rapporté (1) quelques traits de cette Lettre, & nous aurons occasion d'en citer d'autres. Elle parut pour la première fois en 1742. Elle fut réimprimée en 1757. Enfin il en fut donné une troisième Edition en 1773, pour, dit avec jus-

(1) Page 87 de nos Lettres.

tice l'Editeur, remettre sous les yeux ce qui a paru de plus sagement pensé & de mieux écrit sur les productions & le genre de *Corneille* & de *Jean Racine*.

PREMIERE LETTRE de M. *Desprez de Boissy*, à M. le Chevalier de *** sur les Spectacles. *Paris*, 1756.

On en donna en 1758 une seconde Edition.

En 1759, nous donnâmes notre seconde Lettre sous le Titre de Lettre de M. le Chevalier de *** à M. de *Champigneulle*, au sujet de la Lettre de M. *Desp. de B*** sur les Spectacles.

Ces deux Lettres furent réimprimées une troisième fois en 1769; & nous y ajoutâmes une Notice des Ouvrages pour & contre les Théâtres. Le tout fut réimprimé une quatrième fois en 1771; & en 1773 il en fut donné une cinquième Edition sous ce Titre :

LETTRES sur les Spectacles avec une Histoire des Ouvrages pour & contre les Théâtres, par M. *Desprez de Boissy*. *Paris*, 1773. Leur succès nous a mis dans le cas de donner cette sixième Edition.

JEAN-JACQUES ROUSSEAU, Citoyen de Geneve, à M. *Dalembert*, sur le projet d'établir un Théâtre de Comédie à Geneve. *Amsterdam*, 1758.

Cette Lettre combat supérieurement les Théâtres publics. Mais on y trouve sur d'autres objets une empreinte contagieuse des égaremens de l'Auteur, dont les jeunes gens pourroient abuser.

C'est pour éviter cet inconvénient, que j'en ai rapporté dans ma seconde Lettre ce qu'il y avoit de plus frappant. On en trouve aussi un extrait dans le second volume d'un Ouvrage qui parut à Paris en 1774, sous ce titre : ANTILOGIES.

On sçait que M. *Dalembert*, avec son génie géométrique, n'a pu triompher des argumens de la Lettre de M. J. J. *Rousseau* contre les Spectacles. » Cette » Lettre, est-il dit dans une Histoire » littéraire (1), n'a pu être réfutée par » aucun de ceux qui ont osé l'atta- » quer. On ne pouvoit mieux faire

(1) *Les trois Siecles de notre Littérature*, depuis FRANÇOIS I jusqu'à l'année 1772. Cet Ouvrage imprimé en 1772, en 3 vol. in-8°, & réimprimé en 1774, est attribué à M. l'Abbé *Martin* & à M. l'Abbé *Sabatier*, de Castres, Auteur d'un *Dictionnaire de Littérature*, imprimé en 1770 en 3 volumes in-8°.

» sentir la supériorité des talens de
» M. Rousseau, qu'en plaçant à côté de
» sa Lettre, la Réponse qu'y a faite
» M. Dalember. La nuance est trop
» sensible pour qu'on ne s'en apper-
» çoive pas. Cette Réponse, comme
» toutes les autres, ne contient que
» de foibles argumens exprimés en-
» core plus foiblement ».

Il est étonnant que dans un siècle
aussi corrompu que le nôtre, il y ait
eu un témoignage aussi imposant
contre nos Théâtres. Voici ce qu'un
Auteur Protestant, M. Antoine-Jac-
ques Roustant, en a dit dans un Ou-
vrage imprimé en 1769 sous ce titre :
Offrande aux Autels & à la Patrie ; in-8°
de 245 pages.

» Je suis témoin, dit-il, p. 8, que la
» Lettre de M. Rousseau a éclairé sur les
» mauvais effets des Théâtres une foule
» de gens à Geneve. Il a démontré
» que les charmes trompeurs des Spec-
» tacles ravissent à la fois aux Citoyens
» leur subsistance, leur temps, leur
» santé & leurs mœurs. Les Arts vo-
» luptueux, tels que la Musique, la
» Comédie, &c. ne prouvent point
» l'augmentation & la durée du bon-

» heur d'une Nation ; ils prouvent le
 » nombre des fainéans & leur goût
 » pour la fainéantise. Enfin ces amu-
 » semens frivoles infectent l'Etat en-
 » tier, & amollissent les ames jusqu'au
 » point, comme l'observe M. de
 » *Montesquieu*, liv. 3 de l'*Esprit des*
 » *Loix*, que les Athéniens, peu d'an-
 » nées avant leur défaite à Chéronée,
 » firent une loi qui condamnoit à
 » mort le premier qui proposeroit
 » de convertir aux besoins de la guerre
 » l'argent destiné aux Théâtres.
 » Qu'importe en effet de n'avoir point
 » de liberté, pourvu qu'on ait des
 » Comédiens » !

Comme nous avons eu occasion
 [page 59 de nos Lettres] d'avancer
 que les Ministres Protestans condam-
 noient aussi les Théâtres publics, il a
 paru convenable de rassembler ici en
 preuves de cette assertion les notices
 de quelques Ouvrages faits sur cette
 matière par les Ecrivains de cette
 Communion.

On en vit plusieurs s'élever contre
 les efforts que l'on fit dans le dernier
 siècle pour justifier les Spectacles dra-
 matiques, sous prétexte que du côté

de Part ils étoient devenus plus intéressans.

Martin Bucer, célèbre Ministre Luthérien, mort en Angleterre vers 1551, avoit attaqué vivement les Spectacles de son temps, dans son *Traité de Regno Christi*. Cependant ce Ministre, qui établit le premier la prétendue Réforme à Strasbourg, ne devoit pas avoir des mœurs bien austères. Il avoit été Dominicain; & il paroît qu'il ne déserta de son Ordre & de l'Eglise Catholique, que pour satisfaire sa passion pour une Religieuse, dont il eut treize enfans. Au reste, son témoignage contre les Spectacles, en doit avoir encore plus de force.

André Rivet, Ministre Calviniste de France, mort à Breda en 1651, donna en 1639 l'Ecrit qui suit, & qui se trouve aussi en latin dans le Recueil de ses Œuvres, qui forment trois volumes *in-folio*. Cet Ecrit est intitulé :

INSTRUCTION touchant les Spectacles publics des Comédies & des Tragédies, où est décidée la question, s'ils doivent être permis par le Ma-

gistrat, & si l'on peut y assister en bonne conscience; avec le jugement de l'antiquité sur le même objet: par *André Rivet*, Docteur en Théologie. A la Haye, chez *Théod. le Maire*, 1639.

M. *Dreux du Radier* en a donné un extrait dans le troisieme Volume d'un de ses Ouvrages, intitulé: BIBLIOTHEQUE historique & critique du Poitou, 5 vol. in-12.

Ce sçavant Philologue y paroît surpris de ce que cet Ecrit de *Rivet* n'est pas aussi connu qu'il le mérite. Ses regrets à cet égard font une preuve de l'intérêt qu'il prend aux bonnes mœurs. Voici l'extrait qu'il en a donné:

L'Ouvrage de *Rivet* sur les Spectacles publics est divisé en dix chapitres. *Rivet* y parle dans le premier, de la nécessité qu'il y avoit de publier son Traité contre la Comédie, dans un temps où l'on va jusqu'à ériger les Comédiens en Docteurs, & les Comédies en leçons morales propres à réformer le vice. Il ajoute, en répondant à ceux qui prétendent qu'il ne se trouve point de défense expresse dans l'écriture-sainte de fréquenter les Spectacles; que quand cela seroit, ces

défenses sont si nécessairement conséquentes de la pureté évangélique, qu'elles doivent être regardées comme bien disertement exprimées.

Il déclare dans le second chapitre, qu'il n'entend parler que des Spectacles usités, tels que la Comédie & la Tragédie, qu'il croit également dangereux pour les mœurs.

Dans le troisième chapitre, il examine la fin des Acteurs & celle des Spectateurs. La première consiste dans le desir d'un gain peu honnête, & fondé sur le plaisir du spectateur dont on cherche à irriter les passions par la voie des sens, & sur-tout par celle de l'ouïe & celle des yeux. La fin que se propose le spectateur est la volupté. Il prouve que l'une & l'autre sont presque toutes fondées sur la ruine des mœurs, & de l'innocence du cœur & de l'esprit.

Il ajoute, que si le Spectacle n'offroit qu'une morale saine & sérieuse, le Théâtre seroit bientôt abandonné. Et il faut convenir qu'il a raison. *Phedre*, toute incestueuse qu'elle est, touche plus qu'elle n'instruit. Les tons, les regards, le geste, l'ame que

l'Auteur donne à toutes les passions ; sont la source de la volupté & du plaisir qui affecte le spectateur ; & la volupté n'est guere analogue aux préceptes de la vie vertueuse. C'est ce qu'il prouve dans le quatrième chapitre, qui fait la suite du précédent.

Il s'éleve fortement dans le cinquième, contre ceux qui emploient des sujets tirés de l'Écriture-sainte, pour le Théâtre. Il se fonde sur le respect dû à la majesté des textes sacrés, qu'on ne sauroit faire servir aux passe-temps sans la profaner. Il cite le sentiment du Jésuite *Mariana* dans son *Traité des Spectacles*, sur l'indécence de l'usage où l'on étoit en Espagne de représenter des Comédies dans les Eglises, & ce que dit le même Auteur sur la sainteté des sujets : qu'il ne convient pas que les actions des Saints soient représentées par des infames. Il rapporte ce que dit le même *Mariana*, d'une Comédienne qui représentoit la Magdeleine, & qui fut surprise derrière le Théâtre, dans une action bien opposée à la dignité du rôle, avec un Acteur qui représentoit celui du Sauveur. Il parle de l'abus des

Drames appellés Mysteres, & de ces Farces, où en personnifiant des êtres métaphysiques, on mettoit des principes de morale en action. Il termine ce chapitre par la défense que fit de ces Pieces le Pape Innocent III.

Dans les sixieme, septieme & huitieme chapitres, l'Auteur prouve les dangers des Spectacles, la prohibition expresse que l'Eglise en a faite aux Chrétiens dans tous les temps, & l'infamie attachée à la profession de Comédien. On trouve dans ces chapitres tous les passages les plus décisifs de l'Ecriture, des Peres, des Conciles & des Législateurs.

Il répond dans le neuvieme chapitre aux objections qu'on peut faire en faveur des Théâtres. Les réponses sont les plus solides. Il faut, dit-on, quelque amusement au peuple. Mais est-ce pour le peuple que sont faits nos Théâtres? & ne sont-ils pas le plus ordinairement fréquentés par une classe de personnes supérieure à celle à qui l'on donne le nom de peuple? Un pareil amusement est plus propre à donner de l'activité aux passions, qu'à les amuser. Il inspire la paresse &

les autres défauts aussi dangereux à la société. La Comédie, dit-on, corrige les vices. Plaisante correction du vice que celle qu'en font des gens qui y sont les plus livrés ! On évite de plus grands désordres : mais n'est-ce pas plutôt le moyen de les inspirer ou de les entretenir ? Eh ! d'ailleurs un mal en excuse-t-il un autre ? Enfin, dit-on encore, on met *Plaute*, *Terence*, *Aristophane*, *Sophocle*, *Euripide* dans les mains des jeunes gens : mais la différence n'est-elle pas infinie entre la lecture & la représentation d'une Piece ? Le lecteur n'est sensible qu'aux graces du style, qu'à la beauté des pensées : au lieu que le spectateur est exposé à tous les charmes d'une déclamation animée, d'un geste vif, d'une voix séduisante, des attitudes d'une Actrice, qui n'épargne rien pour séduire le cœur, & s'attirer tout le tribut qu'on peut rendre aux graces & à la beauté d'un sexe qui n'a pas besoin de tant d'art pour nous séduire. Qu'on joigne à cela les enchantemens & l'ensemble du Spectacle ; on conviendra de la différence d'une lecture tranquille, à la représentation animée d'une Piece.

L'Auteur emploie le dixieme & dernier chapitre à prouver que la dépravation des mœurs ne justifie que trop son Traité ».

On doit sçavoir autant de gré à M. *Dreux du Radier* d'avoir donné cet extrait, qu'on en a sçu au P. *Berthier*, lorsqu'il nous a donné celui de l'Ouvrage de D. *Ramire*, que nous avons rapporté page 213 de ce vol. Ces deux extraits établissent, que dans les Communions Romaine & Protestante, il y a toujours eu de la part des gens sensés une ligue offensive contre les Théâtres.

Il y eut à la Rochelle, vers l'année 1666, un Ministre Protestant nommé *Philippe Vincent*, qui prononça un Discours contre les Danses & les autres Spectacles.

Le P. *d'Estrade*, Jésuite, de la même Ville, s'offensa de voir un Hérétique attaquer des plaisirs que des Catholiques avoient la foiblesse d'excuser & de se permettre. Il eut la témérité d'adresser à *Philippe Vincent* une Lettre où il lui reprochoit à cet égard une austérité déplacée.

Vincent y fit une réponse, où il mit en évidence le scandale de la doctrine relâchée du Jésuite.

Néanmoins ce dernier ne se déconcerta point. Il soutint sa mauvaise opinion par une seconde Lettre.

Ce Religieux fut couvert de honte par une réplique que son Adversaire lui fit. On y trouve la philosophie chrétienne, & même la sagesse profane réunies, pour manifester & combattre la turpitude des faux raisonnemens que le P. *d'Estrade* avoit employés au soutien de sa cause. Ce sont les mêmes sophismes que les Partisans des Théâtres ne cessent encore de répéter.

Ce P. *d'Estrade* avoit d'autant plus de tort de soutenir avec tant de chaleur les Jeux de théâtre, que dans le début de sa première Lettre, il n'avoit pu s'empêcher de dire *qu'il étoit éloigné de conseiller de tels divertissemens.*

On peut présumer qu'il ne se chargea d'en faire l'apologie que pour complaire au Cardinal de *Richelieu*, dont la passion pour les Théâtres étoit un scandale public, comme nous l'avons dit page 165 de ce vol.

Le P. *d'Estrade* ne manqua point de donner comme une autorité imposante, l'accueil qu'on faisoit à ces fortes

fortes d'amusemens dans les Cours de plusieurs Princes Souverains.

« Mais, lui répondit *Philippe Vincent*, est-ce là un bon argument en matière de doctrine ? Certes, je ne crois pas que les Princes eux-mêmes le voulussent dire, ni qu'il y eût aucun d'eux qui voulût donner les pratiques de sa Cour pour regle de la conscience. En tout cas je vous fais juge : auxquelles de ces Cours y a-t-il lieu de donner plus d'approbation ; ou à celles dont vous vous appuyez, qui admettent ces Spectacles ; ou à celle de *Saint Louis*, dont *du Haillan & Nicole Giles* disent qu'il chassa de sa Cour les Comédiens, Bateleurs, Farceurs, & toutes ces sortes de gens qui ne servent qu'à donner plaisir & à corrompre les mœurs » ?

Les Ecrits polémiques de *Vincent* & du P. *d'Estrade*, dont on vient de parler, ont été recueillis en un Volume in-12, imprimé sous ce titre :

LE PROCÈS des Danfes & Théâtres ; débattu entre *Philippe Vincent*, Ministre du saint Evangile en l'Eglise réformée de la Rochelle, d'une part ; &

290 *Histoire des Ouvrages*
aucuns des sieurs Jésuites de la même
Ville, d'autre part; & se vendent à la
Rochelle par Jean Chappin: 1646.

Philippe Vincent dédia ce Recueil à
Madame *Marie de la Tour*, Duchesse
de la Tremoille. L'Épître dédicatoire
fait honneur à la vertu de cette Prin-
cesse, qu'on peut citer aussi en témoi-
gnage contre les Spectacles. Voici les
premieres phrases de cette Epître.

« Si je m'enhardis, Madame, de
» vous appeller en la cause que je
» défends, c'est que j'ai considéré que
» bien souvent le bon droit a besoin
» d'aide. J'y attaque des plaisirs qui,
» à la vérité, portent contre eux-
» mêmes de grands reproches, mais
» d'ailleurs aussi sont appuyés par de
» très-considérables partisans. Ainsi j'ai
» désiré me fortifier contre eux de la
» gloire de votre nom; vu qu'il est
» notoire à tous que vous les com-
» battez encore mieux par la sagesse
» de vos exemples, que je ne le puis
» faire par tous mes raisonnemens ».

On voit avec satisfaction à la p. 166
de ce Recueil, que *Philippe Vincent*
ne put s'empêcher de témoigner son
étonnement de voir un Ministre de la

Communion Romaine prendre la défense des Théâtres publics. Il en résulte que ce Protestant étoit persuadé que l'universalité morale de nos Docteurs les condamne.

Il sçavoit sans doute qu'en 1581, il y eut un Traité imprimé contre ces divertissemens dangereux, au nom des Pasteurs de l'Eglise Gallicane, sous ce titre:

TRACTATUS contra Saltationes & Choreas ; per Pastores Ecclesiæ Gallicanæ ; 1581, in-8º.

M. J. J. Rousseau a aussi eu pour contradicteur un Ministre de l'Eglise Romaine, M. l'Abbé Irail, dont nous aurons occasion de parler. Mais nous sommes persuadés que M. Rousseau l'aura regardé comme une voix discordante, étouffée par le jugement que l'Eglise universelle a porté dans tous les siècles contre les Théâtres.

Le P. Vincent Houdry, Jésuite, a rassemblé contre les Spectacles, dans le tome huitieme de la *Bibliothèque des Prédicateurs*, une quantité de témoignages qui réclameront toujours efficacement contre les déserteurs de la saine morale.

Seroient-ils revêtus du caractère des dignités les plus respectables ? On sçait que leurs opinions ne doivent être pesées qu'avec le poids de la vérité, & non avec celui des titres qui décorent leurs personnes.

Il n'est pas douteux que parmi les Protestans comme parmi les Catholiques, il y en a quelques-uns, qui s'intéressant, comme Littérateurs, à l'art dramatique, en ont parlé avec éloge; mais ils n'ont pas prétendu faire l'apologie des Théâtres publics, tels qu'ils sont & qu'ils seront toujours, pour être capables d'attirer & d'amuser la multitude.

Louis Fabrice, par exemple, Auteur Protestant, Professeur en Théologie à Heidelberg, a donné un petit Traité sur les Jeux scéniques, intitulé: *DE LUDIS SCENICIS*. On pourroit abuser de ce qui y est dit en faveur de l'art dramatique. Mais *Bayle*, en rendant compte de cet Ecrit, dans les *Nouvelles de la République des Lettres*, du mois de Juillet 1684, y déclare, page 478, que « *Fabrice* n'a eu en vue » que les Poésies dramatiques qui » n'ont pour but que d'exercer la jeu-

» nesse, & de l'instruire agréablement
» par des exemples bien représentés.
» C'en'est, continue-t-il, que de cette
» sorte de Comédies qu'il se rend le
» protecteur, & nullement de celles
» où l'on fait entrer des raffinemens de
» coquetterie & de médisance ».

On a vu ci-devant, page 74 de nos Lett. que *Bayle* pensoit sensément sur cette matiere.

On voit dans le cinquieme Tome de la *Bibliothèque ancienne & moderne*, que *le Clerc*, aussi Protestant, étoit du sentiment de *Bayle* contre la prétendue utilité qu'on attribue aux Théâtres pour la correction des mœurs. Il y rend compte d'un Ouvrage Italien de *Paul-Matthias Doria*, intitulé : LA VITE CIVILE, imprimé à Ausbourg en 1710. Il y est parlé des Spectacles publics.

Doria, en politique, en admet la tolérance ; mais il observe que les drames modernes devoient être réformés ; parce que, dit-il, on y flatte de fausses vertus, & qu'on y fait passer des vices grossiers pour des choses très-pardonnables.

Cet Auteur vouloit qu'on se rap-

prochât du goût des Athéniens, chez qui le Théâtre servoit non seulement à encourager la vertu, mais encore en des cas particuliers pour des vues politiques; & il en cite cet exemple :

« Les Tyrans d'Athenes craignant
 » la grande vénération que le peuple
 » avoit pour *Socrate*, & voulant le
 » condamner à la mort comme cou-
 » pable d'avoir découvert au peuple
 » les mysteres les plus cachés de la
 » philosophie, ne se hazarderent
 » point à le faire, avant qu'*Aristopha-*
 » ne l'eût tourné en ridicule en ses
 » Comédies; afin qu'après l'avoir dé-
 » crédité dans l'esprit des gens, ils le
 » pussent faire mettre en prison & le
 » condamner à la mort sans danger ».

Le Clerc fait à ce sujet cette réflexion : « Cet exemple est plus pro-
 » pre à décréditer l'usage des Specta-
 » cles qu'à l'appuyer; puisqu'ils ser-
 » voient à perdre la plus pure vertu
 » autant qu'à amuser le peuple. Ces
 » Tyrans haïssent la vertu de *So-*
 » *crate*, & ne le firent mourir que
 » parce qu'il n'approuvoit pas leur
 » conduite, sous prétexte qu'il ensei-
 » gnoit des choses contraires à la Re-

» l'ignition de leurs ancêtres, & qu'il
» corrompoit la jeunesse.

» Je croirois qu'au lieu des Théâtres,
» un des meilleurs moyens pour éta-
» blir de bonnes habitudes, seroit
» l'observation rigoureuse des bonnes
» loix. On s'accoutume par-là à bien
» faire, plus que par toutes les leçons
» du monde. Et sans cela, les loix sont
» inutiles, selon ce mot d'Horace :
» *Quid leges sine moribus ? vanæ pro-*
» *ficiunt.* [Od. 24, lib. 3]. C'est donc
» aux Princes & aux Magistrats de
» faire en sorte qu'elles soient constam-
» ment observées, s'ils ne veulent
» point voir leurs Etats tomber en
» décadence en très-peu de temps. Ils
» doivent constamment récompenser
» ou protéger au moins la vertu, &
» punir ou décourager le vice sans
» acception de personnes ».

On doit conclure de ces réflexions,
que le Clerc étoit du nombre des Cen-
seurs des Théâtres publics.

On peut encore y admettre Samuel
Werenfels, célèbre Protestant, Pro-
fesseur d'Eloquence, mort à Bâle en
1740. L'Ouvrage qui donne lieu de
parler ici de ce Rhéteur, est un Discours

latin qu'il fit sur l'Art Dramatique. Il se trouve dans le second volume du RECUEIL DE SES DISSERTATIONS.

Werenfels n'avoit pas vingt ans quand il le composa. Il paroît qu'il avoit alors beaucoup de goût pour les Jeux de *Thalie* & de *Melpomene* : Néanmoins l'éloge qu'il en fait ne s'étend pas aux Théâtres publics.

Ce discours, qu'il prononça dans une Assemblée académique, est établi sur les mêmes principes que celui du P. *Porée*, dont il a été ci-devant parlé p. 251 de nos Lett. & 201 de ce vol.

« Je ne prétends point, dit *Weren-*
 » *fels*, plaider la cause de ces vils
 » Histrions, que l'intérêt dévoue au
 » divertissement du peuple. Je ne
 » m'intéresse que pour les jeunes gens
 » de mon âge qu'on exerce à appren-
 » dre & à déclamer des drames que
 » des sçavans & vertueux Littérateurs
 » ont composés, & où tout se rap-
 » porte à la formation du cœur & de
 » l'esprit... Ne croyez pas que je
 » veuille vous conduire aux Théâtres
 » publics, où des Histrions, du genre
 » de ceux que *Rome Payenne* notoît
 » d'infamie, n'exposent à leurs spec-



» tateurs que des amours illégitimes,
 » des obscénités, des adulteres, des
 » parjures; où l'on traite de folie &
 » d'imbécillité la modestie, la can-
 » deur, la retenue, la pudeur, la
 » probité scrupuleuse, la Religion...
 » Ne croyez pas que je veuille vous
 » exciter à des Spectacles, dont l'effet
 » réel est de nous faire passer des
 » mœurs du Christianisme à celles du
 » Paganisme, en nous donnant pour
 » des actes de grandeur d'ame, l'ambi-
 » tion, la cruauté, la vengeance, les
 » duels, le suicide, &c. Dieu me pré-
 » serve de vous inviter à fréquenter
 » une école d'impiété, sous prétexte de
 » vous perfectionner l'esprit! Il vaut
 » mieux bégayer & même être muet,
 » que de s'exposer à de si grands ris-
 » ques pour devenir plus éloquent...
 » Quand je loue les drames, j'entends
 » ceux où de jeunes ingénus se trou-
 » vent comme forcés à contracter des
 » mœurs honnêtes, à aimer la vertu
 » & à concevoir de l'horreur pour le
 » vice (1) ».

(1) *Nemo vestrum vitio mihi vertet, si in hoc huma-
 nissimum hominum concursu, ego non mercede conducto-
 rum Histrionum, non vilissimum Pantomimorum, non*

Un pareil Discours est une censure évidente de tous les Théâtres publics. Ces sages Littérateurs en connoif-

vagorum Circumforaneorum, sed adolescentium ingeniorum, & ipse adolescens patrociniū suscipio, qui a viris disertis & ingeniosis ex artis regulis elaborata dramata, casta, honesta, plena utilissimarum præceptionum, plena gravissimarum sententiarum, convenienti rebus, & voce & gestu agere consueverunt. At h'c vereor ne quæ sint inter vos, qui ex me quærent: Quid agis adolescens? Tu ne Comædos, Histriones, Mimos, ex eloquentiæ studiosis facere paras? Ego ne Histriones? Quos? An viles illos, qui in scenam prodeunt, mercede conducti? Qui quæstus causâ, quamlibet personam induunt? Qui passim per urbes vagantes artem suam venalem habent? Qui Romano jure infamiâ notantur? Qui non nisi spurcos amores, turpissimas meretrices, impuros balliones producant? Qui obscenis atque impudicis dictis, lascivis motibus risum Spectatorum captant? Qui virtutem rident, virtus applaudunt? Quibus furta, adulteria, stupra, fraudes, cædes, perjuria, ludi jocique sunt? Quibus modestia, candor, castitas, fides, probitas, Religio, est stulticia? Qui nos ex christiana Ecclesia in Paganismum identidem traducunt? Nil nisi deos deasque crepant, hos invocant, his vota faciunt, per hos deserant, horum flagitia laudant, horum exemplam sceleribus suis prætexunt. Qui superbiam, quæ immanitatem, qui duella, qui *αυτοξείπια* tanquam magni & generosi animi signa depingunt. Absit à me! absit ut in hac impietatis schola teneros adolescentium animos eloquentiâ imbui velim! Quancunque eam facio, tanti tamen non est. Satiùs est & balbutire, immo fatiùs mutum esse, quam non sine summo animi periculo eloquentiam discere. Hæc pretio si eloquentia emeretur, magno nimis emeretur. Comædias probo, non conductorum Histrionum, sed ingenuorum adolescentium. Comædias probamus, sed castas, graves, honestas: siles commendamus, sed non scurriles, non obscenos. Lepores placent, sed urbani; joci, sed pudici; dramata quorum tota œconomia tendit ad morum elegantiam, ad virtutis amorem, vitiorum horrorem.

soient la licence, comme *Gerard-Jean Vossius*, *Jacques Bernard* que nous avons cités ci-dessus page 188 & 189.

On a aussi vu assez souvent en Angleterre de pareilles réclamations.

Le Théâtre y a également toujours été pernicieux pour les mœurs : on pourroit même citer en preuve ce qui est échappé à un Poëte dramatique de cette Nation. Il fit une piece intitulée : *l'Homme sans façon*, & il la dédia à une fameuse corruptrice de la jeunesse. L'Epître dédicatoire contient l'éloge de cette Femme sur son talent pour l'exercice de sa honteuse profession, & il lui demande le vivre & le couvert chez elle *gratis*. Voici quels étoient les motifs de sa demande : « Je crois, » dit-il, qu'un Poëte a autant de droit » d'être reçu dans votre Maison qu'à » la Comédie. Il contribue à faire subsister l'une & l'autre. Il est aussi nécessaire à des personnes comme vous » pour assembler des dupes au Théâtre, & vous les amener, que les » Chanteurs publics sont nécessaires » aux filoux pour profiter de la presse ».

Cette Anecdote se trouve rapportée dans la critique que *M. Jérémie Collier*

a fait du Théâtre Anglois. On y voit aussi que le Gouvernement civil d'Angleterre cessa plusieurs fois de tolérer les Théâtres publics. Il y a dans le chapitre IV de la XXXIX^e Constit. *Elisab.* un Statut qui ordonne que les Joueurs de farces publics seront appréhendés, interrogés, examinés, réputés frippons & fainéans, & encourront toutes les peines & punitions ordonnées à ce sujet, à moins qu'ils ne renoncent à leur métier.

Vers l'année 1580, on présenta une adresse à la Reine *Elisabeth* pour la suppression de la Comédie. En voici quelques traits rapportés dans l'Ouvrage de *Collier* : « Plusieurs pieux » Bourgeois & autres personnes de » considération bien intentionnés » pour la Ville de Londres, considé- » rant que les Comédies & les Jeux » de hazard étoient des pièges tendus » à la jeune Noblesse & autres, & » voyant de grands inconvéniens, » tant pour les Particuliers que pour » toute la Ville, si on les permettoit » davantage, & que CE SEROIT UNE » HONTE AUX GOUVERNEURS ET AU » GOUVERNEMENT de cette honora-

» Ble Ville de Londres, de les souffrir
» plus long-temps, en ont averti quel-
» ques religieux Magistrats, les sup-
» pliant de prendre les moyens de
» supprimer les Comédies, & dans la
» Ville de Londres & dans ses dépen-
» dances; lesquels Magistrats ont sur
» cela présenté une humble Requête
» à la Reine *Elizabeth* & à son Conseil
» privé, & ont obtenu de S. M. la per-
» mission de chasser les Comédiens de
» la Ville de Londres & de ses dépen-
» dances; ce qui a été conformément
» exécuté, & les Salles de la Comédie
» de la Rue *Grace-Church* furent inter-
» dites & entièrement détruites.

On a de *Charles Powel*, Ecri-
vain Anglois, un Ouvrage politi-
que qu'il donna en 1701, sous ce
titre: *The Unhapines of England as to
its Trade by see and Land trulysta-
ded*, &c. c'est-à-dire, LE MALHEUR
DE L'ANGLETERRE par rapport à son
Commerce, tant de mer que de terre,
véritablement représenté; avec une
vive description de la misere des pau-
vres, de la pernicieuse conséquence
qu'a la coutume de porter l'épée, &
des irrégularités des Théâtres,

Ce dernier objet est traité de manière qu'on y trouve le Théâtre Anglois chargé des mêmes chefs d'accusation que le nôtre: « On y voit, y » est-il dit, la gravité méprisée, la vertu » avilie, le vice applaudi, la Religion » profanée, le Clergé quelquefois » injurié, le mariage déshonoré, les » infirmités humaines tournées en » plaisanterie, la vieillesse rendue ri- » dicule, les plaisirs de la débauche » mis en honneur, &c ».

En 1772, il parut à Londres un Ouvrage intitulé: *The absolute unlawfulness of the Stage Entertainment fully demonstrated; By William Law; London.* C'est-à-dire: *Raisons qui démontrent pleinement que les plaisirs du Théâtre sont absolument illicites; par Guillaume Law: seconde édition. Londres, 1726; in-8°.* L'objet de cet Ecrit se trouve confirmé par une Lettre insérée dans le *Mercure* du mois d'Août 1723, où l'on donne une idée de la licence des Théâtres de Londres. « Du temps de » JACQUES I, y est-il dit, le Parlement » voulant remédier aux désordres du » Théâtre, défendit aux Poètes sous » de grieves peines, de parler dans

» leurs Drames des Mysteres de la
» Religion & des sujets qui appartiennent à l'Histoire sainte. Cette dé-
» fense eut son effet ; mais sous CHAR-
» LES II, qui succéda à CROMVEL, vers
» 1660, le dérèglement prit le dessus.
» On vit l'Écriture-sainte tournée en
» ridicule, la vertu méprisée, & la
» Religion publiquement jouée sur
» les Théâtres de Londres ». *Jean Dryden*, l'un des plus fameux Poètes de cette Nation, se livra totalement à la licence de son Pays. Tous ses Drames respirent l'obscénité qu'il prétendoit favoriser impunément pour plaire à la multitude. Il eut un grand adversaire dans *M. Collier*. Il mourut en 1701 ; mais dès l'année 1688, il reconnut ses écarts, & il eut le bonheur de devenir Catholique. Il se repentit de tous ses Poèmes licencieux, & convint qu'il n'y avoit rien de plus dangereux que la fréquentation des Théâtres.

Cet aven est un témoignage qui doit avoir d'autant plus de poids, que personne ne paroïssoit en être plus éloigné. Il n'est pas douteux que de tous les Écrivains Anglois qui ont

écrit contre les Théâtres, il n'y en a pas qui les ait attaqués plus vivement que *Jérémie Collier*. Il étoit de la Secte des non-Conformistes. Il mourut en 1726.

Cet Ecrivain, comme l'a dit depuis peu un Auteur (1), « réunissoit l'esprit » du Chrétien avec la politesse du » Gentilhomme. Egalemeut profond » dans la philosophie, la théologie, » l'éloquence, les antiquités sacrées » & profanes, il a enrichi sa Nation » de plusieurs Ouvrages estimables, » dont deux Critiques du Théâtre » Anglois sont du nombre ».

L'une parut en 1698, sous ce titre : *A short view of the immorality and profaneness of the English stage, &c.* c'est-à-dire, de l'impureté & de l'impiété du Théâtre Anglois, 1698 ; in-8°. de 288 pages.

L'autre fut donnée en 1699, sous ce titre : *The ancient and modern stages surveyed, &c.* c'est-à-dire : *Réflexions sur la Comédie ancienne & moderne, &c.* 1699 ; in-8°. de 367 pages.

(1) Dictionnaire histor. par une Société de Gens de Lettres, édition de 1771.

Le P. de Courbeville, Jésuite, nous a donné la traduction d'un des Ouvrages de Collier contre les Théâtres. Elle parut en 1715 sous ce titre : LA CRITIQUE du Théâtre Anglois comparé au Théâtre d'Athenes, de Rome & de France ; & l'Opinion des Auteurs tant profanes que sacrés touchant les Spectacles ; traduit de l'Anglois de M. Collier. Paris, 1715 ; in-12 de 493 pages.

Cette critique du Théâtre Anglois n'est pas une vaine déclamation qui ne pose sur aucun fondement. C'est une censure appuyée sur l'examen des Drames qui avoient pour lors le plus grand cours.

M. de Saint-Evremond a dit « qu'il » n'y avoit point de Comédie qui se » conformât plus à celle des Anciens » que l'Angloise, pour ce qui regarde » les mœurs ». Mais quand on a lu l'Ouvrage de M. Collier, on est forcé de reconnoître avec son Traducteur qu'en quelque sens que Saint-Evremond ait pris les mœurs, c'est-à-dire, ou par rapport aux regles du Théâtre, ou par rapport à celles de la Morale, les mœurs de la Comédie Angloise sont

très-repréhensibles. En effet, « pour
» qu'elles fussent bonnes, il faudroit,
» dit *Collier*, qu'elles eussent pour
» objet de porter à la vertu & d'éloi-
» gner du vice, de montrer l'inconfi-
» tance des grandeurs humaines, les
» revers imprévus de la fortune, les
» suites malheureuses de la violence
» & de l'injustice; de mettre au jour
» les chimères de l'orgueil & les bou-
» tades du caprice; de répandre du
» mépris sur l'extravagance & du ridi-
» cule sur l'imposture; d'attacher en
» un mot à tout ce qui est mal une
» idée de honte & d'horreur. Voilà
» ce que les Poëtes dramatiques de-
» vroient se proposer; & s'ils le vou-
» loient, ils pourroient y parvenir. Ils
» ont la force d'enlever les esprits,
» & le pouvoir de remuer les cœurs;
» mais ces talens ne sont dignes d'élo-
» ges, que par le bon usage qu'on en
» fait. Ils ne sont aujourd'hui que de
» puissantes armes dans des mains
» ennemies. On les tourne du mau-
» vais côté, & on les manie avec d'au-
» tant plus de péril pour nous, qu'on
» sçait mieux l'art de les rendre nuisi-
» bles. Tel est l'abus que nos Poëtes

» dramatiques font de leurs talens.
» Les mœurs & la Religion n'ont pas
» de plus grands ennemis.

» L'Auteur de la nature a distingué
» la vertu d'avec le vice par des traits
» si marqués, qu'il est facile d'en recon-
» noître la différence dans les conjon-
» tures qui sont de quelque impor-
» tance pour nous. Rien ne sçauroit
» moins se ressembler pour l'essentiel
» que ces deux choses. L'une a je ne
» sçais quoi d'aimable & de charmant,
» propre à se faire rechercher ; l'autre
» a je ne fais quoi d'odieux & de som-
» bre propre à se faire fuir. Ceux donc
» qui s'efforcent de confondre ces
» caracteres différens, de les effacer s'il
» se peut, & de les changer, ne sont-
» ils pas dignes de toute sorte de
» blâme ?

» Tant que la raison est sur ses
» gardes, & que la conscience est
» droite, il n'y a guere lieu d'appré-
» hender qu'on leur en impose ouver-
» tement ; mais lorsque le vice est
» caché sous la surface du plaisir, &
» qu'il ne se montre que sous l'appa-
» rence d'un bien convenable, il est
» à craindre qu'il ne nous fasse illusion

» & nous surprenne. Le vice déguisé
» de la sorte peut s'insinuer plus aisé-
» ment dans l'imagination, suborner
» la raison & pénétrer jusqu'au cœur.
» Ainsi le masque est-il souvent reçu
» où l'homme feroit refusé.

» Mettre le crime dans une situa-
» tion avantageuse, le revêtir de tout
» l'éclat & de toute la pompe imagi-
» nable, le ménager, l'honorer, le
» respecter; c'est le moyen d'en dé-
» truire la vraie idée, d'en accroître
» le charme séducteur, & d'en rendre
» la contagion presque inévitable.
» L'innocence doit souvent son salut
» à la crainte & à la honte attachées
» au crime. Si vous rompez ce double
» frein, & si l'intérêt propre se trouve
» joint à la liberté de commettre le
» mal tête levée; que peut-on attendre
» delà, sinon que le plaisir devienne
» le maître absolu, & que tout cede
» à la cupidité?

» C'est à ces termes que nos Poètes
» tâchent d'en venir: & quel chemin
» n'ont-ils pas déjà fait, & ne font-ils
» pas tous les jours sans relâche! S'ils
» avoient une autre intention, choi-
» siroient-ils si souvent pour Héros de

» leurs Pièces, pour leurs Personnages
» favoris des libertins & des athées ?
» Le vice seroit-il dans leurs Dramas
» substitué à la place de la vertu, dis-
» tingué, applaudi, comblé d'hon-
» neurs & de biens, si leur dessein
» n'étoit d'en inspirer l'imitation; car
» c'est un fait que les choses se passent
» ainsi sur notre Théâtre.

» *Sang farouche*, dans l'*Astrologue*
» joué, [*The mock-Astrologer*] souleve
» hardiment l'étendard de la débauche,
» & se déclare contre un légitime Ma-
» riage. *Lorenzo*, dans le *Moine Es-*
» *pagnol* [*Spanish Fryard*], scélérat in-
» fame, accuse son pere, grave Ma-
» gistrat, d'être un pilier de mauvais
» lieux. *Franc homme*, dans l'*Homme*
» *sans façon* [*The Plain-Dealer*], a le
» langage d'un brutal; il trompe une
» Veuve; il en débauche le Fils, &
» le révolte contre sa Mere. *Hancourt*,
» dans la *Femme de la campagne* [*Conu-*
» *trywife*], trahit son ami qui en a tou-
» jours bien usé à son égard. *Belmour*,
» dans le *vieux Bachelier* [*The old Bat-*
» *chlour*]. *Mellefont*, dans le *Fourbe*,
» [*The double-dealer*], sugere à Sans-
» souci tous les stratagèmes pour sé-

» duire une Femme mariée. *Antonio* ;
 » dans *Don Sebastian*, est un fameux
 » athée, & ministre encore plus fa-
 » meux de la prostitution ; il épouse
 » *Moraima* avec la moitié des biens
 » du Mufti pour récompense de ses
 » mérites. *Valentine*, dans *l'Amour sans*
 » *intérêt* [*Love for love*], est un homme
 » perdu de vices, un prodigue, un dé-
 » bauché, un impie, un mauvais cœur,
 » un fils dénaturé ; & cependant il est
 » traité en homme vertueux ; tout lui
 » réussit à son gré, son bonheur sur-
 » passe même ses desirs ». &c.

« Je me lasse, de glaner après
 » nos Poètes dramatiques, & de re-
 » cueillir leurs profanations, objets
 » d'horreur pour moi ; j'ai presque
 » envie d'y fermer désormais les yeux,
 » & de les dérober à la vue des autres :
 » nous les avons exposées au Public
 » dans le même esprit qu'on expose
 » au grand jour les criminels, non
 » pour la pompe, mais pour l'exécu-
 » tion. Il faut quelquefois lancer un
 » regard sur les serpens & sur les vi-
 » peres, pour s'animer à les détruire :
 » car justement indigné au point que
 » je le suis, je ne sçaurois obtenir de

» moi de m'exprimer sans quelque
» chaleur. Et quel est l'homme rai-
» sonnable qui puisse envisager d'un
» air tranquille tant de désordres
» inouis? Qui peut enflammer le zèle
» à plus juste titre? C'est pour de tels
» sujets que l'Auteur de la nature a
» donné au sang qui coule dans les
» veines l'usage de se soulever ».

Un morceau aussi véhément nous en rappelle un autre du même ton, qui se trouve rapporté comme un modèle dans le *Journal des Sçavans*, du mois de Février 1728. Il frappa M. l'Abbé Bignon (1), qui avoit alors la direction de ce Journal.

Il y étoit question d'un Livre intitulé: RÉFLEXIONS sur les principales Vérités de la Religion; dédiées à Madame la Duchesse d'Orléans, première Princesse du Sang. Paris, 1718, vol. in-12 de 509 pages. Voici ce que le Journaliste en a cité sur la matière des Théâtres:

» Je vous conjure d'éviter les Spec-
» tacles, & d'en éloigner tous ceux
» pour qui vous vous intéressez. Tout

(1) Bibliothécaire du Roi, mort à l'Isle-Beau le 14 Mars 1744.

» ce qui s'y fait est la mort de l'ame.
» Ce ne sont point des divertissemens;
» ce sont des meurtres; ce sont des
» sources de crimes & de remords.
» Les passions humaines débitent sur
» le Théâtre les maximes de tous les
» vices. On prend le cothurne, on se
» pare avec des habits magnifiques
» pour retracer dans l'esprit des hom-
» mes la mémoire des crimes passés.
» On y représente des incestes, des
» parricides, des traîtres, des conju-
» rateurs, qui devroient être ensevelis
» dans un éternel oubli. Il semble
» qu'on craint que les hommes ve-
» nant à oublier ces forfaits, ne fus-
» sent plus tentés de les commettre.
» Ces crimes ne sont plus; mais on
» veut qu'ils puissent servir de mo-
» deles. On prend plaisir à voir ces
» spectacles impurs; parce que l'on
» aime à voir ce qu'on a fait, & à
» apprendre ce que l'on peut faire.
» On y fait des leçons publiques de
» galanterie. Une femme y étoit en-
» trée vertueuse, elle en sort le crime
» & l'adultere dans le cœur. Et n'est-
» ce pas delà que naissent tant de
» désordres dans les familles, tant de
» divisions

» divisions & de querelles , tant de
» guerres intestines ? On rentre chez
» soi avec un cœur blessé , qui porte
» encore le trait empoisonné. On a
» perdu le goût de la vertu & de la
» pudeur ; les plaisirs légitimes de-
» viennent insipides ; le libertinage
» devient un assaisonnement néces-
» saire pour les rendre agréables &
» piquans. On méprise tout ce qui
» ne porte pas écrit sur le front le
» caractère du vice : on n'ose décou-
» vrir ses propres sentimens : on
» n'ose montrer ses plaies ; mais on
» affecte une indifférence extrême ;
» on cherche divers prétextes pour
» s'éloigner de ce qui est permis : on
» prête une oreille attentive à la voix
» de la volupté qui semble encore se
» faire entendre ».

Quel fonds de vérité ! s'écrie le
Journaliste en finissant cet extrait.
Quel tour ! quelle véhémence !

On n'est pas surpris , comme l'a dit
Basnage (1), de voir la nation des Poë-
tes s'armer contre de pareils Censeurs.

(1) Mois d'Août 1699 , de l'Histoire des Ou-
vrages des Sçavans.

» Mais, continue-t-il, si un *Jérémie*
 » *Collier* a eu contre lui presque tous
 » ceux qui aiment la joie & les plai-
 » sirs, il a eu de son côté tous les
 » gens graves, sérieux & sages ».

On dira peut-être que le Théâtre
 François est moins grossièrement cor-
 rompu que celui des Anglois. Mais
 comme l'a dit le Traducteur de l'Ou-
 vrage de *Collier*, » Quelle triste res-
 » source pour des coupables, que
 » d'en être réduits à dire qu'il en est
 » encore de plus coupables qu'eux
 » dans le monde » ! Au reste, on sçait
 que les bons Littérateurs ne cessent
 de reprocher à nos Dramatiques mo-
 dernes de trop copier les mœurs an-
 gloises. Elles sont devenues à la mode
 sur notre Théâtre, comme les mœurs
 espagnoles y ont été fort long-temps.
 « C'est, dit un Auteur (1), chez les
 » autres Nations, que nous prenons
 » le plus souvent les caracteres origi-
 » naux, comme les Dramatiques la-
 » tins le firent, en représentant tou-
 » jours des mœurs grecques ». Un

(1) M. de Querlon, Feuille Hebdomadaire des
 Provinces, du 30 Janvier 1771.

Anglois nous a définis à cet égard, en disant que nous étions des pièces de monnoie dont l'empreinte est usée par le frottement. Or en imitant les mœurs angloises, n'est-ce pas leurs vices plutôt que leurs vertus qui nous servent de modeles? N'avons-nous pas adopté plusieurs de leurs licences scandaleuses? Combien de fois en effet la Cour & la Ville n'ont-elles pas retenti des scandales de nos Pièces dramatiques? On l'a éprouvé à l'occasion de la Tragédie des *Druides* (1), qui fut représentée pour la première fois, le 7 Mars 1772, sur le Théâtre de la Comédie Française.

« On se doutoit bien, dit un de nos plus judicieux Aristarques (2), » que cette Pièce ne pouvoit être » autre chose qu'une déclamation » dramatique, présentée plus ou » moins artistement contre un Ordre » où l'on ne veut voir que des abus, » ou des excès réprimés depuis long- » temps, & condamnés même chez

(1) Prêtres Gaulois.

(2) M. de Querlon, Feuille Hebdom. des Prov. du 18 Mars 1772.

» toutes les Nations instruites par la
 » plus saine partie de ceux qui le
 » composent ». Tel paroît être l'ob-
 jet au moins indirect de cette Piece.

Il est rapporté dans un autre Ecrit périodique (1), qu'une auguste Prin-
 cesse (Madame ADELAÏDE DE FRAN-
 CE), fut scandalisée de ce Dra-
 me, dès la première fois qu'il fut
 représenté. Elle en témoigna un ex-
 trême mécontentement : elle releva
 avec force l'indécence qu'il y avoit à
 travestir si indignement la Religion,
 & à rendre en quelque sorte le Roi,
 la Famille Royale, & toute la Cour,
 complices de cet attentat, en osant
 exposer sous leurs yeux une telle
 Piece.

Ce Drame fut enfin arrêté à la dou-
 zième représentation, nonobstant
 toutes les réformes successives qui y
 avoient été faites, d'après les observa-
 tions des *Virtuoses* du foyer ;

. . . . Lieu toujours fréquenté ;
 Qu'habitent l'Opulence & la Frivolité (2) ;

(1) Journ. Eccl. Hebdom. Feuille du 4 Juin 1772.

(2) Dans une nouvelle édition, M. Dorat a sub-
 stitué à ce Vers celui-ci :

Par ce folâtre essain qui poursuit la beauté,

Là, dans les jours brillans, l'Opulence rassemble (1)
Tous les états surpris de se trouver ensemble ;
Un plumet étourdi, de lui-même content,
Se montre, dispartoit, revient au même instant ;
Infectant ses voisins de l'ambre qu'il exhale.
Le grave Magistrat se rengorge & s'étale ;
Et l'épais Financier, fougueux dans ses desirs (2) ;
Va toujours marchandant ou payant ses plaisirs.

M. DORAT, Essai sur la Déclam. trag.

M. Dorat, dans cette description ingénieuse, n'a sans doute prétendu caractériser que ceux qui ne font pas honneur à la profession qu'ils ont embrassée. Tous les Militaires en effet portant plumets, ne sont pas étourdis. Leur état, comme nous l'avons déjà observé(3), est conciliable avec toutes les vertus. Le courage même que cette profession exige, doit élever leur sagesse jusqu'à l'héroïsme, c'est-à-dire, que tout ce qui porte le caractère du devoir, soit envers Dieu, soit envers

(1) Dans une nouvelle édition, *M. Dorat* a changé ce Vers :

Là, dans les jours brillans, l'habitude rassemble.

(2) Dans les suivantes éditions, *M. Dorat* a changé ce Vers :

Et l'heureux Financier, dispensé des soupçons.

(3) Pages 227-249 de nos Lettres.

les hommes, est pour des Militaires vertueux une loi qui trouve en eux des défenseurs par leur fidélité à l'observer. Leur exemple humilie les prévaricateurs, & fortifie les foibles.

Ce n'est pas à ces braves Citoyens que M. *Dorat* a reproché l'étourderie, mais à ceux dont le courage mal dirigé ne se porte qu'au renversement de toutes les Loix, morales, divines & humaines.

Ce n'est de même qu'aux Magistrats, déserteurs des obligations de leur état, que M. *Dorat* a attribué un ton de suffisance & de domination. Il n'y a que les juges orgueilleux qui ont la vanité de se repaître d'un vain spectacle d'une foule de cliens. Les vrais Magistrats que nous avons aussi eu lieu de caractériser (1), ne se voient qu'avec peine fréquemment sollicités. Les cliens sont pour eux, comme des créanciers, dont l'importunité semble leur reprocher de la lenteur dans l'exercice de leurs fonctions. Les Magistrats qui se *rengorgent* & qui s'*étalent* dans les foyers des Spectacles, sont

(1) Pages 107-113, & 330-333 de nos Lettres.

ceux qui n'ont apporté d'autre préparation à leurs charges que celle de les avoir desirées ; qui mettent leur gloire à les acheter, non pas à les exercer ; qui s'y sont jettés sans discernement ; qui s'y maintiennent sans mérite, & qui, n'ayant acheté ces titres vains d'occupation & de dignité ; que pour satisfaire leur orgueil & pour honorer leur oisiveté, ne connoissent d'autre école que le Théâtre, d'autre morale que les maximes frivoles d'un Drame, d'autre étude que celle d'une Musique efféminée, d'autre occupation que le jeu, d'autre bonheur que la volupté.

Enfin M. Dorat, en nous peignant les Financiers avec tout le poids de leur opulence, n'aura également eu en vue que le ridicule de ceux qui, enorgueillis par leurs richesses, s'en font comme une espece de Ville forte, d'où ils insultent à ceux qu'ils éblouissent par leur luxe. *Substantia divitis urbs fortitudinis ejus.* Les Financiers qui exercent leur état avec probité, méritent de la considération. On sçait que dans les beaux temps de la

République Romaine , les Publicains (1) formoient une classe de Citoyens, dont les fonctions n'étoient pas chargées de la haine du Public. Ciceron , dans sa Harangue pour *Plancus* , les appelle *la fleur des Chevaliers Romains, l'ornement de la Capitale & les colonnes de l'Etat* (2). Il ne tient

(1) On comprenoit sous le nom de Publicains , non seulement les Fermiers généraux des revenus publics , qu'on appelloit *Mancipes* , ou *Principes Publicanorum* , mais encore leurs Sous-Fermiers , qu'on appelloit *Promagistri*.

Il falloit être Citoyen Romain , pour être de l'une de ces deux classes. On n'y admettoit point dans le beau temps de la République ceux qui étoient d'une condition abjecte , ou qui avoient des mœurs décriées. Ils avoient leurs commis dont les fonctions s'exprimoient : *Operas Publicanis dare*. Ils avoient aussi des Contrôleurs , qu'on appelloit *Tabularii*. Il étoit défendu aux Magistrats & à ceux qui leur étoient subordonnés , d'entrer ni directement ni indirectement dans aucun intérêt de société avec les Publicains dont ils avoient à juger la gestion où sur qui ils avoient quelque inspection. C'est pour cette raison que Ciceron fit un grand crime à *Verrès* , Préteur en Sicile , d'avoir été d'intelligence avec les Publicains de cette Province ; *Grave crimen est hoc & vehemens , & post hominum memoriam , judicique de pecuniis repetundis constituta , gravissimum Prætozem Populi Romani socios habuisse Decumanos*.

(2) Qui ordo quanto adjumento sit in honore quis nescit ? Flos enim equitum Romanorum , ornamentum Civitatis , firmamentum Reipublicæ C I C. Orat. pro Planco , n°. 9.

qu'à nos Financiers de mériter de pareils éloges ; & l'on peut en juger par l'estime que l'on a pour ceux d'entre eux dont la gestion a toujours été irréprochable. Leurs richesses, reconnues pour avoir été légitimement acquises, sont honorées , sur-tout lorsqu'elles sont annoblies par des actes de bienfaisance & d'humanité. Mais des Financiers de cette espèce ne se rencontrent point aux foyers des Spectacles , où la Tragédie des Druides trouvant d'approbateurs. Il fallut la renvoyer à de meilleurs juges.

Le dernier Ecrit périodique que nous avons cité , rapporte aussi que M. de Brienne , Archevêque de Toulouse , & M. l'Abbé Ribalier, consultés sur cette Piece , avoient répondu par écrit « que les propos de nos Incrédu-
» les modernes y étoient semés ; qu'on
» y attaquoit sur-tout les Vœux mo-
» nastiques ; qu'on y lançoit les traits
» les plus piquans contre un engage-
» ment aussi respectable , & que le
» dessein général de la Piece étoit
» visiblement de décrier plusieurs
» principes & maximes du Chris-
» tianisme ».

Que n'emploient pas en effet pour
y parvenir,

. . . Tous ces Messieurs qui, fiers de leur raison,
Se croyant appellés à réformer la terre,
A tous les préjugés ont déclaré la guerre:
Petits pédans obscurs, qui pensent à la fois
Eclairer l'Univers & régenter les Rois;
Fanatiques d'orgueil, dont la folle manie
Est de se croire un droit exclusif au génie:
Flatteurs, en affichant le mépris des grandeurs;
De tout ce qu'on révere audacieux frondeurs;
Pleins de crédulité pour des faits ridicules,
Et sur tout autre objet sottement incrédules:
Pensant que rien n'échappe à leurs yeux pénétrans;
Prêchant la tolérance; & très-intolérans:
Qui sur un tribunal érigé par eux-mêmes,
Jugent tous les talens en arbitres suprêmes:
De quiconque les flatte, orgueilleux protecteurs;
De quiconque les brave, ardens persécuteurs;
Enfin du monde entier s'arrogeant les hommages,
Pour avoir usurpé la qualité de sages (1):

M. le Blanc, Auteur de la Tragédie
des *Druides*, a bien protesté qu'il
n'a prétendu attaquer que le fanatisme,
le plus grand ennemi de la Religion.

Mais on a pu lui repliquer,

On vous devine mieux que vous ne sçavez feindre.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que sous

(1) *L'Homme dangereux*, imprimé en 1771.

l'emblème des fausses Religions , les Poètes dramatiques ont entrepris d'attaquer la véritable ; *Mahomet* , les *Vestales* , *Eugénie* , l'*Honnête Criminel* , les *Loix de Minos* ou *Asterie* , les *Guebres* , *Argillan* , *Virginie* , *Olinde & Saphronie* en sont des preuves. On y fait semblant de n'en vouloir qu'aux abus ; & sous ce prétexte , on y peint des plus noires couleurs les dogmes & les pratiques les plus respectables :

Car il faut les détruire ; & j'en aurai la gloire (1).

Voilà le dessein caché des Auteurs de ces diatribes rimées , déguisées en drames , contre la Religion & les Prêtres.

» On s'efforce , dit M. de Quer-
» lon (2) , d'y représenter , par la
» bouche des Infideles ou des Apof-
» tats , les Chrétiens comme des fana-
» tiques d'un autre ordre , & d'y semer
» des traits les plus marqués contre
» l'intolérance politique ou morale.
» Ces tableaux tragiques remplissent
» l'imagination d'idées fausses qui

(1) *Asterie* , Act. II , sect. 2 , Tragédie de M. de Voltaire.

(2) Dans la quatrième Feuille Hebd. des Prov. du 25 Janv. 1775.

» affoiblissent presque toujours dans
» l'ame des Spectateurs le respect pour
» la Religion Chrétienne.

Voici à ce sujet une bonne observation de *Bayle* : » Il n'y a point de
» gens qui puissent se donner plus de
» carrière, en fait de maximes impies
» & libertines, que ceux qui compo-
» sent des Pièces de Théâtres; car si
» l'on vouloit leur faire un crime de
» certaines licences qu'ils prennent,
» ils ont à répondre qu'ils ne font que
» prêter à des profanes ou à des per-
» sonnes dépitées contre leur fortune,
» les Discours que le vraisemblable
» exige. Quand on n'auroit pas à im-
» puter à un Auteur d'une Tragédie
» tous les mauvais sentimens qu'il
» étale, il y a des affectations qui dé-
» couvrent ce qu'on doit mettre sur
» son compte; & quelque chose qu'on
» allegue en faveur des Poètes, on
» peut, ou plutôt on doit interdire
» le Théâtre à certaines Pièces, soit
» que l'Auteur y débite, soit qu'il
» n'y débite pas ses sentimens. *Cy-
» rano de Bergerac* répandit dans son
» *Agrippa* des impiétés qui la firent
» interdire ».

Il n'y a pas moins de danger à ne nous donner que des personnages vicieux pour les Héros des Poèmes dramatiques. Voici une réflexion très-sensée d'un sçavant Protestant à ce sujet ; elle est de *Bernard*, le Journaliste (1) : On a beau soutenir , dit-
» il, qu'on n'introduit jamais de tels
» gens sans en donner de l'horreur ;
» tout cela ne guérit point le mal.
» Bien-loin d'indroduire de tels scé-
» lérats, il ne faut pas seulement faire
» soupçonner qu'il puisse y en avoir.
» Je dis avec Madame de *Ville-Dieu* :

C'est un méchant moyen d'enseigner la vertu ;
Que de la faire voir par le portrait du vice (2).

Le Gouvernement civil a souvent cru avoir des raisons pour tolérer les Spectacles ; mais de droit & dans le for intérieur , ils n'en sont pas moins défendus. *Semper quidem retinebantur , sed semper vetabuntur*. Leur cause a été tant de fois plaidée & perdue au tribunal de la raison , que

(1) Mois de Mai 1701 , des *Nouvelles de la République des Lettres*.

(2) Œuvres de Madame de *Ville-Dieu* , tome IX ; *Annales galantes* , part. II , *Maxime VI*.

leur condamnation est une vérité incontestable : *Res judicata pro veritate habenda est* : Ils auront toujours contre eux la tradition des sages, tant anciens que modernes.

On sçait que *Cyrus* demandant à son Conseil quelle étoit la meilleure méthode pour retenir sous le joug une Nation vaincue, & amortir son courage : un de ses Conseillers lui répondit, qu'il suffisoit d'y envoyer des troupes de Danseurs & de Chanteuses. « Qu'on y fasse, ajouta-t-il, » élever la jeunesse au milieu des » Spectacles & des plaisirs. C'est » l'ennemi le plus funeste qu'on puisse » y introduire : *Luxuria omni hoste » pejor* ».

Un *Spartiate* observant à *Athenes* la prodigieuse dépense qu'on y faisoit pour les Jeux, & l'air de gravité avec lequel le Magistrat même entroit dans ce soin, s'écria : « Qu'il reste bien peu » de sagesse dans une Ville où l'on se » fait une sérieuse occupation de ces » bagatelles !

» Si nous considérons, dit *Plutarque*, les meilleurs même des Spectacles, qui étoient les Tragédies; de

» quel avantage étoient-ils pour la
» Nation? *Thémistocle* entoura la Ville
» d'excellens murs. *Periclès* l'embellit
» avec beaucoup de magnificence &
» de goût. *Miltiade* assura la liberté des
» Athéniens par son courage. *Conon*,
» par la modération de sa conduite,
» leur acquit le gouvernement de
» toute la Grece. Si les sages Poëmes
» d'*Euripide*, le sublime langage de
» *Sophocles* & l'esprit d'*Æschile*, ont
» été aussi utiles à la Patrie, je consens,
» ajoute *Plutarque*, que les Pièces
» dramatiques soient comptées au
» nombre des trophées de la Répu-
» blique ».

Mais laissons les Théâtres des Anciens pour ce qu'ils étoient. Il est certain que les nôtres n'auront une apologie parfaite, que lorsque la Nation fera dans le cas de la faire par la pureté de ses mœurs. Or, à cet égard, le caractère de notre siècle ne fait pas l'éloge de l'école de *Melpomene* & de *Thalie*.

En voici une preuve dans le jugement qu'on a porté d'un Roman de M. *Dorat*, intitulé :

Les Sacrifices de l'Amour, ou

Lettres de la Vicomtesse de Senanges & du Chevalier de Versenai. Paris, 1772 ; 2 vol. in-8°.

L'Héroïne de ce Roman est la Vicomtesse de *Senanges*. Elle se trouve engagée dans les liens d'un mariage malheureux: elle n'y connoissoit que les frémissemens de la crainte, les terreurs de l'antipathie & la rigueur des devoirs. Elle s'en dédommagea en se livrant à une forte inclination pour le Chevalier de *Versenai*; mais à condition que leur bonheur réciproque ne parviendroit à son apogée qu'après la mort du mari, que l'Auteur fait arriver à volonté pour opérer le dénouement de cette galante intrigue.

Or ce Roman a été critiqué. Est-ce parce que l'Auteur, l'ayant donné sous la forme de *Lettres*, l'action y est tournée en sentiment, & est par conséquent présentée d'une manière plus séduisante? Non. Est-ce parce que l'amour, qui est le sujet de la fable de ce Roman, présente d'abord l'image du crime? Non. La critique a porté sur ce que l'Auteur a donné trop de vertu à son Héroïne, en lui

faisant tenir la conduite d'une Sabine ou d'une *farouche Gauloise*.

« Cette critique , dit M. Dorat ;
» prouve singulièrement à quel point
» nos mœurs sont dépravées. On a
» crié à l'invraisemblance ; parce
» qu'une femme , malgré sa passion ,
» respecte ses liens , est fidelle à ses
» devoirs , & se défend de consom-
» mer une foiblesse. . . . Il est étrange
» qu'on ne puisse plus supporter dans
» notre siècle une résistance de six
» mois , sans scandaliser la moitié de
» Paris ».

Ce fut sans doute pour éviter ce scandale , que M. Dorat se pressa de donner un autre Roman intitulé : *Les Malheurs de l'inconstance* , dont la leçon morale est qu'une femme qui cede à une passion criminelle , est souvent plus courageuse que celle qui résiste.

Telles sont les influences respectives des mœurs sur les Ecrits , & des Ecrits sur les mœurs. Voilà comme les Auteurs dramatiques , de même que les Compositeurs de Romans , se voient obligés de se conformer à ce qu'on appelle la *facilité & l'aménité des mœurs modernes* ; c'est-à-dire , au

goût corrompu du plus grand nombre.

» Je croyois , a dit M. de Vol-
 » taire (1), que l'amour n'étoit point
 » fait pour le Théâtre tragique; & dans
 » l'âge même des passions les plus vi-
 » ves , je ne regardois cette foiblesse
 » que comme un défaut qui avilissoit
 » l'art des *Sophocles*. Les Connoisseurs
 » qui se plaisent plus à la douceur élé-
 » gante de *Racine* qu'à la force de *Cor-*
 » *neille*, me paroïssent ressembler à
 » ceux qui préfèrent les nudités du
 » *Correge* au chaste & noble pinceau
 » de *Raphaël*. Mais le Public qui fré-
 » quente les Spectacles , est aujour-
 » d'hui plus que jamais dans le goût
 » du *Correge*. Il ne lui faut que de la
 » tendresse. IL A DONC FALLU ME
 » PLIER AUX MŒURS DU TEMPS, ET
 » COMMENCER TARD À PARLER
 » D'AMOUR ».

Quelle foiblesse dans un homme de Lettres que ses sectateurs appellent le *Poëte Philosophe* ! Ne devoit-il pas dire avec le patriotisme d'un ancien Romain (*Quintius Capitolinus*) : « Mes

(1) Dans une de ses Lettres à M. de la Roque : elle se trouve dans le *Mercur* du mois d'Août 1732.

» chers Concitoyens , quand mon
» naturel ne me feroit pas préférer le
» vrai à l'agréable , j'y ferois forcé en
» cette occasion : j'ai grande envie de
» vous plaire ; mais duffé-je encourir
» la rigueur de vos censures , j'aime
» mieux sauver vos mœurs : *Me vera
pro gratis , & si meum ingenium non
moneret , necessitas cogit : vellem quidem
vobis placere , Quirites ; sed multò malo
vos salvos esse qualicumque erga me
animo futuri estis.* Tit. Liv. Dec. 1, l. 3,
c. 67.

On a du P. Souciet , Jésuite , une
Lettre imprimée (1), dont l'objet est
de prouver que pour faire une excel-
lente Tragédie , il faudroit du moins
être aussi Philosophe que Poète.
« Mais , dit-il , comme ces deux ca-
» ractères ne se concilient pas ordi-
» nairement ; c'est pour cette raison
» que le Théâtre sera toujours une
» école du vice ».

On en peut dire autant des Romans.
Néanmoins M. Dorat est si enthousias-
mé de ce genre d'Ecrit , qu'il va jus-
qu'à soutenir (2) « que le Roman est

(1) Dans les Mém. de Trévoux , année 1709.

(2) Dans l'Avant-prop. des *Sacrifices de l'Amour.*

» une des plus belles productions de
 » l'esprit humain, parce qu'il en est
 » une des plus utiles ; il l'emporte
 » même sur l'Histoire : l'Histoire n'est
 » le plus souvent qu'un tableau mono-
 » tone de vices sans grandeur, de
 » foibleffes sans intérêt ; qu'une col-
 » lection de faits piquans pour la cu-
 » riosité seulement, & en pure perte
 » pour la morale ; au lieu que le Ro-
 » man est pris dans le système actuel
 » de la société où l'on vit. C'est, osons
 » le dire, l'histoire usuelle, l'histoire
 » utile, celle du moment ».

M. *Darnaud* est aussi fort attaché à
 cette idée. Il l'a souvent insinuée dans
 ses *Ecrits*, & principalement dans la
 Préface du Tome premier de ses *Nou-
 velles historiques* qu'il donna en 1774.
 Il y paroît persuadé que *ces Romans*
*sont peut-être plus utiles même que l'His-
 toire*. Mais, comme l'a remarqué
 M. *de Querlon* [dans la 4^e. Feuille
 Hebd. des *Prov.* de l'année 1774],
 cette opinion est un vrai paradoxe.
 Les plus belles moralités perdront
 toujours la moitié de leur prix, toutes
 les fois qu'elles ne porteront que sur
 des fictions, c'est-à-dire, sur des faits

supposés & des caracteres de fantaisie.

On a entrepris de donner une *Bibliothèque universelle des Romans* (1). cette entreprise ne peut avoir son utilité que pour l'Histoire Littéraire. Les Auteurs ont bien avancé dans le Prospectus de l'Ouvrage « qu'ils ne se proposent de n'extraire des Romans » que ce qui pourroit présenter des » leçons de sagesse & de bons préceptifs contre la séduction du vice ; » qu'ils laisseroient dans le creuset de » l'analyse le poison de ces futiles » Ecrits ; qu'ils n'en donneroient que » des miniatures, en n'offrant que » les sentimens propres à caractériser » l'Ouvrage. Que ces miniatures enfin ne contiendroient aucune image » qui ne seroit pas avouée par la décence la plus rigoureuse ».

Voilà de bonnes intentions, mais bien difficiles à remplir à l'égard de pareils Ouvrages. Les Auteurs de cette *Bibliothèque* « voyoient, disent-ils, avec peine que ces brillantes » productions étoient perdues pour

(1) Ouvrage périodique dont le premier volume a paru au mois de Juillet 1775.

» un grand nombre de Lecteurs, dont
 » la conscience délicate s'effraie du
 » nom seul de Roman ». Nous avons
 rapporté au commencement de ce vol.
 p. 61 & suiv. quelques témoignages
 capables d'ôter tous regrets aux per-
 sonnes qui ne se permettent point ces
 sortes de lectures. Préservons-nous de
 l'opinion de ces Littérateurs séduits
 qui voudroient persuader que ces
 dangereuses frivolités sont presque
 plus utiles que l'Histoire.

« N'est-ce pas, dit M. de Querlon (1),
 » soutenir que la fiction l'emporte sur
 » la vérité ? Le Roman le mieux fait
 » n'est qu'une belle fable, dont le prin-
 » cipal effet ou au moins celui qu'on ne
 » veut pas manquer [comme dans les
 » Drames], est d'agiter, d'émouvoir,
 » de nourrir & d'augmenter même la
 » sensibilité naturelle ; enfin de relâ-
 » cher, d'amollir & de détremper
 » l'ame, en quelque sorte, sans laisser
 » à l'esprit aucun fondement solide,
 » sans fournir à la raison d'autre appui
 » que des possibilités idéales. L'esprit
 » humain n'est-il donc pas assez porté

(1) Dans la Feuille Hebdomadaire des Prov.
 du 12 Novembre 1772.

» de lui-même au merveilleux, au
» mensonge, sans lui présenter conti-
» nuellement des fictions, & le nour-
» rir de viandes peintes, comme dit
» Nicole? Le fruit le plus évident &
» le plus réel de nos compositions
» romanesques, est de tout dénaturer
» parmi nous, & de nous former insen-
» siblement un esprit & des mœurs
» factices, dont il est aisé d'appercevoir
» les progrès qui sont assez sensibles.
» Quant à l'Histoire que l'on veut
» subordonner au Roman, une grande
» partie du mal est faite. Les histoires
» les plus goûtées aujourd'hui sont
» celles où tous les temps sont assi-
» milés, où les plus éloignés de nous,
» les mœurs les plus étrangères aux
» nôtres sont peintes de nos propres
» couleurs; où notre génie est la me-
» sure de l'esprit de tous les siècles
» & de tous les âges. C'est ce qu'on
» nomme la *Philosophie de l'Histoire*;
» grand nom, sur lequel on comprend
» l'art de tout romaniser pour le bien
» des hommes & la plus grande gloire
» de l'Auteur! Concluons que les Ro-
» mans, quels qu'ils soient, & quoi-
» que nous ne puissions pas nous-mê-

» mes nous défendre du plaisir que
 » nous font certains Ecrits de ce gen-
 » re , gâteront toujours plus de têtes
 » & d'esprits qu'ils n'en pourront
 » jamais former ».

Rien n'est plus solide que ces réflexions de *M. de Querlon* : elles sont dignes de ce sçavant Journaliste , qui avec le laconisme auquel la forme de son Ecrit périodique l'assujettit , en dit toujours assez pour faire connoître ce que les Ouvrages nouveaux ont d'honnête & d'utile , de vicieux & de nuisible :

*Qui quid sit pulchrum , quid turpe , quid utile , quid non
 Planius ac melius dicit.*

On le voit , pour l'honneur des Lettres , profiter de toutes les occasions pour venger les insultes & les torts que les Littérateurs corrompus font à la Religion & aux mœurs. La même Feuille , par exemple , d'où l'on a tiré les réflexions qu'on vient de citer sur les Romains , contient les pensées les plus lumineuses sur la *domesticité* , dans le cours desquelles on trouve celles-ci : « L'établissement
 » du Christianisme a fait cesser parmi

» nous

» nous l'esclavage ; & c'est d'abord un
» bien qu'il a fait , dont on ne lui
» tient pas assez de compte. Mais est-
» ce le seul qu'on lui doive ? Cette
» Religion si méprisée de nos préten-
» dus Philosophes , combien a-t-elle
» influé sur les mœurs ! Combien lui
» doit-on d'institutions raisonnables !
» Que d'ordre , de regle , de princi-
» pes , que toute la philosophie payen-
» ne , toute la sagesse & la raison des
» hommes n'avoient pu gagner sur
» eux ; comme le pardon des injures ,
» l'amour de nos ennemis ; effort d'un
» courage au dessus de tous ceux dont
» l'humanité peut être capable , &c » !

Nous ne craignons pas d'être désa-
voués par M. de Querlon , lorsque nous
ajouterons qu'on conçoit de l'éloigne-
ment ou plutôt de la haine pour cette
Religion si bienfaisante , à proportion
qu'on se livre à la morale des Théa-
tres & des Romans. C'est à toutes
leurs fictions qu'on doit attribuer cet
esprit de frivolité & d'enfantillage
qu'on ne pardonnoit pas autrefois
même à la jeunesse , & que tous les
âges affectent aujourd'hui. On pour-
roit appliquer à la fréquentation des

Théâtres & à la lecture des Romans ,
ce que M. *Dorat* dit de l'air envenimé
de Paris : » Le désordre y est autorisé
» par l'exemple ; la foiblesse ou plutôt
» le vice s'y trouve en quelque sorte
» indispensable. On s'y sent pressé à
» suivre la pente : on s'y laisse entraî-
» ner, & l'abyme est au bout. Les bons
» naturels luttent quelque temps ;
» mais à la fin le torrent les emporte ;
» & ceux qu'il entraîne sont d'autant
» plus à plaindre , qu'il se joint au re-
» mords du vice quelques retours im-
» puissans vers la vertu qu'ils ont per-
» due. *Corrumpere & corrumpi* ; cor-
» rompre & être corrompu, disoit
» *Tacite*, voilà ce qu'on appelle le
» train du siècle. Il semble qu'en
» écrivant cette sentence foudroyante,
» le Peintre des *Nerons* & des *Tiberes*
» ait deviné la plaie incurable de nos
» mœurs & de l'état actuel de notre
» société. Tous les liens y sont rom-
» pus, tous les principes renversés.
» A force de généraliser la vertu, on
» parvient à l'anéantir. Sous prétexte
» d'être Philosophe, on n'est ni pere,
» ni époux, ni citoyen. L'adultere
» n'est plus qu'un vieux mot de mau-

» vais ton : ce qu'il désigne est reçu,
» accredité, affiché même en cas de
» besoin. La probité pleure, la vertu
» se cache, la scélératesse leve le front ;
» & il n'y a plus de frein à attendre
» pour la corruption, quand une fois
» la pudeur du vice a disparu.

» Enfin de degrés en degrés, com-
me le dit un Anglois qui a fait des
Dissertations sur *Tacite*, » nous som-
» mes parvenus à l'emporter sur la cor-
» ruption de Rome ; & nous pouvons
» dire avec *Juvenal* : *Nil ulterius*, &c.
» La postérité ne peut rien ajou-
» ter à notre dissolution ; ce qu'elle
» peut faire de pis, est de nous imiter.
» Et ce qui prouve que nous sommes
» au comble, c'est que ces descriptions
» mêmes sont si éloignées de nous
» couvrir de honte, qu'elles ne ser-
» vent qu'à nous faire rire, comme il
» arrive aux Représentations dramati-
» ques, où l'on s'amuse des portraits de
» ses propres vices ».

A ces descriptions énergiques des
vices de notre siècle, nous allons en
ajouter une plus légère ; elle est de l'a-
gréable pinceau de M. Pannart [le la
Fontaine du Vaudeville, mort en 1765]

dont nous avons rapporté, p. 177 & s.
une Description badine de l'Opéra.

Non, l'on ne vit jamais l'orgueil & l'insolence
Régner autant que dans ces jours.

Rien ne distingue un homme de naissance
Tout le monde se donne un air de qualité.
Une Actrice se croit fille de conséquence.

L'Acteur se perd par sa fatuité,
Contre un juste Public, un Auteur révolté,
Se croit bel esprit, malgré son ignorance.
Le Maître de Musique est un homme fêté;
Et jusques en carrosse on voit rouler la danse.

L'esprit n'est plus qu'un faux-brillant;
La beauté qu'un faux étalage;
Les caresses qu'un faux semblant
Les promesses qu'un faux langage.
Fausse gloire, fausse grandeur
Logent par-tout le faux honneur,
Par-tout on voit fausse noblesse,
Fausse apparence, faux dehors,
Faux airs, fausse délicatesse,
Faux bruits, faux avis, faux rapports.

Dans l'In-promptu des Acteurs.

Cependant c'est dans un siècle aussi
corrompu, qu'il a paru des Ecrits
contre le genre d'amusement le plus
dominant. Nous allons continuer de
les indiquer.

LETTRE de M. Gresset, l'un des
quarante de l'Académie Française, à

M. *** sur la Comédie; Paris, 1759.

On la trouvera imprimée en entier à la fin de ce volume. Le mérite de ce vertueux Académicien est caractérisé dans les Lettres de Noblesse que Louis XVI lui a accordées. On a dans la Feuille Hebdomadaire des Provinces, du premier Février 1775, une notice de cet annoblissement, dont les motifs, aux termes de ces Lettres, sont entre autres, » pour s'être » distingué par des Ouvrages qui lui » ont acquis une célébrité d'autant » mieux méritée, que la Religion & » la décence, toujours respectées dans » ses Ecrits, n'y ont jamais reçu la » moindre atteinte; qu'il est issu d'une » Famille honnête d'Amiens; que son » Aïeul & son Pere y ont rempli » différentes Charges Municipales, » & qu'ils y ont toujours vécu, comme » M. Gresset lui-même, de cette ma- » niere honorable qui, rapprochant » de la noblesse, est en quelque sorte » un degré pour y monter ».

Les louanges dont notre jeune Monarque a honoré la pureté des Ecrits de M. Gresset, annoncent ses justes préventions contre les Auteurs

des Ouvrages impies & licencieux. Quel heureux présage pour la renaissance des mœurs ! » La Religion » donne tout, & tout manque sans » la Religion, est-il dit dans un Mandement d'un de nos respectables » Prélats (1). C'est la Religion qui » rend un Prince selon le cœur de » Dieu. Qu'un Roi soit animé de l'esprit de Dieu, il sera judicieux & » intelligent dans le choix de ses » Ministres; il saura préférer le mérite » à la faveur, & faire prévaloir les » connoissances & les talens sur les » manœuvres de l'intrigue & du crédit. Que le Monarque aime Dieu, » & il aimera son peuple, & il portera du haut du Trône des regards » bienfaisans jusqu'au fond de ces » Provinces, dont les tristes Habitans » manquent quelquefois de pain, ou » le trempent souvent dans leurs larmes. Il sera ce Roi sage dont parle » l'Écriture, qui, Pere de ses Sujets, » s'applaudit au milieu de sa nom-

(1) M. du Buisson de Bauteville, Evêque d'Alais, dans son Mandement du 17 Mai 1774, pour ordonner dans son Diocèse des Prieres pour le repos de l'ame du feu Roi.

br euse Famille, de n'y voir que des
» heureux: *Rex sapiens, populi stabiliti-*
» *mentum*; & l'on ne verra pas son
» Royaume partagé pour ainsi dire
» en deux classes; dans l'une, les dé-
» pouilles des Provinces servir de
» trophée au luxe & au faste de plu-
» sieurs Familles, dont quelques-unes
» méprisables, autant par leur origine
» que par leurs mœurs, ne voient ja-
» mais de superflu dans leur opu-
» lence, tandis que dans l'autre, des
» milliers de Familles, tirant à peine
» le nécessaire d'un travail pénible,
» semblent reprocher à la Providence
» cette humiliante inégalité. Le bon-
» heur d'un Peuple dépend de la piété
» de son Roi. Elle est une source de
» paix & d'activité dans les Villes;
» d'industrie & d'abondance dans les
» Campagnes. La piété assise sur le
» Trône fera régner une sage écono-
» mie dans l'administration des Fi-
» nances, une prudente modération
» dans la levée des Impôts, une droi-
» ture inflexible dans le sanctuaire de
» la Justice, une probité soutenue
» dans toutes les branches du Com-
» merce; dans le Clergé, cet esprit

» de charité, de désintéressement,
» d'humilité qui caractérise les vrais
» Pasteurs; & substituera, chez le
» Militaire, au brutal point d'honneur,
» l'amour de la véritable & solide
» gloire. Que la piété solide & éclair-
» rée paroisse avec éclat sous le Dia-
» dème, & le flatteur se taira; la
» vérité s'approchera avec confiance
» de l'oreille du Prince; notre Nation
» recouvrera ce caractère de franchise
» & de loyauté qui acheve de se per-
» dre avec nos mœurs. Le Courtisan
» respectera la vertu; le sexe s'hono-
» rera de la pudeur; les mœurs préli-
» deront à l'éducation; les Loix,
» recouvrant leur activité, renverse-
» ront ces barrières que l'adulation
» cherche à multiplier, banniront cet
» esprit de servitude qui dégrade les
» ames, & formeront un Peuple de
» Citoyens, qui gagnera, avec la
» liberté de se plaindre, l'avantage de
» n'en avoir pas besoin. L'irreligion
» décorée du nom de Philosophie,
» tremblante, se hâtera de rentrer
» dans les ténèbres de l'ignorance
» présomptueuse & du libertinage
» qui l'ont enfantée ». Les Apôtres

de l'impiété craindront les effets de cette justice, dont M. Moreau (1) a eu l'honneur d'exposer si heureusement la théorie à nos augustes Princes; solides instructions dont le Roi a permis la publication, & dont le premier volume a paru en 1775, sous le titre de *Devoirs du Prince réduits à un seul principe, ou Discours sur la Justice.*

Quelle sécurité ne doit-on pas avoir sous le regne d'un Monarque qui veut qu'on ne fasse pas un secret de l'art du Gouvernement, & que ses Sujets sçachent qu'on lui a enseigné que l'exercice de sa puissance souveraine ne doit avoir pour objet que leur propre bonheur; & que chargé de les défendre, même contre leur propre licence, il doit rétablir & soutenir les mœurs par l'efficacité de ses bons exemples! En effet, comme l'a dit M. Dorat dans l'Ode intitulée: *l'Inoculation,*

Les Rois forment nos mœurs; tout émane du trône,
Le vice & la vertu.

Les Partisans du Théâtre ont beaucoup murmuré contre la Lettre lu-

(1) Historiographe de France, & Bibliothécaire de la Reine.

mineuse & édifiante de M. Gresset que nous venons d'indiquer. Il en est très-mal parlé dans le deuxième tome de l'*Histoire infidelle & dangereuse des Querelles Littéraires*(1). Elle y est donnée comme une *déclamation qui a moins paru le langage du remords que celui de l'amour-propre*. La Lettre de M. J. J. Rousseau contre les Spectacles, n'y est pas mieux traitée. Le *Panégyriste de l'ignorance & des brutes*, y est-il dit, *devoit être le Censeur du Théâtre, l'école de la politesse & du goût*.

M. l'Abbé Irail, à qui cette *Histoire des Querelles Littéraires* est attribuée, (2) ne donne pas une meilleure idée de son jugement & de ses lumières, lorsque dans le même endroit il loue (3) le P. Caffaro d'*avoir eu le courage de s'élever au dessus des préjugés de son état, en écrivant en faveur de la Comédie avec ce ton de force & de véhémence*

(1) L'*Histoire des Querelles Littéraires* parut en 1761. M. l'Abbé Baral en donna dans le temps une Critique sous ce titre : *Lettres d M^{***} sur l'Ouvrage intitulé, Querelles Littéraires*.

(2) Dans la *France Littéraire*, & depuis dans le *Dictionnaire Littéraire de la France*, édit. de 1769, tome I, p. 303; & tome II, p. 484.

(3) *Querelles Littéraires*, tome II.

qu'il n'appartient qu'aux gens persuadés d'avoir.

Il paroît que M. Irail n'a pas, sur les devoirs de l'Etat Ecclesiastique, les mêmes idées que Charlemagne en avoit. « Nous souhaitons, écrivoit cet Empereur aux Evêques de ses Etats, « nous souhaitons que vous » soyez comme doivent l'être des » Soldats de l'Eglise, c'est-à-dire, » des hommes pieux & sçavans, que » vous viviez bien, que vous parliez » bien, & que vous soyez instruits » dans les Lettres saintes. Car, quoi- » que ce soit une meilleure chose de » faire le bien que de le connoître, il » faut cependant le connoître avant » que de le faire (1) ».

(1) *Optamus vos, sicut decet Ecclesie milites, & interiùs devotos & exteriùs doctos, castosque bene vivendo, & scholasticos benè loquendo. Quamvis enim meliùs sit benefacere quàm nosse, priùs tamen est nosse quàm facere. Ceci est extrait d'une Lettre que Charlemagne écrivit à un Abbé du Monastere de Fulde, & elle devoit être communiquée à tous les Evêques & Abbés de la Province, comme l'ordonne cette dernière phrase: Hujus Epistole exemplaria ad omnes Suffragantes tuosque Coëpiscopos & per universa monasteria dirigi non negligas, si gratiam nostram habere vis. Cette Lettre est rapportée dans le cinquième tome du Recueil des Historiens de France, donné par les Bénédictins, page 621.*

De la Motte Houdart a dit (1) que
 » l'Écriture-Sainte ne nous a point été
 » donnée pour nous rendre sçavans,
 » encore moins pour amuser notre
 » imagination, & nous inspirer le goût
 » des plaisirs sensuels; mais qu'il avoit
 » étudié les Livres Saints, comme la
 » science de l'unique nécessaire, &
 » comme la source divine de la doc-
 » trine & des mœurs ».

Si M. *Irail* avoit connu l'Écriture-Sainte, il n'auroit pas avancé qu'elle est favorable au P. *Caffaro*, qu'elle n'a rien tant en recommandation que les jeux, la danse & les Spectacles, & qu'elle fait un mérite à quelques-uns de ses plus saints personnages d'avoir dansé au son du tambour (2).

M. l'Abbé *Irail* n'auroit pas sans doute répété ce sophisme suranné, s'il avoit sçu que du temps de S. *Cyprien* on avoit osé s'autoriser de l'exemple de la danse de *David* pour justifier les Théâtres; mais que S. *Cyprien* répondit à ces faux raisonneurs: « Ne vaut-il pas mieux que ces gens-là

(1) Dans ses *Réflexions sur la Critique*, tome III de ses Œuvres, édition de 1754.

(2) *Querelles Littéraires*, tome II, p. 396.

» n'eussent jamais appris à lire, que
 » de faire un tel usage de leur lecture.
 » Qu'ils sçachent que l'exemple de
 » *David* qui a dansé devant l'Arche,
 » ne favorise en rien les Chrétiens qui
 » assistent aux Théâtres, parce qu'il
 » n'y a rien dans l'exemple de *David*
 » qui soit honteux, ni qui ressente la
 » licence des scènes & des fables dra-
 » matiques (1) ».

(1) *Pudor me tenet præscriptiones eorum in hac causa & patrocinia referre; ubi inquit scripta sunt ista, ubi sunt prohibita? Ante arcam David ipse saltavit. Nabla, cynares, æra, tympana, tibias, cytharas, choros legimus. Cur ergo homini Christiano fideli non liceat spectare quod lieuit divinis litteris scribere? Hoc in loco non immeritò dixerim longè meliùs fuisse istis nullas litteras nosse quàm sic litteras legere. Verba enim & exempla quæ ad exhortationem Evangelicæ virtutis posita sunt ad vitiorum patrocinia transferuntur, Quòd David in conspectu Dei chorus egit, nihil adjuvat in Theatro sedentes Christianos fideles. Nulla enim obscenis moribus membra distorquens desaltavit Græcæ libidinis fabulam. Nabulæ, cynaræ, tibie, tympana, cytharæ Domino servierunt, non voluptatibus. S. CYPR. de Spectaculis.*

Non præcipit Scriptura nisi caritatem, non culpât nisi cupiditatem, & eo modo mores hominum informat, Omnis morbus animæ habet in Scripturis medicamentum suum. Il faut lire les Ecritures-Saintes, comme le faisoit S. Augustin, en demandant à Dieu qu'elles ne lui servissent jamais pour se tromper, ni pour tromper les autres, nec fallar in eis, nec fallam ex eis. Et pour lors elles nous deviennent un miroir qui nous montre nos défauts & les moyens de nous guérir. Utere lectione divinâ vice speculi, Scriptura enim est speculum

L'Abbé Terrasson (1) osa de même, dans ses Dissertations critiques sur l'Iliade d'Homere, justifier l'exposition des objets les plus capables d'irriter les sens. Il alla jusqu'à prétendre excuser la foiblesse de ceux qui se livrent à l'impression de la beauté & aux desirs qu'elle excite; &, à cet égard, il donna pour exemple *Jacob*, en disant que ce Patriarche n'avoit pas été blâmé dans l'Écriture-Sainte, pour avoir préféré *Rachel* à *Lia*. Voilà les Apologistes que nos Théâtres peuvent avoir; aussi cet Abbé Terrasson en a-t-il fait l'éloge dans les mêmes Dissertations. Nos Spectacles sont, selon lui, la meilleure école que les

sæda ostendens, & corrigi docens. Ceux qui osent faire autoriser par l'Écriture-Sainte, un usage licencieux, ne méritent point d'autre réponse que celle que *S. Augustin* fit souvent à *Julien*; ce que vous dites n'est pas vrai, vous êtes un séducteur & un insensé: *Non est verum quod dicis, lingua tua amplexa est dolositatem. erras, & tibi consentientes mittis alios in errorem. Ista non diceres; si tu sanum animum haberes.* S. AUG. contr. Jul.

(1) Jean Terrasson reçu à l'Académie des Sciences en 1707, & nommé en 1721 à une Chaire de Philosophie Grecque au Collège Royal, mourut en 1750. Il étoit frère de *Gaspard Terrasson*, qui mourut à Paris en 1752, après s'être acquis une grande réputation par sa piété & par l'éloquence de ses Sermons.

Princes puissent avoir ; & il soutient que c'est un établissement utile à protéger comme un moyen propre à réparer les breches que la mort fait dans les Etats. Et sur quoi fondeoit-il ce moyen ? sur l'efficacité des maximes amoureuses de nos Drames, & surtout des Opéra de *Quinault* qu'il protégeoit singulièrement. Il ne trouvoit rien à reprendre à des leçons telles que celles-ci :

Aimable jeunesse ;
Suivez la tendresse.

*

C'est pour vous surprendre ,
Qu'on vous fait entendre
Qu'il faut éviter ses desirs ,
Et craindre ses soupirs.
Laissez - vous apprendre
Quels sont ses plaisirs.

*

Les oiseaux vivent sans contrainte ;
En amour ils sont tous
Moins bêtes que nous.

Ce n'est, suivant l'Abbé *Terrasson* ; que pour la commodité de la rime, & par haine pour *Quinault*, que *Despréaux* a traité de *lubrique* cette morale.

Un sçavant Académicien , M. *Dacier* (1), meilleur Philosophe , a relevé avec zele dans la Préface du II^e volume du Manuel d'*Epiète* les opinions scandaleuses de *Terrasson*. Il lui reproche l'abus qu'il faisoit de l'Écriture-Sainte , en ne mettant pas de différence entre la disposition honnête de *Jacob* recherchant en mariage *Rachel* , & celle des Amans de Théâtres qui idolâtrèrent leurs maîtresses , & qui , en étalant leurs feux criminels , donnent des leçons d'une licence effrénée qui ne tend qu'à détruire les moyens légitimes de la multiplication des familles ; & loin d'admettre avec l'Abbé *Terrasson* , que les Poètes dramatiques & les Sirenes , qui en sont les organes , sont les seuls maîtres de morale que les Princes doivent avoir , M. *Dacier* soutient au contraire que les Princes doivent éviter de s'exposer à se laisser

(1) *André Dacier* , né à Castres en 1651 , reçu en 1695 à l'Académie Française & à celle des Inscriptions & Belles-Lettres. Il mourut à Paris en 1722. Il étoit admirateur de l'ancienne Philosophie ; il l'imprima dans sa conduite & ses sentimens ; & il la perfectionna par les principes de la Religion Catholique à laquelle il fut toujours fidèlement attaché depuis l'abjuration qu'il avoit faite du Calvinisme.

féduire par toutes ces personnes préparées pour prendre les ames par la séduction de leurs charmes & de leurs talens. Mais revenons à M. l'Abbé *Irail*.

C'est à la rétractation du P. *Caffaro* que M. *Irail* auroit dû donner des louanges. C'est alors que ce Religieux montra du courage. On pouvoit lui appliquer ce que S. *Ambroise* disoit d'un grand Roi : il a eu des foiblesses qui ne sont que trop ordinaires aux Rois ; mais il s'en est repenti, ce qui leur arrive rarement ; *erravit, quod solent Reges ; pœnituit, quod non solent.*

M. l'Abbé *Meusy* a observé avec raison dans le second tome du *Code de la Religion & des Mœurs*, page 383, que l'Auteur de l'Ouvrage intitulé : *Querelles Littéraires*, auroit dû y dire quelque chose de la rétractation du P. *Caffaro*. Mais que pouvoit en dire M. l'Abbé *Irail*, après avoir loué le P. *Caffaro* d'avoir fait l'apologie des Théâtres, & l'avoir appelé pour cette raison un *religieux Philosophe* (1) ?

Néanmoins il a hazardé ces mots :

(1) *Querelles Littéraires*, tome II,

*L'Archevêque de Paris [NOAILLES] exigea du P. Caffaro une rétractation authentique. M. Irail laisse à douter si elle a eu lieu. Il paroît qu'il ne s'est pas intéressé à s'instruire du fait. Cependant, comme Historien, il y étoit obligé. Il auroit appris que le P. Caffaro ne fit que suivre l'inspiration de sa conscience, en donnant sa rétractation; & qu'ayant satisfait à ce devoir le 11 Mai 1694, c'étoit M. de Harlai qui étoit alors Archevêque de Paris, & non M. de Noailles, qui ne lui succéda qu'au mois d'Août 1695. M. Irail paroît si attaché à l'erreur rétractée par le P. Caffaro, qu'il a osé avancer dans le même tome, p. 395, que si Racine & Quinault eussent déposé leurs scrupules dans le sein d'un Casuiste tel que le P. Caffaro, ils n'eussent jamais abandonné le Théâtre. M. l'Abbé Irail auroit dû plutôt conclure que ces deux Poètes célèbres auroient eu le plus grand mépris pour un Casuiste qui auroit voulu les détourner de leur juste repentir. Mais on a beaucoup d'autres erreurs à reprocher à l'Ouvrage intitulé : *Quelques Littéraires*. Elles ont été rele-*

pour & contre les Théâtres. 355
vées dans un Recueil de neuf Lettres imprimées, dont huit sont de M. l'Abbé Baral, & une de D. Clémentet, Bénédictin. Celle-ci commence à la page 42. Il est parlé de ces Lettres dans l'Histoire Littéraire de la Congrégation de Saint-Maur, que D. Tassin a donnée en 1770, & qui est aussi intéressante pour la Littérature, qu'honorable pour cette célèbre Congrégation.

Sunt clari hodieque & qui olim nominabuntur.

QUINT. lib. X, cap. XI.

Au reste, il a échappé à M. Irail un aveu très-défavorable aux Théâtres, lorsqu'il dit (1) que la Religion & la législation ont toujours réprouvé la profession des Comédiens, & que cet accord des Magistrats & des Casuistes pourroit donner lieu à de sérieuses réflexions.

M. l'Abbé Irail puisse-t-il en faire d'assez bonnes pour imiter le repentir du P. Caffaro ! car il faut aimer les hommes & ne haïr que leurs erreurs : *Diligite homines, interficite errores.*

(1) Querelles Littéraires, tome II,

LETTRE d'un ancien Officier de la Reine, à tous les François, sur les Spectacles; [par M. Trebuchet] Paris, 1759.

RÉFLEXIONS Morales sur les Spectacles, par M. de Jean, Prieur de Longuy, 1760, in-12.

LETTRE d'un Curé du Diocèse de*** à M. de Marmontel, sur son Extrait critique de la Lettre de M. J. J. Rousseau à M. Dalember; Paris, 1760.

L'Auteur de cette Lettre est M. Secouffe, Curé de la Paroisse de Saint Eustache de Paris, si dignement remplacé depuis 1771, par M. Jean-Jacques Poupart, qui réunit toutes les qualités de l'esprit & du cœur, qui rendent un Pasteur précieux à son troupeau.

LETTRES HISTORIQUES & Critiques sur les Spectacles, à Mlle Clairon, Actrice de la Comédie Française; dans lesquelles on prouve que les Spectacles sont contraires aux bonnes mœurs. Avignon, Paris, 1762.

Ces Lettres sont une bonne critique de la Consultation que M. Huerne

de la Motte avoit adressée à M^{lle} Clairon : on y a fait imprimer à la fin l'Arrêt du Parlement de Paris, du 22 Avril 1761, qui condamne la Consultation.

L'Auteur de ces Lettres est le P. *Joseph-Romain Joly*. Il en a donné tout le fonds sous une forme différente, dans le troisieme tome d'un autre de ses Ouvrages, qui a pour titre : Conférences sur les principaux sujets de la Morale Chrétienne. *Paris, 1768.*

LE DICTIONNAIRE UNIVERSEL des Sciences Ecclésiastiques, par le R. P. *Richard*, & autres Religieux Dominicains, imprimé chez *Jombert* en 6 vol. *in-fol.* On y trouve au mot *Spéctacles*, une suite méthodique des meilleurs principes sur cette matiere.

DE L'EDUCATION CIVILE, par M. *Garnier*, Prof. au College Royal, & de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres ; *Paris, 1765.*

Le troisieme Chapitre de ce solide Ouvrage contient les réflexions les plus justes contre la prétendue utilité morale de nos Spéctacles. On

ſçait que les Poètes Dramatiques attribuent à leur art la gloire d'avoir triomphé de la barbarie, & d'avoir adouci les mœurs publiques. M. Garnier eſt bien éloigné d'en convenir.

» C'eſt véritablement un grand ſervice, leur dit-il, ſi en adouciſſant les mœurs, vous les avez rendues meilleures & plus pures. Mais ſi vous ne les aviez adoucies qu'en les amolliſſant, ſi votre magie n'avoit ſervi qu'à transformer des tigres & des lions en des renards & en des ſinges; le beau ſecret que vous auriez trouvé!... Vous vous vantez d'être les Précepteurs de la Nation. Eh bien! dites-nous donc depuis plus d'un ſiècle que nous prenons de vos leçons, avons-nous fait bien des progrès dans le chemin de la vertu? Les hommes parmi nous ſont-ils devenus plus appliqués à leur devoir & plus délicats ſur leur réputation? Les femmes ſe reſpectent-elles davantage? Les enfans ſont-ils plus ſoumis à leurs parens? L'union regne-t-elle davantage dans les familles? Les droits de l'amitié ſont-ils mieux connus & plus reſpectés?

» La patrie a-t-elle acquis un plus
» grand nombre d'illustres défenseurs?
» Enfin ceux qui vous fréquentent,
» valent-ils mieux que ceux qui vous
» négligent? Tâchez sur-tout de nous
» prouver bien clairement ce dernier
» point; car j'observe que les parens
» qui s'occupent de l'éducation de
» leurs enfans, vous redoutent étran-
» gement; que les personnes à qui leurs
» places prescrivent de la gravité &
» de la décence, craindroient d'être
» surprises dans les temples où l'on dé-
» bite si pompeusement vos maximes;
» que bien des gens sensés s'y en-
» nuient; que vos Prêtres & vos Prê-
» tresses ne jouissent pas encore des
» droits que les Loix accordent au
» dernier des Citoyens..... J'ouvre
» vos Livres, & je ne trouve par-tout
» que certaines amours romanesques
» dont l'absurdité & la triste unifor-
» mité sont encore les moindres dé-
» fauts. Le devoir & la vertu sont
» dans vos Pieces de malheureuses
» victimes que vous parez de quelques
» fleurs pour faire à l'amour un sa-
» crifice plus éclatant. Comment avez-
» vous remplacé le chœur des An-

» ciens ? Par des confidens & des con-
» fidentes que je n'oserois nommer
» par leur nom , & qui semblent n'a-
» voir d'autres fonctions que de cor-
» rompre ceux qu'ils conseillent.....
» Quels modeles osez-vous offrir aux
» femmes ? des *Phedres*, des *Cléopatres*,
» des *Hermiones* , des *Roxanes* , des
» *Eriphiles* , &c. Voudriez-vous avoir
» de pareilles héroïnes pour filles &
» pour femmes ? Enfin que peuvent
» faire de mieux ceux qui vont vous
» entendre , que d'armer leur cœur
» contre des impressions funestes à
» leur repos , & d'oublier si parfaite-
» ment ce qu'ils viennent d'appren-
» dre , qu'il ne leur en reste aucun
» souvenir en rentrant dans le sein de
» leur famille ? Mais on ne peut espérer
» cette modération de cette foule de
» jeunes gens que l'on voit si ordi-
» nairement se pâmer au doux chant
» des *Sirenes*. Ils passent bientôt de
» l'image à la réalité , & finissent par
» s'énerver l'ame & le corps. Les
» moins coupables sont ceux qui
» cultivent la musique & la danse ,
» qui sont idolâtres de leur figure , &
» qui veulent plaire aux femmes en
» s'efforçant

» s'efforçant de leur ressembler. Et
» cependant ces gens sont pourvus
» de charges, sans qu'ils songent aux
» moyens de les bien remplir..... Qui
» consolera la patrie en proie à des
» ames de boue? Qu'un Cordonnier,
» qu'un Tailleur fassent mal une chaus-
» sure ou un habit; c'est un malheur
» facile à réparer, & qui retombe à
» la fin sur eux-mêmes: mais qu'un
» homme en place se conduise mal,
» la patrie entiere s'en ressent, & sou-
» vent la plaie devient incurable.....
» Qu'on ait donc soin d'inculquer de
» bonne heure aux jeunes gens qu'ils
» ne sont point faits comme de vils
» animaux, pour se procurer des sen-
» sations voluptueuses; que leur rai-
» son est le flambeau qui doit les
» éclairer; que cette raison, épurée
» par la Religion, dicte des devoirs;
» que la satisfaction qui provient des
» actions vertueuses, est le plus grand
» de tous les plaisirs, & le seul per-
» manent; qu'un homme qui néglige
» sa raison, est plus à plaindre que ce-
» lui qui renonceroit volontairement
» à l'usage de ses yeux; qu'il est aussi
» impossible d'être heureux avec une

» ame souillée de vices , que de se
 » bien porter avec un corps couvert
 » d'ulceres; que la science est la source
 » ce des biens, comme l'ignorance
 » est la source de tous les maux ».

LES CAUSES DU BONHEUR PUBLIC,
 par M. l'Abbé Gros de Besplas. La première édit. in-8°. parut en 1768; la 2^e en 1774, en 2 vol. in-12. Cet Ouvrage [dont il a déjà été parlé page 172 de nos Lett.] est composé de bonnes spéculations politiques, économiques & morales; il paroît que l'Auteur a eu en vue d'en faire comme la Philosophie des Princes.

Le Chapitre XI du premier tome regarde le Théâtre, considéré dans ses rapports avec les mœurs des Grands & avec les mœurs générales.

L'Auteur y peint les suites funelles de la corruption de nos Théâtres.
 » Cette école, dit-il, qu'on prétend
 » être destinée à inspirer la vertu, est
 » devenue celle du vice. Les Grands
 » doivent se l'imputer. Ils ont trop
 » relevé la profession de Déclamateur
 » & d'Histriion. Le goût du Théâtre
 » fut toujours l'écueil de la vertu des
 » Nations; & chez la nôtre, jusqu'où

» n'est-il pas porté? Des femmes d'un
» rang éminent rompant l'auguste
» silence de la vie domestique, trans-
» forment l'intérieur de leur Palais
» en Théâtre, & deviennent des Ac-
» trices.... Des hommes de même
» caractère, intéressés peut-être à les
» avilir, suivent leurs traces.... En-
» fin, ligués avec le libertinage, ils
» abandonnent jusqu'à cette gravité
» imposante qui offroit du moins au-
» trefois l'apparence de la vertu, au
» défaut de la vertu elle-même....
» Les Théâtres ont fait une mortelle
» plaie à la société. C'est à la corrup-
» tion qui y regne qu'il faut attribuer
» la cause de ce célibat impur &
» monstrueux qui s'est introduit dans
» toutes les conditions, & qui enve-
» loppe dans son débordement le
» mariage même.... De là provien-
» nent les antipathies des époux,
» l'abandon des enfans & les sépara-
» tions de ceux que le Ciel a unis.....
» On a souvent dit que les Grands
» s'étoient avilis en s'alliant avec les
» riches. Mais ces tiges augustes rani-
» mées par ce secours extraordinaire,
» & unies à des épouses vertueuses,

» reprennent au moins quelquefois
 » leur splendeur première. Mainte-
 » nant enfoncées dans le limon de la
 » débauche, elles ne produiront que
 » des fruits empestés. Trop heureuse
 » la société, si leur stérilité est la suite
 » de ce nouveau genre d'incontinen-
 » ce.... Après l'amour des époux,
 » comment les autres vertus auroient-
 » elles échappé au naufrage ? L'intérêt
 » & le plaisir ont tout ravagé. Rien n'é-
 » mane de la vertu ; tout part de l'inté-
 » rêt, & des passions qu'il allume....
 » L'amitié est reléguée avec la vertu ;
 » les cœurs ne reposent plus sur les
 » cœurs..... Elle a été transformée
 » en respects, en devoirs, en égards,
 » en bienfaisances, en commerce de
 » dissipation & de fêtes. *Galba*, dit
 » *Tacite*, voulut rétablir l'ancienne
 » vertu ; mais il n'étoit plus temps ».

M. l'Abbé *Gros de Besplas* présume
 que nous ne sommes point parvenus
 à ce terme, & qu'il est encore temps
 de nous rappeler les anciennes mœurs.
 Et pour opérer ce changement, il
 propose la réformation du Théâtre,
 qu'il regarde comme un moyen poli-
 tique à conserver. Il cite la Tragé-

die de *Polyeucte* comme capable de donner des héros à la Religion : mais cette Piece a essuyé des reproches ; & même , suivant le témoignage de M. de *Voltaire* que nous avons cité [pag. 89 de nos Lettres] , il est évident que si dans cette Tragédie , *Corneille* n'avoit point parlé aux passions des Spectateurs plutôt qu'à leur raison , il n'auroit pas obtenu leurs applaudissemens.

Le célèbre *Mariana* , Jésuite , eut occasion de discuter la cause des Théâtres dans son fameux Ouvrage [*De Rege & de institutione Regis*]. On sçait que ce Livre [dont les exemplaires de 1599 sont devenus si rares] mérita la censure de la Faculté de Théologie de Paris & du Parlement , pour quelques propositions que le fanatisme du temps avoient introduites , & qui avoient armé les *Jacques Clément* & les *Ravaillac* contre *Henri III* & *Henri IV*. Cet Ouvrage n'auroit mérité que des éloges , si l'Auteur avoit été aussi exact sur la fidélité due aux Rois , que sur les Théâtres publics. Il y a très-bien traité ce dernier objet , non seulement en Ministre de l'Eglise , mais encore en bon spéculateur poli-

tique. Nous avons cru devoir en citer quelques pensées (1). Elles se réduisent à prouver ce qui a été dit tant de fois, que les Spectacles Dramatiques sont, par leur nature & par tout ce qui en est l'accessoire, une source de corruption pour les mœurs; que les Drames n'ont presque toujours pour sujets que des scènes & des intrigues scandaleuses, qui deviennent plus nuisibles à proportion que le Poëte & les Acteurs excellent dans le funeste talent d'émouvoir les sens & l'ame des Spec-

(1) *Publicam ludorum insaniam, quæ Spectacula nominantur, multis argumentis, & majorum testimoniis confirmavimus, nihil esse aliud quàm officinam impudicitiae, atque improbitatis, ubi omnis ætatis, sexus & conditionis homines depravantur, simulatque & ludicris actionibus ad vitia vera informantur. Admonentur enim quid facere possint, & inflammantur libidine, quæ aspectu maximè & auribus concitatur: puellæ præsertim & juvenes, quos intempestivis voluptatibus insci grave est, atque Reipublicæ christianæ exitiale malum. Quid enim continet scena, nisi virginum stupra, & mores prostituti pudoris sæminarum, lenonum artes atque lenarum, ancillarum & servorum fraudes versibus numerosis & ornatis explicata, sententiarum luminibus distincta, eoque tenacius memoriæ adhærentia, quarum rerum ignorantia multò commodior est?.. Mulieres excellenti pulchritudine, eximia actionum venustate & gratiâ inducuntur in Theatrum; quod maximum est incitamentum libidinis, & ad corrumpendos homines potissimum valet. « Deus enim, ait S. Basilus, libro de Virginit. cum conderes animantes in » utrumque sexum distinctas, æstrum mutua cupiditatis » inseruit, inter homines maximè quæ se invicem appetent, majorem multò in viro: quoniam sæminim de » ejus latere formatam diligit ut proprium membrum, » & ad eam toto impetu rapitur; sic sæmina in se quam-*

tateurs. *Mariana* soutient que si parmi les Ministres de l'Eglise il y en a qui osent sur cette matiere être les patrons de la licence, il est aisé de les confondre par une foule d'autorités, & de démontrer que leur opinion n'est fondée que sur une lâche complaisance pour le goût dépravé de la multitude; foiblesse que les Philosophes du Paganisme auroient rougi de se permettre. Il décide que les Théâtres devroient être proscrits dans un sage

» *dam virtutem habet, miramque potestatem trahendi*
 » *ad se virum, non secus ac magnes, cum ipse non mo-*
 » *veatur, ferrum ad se rapit*». Contra hanc potissimum
 cupiditatem pugnare debent quicumque pudicitiae dignitatem consequi student, nunquam interrupto usque ad vitæ finem certamine. Quod an ii faciant, qui tanto studio ad Theatra concurrunt, pius & modestus Lector secum ipse consideret! . . . Si duorum optio danda esset, mallem ab Histronibus profanas fabulas agi, quam sacras Historias; quoniam cum decore ac honestate eos facere non posse, persuasum planè habeo, tum ob eorum vil'itatem & dedecus, tum ob fœdissimos mores, paremque actionum, levitatem & turpitudinem: censeo Principi vel maximè curæ fore, ne aut ipse suo exemplo auctoritatem conciliet Theatri licentiæ, si frequenter intersit Spectaculis, audiatque libenter fabulas, præsertim quæ ab Histronibus venalibus exhibentur: & quoad fieri poterit, de totâ Provinciâ exturbet eam pravitatem; neque concedat mores suorum eâ turpitudine depravari. Hoc nostrum vorum est destinataque sententia. Verùm Populi levitas & peccantium multitudo, quasi moles quædam opponitur. Tum auctoritas eorum qui communi errori patrocinantur. Et est excusatio furoris multitudo insanorum. . . . Excæcat prava consuetudo animos: & quæ passim fieri videmus defendere conantur quidam licentiæ patroni, magni scilicet theologi, quasi

Gouvernement, comme n'étant propres qu'à énerver les sujets par la volupté; & que si l'on est forcé de les tolérer pour condescendre à la fureur d'une multitude d'insensés, il faut que le Prince évite d'honorer de sa présence ces jeux scandaleux, & qu'il ne souffre point qu'on y représente des sujets qui tiennent à la Religion. En effet, comme M. l'Abbé Gros de Besplas l'a observé énergiquement dans

juri & æquitati consona, otio & litteris abutentes: quos redarguere facile erit testimonio & auctoritate veterum Theologorum in hac re non discrepantium; à quibus discedere nostræ ætatis Theologos velle non putamus. Has omnes simulatæ veritatis præstigias retegere non erit difficile, multitudinem à furore retinere difficilius erit, nisi publica accesserit auctoritas, quorum interest magistratuum. Est Principum munus resistere levitati multitudinis & perditorum hominum temeritati... Censeo nullam certam sedem Histronibus extruendam publicè, domum aut Theatrum, quamvis lucri parte locatum unde inopes alantur, aut quod in alias publicas utilitates impendatur... Histronum numerus, extructo certò Theatro per urbes & oppida, immensum augebitur pondus iners atque inutile.... Quis enim juvenes aut milites aut Senatores avellet ab ea vanitate? Ad Theatrum, relicto opere quotidiano, concurrent, Fœminæ viros contemnunt, & familiam præ cupiditate spectandi, quod scimus hoc tempore contingere..... Saltem, quoad fieri poterit, minori ætate pueri & puellæ arceantur ab iis Spectaculis, ne à teneris Reipublicæ seminarium vitii inficiatur, quæ gravissima pestis est. Denique Populus intelligat Histrones non probari à Republica; sed Populi oblectationi atque importunis precibus dari: quæ cum non potest quæ sunt meliora obtinere, solet aliquando minora mala tolerare, & populi levitati aliquid concedere. MARIAN, de Rege & Regis instituti, lib. III, c. 15.

une des notes de son chapitre des Spectacles. « La sainte Morale transférée sur le Théâtre, ne peut dans ce sol empesté produire que des fruits pernicioeux. Sa place véritable & naturelle est dans la chaire, où environnée de la majesté de Dieu, nourrie d'une onction qui la rend si touchante & si auguste, elle déploie toute sa dignité & toute sa force; mais au Théâtre, c'est un sel affadi.

Comme M. l'Abbé Gros de Besplas n'a parlé des Théâtres que relativement à ses spéculations politiques, nous allons ajouter ici ce que Bodin en pensoit. On connoît le caractère de ce dangereux Ecrivain, qui mourut de la peste, en 1596, à Laon, où il étoit Procureur du Roi. Il paroît que c'est de ses Ouvrages, & sur-tout de sa *Méthode pour étudier l'Histoire*, que M. de Montesquieu a pris l'idée de ce système qui règle sur l'échelle des climats les mœurs & la religion des peuples.

Il n'est pas douteux que la différence des latitudes produit des différences entre les hommes, soit pour les qualités des corps, soit pour certaines fa-

cultés de l'ame; mais il n'en peut résulter aucune influence relativement aux actions libres. Rien n'est plus dangereux qu'une doctrine qui enseigne à respecter toutes les Religions, comme dictées par les propriétés du climat; à excuser tous les actes qu'elles commandent ou qu'elles permettent; & à proscrire, comme incompatibles avec la nature du climat, plusieurs pratiques fondées sur les préceptes ou sur les conseils de la Religion Chrétienne.

Ce système (1) a paru merveilleux aux Matérialistes, qui n'attribuent nos facultés intellectuelles qu'à des modifications de la matiere; de sorte que, selon eux, l'existence des ames est une chimere, & l'homme ne differe du singe que par l'organisation matérielle. Ce n'est pas après avoir été endoctriné par une pareille philosophie, qu'on dira ce que le célèbre *Bouchardon*, enthousiasmé de la lecture d'*Homere*; disoit à l'illustre Antiquaire, M. le Comte

(1) Les principes de M. de *Montesquieu* sur l'influence des climats, sont très-bien combattus dans un Ouvrage que M. l'Abbé *Floris* a donné en 1774 sous ce titre: *Les Droits de la vraie Religion, soutenus contre les maximes de la nouvelle Philosophie*; en 2 volumes in-12.

de Caylus : Depuis que j'ai lu ce Livre, les hommes ont quinze pieds ; la nature s'est accrue pour moi. Mais c'est la Religion chrétienne qui nous rehausse réellement & bien davantage , lorsqu'elle nous enseigne que notre ame est, non une vapeur déliée, ou un air subtil, mais une substance spirituelle & immortelle, qui, comme un miroir, doit recevoir & réfléchir l'image de toutes les perfections de Dieu ; c'est-à-dire, « que la vie de l'ame, » comme le dit M. Bossuet, doit être » une imitation de celle de Dieu ; » qu'elle doit vivre comme lui de » raison & d'intelligence, & qu'elle » est destinée à lui être unie, en le » contemplant & en l'aimant. *Disc. sur l'Hist. univ. Tam magnum bonum est natura rationalis, ut nullum sit bonum quo beata sit, nisi Deus.*

Bodin qui, dans ses rêveries politiques, tolere toutes les Religions, excepté la Religion chrétienne dont il étoit ennemi, desiroit plutôt la suppression que la réformation des jeux de Théâtre. Il pensoit sur cet objet comme les anciens Législateurs des Grecs, dont on a ci-devant parlé

p. 57 de nos Lett. «Les jeux scéniques,
» dit-il (1), sont une peste de la Répu-
» blique des plus pernicieuses qu'on
» sçauroit imaginer. Car il est d'expé-
» rience qu'il n'y a rien qui gâte plus
» les bonnes mœurs & la simplicité
» & bonté naturelle d'un peuple. Ce
» qui a d'autant plus d'efficace & de
» puissance, que les paroles, les accens,
» les gestes, les mouvemens & actions
» conduites avec tous les artifices
» qu'on puisse imaginer, laissent une
» impression vive en l'ame de ceux
» qui tendent là tous leurs sens. Et
» pour faciliter encore plus cette im-
» pression, l'on met toujours à la fin
» des Tragédies comme un poison ès
» viandes, la farce ou Comédie. Quand
» les jeux de Théâtre seroient toléra-
» bles aux pays méridionaux pour être
» d'un naturel plus pesant & mé-
» lancolique, & pour sa constance
» naturelle, moins sujets à changer,
» si est-ce que cela doit être défendu
» aux peuples tirant plus vers le Sep-
» tentrion, pour être de leur naturel
» sanguins, légers & volages, & qui

(1) Dans le sixieme Livre de sa Républ.

» ont presque toute la force de leur
 » ame dans l'imagination du sens com-
 » mun & brutal. Mais il ne faut pas
 » espérer que ces jeux soient défen-
 » dus ou empêchés par les Magistrats;
 » car ordinairement on en voit qui
 » sont les premiers à ces jeux.

On a ci-devant vu page 112, que sous *Charles VIII* les Magistrats ne méritoient pas le reproche que *Bodin* faisoit à ceux de son temps. Mais chaque siècle a eu ses *Catons* & ses *Scipions*. On sçait avec quelle chaleur ce dernier, qui étoit *Scipion l'Africain*, s'éleva contre l'usage où l'on étoit de son temps, de se servir des Comédiens pour apprendre aux jeunes gens à danser, à chanter ou à déclamer; exercices, dit-il, qui auroient paru honteux à nos ancêtres, qui n'auroient point voulu, pour la moindre partie de leur éducation, confier leurs enfans à des gens décriés par leur profession ou par leur conduite (1) : mais comme l'a dit *M. de Montesquieu* [*Espr. des Loix. l. 7, c. 10*], pour

(1) *Eunt in ludum Histrionum, discant cantare & saltare, quod majores nostri ingenuis probro duci voluerunt.*
 MACROB. Saturn. lib. 2, c. 8.

juger de la violation des mœurs, il faut en avoir. Les Magistrats de Rome en avoient encore, lorsque sous le Consulat de *Sp. Postumius Albinus*, ils appelloient conjuration contre la République, les Assemblées où l'on corrompoit les mœurs des femmes & des jeunes gens (1).

C'est sans doute relativement à l'impossibilité morale de supprimer les Théâtres, que M. de *Besplas* en demande au moins la réformation. Elle est nécessaire à plus d'un égard. Car pour se borner au genre qui auroit dû être le moins dangereux, combien chez tous les Modernes la Tragédie a-t-elle toujours été éloignée de ce qu'elle étoit dans les beaux jours d'Athènes, qui finirent sous Alexandre ! Elle ne se proposoit alors que l'instruction des Citoyens. Elle avoit même des rapports avec la Religion & l'administration politique du pays, comme on l'a ci-devant dit page 97.

(1) *Ad opprimendam Rempublicam clandestinæ conjurationes sunt cætus isti, ubi quisque, quò naturâ pronioris libidinis est, paratam voluptatem habet, . . . Inde, quicquid his annis libidine, quicquid fraude, quicquid scelere peccatum est, scitote ortum esse. Tit. Liv, lib. 39.*

C'est par cette considération que les Magistrats de l'Aréopage pouvoient composer des Tragédies ; au lieu qu'il y avoit une Loi expresse qui leur défendoit de faire des Comédies. M. le Franc de Pompignan nous a donné une belle idée (1) de ces Tragédies anciennes, composées par des Philosophes & par des hommes d'Etat (2) ; & en comparant ces Drames avec ceux de notre siècle, qui a prostitué les Lettres & les Arts à la mollesse, au luxe & à la volupté, cet Académicien fait des réflexions dignes d'un Poëte Philosophe.

« Je ne pense point sans étonnement, dit-il, au prodigieux avantage que les Payens ont sur les Chrétiens à l'égard de la morale du Théâtre..... Tout ce qui pouvoit avilir l'ame, étoit banni des anciennes Tragédies Grecques. *L'Hippolyte*

(1) Dans sa Dissertation en forme d'avertissement, qui est au commencement de sa traduction des Tragédies d'*Eschyle*, qui a paru en 1770.

(2) *Eschyle* avoit été disciple de *Pythagore*, & il servit dans les batailles de *Marathon* & de *Salamine*. *Sophocle* fut Magistrat & Militaire ; il fut associé à *Periclès* dans la guerre contre les *Lacédémoniens*. *Euripide*, élève de *Socrate*, fit le voyage d'*Egypte* avec *Platon*.

» d'*Euripide* est , à proprement parler ;
» la seule où l'amour agisse ; on ne
» l'employoit pas pour exciter la ter-
» reur & la pitié. Les Auteurs Dra-
» matiques mettoient en œuvre d'au-
» tres ressorts. Ils n'exposent sur le
» Théâtre les malheurs & les crimes
» de l'humanité , que pour rendre les
» hommes plus sages & plus ver-
» tueux. Les mœurs de nos Tragé-
» dies opposées aux mœurs de la Tra-
» gédie Athénienne , ont un caractère
» mou qui se fait jour à travers le pa-
» thétique & la terreur dont nos meil-
» leurs Pièces sont remplies. C'est
» que le Théâtre a pris les mœurs de
» la Nation , comme il contribue à
» son tour à les amollir & à les
» énerver.

» Il n'y a point en cela d'exception
» à faire de Nation ni d'Auteur ;
» François , Anglois , Espagnols , Ita-
» liens , Habitans du Nord , *Corneille* ,
» *Racine* , tous se réunissent pour con-
» sacrer à l'amour la muse de la Tra-
» gédie.

» Il y a toujours de la conformité
» entre l'humeur d'un peuple & le
» genre de ses Spectacles. Où les deux

» sexes sont galans, frivoles, volup-
 » tueux, il faut que le Théâtre ensei-
 » gne & respire le plaisir, qu'il nour-
 » risse les passions, qu'il les rende in-
 » téressantes jusques dans leurs égare-
 » mens, & qu'il fasse de l'amour la
 » foiblesse des grands cœurs.

» La conjuration de *Cinna* sera
 » échauffée par l'amour d'*Emilie*; *Pauline*
 » sera fidelle à son époux, mais
 » elle aimera *Sévere*. *Cesar* menera de
 » front le renversement de la Répu-
 » blique & le concubinage de *Cléopatre*.
 » Le vieux *Sertorius* voudra sé-
 » duire une jeune femme éperdue-
 » ment amoureuse de son mari. Voilà
 » les mœurs de la Tragédie chez le
 » plus grave & le plus sublime de nos
 » Poètes. Nous donnons à *Melpomene*
 » la ceinture de *Venus*. Pour pu-
 » rifier notre Théâtre, nous disons
 » que les foiblesse y sont combattues
 » par le remords, condamnées par la
 » raison, convaincues par l'honneur,
 » punies par l'événement; que le con-
 » trepoison marche à côté du venin,
 » & que la vertu triomphe toujours.
 » Mais ce raisonnement n'est que spé-
 » cieux. Quels Prédicateurs ont ja-

» mais canonisé le vice ? Et cependant
 » parmi nos Prédicateurs, combien
 » n'en voit-on pas qui le couvrent de
 » fleurs ; en croyant l'accabler de fou-
 » dres, lui ôtent sa difformité, l'em-
 » bellissent presque, & par des por-
 » traits passionnés & par des descrip-
 » tions fleuries, ils le font rentrer
 » dans des cœurs d'où la parole Evan-
 » gélique devoit l'arracher ! Si tel est
 » l'effet de ces instructions trop peu
 » chrétiennes, quel sera celui d'un
 » Théâtre où l'on prête à nos foibles-
 » ses les attraits séduisans de la Poé-
 » sie, & la chaleur de l'action ? Avec de
 » pareils remèdes, on rend incurable
 » le mal qu'on prétend guérir ».

Nos jeux de Théâtre ne sont pas
 seulement vicieux dans leur cons-
 titution morale ; ils ont aussi de
 grands défauts dans leur constitution
 littéraire. Et leur imperfection à ce
 dernier égard a son avantage, en ce
 qu'elle doit diminuer les regrets de
 ceux qui, pour conserver leurs
 mœurs, ne se permettent pas la fré-
 quentation des Spectacles.

Le célèbre M. de Fenelon, Arche-
 vêque de Cambrai, donne à entendre,

dans sa Lettre à l'Académie François-
se, que par une considération philo-
sophique il ne s'intéressoit pas à la
réforme des fautes graves que les Lit-
térateurs éclairés ont à reprocher à
la plupart de nos meilleurs Poèmes
Dramatiques. « Je ne souhaite pas,
» dit-il, qu'on perfectionne les Spec-
» tacles, où l'on ne représente les pas-
» sions corrompues que pour les allu-
» mer. Nous avons vu que Platon &
» les sages Législateurs du Paganisme
» rejettoient loin de toute Républi-
» que bien policée les fables & les
» instrumens de musique qui pou-
» voient amollir une Nation par le
» goût de la volupté. Quelle devoit
» donc être la sévérité des Nations
» chrétiennes contre les Spectacles !
» Loin de vouloir qu'on perfectionne
» les Théâtres, je ressens une véritable
» joie de leurs défauts littéraires. Nos
» Poètes ont rendu les Spectacles lan-
» guissans, fades & doucereux comme
» les Romains. On n'y parle que de
» feux, de chaînes & de tourmens.
» On y veut mourir en se portant bien.
» Une personne très-imparfaite est
» nommée un Soleil, ou tout au

» moins une Aurore. Ses yeux sont
 » deux astres. Tous les termes sont
 » outrés. Tant mieux ».

L'art Dramatique ne s'est pas perfectionné depuis M. de Fenelon ; & afin qu'on n'attribue pas cette opinion à un préjugé d'une Philosophie cynique, on va citer les Historiographes & les maîtres de l'art.

« Notre Comédie, disent MM. Par-
 » fait (1), n'est pas propre à amuser
 » les personnes sensées, & à corriger
 » le ridicule des hommes. Elle n'offre
 » que du faux merveilleux, que des
 » scènes décousues, que des intrigues
 » compliquées, que des événemens qui
 » ne sont pas amenés, ou que des
 » farces dignes tout au plus d'avoir le
 » peuple pour Spectateur.

» On ne voit pas une imagination
 » sage en inventer les sujets, un juge-
 » ment bien réglé en tracer les des-
 » seins ; on n'y voit pas les graces na-
 » turelles & piquantes, l'enjouement
 » fin & délicat tenir le pinceau ; enfin
 » notre Comédie n'est pas un tableau
 » vrai & animé.

(1) Dans l'Histoire du Théâtre François.

» Egarés par l'imagination, dit
» Madame Riccoboni (1), nous perdons
» les traces du sentiment & de la
» vérité. Et si nous ne retournons sur
» nos pas, il est à craindre que le goût
» dominant ne nous replonge dans la
» barbarie des premiers siècles.

» C'est où nous conduiront ces mer-
» veilleux, qui, selon M. de Querlon,
» (2) croient avoir fait des découvertes
» pour nous avoir apporté le goût faux,
» maniéré, petit, puérile ou sauvage,
» atroce, *stravagante*, *sfrenato*, & les
» nouveaux genres de Pantomimes.....
» La corruption du goût tient plus
» qu'on ne pense aux mœurs. Et l'in-
» fluence qu'on attribuoit à la Musi-
» que sur celle des Grecs, tous les
» arts l'ont aujourd'hui sur les nôtres.
» Ils ne portent aux yeux, aux oreil-
» les & à l'esprit que l'image & le sen-
» timent de la volupté qu'ils respirent.

» Il est prodigieux, dit M. Dar-
» naud (3), combien nous sommes li-

(1) Dans son nouveau Théâtre Anglois.

(2) Feuilles Hebdomadaires des Provinces de l'année 1770.

(3) Dans sa Lettre sur sa Tragédie d'Euphémie, dont la deuxième édition parut en 1768.

» vrés à tout genre d'imposture. Il est
» des bornes dans tous les arts au-delà
» desquelles se trouvent le gigantes-
» que, l'extravagant, l'absurde, en un
» mot le faux & l'opposé du naturel.
» Et ces bornes si sages, nous les avons
» passées. Nous ressemblons précisé-
» ment à ces femmes qui, à leur en-
» trée dans le monde, mettent si peu
» de rouge, qu'on peut douter si ce
» ne sont pas leurs propres couleurs.
» Ensuite leurs yeux s'accoutument à
» cet éclat étranger, & elles en abu-
» sent au point qu'elles se défigurent.
» Tout meurt sous les efforts d'un art
» corrupteur. Nos Pièces de Théâtre
» sont défectueuses. Les développe-
» mens y sont vicieux. Les scènes ne
» sont qu'indiquées. Les entrées & les
» sorties, une des premières règles de
» l'art Dramatique, sont totalement
» négligées. Les coups de Théâtre
» n'ont jamais été amenés avec plus de
» mal-adresse. La Nature est par-tout
» affichée au bel esprit, & l'on craint
» sur-tout d'être simple, & de ne pas
» entasser les ornemens. Nos Poètes
» sont des especes de Jongleurs qui
» amusent la populace aux dépens les

» uns des autres..... Le Public se
» laisse abuser par des talens factices ,
» & il est la dupe de la fausseté du
» bel esprit. *Ut omnium rerum, sic Lit-*
» *terarum intemperantiâ laboramus.* Or
» dès que le goût du Public est cor-
» rompu , rien n'est plus rare que de
» trouver un Littérateur qui ait le cou-
» rage d'aimer la Littérature pour elle-
» même , & de s'exposer à déplaire
» à la multitude. Un tel homme ne
» confond pas le bruit avec la réputa-
» tion. Il sçait supporter jusqu'à l'obf-
» curité & l'indigence. Il est prêt à im-
» moler la richesse & les emplois à ses
» talens. Il fuit le monde pour courir
» s'enfoncer dans le silence de la soli-
» tude. Il se redit sans cesse que l'éclat
» Littéraire n'est rien sans l'amour de
» la vertu; que le plus honnête homme
» est toujours celui qu'on doit le plus
» estimer , & il n'oublie jamais ces pa-
» roles de *Montaigne : La vertu est plus*
» *jalouse des loyers d'honneur que des ré-*
» *compenses où il y a du gain & du profit.*
» *Ce n'est pas merveille si la vertu reçoit*
» *& desire moins volontiers cette sorte de*
» *monnoie commune que celle qui lui est*
» *propre & particuliere ».*

C'est sans doute conséquemment à cette morale, que M. Darnaud déclare (1) n'avoir pas voulu *se traîner sur les pas de ses maîtres au Théâtre.*

Il est vrai que ses Tragédies de *Comminge* & d'*Euphémie*, énergiquement rembrunies, ont tout le sérieux du cothurne. Mais n'auroit-il pas été à souhaiter que M. Darnaud eût donné la préférence à des sujets profanes, plutôt que de *mettre*, comme il le dit, *la Religion aux prises avec la passion de l'amour* (2), & de placer le lieu de la scène de ses Drames dans des Monastères ?

Le sacré sera toujours défiguré dans les Poèmes Dramatiques, qui ne sont applaudis qu'autant, comme le dit M. Darnaud, qu'on y fait jaillir & éclater les grandes passions dont la fougue est si nécessaire à l'action théâtrale (3), & où pour intéresser les Spectateurs, il faut présenter les images les plus vives des foiblesses, des fautes & des crimes qui font la honte de l'humaine

(1) Dans sa Lettre sur *Euphémie*.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

nité (1). Voici à ce sujet le sentiment de M. Saint-Evremond :

« L'esprit de notre Religion, dit-
» il (2), est directement opposé à ce-
» lui du Théâtre. L'humilité & la pa-
» tience de nos Saints sont trop con-
» trairees aux vertus des Héros Drama-
» tiques. Le Théâtre paroît toujours
» à la plupart des Spectateurs perdre
» de son agrément dans la représen-
» tation des choses saintes ; & les cho-
» ses saintes perdent du respect qu'on
» leur doit quand on les représente sur
» le Théâtre. C'est inutilement qu'on y
» opposeroit la Doctrine la plus sainte,
» les actions les plus chrétiennes, & les
» vérités les plus utiles pour produire
» cette purgation (3) qu'*Aristote* avoit
» eu la simplicité d'admettre comme
» un remede propre à arrêter les mau-
» vaises impressions des Poèmes Dra-
» matiques. Ce Rhéteur Philosophe est

(1) *Cothurnus est Tragicus prisca facinora carmine re-
censere.* S. CYPR.

(2) Œuvres de M. Saint-Evremond, tome III, d'où l'on a aussi tiré ce qui a été dit sur l'Opéra, page 76 de nos Lett. afin de confirmer l'idée que nous en avons donnée page 77.

(3) Il a été ci-devant parlé de cette purgation, pages 41 & 94 de nos Lettres.

» à cet égard en défaut ; car y a-t-il
 » rien de si ridicule que de former
 » une science qui donne sûrement une
 » maladie qui travaille incertainement
 » à la guérison d'une autre ? y a-t-il
 » rien de si ridicule que de mettre la
 » perturbation dans une ame pour
 » tâcher après de la calmer par des
 » réflexions qu'on lui fait faire sur le
 » honteux état où on l'a mise » ? En-
 fin comme *Despréaux* le dit aux Poë-
 tes dans son Art Poétique :

De la foi d'un Chrétien les mysteres terribles,
 D'ornement égayés ne sont point susceptibles.
 L'Évangile à l'esprit n'offre de tous côtés
 Que pénitence à faire & tourmens mérités (1) ;
 Et de vos fictions le mélange coupable,
 Même à ses vérités donne l'air de la fable.

La nécessité de réformer la licence de nos Spectacles est donc bien connue. Mais cette réformation est-elle moralement possible ? On a rapporté [page 84 de nos Lettres] une opinion motivée qui décide négativement la question.

En effet il a paru des projets de réformation. Quelque peu sévères qu'ils

(1) *Flere commissâ , & stenda non committere.*

foient, ils ont été regardés comme des spéculations vaines & impraticables.

Néanmoins comme ces ouvrages, qu'il reste à indiquer, ont été composés par des Auteurs attachés, par état ou par goût, aux Théâtres, ils ont un caractère singulier d'autorité pour la peinture qui y est faite des vices & des dangers des Représentations théatrales. *Hoc est argumentum rei.*

TRAITÉ DE LA RÉFORMATION du Théâtre, par *Louis Riccoboni*, ancien Aeteur Italien, nouvelle édition. Paris, 1767. Cette édition est pareille à celle de 1743.

Cet Auteur dit dans la Préface, que son plan de réformation ne devoit avoir lieu que dans le cas qu'il ne seroit pas possible de supprimer, sans des inconvéniens, les Théâtres dans une grande ville.

Mais ce plan de réformation se ressent de la difficulté de réformer des Théâtres, dont, dit *Riccoboni*, les Pièces les plus modestes sont fort au dessous de la pureté des meilleures Pièces de *Plaute*. Aussi cet Auteur croit-il avec raison, que son plan est

encore susceptible de réformation.
« J'exclus, dit-il, tout-à-fait la passion
» de l'amour des Pièces qu'on écrira
» pour le Théâtre réformé. Je pré-
» tends aussi abolir entièrement la
» danse des femmes. Mais mon sys-
» tème, toute proportion gardée,
» pourroit être comparé à celui de
» *Platon* par rapport à sa République.
» Il auroit fallu pour la peupler, que
» ce Philosophe eût créé des hommes
» nouveaux; & pour fonder le Théa-
» tre que je propose, il faudroit pé-
» trir des hommes d'une pâte toute
» nouvelle. Il est impossible que des
» Spectateurs qui n'ont jamais connu
» d'autres Spectacles que ceux où l'a-
» mour sert de base, où cette passion
» anime les intrigues, où elle déter-
» mine presque les caracteres, où en-
» fin les épisodes & la diction ne res-
» pirent que l'amour, il est impossible,
» dis-je, que de tels Spectateurs adop-
» tent précisément le contraire, & ne
» soient pas révoltés par mon système ».

Au reste cet Auteur indique la voie
la plus sûre pour faire tomber le goût
de nos Spectacles tels qu'ils sont, c'est
d'élever les jeunes gens de maniere

qu'ils ne s'exposent jamais à y aller. C'est en effet à la mauvaise éducation qu'il faut attribuer la corruption des mœurs.

« Communément jusqu'à l'âge de
» dix ans , dit *Riccoboni* , les enfans
» sont très-bien élevés ; depuis dix
» ans jusqu'à quinze , l'éducation foi-
» blit , & les enfans commencent à
» être gâtés , souvent même par leurs
» peres & par leurs meres : enfin de-
» puis quinze ans jusqu'à vingt , les
» jeunes gens maîtres de leurs actions ,
» achevent eux-mêmes de se corrom-
» pre.

» Les parens sont pour l'ordinaire
» plus occupés de l'apparence , de
» l'extérieur , que du fond & de l'es-
» sentiel de l'éducation de leurs en-
» fans. On ne s'attache à leur ap-
» prendre que la politesse , les belles
» manieres & l'usage du monde ; en-
» sorte qu'à dix ans , ils sont en état
» de paroître dans ce qu'on appelle
» les meilleures compagnies , où on a
» grand soin de les présenter. C'est-là
» qu'ils entendent parler de toutes
» sortes de matieres qui peuvent ou
» exciter leur curiosité , ou dévelop-

» per les germes de leurs passions. Et
» c'est-là, que dans un âge encore
» tendre & si susceptible des impres-
» sions du vice, ils commencent à
» le connoître & à se familiariser
» avec lui.

» Ces principes de corruption re-
» çoivent une nouvelle force des
» Spectacles publics, où les peres &
» les meres ont l'imprudenc de
» s'empreser de conduire leurs en-
» fans de l'un & l'autre sexe. Or,
» quelles atteintes mortelles ne doi-
» vent pas donner à leur innocence
» le nombre infini de maximes em-
» pestées qui se débitent dans les Tra-
» gédies, dans les Opera, & les ex-
» pressions & les images licencieuses
» que présentent les Comédies? Ils
» ne les effacent jamais de leur mé-
» moire... Ils y voient des Grands,
» des personnes élevées en dignité,
» des vieillards, &c. y applaudir. Ils
» s'imaginent que tout ce qu'on leur
» expose est à retenir... Ils agissent
» en conséquence lorsqu'ils jouissent
» de leur liberté; & les voilà cor-
» rompus dans le cœur & dans l'es-
» prit pour le reste de leur vie.....

» Mais, dit-on, quel inconvénient
» y a-t-il qu'ils entendent parler de la
» passion de l'amour? il faut bien
» qu'ils la connoissent tôt ou tard.
» C'est ce que je suis très-éloigné de
» croire. On doit toujours ignorer
» le libertinage. Mais quand cette
» passion seroit traitée avec plus de
» réserve sur le Théâtre, il n'y auroit
» pas moins d'inconvénient, & si j'ose
» le dire, moins de cruauté à leur
» donner sur une matiere si délicate,
» des leçons prématurées & infini-
» ment dangereuses, & à leur faire
» courir le risque de perdre leur in-
» nocence avant même qu'ils sachent
» quel est son prix, & combien cette
» perte est affreuse & irréparable.
» Mais les parens s'intéresseront-ils à
» leur conserver cette vertu, s'ils
» n'en connoissent pas eux-mêmes
» le prix? Néanmoins ils sont en-
» suite au désespoir quand leurs en-
» fans donnent dans des désordres
» préjudiciables à leur fortune ».

ESSAI sur les moyens de rendre la
Comédie utile aux mœurs, par M. B*.
Paris, 1767.

Cet Ecrit se trouve joint à la

derniere édition de l'Ouvrage précédent. L'Auteur soutient que toutes nos Comédies n'ont pas atteint le véritable but de la Comédie, qui, dans son essence, est une satire des mœurs capable de les corriger. Il propose des moyens de réformer à cet égard notre Théâtre; mais en même temps il convient de l'impossibilité d'y réussir, relativement au mauvais goût de notre Nation, « qu'on ne peut, dit-il, amuser qu'en n'introduisant sur le Théâtre que des personnages plutôt semblables à des marionnettes qu'à des hommes ».

CAUSES DE LA DÉCADENCE du goût sur le Théâtre. *Paris, 1768.*

Il n'est question dans cet Ouvrage que d'observations Littéraires; néanmoins elles font connoître que l'Auteur n'ignore pas qu'il y a des risques pour les mœurs à fréquenter les Spectacles. Il pense que la plupart des Spectateurs ne s'y portent que pour y perdre par une foule de distractions & d'amusemens, un temps qui est pour eux un fardeau insupportable. Il impute aux Comédiens d'être la principale cause de tous les repro-

ches que les Moralistes font aux Théâtres publics. Il déclame contre l'enthousiasme avec lequel presque tous les Amateurs des Spectacles parlent des Comédiens. Il ne pense pas qu'un état qui, relativement à ses fonctions, ne sçauroit être embrassé que par l'indigence & le libertinage, puisse jamais cesser d'être honteux. Et à l'égard de ce qu'on dit vulgairement qu'on peut exercer cette profession sans déroger; il répond qu'il en est de même de plusieurs autres actions qu'un Gentilhomme a la foiblesse de se permettre, sans qu'il en résulte une dérogation légale; mais qu'il n'en-coure pas moins le mépris des gens honnêtes; que c'est ridiculement que des personnes prétendent relever la profession de Comédien, sous prétexte que *Louis XIV* joua dans sa jeunesse avec les Acteurs de l'Opéra quelques rôles dans des Ballets; que d'ailleurs ce Monarque, comme le dit *M. de Voltaire*, en reconnut les inconvéniens quand il eut conçu l'idée de la véritable grandeur.

DE L'ART DU THÉÂTRE en général, où il est parlé de différens gen-

res de Spectacles , & de la Musique adaptée au Théâtre. Paris, 1769.

M. Nougaret , à qui l'on attribue cet Ouvrage de Jactique , paroît très-amateur des Spectacles. Il exagere beaucoup leurs avantages , lorsqu'il dit :

« Il est démontré que la Tragédie
 » & la Comédie sont l'école des
 » mœurs ; les hommes viennent s'y
 » instruire en s'amusant. On leur doit
 » les progrès de l'esprit , & peut-être
 » ceux de la vertu. Lorsqu'un peuple
 » est plongé dans la barbarie , il ignore
 » ce qu'on entend par Spectacle ;
 » mais à mesure qu'il se polit , on le
 » voit caresser les Muses , & courir en
 » foule au Théâtre ».

Ces assertions dérivent d'une passion favorite qui trouble l'équilibre & l'harmonie du cerveau. Cependant cet Auteur ne se livre pas à son zèle jusqu'à s'aveugler sur les défauts , les dangers & la corruption actuelle de nos Théâtres. Il convient que ce qu'il appelle *gens à préjugés* , c'est-à-dire , les ennemis des Spectacles , ont quelque apparence de raison. Voici quelques-unes de ses réflexions ;

« On fait , comme le dit M. *Nadal*
» dans la Préface de la Tragédie de
» *Marianne* , qu'on ne peut faire réus-
» sir une Piece Dramatique qu'en flat-
» tant les passions des cœurs corrom-
» pus. Peut-être même qu'en recher-
» chant la mécanique de celles de
» nos Pieces qui ont fait le plus de
» bruit , on trouvera que c'est en elles
» un fonds de ce même libertinage
» qui produit dans la représentation
» je ne sçais quelle espece d'illusion
» & d'enfermelement. Et si l'on se
» plaît aux Spectacles les plus tragi-
» ques , quelque déchirement qu'ils
» fassent éprouver à l'ame sensible ,
» n'est-ce point , comme le dit l'Abbé
» *du Bos* , parce que le cœur est en-
» nemi du repos qui le fait tomber
» dans l'indolence , dans une langueur
» insipide ? Et afin de s'occuper , il se
» remplit de passions tristes ou en-
» jouées ; peu lui importe , pourvu
» qu'elles le retirent du désœuvrement.

» La magie du Spectacle , dit M.
» *Nougaret* , la vue des Actrices , les
» femmes qui remplissent les loges ,
» tout nous porte assez à l'amour , sans
» qu'il soit nécessaire de composer des

» Drames dont l'intrigue agréable &
 » galante, le style léger & délicat nous
 » invitent à nous livrer à cette pas-
 » sion. Je fais une remarque: je suis
 » un des premiers Poëtes qui en par-
 » lant de Drames ait averti d'en ban-
 » nir la licence.

Je ne puis estimer ces dangereux Auteurs,
 Qui de l'Honneur en vers infames déserteurs,
 Trahissant la Vertu sur un papier coupable,
 Aux yeux de leurs Lecteurs rendent le Vice aimable.

DESP. Art poët.

» Il faudroit que les Auteurs, sur-
 » tout ceux qui travaillent pour le
 » Théâtre, n'eussent rien à voiler.
 » La Comédie & la Tragédie met-
 » tent toujours l'amour en jeu; mais
 » le Spectacle moderne, c'est-à-dire,
 » le Théâtre Italien, met dans ses
 » Opéra bouffons, dans ses Comédies
 » à Ariettes, l'indécence en action,
 » ou du moins peu s'en fait.

» Tout, dans les Drames de ce
 » Théâtre, conspire à faire rougir la
 » pudeur: le sujet est contre la dé-
 » cence; l'intrigue & l'action for-
 » ment des images révoltantes; les
 » détails respirent la passion même.

» En un mot, tout peint & célèbre
 » la volupté. On la fait pénétrer par
 » les yeux & par les oreilles jusque
 » dans le fond de l'ame. L'harmonie
 » d'une musique voluptueuse acheve
 » de porter l'ivresse dans les sens des
 » Spectateurs. Je doute que les *Siba-*
 » *rites* aient eu des Spectacles plus
 » dignes de leur mollesse, & des pas-
 » sions auxquelles ils s'abandon-
 » noient..... On met dans les scenes ces
 » petits airs coupés qui, dit M. de
 » *Voltaire*, interrompent l'action, &
 » font valoir les fredons d'une voix
 » efféminée, mais brillante, aux dépens
 » de l'intérêt & du bon sens. On y
 » multiplie ces Ariettes qui, comme
 » le dit M. *J. J. Rousseau*, ne sont qu'un
 » misérable jargon criminel qu'on est
 » bienheureux de ne pas entendre.,
 » une collection faite au hazard d'un
 » très-petit nombre de mots sonores
 » que notre langue peut fournir, tour-
 » nés & retournés en toutes les ma-
 » nieres, excepté de celle qui pour-
 » roit leur donner du sens. C'est sur
 » ces impertinens *amphigouris* que nos
 » Musiciens épuisent leur goût & leur
 » sçavoir, & nos Acteurs leurs gestes

» & leurs poumons. C'est sur ces mor-
 » ceaux extravagans que nos femmes
 » se pâment d'admiration. Voilà quel
 » est ce Théâtre qu'on fréquente cha-
 » que jour, qu'on applaudit, qu'on
 » élève jusqu'aux nues... Puisqu'on
 » tolere de telles licences, que ne de-
 » vons-nous pas attendre à voir repré-
 » senter ?

Cette peinture du Théâtre Italien justifie ce qui a été ci-devant dit page 86. On sçait que ce Théâtre fut dès son origine fort enclin aux indécentes bouffonneries. Il est rapporté dans la Gazette de France, du 17 Mai 1697, « que *Louis XIV* le proscrivit, » parce que l'on n'y gardoit pas les ré- » glemens; que l'on y jouoit des Pièces » licencieuses, & que l'on ne s'y étoit » pas corrigé des obscénités & des ges- » tes indécens; que quelques person- » nes de la premiere qualité, protec- » teurs de la Comédie Italienne, » avoient agi auprès du Roi pour la ré- » vocation de son Arrêt contre elle, » mais que leurs démarches furent inu- » tiles ».

M. Nougaret a également bien caractérisé nos Opéra.

» Les Héros de la scene lyrique,

» dit-il, sont trop tendres & trop rem-
» plis de maximes d'amour ».

On sçait que *Boileau* a bien peint la séduction de ce Théâtre, lorsque dans sa dixieme Satyre, il en décrit les funestes & inévitables influences sur la femme la plus pure qu'on y conduiroit. Personne n'ignore cette description : mais peut-on se refuser de la rappeler ici ?

La femme que tu prends, sans tache en sa conduite ;
Aux vertus, m'a-t-on dit, dans *Port-Royal* instruite ;
Aux loix de son devoir regle tous ses desirs ;
Mais qui t'assurera qu'insensible aux plaisirs,
Chez toi, dans une vie ouverte à la licence ;
Elle conservera sa premiere innocence ?
Par toi-même bientôt conduite à l'Opéra,
De quel air penses-tu que ta Sainte verra
D'un Spectacle enchanteur la pompe harmonieuse ;
Ces danses, ces Héros à voix luxurieuse ;
Entendra ces discours sur l'amour seul roulant ;
Ces doucereux *Renauds*, ces insensés *Rollands*,
Sçaura d'eux qu'à l'Amour, comme au seul Dieu suprême,
On doit immoler tout, jusqu'à la vertu même ;
Qu'on ne sçauroit trop tôt se laisser enflammer ;
Qu'on n'a reçu du Ciel un cœur que pour aimer ;
Et tous ces lieux communs de morale lubrique ;
Que *Lulli* réchauffa des sons de sa musique ?
Mais de quels mouvemens, dans son cœur excités,
Sentira-t-elle alors tous ses sens agités ?

Je ne te répons pas qu'au retour, moins timide,
 Digne écoliere enfin d'*Angélique* & d'*Armide*,
 Elle n'aille à l'instant, pleine de ces doux sons,
 Avec quelque *Mélod* pratiquer ces leçons.

L'Auteur de l'art du Théâtre, en parlant de la musique voluptueuse de nos Spectacles, donne incidemment aux femmes un avis très-sage.

» J'ose, dit-il, conseiller aux Da-
 » mes, malgré tous les avantages qu'el-
 » les en retirent, de ne se livrer qu'a-
 » vec réserve à l'étude du chant. *Meze-*
 » *rai* a dit qu'*Anne de Boulen*, femme
 » de *Henri VIII*, sçavoit trop bien
 » chanter pour être sage. Cet Histo-
 » rien avoit-il si grand tort de faire un
 » tel jugement d'*Anne de Boulen*? Il
 » est désagréable de s'exposer à de
 » pareils soupçons. Il est vrai qu'on
 » peut avoir une très-belle voix; &
 » aimer la vertu. La musique n'est pas
 » tout-à-fait incompatible avec la sa-
 » gesse; mais les dangers auxquels elle
 » expose une jeune femme, doivent
 » la lui faire craindre. Celle qui pos-
 » sède un organe flatteur, en tire
 » bientôt vanité. Les applaudissemens
 » qu'on lui prodigue la remplissent
 » d'orgueil. On s'apperçoit de son

» foible ; on la loue avec enthousias-
» me : l'éloge séduit ; & la tête tourne.
» D'ailleurs à force de répéter des
» chansons tendres & voluptueuses , le
» cœur s'enflamme ; l'on est moins ré-
» voltée de s'entendre adresser ce que
» l'on prononce tous les jours avec
» sentiment ; & il arrive souvent que
» la mourante sageffe d'une jeune per-
» sonne jette le dernier soupir , lors-
» qu'elle ne croit encore que fredon-
» ner une chanson.

» La Musique , dit *Corneille Agrip-
» pa* , est des plus propres & chéries
» chambrières du vice ; avec la douce
» voix & le venin emmiellé des
» chants , sons & accords voluptueux
» de ses instrumens , elle enflamme les
» desirs déréglés , & ôte toute force &
» toute vertu à l'esprit , & corrompt
» en toute lasciveté & délices , pervers-
» tit les bonnes mœurs , excite impé-
» tueusement les cupidités & affec-
» tions déshonnêtes ».

Au reste on s'est expliqué page 81
de nos Lettres , sur l'hommage que
l'on doit à la Musique , dont l'inven-
tion doit être même considérée com-
me un présent que l'Auteur de la

nature nous a fait pour l'employer à chanter sa gloire, à lui exposer nos besoins, à le remercier de ses dons, à manifester notre joie dans la prospérité, à dissiper nos chagrins dans nos afflictions, à soulager nos peines dans nos travaux, à exciter enfin l'ardeur martiale dans le cœur des combattans, *Quid autem aliud in nostris legionibus cornua ac tubæ faciunt? Quorum concentus quantum est vehementior, tantum Romana in bellis gloria ceteris præstat* (1). Il est vrai que l'abus de la Musique, presque aussi ancien que son invention, a fait, dit M. Rollin, plus d'imitateurs de *Jubal* (2) que de *David*; mais il faut reconnoître avec *Plutarque*, que tout homme de bon sens n'imputera jamais aux sciences mêmes ce qu'on ne doit attribuer qu'aux dispositions vicieuses de ceux qui les corrompent.

DISSERTATION sur les Spectacles,
par M. Rabelleau. Paris, 1769.

(1) *Quintil.* Lib. I, cap. 10.

(2) *Jubal*, l'un des descendans du chef des impies, c'est-à-dire, de *Cain*, est donné pour l'inventeur de ce genre de Musique, asservi aux objets des passions.

Cet Auteur propose sérieusement de faire de la profession de Comédien une espece de milice que chaque Citoyen seroit obligé d'exercer avant d'être admis à aucune place publique, à la Cour, dans le Ministère & dans la Magistrature. Ce projet, tout ridicule qu'il est, a pour motif l'impossibilité de réformer les Comédiens de profession. M. *Rabelleau* leur reproche d'être seuls la cause de la corruption actuelle des Théâtres. « Une
» troupe de gens, dit-il, faisant mé-
» tier de renoncer à tous parens, à
» toute patrie, & de courir de ville
» en ville jouant la Comédie pour de
» l'argent, tous les jours indistincte-
» ment, devant des gens que le désœu-
» vrement, la dissipation & le hazard
» y conduisent; ces Comédiens, ne
» jouassent-ils d'abord que des Pièces
» les plus épurées, entraîneront né-
» cessairement avec eux le désor-
» dre, la licence & le relâchement
» des mœurs qui regne toujours au
» milieu de la multitude. En vain les
» Souverains rendront des Edits en
» leur faveur, ils n'en profiteront pas».

Mais on peut assurer à M. *Rabelleau*

que quand son projet seroit exécutable, le Théâtre n'en seroit pas moins nuisible aux mœurs. Il seroit toujours question d'y amuser la multitude des désœuvrés ; ainsi la cause première de la corruption des Spectacles subsisteroit.

Les Poëtes Dramatiques, comme l'observe M. Garnier (1), ne veulent point travailler sans succès. « Ils savent que l'accueil de leurs Drames dépend du suffrage de jeunes femmes, ou de jeunes gens inappliqués, qui n'accourent au Théâtre que pour se procurer des sensations agréables. Les choses sérieuses leur paroissent froides, & les vérités fortes les écraseroient ».

Jean Racine étoit bien capable de se mettre au dessus des idées de son siècle, & de ne travailler que dans un goût qui pût lui mériter dans tous les temps l'approbation des sages. Néanmoins il eut pendant plusieurs années la foiblesse de vouloir plaire aux personnes futiles. On sçait la réponse qu'il fit au célèbre *Arnaud* qui lui faisoit

(1) Dans son *Traité de l'Education civile*.

des reproches sur ce qu'il avoit fait Hippolyte amoureux. *Eh ! Monsieur*, lui dit Racine, *sans cela qu'auroient dit nos petits maîtres ?*

Voilà pourquoi nous voyons nos Poètes Dramatiques mettre en usage toutes les ressources de leur génie, pour retracer aux Spectateurs les momens les plus agréables de leur vie licencieuse. « On aime, dit M. Garnier (1) à se retrouver dans leurs peintures, à comparer ce qu'on a quelquefois senti au dedans de soi-même. On se livre aux impressions que la magie Dramatique fait éprouver. On apprend par cœur les poèmes, on dresse des Théâtres, & on devient des Comédiens. Ainsi ce qu'un Auteur satyrique disoit d'un Peuple, s'est réalisé de nos jours, *Natio comæda est* ».

Cette réflexion de M. Garnier n'est que trop véritable. La passion pour les représentations Dramatiques, n'est-elle pas portée jusqu'au point qu'une salle de Théâtre est presque devenue comme un besoin, au moins à la cam-

(1) Dans son *Traité de l'Education civile*.

pagne ? « Cette sorte d'amusement ,
» dit M. l'Abbé *Clément* (1), est un
» nouvel artifice mis à la mode dans
» notre siècle , sans doute , pour arra-
» cher tout-à-fait un reste de répu-
» gnance qu'on avoit jusqu'à présent
» conservé pour le Théâtre & ses
» Acteurs ; mais sur-tout infailible
» moyen de rendre la séduction plus
» certaine encore & plus prompte ,
» en imprimant plus fortement des
» passions dans lesquelles on est obligé
» de mieux entrer , pour les représen-
» ter soi-même , en donnant plus de
» liberté & de hardiesse à parler le
» langage de la volupté , en mettant
» dans l'occasion la plus prochaine
» d'inspirer & de prendre des senti-
» mens mieux réglés peut-être dans
» leur objet , mais aussi déréglés dans
» leur principe , & communément
» plus dangereux dans leurs suites ;
» désordre qui fut déploré par des
» Sages du Paganisme , comme le pré-
» sage le plus certain de la prochaine
» & de l'entière décadence ».

—
Tout projet de réformation de nos

(1) Dans son Sermon sur les Spectacles.

Spéctacles sera toujours sans effet dans des temps où il n'y a que les objets licencieux qui enchantent & qui séduisent. Le caractère du siècle où nous vivons, est suffisamment établi par la témérité avec laquelle on offre au Public les Ouvrages les plus scandaleux & les plus impies. En voici un de cette espece sur la matiere des Spéctacles. C'est un arsenal d'impiété, *armenarium impietatis*. Il a pour titre :

LE MIMOGRAPHE, ou idées d'une honnête femme pour la réformation du Théâtre national. *Amsterdam*, 1770.

C'est une espece de Roman Epistolaire, dont le principal personnage est une Comédienne. Cet Ouvrage est aussi ridicule, bizarre & ennuyeux dans sa contexture & dans son néologisme, que monstrueux par la licence des idées, & par leur contradiction. C'est enfin un Ouvrage digne d'une foule d'Ecrivains obscurs, qui ne pouvant s'illustrer par l'éclat des talens, tentent de se faire une réputation par la licence de leurs Ecrits.

L'Avertissement préliminaire est terminé par cette proposition ex-

traite de l'Apologie de la Religion ;
 par M. l'Abbé Bergier : « L'expé-
 » rience nous apprend qu'il faut des
 » Spectacles pour attacher le peuple.
 » Une religion dépouillée de tout
 » culte extérieur, ne peut ni l'affec-
 » ter ni l'instruire. Les Protestans ne
 » s'apperçoivent que trop aujourd'hui
 » des inconvéniens d'un culte trop
 » décharné ».

Cette proposition est relative à la
 nécessité d'établir un culte extérieur (1)
 qui soit l'expression & l'image d'un
 culte intérieur digne du Christianif-
 me, « qui est une religion véritable,
 » chaste, sévère, ennemie des sens, &
 » uniquement attachée aux biens in-
 » visibles (2) ».

Mais le *Mimographe* ose abuser de
 la proposition de M. Bergier, jusqu'à
 en faire un principe pour établir la
 nécessité d'avoir des Spectacles vo-
 luptueux, comme si nous étions dans
 l'idolâtrie « qui, dit M. Bossuet (3),

(1) *Cum tanto ceremoniarum apparatu celebrat Ec-
 clesia divinum Officium, ut excitetur efficacius christiana
 Plebs ad Dei cultum.* Instit. Cathol. Part. III, sect. 2,
 cap. 6.

(2) M. Bossuet, Disc. sur l'Hist. univ.

(3) *Ibid.*

» étant faite pour le plaisir, faisoit con-
» sifter une partie du culte divin dans
» les divertissemens, les Spectacles, &
» dont les fêtes étoient des jeux d'où
» l'on avoit soin de bannir la pudeur ».

Le *Mimographe* confondant les Ministres de notre Religion avec les Prêtres des Idoles, les compare à des Comédiens. Il déclame contre le privilège que l'Ordre du Clergé à toujours eu d'occuper dans l'Etat le premier rang. Il attribue les Censures de l'Eglise contre les Spectacles, à une jalousie des Prêtres qui, dit-il, p. 369, *ne devoient pas laisser partager le droit de représenter qui leur appartient éminemment dans tous les temps, & dans tous les cultes.*

On sçait que l'autorité des Rois est une participation de l'autorité de Dieu, de même que celle de leurs Ministres politiques & judiciaires est un écoulement de l'autorité Royale. On sçait aussi que le ministère sacerdotal est un moyen choisi de Dieu, pour transmettre son autorité à l'Eglise, pour être le canal de ses graces, & pour lui porter nos vœux, nos prières & nos sacrifices.



Ces principes incontestables & précieux à conserver dans toute leur intégrité pour le bonheur des peuples, sont niés & insultés dans le *Mimographe*, pages 362 & 365. On y donne comme des établissemens odieux le Sacerdoce & la Royauté. L'Écriture Sainte y est profanée & tournée en ridicule.

Il parut en 1774 un Ouvrage intitulé: *Du Théâtre, ou nouvel Essai sur l'Art Dramatique*, par M. Mercier, in-8°.

Cet *Essai*, qui est un projet de réformation de notre Théâtre, a été caractérisé dans le VII^e tome de l'*Année Littéraire*, 1774. Il y est donné avec raison, comme un Ouvrage fait dans le plus grand délire. L'Auteur prétend qu'il faut nécessairement que le François change de système, s'il veut avoir un Théâtre. *Corneille*, *Racine*, *Moliere*, suivant lui, n'entendoient rien à l'Art dramatique. Ils l'ont laissé dans l'enfance. Et si, comme le dit M. *Freron*, on le laissoit faire, on le verroit dans peu de temps livrer aux flammes tous les *Ecrivains des siècles d'Alexandre*,

D'Auguste, de Léon X, & de Louis XIV.

Au reste, ce jugement ridicule approche du mépris avec lequel M. de Voltaire a parlé de la plupart des grands hommes du siècle de Louis XIV, & qu'on a relevé avec justice dans un Ouvrage intéressant qui a paru en 1774 sous ce titre : *le Comte de Valmont, ou les Egaremens de la Raison*; 3 volumes in-12. M. l'Abbé Gerard, Chanoine de Saint-Louis du Louvre, en est l'Auteur; & il en a dédié à la Reine la seconde édition qui parut en 1775. Ce Livre est une espece de Roman moral, mais du genre le plus vraisemblable quant aux caractères, aux incidens communs de la vie, & sur-tout quant à l'esprit du monde. L'intérêt & l'instruction s'y trouvent réunis. C'est une espece de controverse amusante & liée avec beaucoup d'art sur les objets les plus importans de notre Morale. M. l'Abbé Gerard y ramene tout à la Religion, comme à la base sur laquelle tout doit porter. Il y expose à la page 230 du deuxième volume, la temérité avec laquelle les orgueilleux beaux esprits

de notre siècle soutiennent que *Corneille* n'est qu'un *Déclamateur* ; que *Boileau* n'a ni *verve* ni *fécondité* ; que *la Fontaine* ne mérite pas d'être compté parmi ceux qui ont fait honneur au siècle de *Louis XIV* ; que *Racine* parloit plus en *Métaphysicien* qu'en *homme sensible* ; que ses *Tragédies* n'étoient que des *Dialogues bien écrits & bien rimés* ; que *Roussseau*, à trois ou quatre *Odes* près, & quelques *Epigrammes*, ne faisoit que des *Vers* ; que *Fenelon* a écrit d'une manière foible ; que *Bossuet* a fait de son génie un pitoyable usage, & que son *Histoire universelle* n'est qu'une maigre production.

Tel est le délire de nos faux *Philosophes*, dont les effets ont été prévus dans ces *Vers* de *M. de Pompignan* :

Oui, nous verrons bientôt de petits *Conquérans*,
 Du *Parnasse François* audacieux tyrans,
 De leurs maîtres fameux proferir les merveilles ;
 Et leur orgueil briser le sceptre des *Corneille* ;
 Tels on vit les *Romains*, dans leurs jours lumineux ;
 Du second des *Césars* dégrader l'âge heureux,
 Ensevelir *Horace*, & déterrer *Tacite*,
 Préférer la *Pharfale* aux beaux *Vers* de *Virgile* ;
 Vanter l'esprit guindé du maître de *Néron*,
 Et bâiller sans pudeur en lisant *Cicéron*.
 Déjà même la *Langue*, & moins belle & moins pure ;
 Rougit de se prêter à la simple nature.

Cette heureuse clarté, son plus solide appui,
Et que l'Etranger même admiroit, malgré lui,
Cet ordre lumineux, le nombre & la cadence,
Semblent abandonner nos Vers, notre éloquence ;
Le style devient sec, & moins nerveux que tendre ;
Et, pour vouloir trop dire, on n'est plus entendu,
Le Public désormais, fasciné par ses guides,
Ne veut qu'être ébloui par des éclairs rapides,
Amoureux du bizarre, avide du nouveau,
Et pour comble d'erreur, ennemi du vrai beau.

C'est par une suite de cette dépravation universelle qu'on a vu éclore tant d'idées bizarres, du nombre desquelles est celle de l'Auteur de l'*Essai sur l'Art dramatique*, lorsqu'il propose de ne représenter sur le Théâtre que des Scènes dont les personnages seroient des Artisans, & dont le lieu seroit à l'Hôpital ou à Bicêtre. Cette idée se réfute d'elle-même, & ne mérite que d'être chargée de ridicule. M. Freron s'en est acquitté ingénieusement ; mais il a omis de relever les impiétés que l'Auteur de cet *Essai* n'a pas craint d'y insérer. Telle est celle-ci qui se trouve à la page 75 : *Les adversaires du Théâtre sont des charlatans en surplis, jaloux & envieux par métier, qui voudroient que leur salle de Specta-*

414. Histoire des Ouvrages

de ne désemplît pas de monde, afin qu'on ne parlât que d'eux, & que l'on n'admirât que leurs trois points, leurs lieux communs de morale, leurs fréquentes exclamations & leur éloquence gesticulante.

Cet Auteur donna en 1771 une Tragédie en prose, intitulée *Olinda & Sophronie* (1). On a lieu de penser que son cœur s'est épanché dans le tableau rempli d'impiétés qu'*Ismen*, Apostat hypocrite, y fait du Christianisme. Les insultes faites aux grands hommes de la Littérature ne sont pas de la conséquence de celles qui sont faites à la Religion. Ces dernières ne doivent jamais rester impunies. Aussi la sévérité des Loix a-t-elle souvent été réclamée par les premiers Magistrats chargés d'acquitter le Roi de ses devoirs d'*Evêque extérieur de ses Etats*, comme *S. Remy* appelloit *Clovis*. On en trouvera des preuves à la suite de nos Lett. dans des extraits de deux Réquisitoires de MM. *Joli de Fleuri & Seguiet*, Avocats - Généraux du

(1) Cette Piece a été citée ci-dessus, p. 323, fig. 7, où il faut lire, *Sophronie*. Le sujet de cette Tragédie est tiré du deuxième Chant de la Jérusalem délivrée du Tasse.

Parlement de Paris. Ce sont des témoignages qui manifestent le zèle des Magistrats à protéger & à venger, au nom du Roi, les Loix fondamentales de la Religion & des mœurs. *Tutores sumus vetustatis, & vindices*, disoit l'Empereur Justinien.

La cause des Théâtres ne peut certainement que paroître encore plus mauvaise à des gens sensés, quand ils voient ses défenseurs donner dans des excès odieux. C'est pour cette raison qu'on a cité quelques-unes des assertions du *Mimographe* & de l'Ouvrage de M. Mercier, que M. Freron appelle le *Dramaturge*, pour le distinguer de M. Mercier, Chanoine Régulier, & Abbé de Saint-Leger de Soissons (1).

Il n'est pas surprenant que l'Auteur du *Mimographe* déclare, p. 311, avoir été révolté par tous les Ecrits faits contre les Spectacles : aussi, en conséquence traite-t-il d'*interpretes atrabilaires de la Religion* M. Nicole, M. Bossuet, le P. le Brun, M. l'Abbé Clément, M. Gresset, &c, &c. Cependant il convient

(1) Auteur de quelques Lettres sur un Ouvrage intitulé : *Bibliographie instructive*, par M. de Bure, 7 volumes in-8°.

[page 373] qu'un Chrétien ne peut se dissimuler que la représentation d'Athalie & de Polieucte est viciée sur les Théâtres actuels, & qu'en condamnant les Spectacles, le Chrétien raisonne conséquemment.

Le projet de réformation qu'il propose ne rend pas les Théâtres plus conciliables avec la Morale chrétienne. Il trouve impraticable la sévérité de celui de *Riccoboni*; il voudroit comme *M. Rabelléau*, que nous fussions tous des Comédiens. Et quant aux Pièces dramatiques, après en avoir exclu quelques-unes comme licencieuses, il revient à les tolérer, pour donner, dit-il, aux peres & meres de famille le moyen de connoître le cœur humain; d'autant plus que selon lui, les peintures de l'amour ne sont pas dangereuses.

Cette doctrine épicurienne est réellement celle de nos Théâtres; & on l'adopte plus ou moins en les fréquentant. On peut s'en procurer la preuve dans le Poëme des Saisons que *M. de Saint-Lambert* donna en 1769. On y trouve la description la plus naïve de tous nos Spectacles. Ils paroissent

avoir été peints d'après nature. Il y a même lieu de croire que M. de S. L. tenoit le pinceau dans le moment de l'ivresse de leur séduction. C'est sans doute cette séduction qu'il a voulu exprimer, lorsqu'il dit dans le quatrième chant :

Les Muses, les Amours unis pour me séduire,
M'enlèvent à l'instant dans un monde enchanté,
Où tout vante, respire, & peint la volupté.

.....
O Spectacles divins, Ecoles respectables,
Du véritable honneur, des vertus véritables !

.....
Ils nous ont délivrés des gothiques usages,
Des antiques travers, du vernis des vieux âges,
Ils corrigent en nous ces défauts, ces erreurs
Qui pourroient altérer les charmes de nos mœurs,
Quels sons harmonieux, quels tableaux ravissans !
Tous les Arts à la fois séduisent tous mes sens.

L'Auteur se ressentoit encore de ce funeste enchantement, lorsque dans des notes de son Poëme [pages 86 & 168, &c.] il soutient que les Spectacles tels qu'il les a peints, sont une véritable école, où l'on reçoit des leçons de vertu, où l'on apprend la saine Philosophie, & les vérités d'usage; qu'il faudroit ériger des Statues aux inven-

teurs de ces plaisirs qui font jouir tout à la fois tous nos sens ; & qu'on doit dire avec Bernier , que la privation d'un seul plaisir innocent est un grand péché.

Il faut présumer que M. de S.-L. n'a fait que prêter son génie poétique à cette morale sensuelle , & que de cœur il tient à la philosophie de Despréaux , dont on va citer ici quelques vers pour faire opposition.

..... Le seul honneur solide ,
C'est de prendre toujours la vérité pour guide ,
De regarder en tout la raison & la Loi.

Et ce n'est qu'en Dieu seul qu'est l'honneur véritable,

DESP. Satyr. XI.

Car qu'est-ce loin de Dieu que l'humaine sagesse ?

Satyr. XII.

Le faux est toujours fade , ennuyeux , languissant ;
..... Rien n'est beau que par la vérité.

.....
C'est par elle qu'on plaît , & qu'on peut long-temps
plaire.

Epît. IX.

Que votre ame & vos mœurs peintes dans vos Ouvrages ,

N'offrent jamais de vous que de nobles images,

.....
Un Auteur vertueux , dans ses vers innocens ,

Ne corrompt point le cœur en charouillant les sens

Son feu n'allume point de criminelles flâmes.
Aimez donc la vertu , nourrissez-en votre ame.
En vain l'esprit est plein d'une noble vigueur ,
Le vers se sent toujours des bassesses du cœur.

Art poét.

Jean Racine prêtoit l'oreille aux
instructions de ce grand Poète qui
étoit pour lui

Un sage ami , toujours rigoureux , inflexible
Sur ses fautes , jamais ne le laissant paisible.

En voici une preuve. Jean Racine
avoit eu la foiblesse de composer en
faveur des Théâtres une Lettre où il
avoit mis toute la chaleur d'un Poète
intéressé à défendre l'honneur de ses
Lauriers. Despréaux à qui il l'avoit
communiquée , lui fit cette réponse :
*Votre Lettre est très-bien écrite ; mais
vous défendez une très-mauvaise cause.*
Racine reconnut qu'il est d'une belle
ame de ne jamais compromettre sa
réputation par aucun Ecrit dange-
reux, *negligere quid de se homines [vel
præsentes , vel posteris] sentiant disso-
luti animi esse.* Cic. de Off. Et nonob-
stant toute l'ardeur de son ressentiment
contre les Moralistes qu'il avoit

alors pour adverfaires , il déchira la Lettre en préfence de *Despréaux*.

Tel auroit été le fort de toutes les apologies des Spectacles , fi leurs Auteurs avoient fincèrement confulté des gens de Lettres qui euſſent une teinte de ce qu'on appelle préfentement *le vernis des vieux âges* , c'eſt-à-dire , un jugement ſain , un reſpect pour les Loix divines & humaines , en un mot , du zele pour les mœurs.

Toutes ces apologies ne ſont établies que ſur la coutume & l'amour du plaifir. Tout l'art de leurs Auteurs ne confiſte qu'à éblouir par des ſubtilités & des ſophiſmes. On ſçait que l'erreur n'a pas d'autres armes à employer. Il n'en eſt pas de même des Ecrits qui combattent le Théâtre. Ils ſont fondés ſur la raifon , ſur l'intérêt des bonnes mœurs , & ſur la Religion , trois ſources d'argumens invincibles. Ne pourroit-on pas encore citer en preuve le témoignage intérieur d'un grand nombre de ceux qui fréquentent les Spectacles ? On en voit qui ont aſſez de bonne foi pour ſe condamner eux-mêmes , plutô que la vérité , & qui diſent ingénument :

Je désapprouve ce que j'ai la foiblesse
de me permettre :

. *Video meliora , proboque ;*
Deteriora sequor.

Les gens de Lettres voient toujours avec peine attaquer un art dont ils souhaiteroient concilier l'usage avec les mœurs. Lorsque le P. *Concina*, par exemple, eut donné contre les Spectacles l'Ouvrage dont le Pape *Benoit XIV* l'avoit chargé, & que nous avons indiqué [page 227 de ce vol.] on vit plusieurs Auteurs estimables de l'Italie s'en alarmer (1), & réclamer une exception pour l'Art Dramatique, considéré en lui-même, & abstraction faite de ce qui ne devoit être attribué qu'à la licence des Poëtes, à la corruption des Acteurs publics, & aux mauvaises intentions du plus grand nombre des Spectateurs.

Il Teatro , del Muratori (2) in se

(1) Vedendo nell' Opera del Padre *Concina* condannarsi di gra e colpa quei che permettono, gli Attori che rappresentano e gli Spettatori, che intervengono alle Commedie, ed alle Tragedie, ed in oltre impegnato, vedendolo a sostenere che le Scene de' nostri tempi sono oscene, e più oscene delle antiche. *Dissert. Teatri del Conte Diego Rubin.*

(2) Dans un Ouvrage intitulé : *Della pubblica Fe-*

stesso non è illecito ma tale lo fan divenire le oscenità de Comici & le Comedie di cattivo costume.

Il Teatro, dit le Marquis Maffei (1), moderato e corretto dagli abusi, può essere utile al buon costume.

Il Teatro, est-il dit par un autre (2), di sua natura non è cattivo.

Il Teatro, dit M. Lauriso (3), in tutte le sue parte onesto e costumato è non indigno delle uomo Christiano.

M. Joachim Pizzi soutint aussi la mê-

licita, 1749. in-8°. Le P. de Livois, Barnabite, en a donné une traduction Française sous ce titre : *Traité du Bonheur public*. Louis-Antoine Muratori, mort en 1750, est ce célèbre Sçavant dont les Ouvrages montent à 26 volumes in-folio, 34 volumes in-4°. 13 volumes in-8°, & plusieurs volumes in-12.

(1) Dans la Préface d'un Recueil intitulé : *Teatro Italiano o sia scelta di Tragedie per uso della Scena*; vol. in-8°. Le Marquis Scipion Maffei, né d'une famille illustre d'Italie à Verone, en 1657, est connu par sa Tragédie de *Méropé*, par sa *Verona illustrata*, & par un grand nombre d'Ouvrages dont un sur les Usages des Anciens, pour terminer les différens des Particuliers. Il y fait voir que le prétendu point d'honneur & le duel dont nous avons eu occasion de parler, page 225 de nos Lettres, sont opposées à la Religion, au bon sens, & à l'intérêt de la vie civile.

(2) Dans un Ouvrage intitulé : *De i Teatri Dissertatione del Conte Diego Rubin*, in Milano, 1754. in-4°.

(3) Dans un Ouvrage intitulé : *De i vizi e de*

même Thèse dans un Discours imprimé à Rome en 1772, sous ce titre: *Ragionamento sulla tragica & comica Poesia.*

Ce ne fut de même qu'en considérant la Comédie dans la spéculation la plus favorable, que Santeuil lui donna cette Inscription: *Castigat ridendo mores.* M. Freron, qui connoît le ton de nos Théâtres, a restreint, comme Bayle, la prédication théâtrale à la seule sphère des ridicules. *Moliere*, par exemple, fut le fléau, non des vices, mais des ridicules de son temps. « On » a, dit M. Freron (1), déjà observé mille » fois que les crimes sont du district » du Lieutenant-Criminel, les vices » de celui de Lieutenant de Police, » & les ridicules seulement de la Jurisdiction du Poëte comique ».

On demanda en 1775 une Inscription pour le Théâtre de la Ville de Rouen. On proposa celle-ci dans la Feuille Hebdom. des Prov. du 20 Décembre 1775: *Hic morum vindex, & schola scena decens.* Ce seroit encore

I difetti del moderno Teatro e del modo di correggerli e d'emendarli Ragionamenti V. I. di Lauriso Tragiense Pastore Arcade, in Roma, 1753, in-4°.

(1) Dans le Tome VII de l'Année Littéraire, 1774.

un titre usurpé, si notre Théâtre, dans l'état où il est, l'adoptoit. Il est bien éloigné d'avoir cette décence qu'une école de bonnes mœurs exige. On ne va aux Spectacles que pour y recevoir des impressions de tristesse ou de joie, & pour y éprouver les sensations que produisent ces expressions passionnées sur lesquelles *la plupart des Poètes laissent encore aux Acteurs de donner de grosses touches*, comme le dit l'Auteur des *Lettres à Eugénie*, qui parurent en 1774, & qu'on attribue à M. le Prince de Ligne. Elles ont été reçues comme le coup-d'œil d'un homme d'esprit, habitué aux impressions de l'Art Théâtral; dont les différens jeux sont assez bien exprimés dans ce distique annoncé dans la Feuille Hebdomadaire des Provinces du 10 Janvier 1776 :

*Hic Civem alternis recreant ridendo Thalia;
Melpomene luctu, Terpsicore choreis.*

Qu'on lise les Ouvrages didactiques de cet Art, tant pour ce qui regarde la Poésie, que pour ce qui concerne le jeu & la déclamation. On y reconnoitra que leurs Auteurs, tels que les *d'Aubignac*, les *Raimond de Sainte-*

Albine, les *Dorat*, les *Cavailha* n'ont eu en vue que de proposer aux Poètes & aux Acteurs les moyens de parvenir à mieux séduire les Spectateurs. Ainsi quelque prévenu qu'on puisse être pour l'Art Dramatique, on ne peut, si l'on est de bonne foi, refuser de convenir qu'on en a fait un art très-nuisible.

» Il y a, dit M. Le Franc de Pompi-
» gnan (1), une grande différence entre
» composer des Tragédies pures, &
» les faire représenter par des Acteurs
» gagés & publics, dont l'état est le
» centre de la corruption. N'aurions-
» nous pas besoin qu'on exécutât en
» France ce qui avoit été proposé à
» Londres par le Docteur *Swift* (2),
» qu'on ne doit pas accuser d'une mo-
» rale trop sévère ?

» Il auroit voulu qu'il y eût des cen-
» seurs éclairés & vertueux, qui fussent
» en droit de retrancher des Pièces

(1) Dans sa Lettre à *Louis Racine*.

(2) *Jonathan Swift*, surnommé le *Rabelais d'Angleterre*, mort en 1746, a composé les *Voyages de Gulliver*, Roman traduit en François par l'Abbé des *Fontaines*; le *Comte du Tonneau*, autre Roman traduit en François par *Van-Effen*, & autres Ouvrages qu'on a imprimés à Londres en 1762, en 9 volumes in-8°.

» anciennes & nouvelles toute grof-
 » ftereté, toute équivoque, tout dé-
 » tail capable d'offenser la modestie &
 » la pudeur.

» Il faudroit donc (continue le ref-
 » pectable Académicien) réformer le
 » Théâtre: il faudroit des réglemens
 » faits par des Théologiens & par
 » des Magistrats unis ensemble, pour
 » les concerter. Ces réglemens, re-
 » revêtus de l'autorité du Prince, &
 » dont on empêcheroit que le crédit
 » ni la faveur n'altérassent jamais l'exé-
 » cution, rempliroient, si je ne me
 » trompe, cet objet important. Je les
 » réduirois à ces deux points:

» A l'égard des Pièces, supprimer
 » totalement celles dont le fonds est
 » vicieux ou impie; car nous en avons
 » de ces dernières, soit dans le Tragi-
 » que, soit dans le Comique: corri-
 » ger celles qui ne péchent que dans
 » les détails; en ôter les expressions
 » libres, grossièrement indécentes,
 » n'y rien laisser en un mot qui sente
 » le libertinage du cœur, encore
 » moins celui de l'esprit.

» A l'égard des Acteurs, n'en point
 » recevoir dont la conduite & les

» mœurs ne fussent irréprochables ;
» les punir sévèrement, les priver même de leur emploi, quand ils tom-
» beroient dans des désordres publics ;
» car il est des fautes secrètes & ca-
» chées qui ne sont pas du ressort de
» la Police » !

Ces idées de M. de Pompignan feront peut-être traitées de rêves édifiants, *dulcia somnia* : *Rarò vox virtutis fititur*. Au reste elles ont pour objet de réconcilier l'Art Dramatique avec la vertu, & l'on doit sçavoir gré à M. Freron de les avoir exposées dans le dix-huitième cahier de l'Année Littéraire 1773 : l'éloge qu'il en fait, répond à son zèle contre nos faux Philosophes, qui, plus aveugles que ne l'étoient de sages Payens (1), ne veulent point convenir avec un Sénèque, que sans religion il ne peut y avoir de bonheur pour l'homme :

. *fida Pietas est comes ;*
Nec illa vivum deserit, nec mortuum.

SENEC.

Néanmoins, dans le grand nombre

(1) Les sages Payens rejettoient cette Philosophie insensée qui méconnoît l'autorité divine. Horace paroît, dans une de ses Odes,

de ces ennemis de la Religion Chrétienne, il s'en trouve quelques-uns qui ont observé les influences des Spectacles sur les mœurs; & ils ont reconnu que les Théâtres dans leur état actuel ne devoient pas être tolérés dans un Gouvernement bien dirigé. En voici quelques preuves :

Il parut en 1773 un Ouvrage sous le titre de *Système Social*, dont le but est de détruire totalement la Religion, les mœurs, la vertu, la saine politique, la société & les puissances qui la gouvernent dans l'ordre civil ou religieux. Cet Ouvrage pernicieux a été combattu avec zèle dans un Ecrit intitulé : *La Défense de la Religion, de la Morale, de la Vertu, de la Politique & de la Société*, par le R. P. C. L. Richard, Professeur en Théologie de l'Ordre & du Noviciat général

s'être repenti de s'être livré à cette folle Philosophie :

Parcus Deorum cultor, & infrequens

Insipientis dum sapientiæ

Consultus erro : nunc retrorsum

Vela dare atque iterare cursus

Cogor relictos. Lib. 1, Od. 28 ou 34.

des Freres Prêcheurs. Cette réfutation, dit M. de Querlon, en l'annonçant dans la Feuille Hebdom. des Prov. du 12 Juillet 1775, est aussi intéressante que celles que le même Auteur a faites des Livres intitulés: *de la Nature*, & *l'alembic moral*. Elles démontrent avec la plus grande évidence que les *Celses* modernes ont beau faire; ils auront beau déployer toutes les ressources de leur prétendue sagacité, tous les efforts du raisonnement & de l'esprit, les connoissances littéraires, ils ne parviendront jamais à détruire une tradition de six mille ans, ni l'ouvrage de dix-huit siècles. La Religion révélée & le Christianisme adoptés, suivis, défendus, cimentés par de plus puissans génies qu'eux, ne succomberont pas sous les vains argumens, sous les froides railleries & sous les redites des beaux esprits François, Russiens & autres, enfin sous les sophismes de l'Auteur du *Système Social* qui ose soutenir, dans le Chapitre 3, que *la Religion, loin d'éclairer & de faciliter la morale, ne fait que l'affoiblir & l'obscurcir; que le Dieu des Chrétiens n'est pas un guide sûr pour*

nous conduire à la vertu réelle ; que la nature, l'expérience & la raison sont les seuls guides auxquels nous devons nous adresser, pour découvrir ce que nous devons à nous-mêmes, & ce que nous devons à la société.

Il est évident que ces guides ont très-mal endoctriné sur la Religion cet Ecrivain ; mais ils l'ont très-bien instruit sur les Spectacles.

» On voit, y est-il dit, ch. 10, part. 3, « que dans des nations corrom-
 » pées, & sur-tout dans les grandes
 » villes, qui sont communément des
 » sentines infectées par le vice, les
 » usages, les loix, les institutions hu-
 » maines, loin de chercher à rendre
 » les citoyens plus sages & plus heu-
 » reux, contribuent très-souvent à les
 » rendre insensés & misérables. Leurs
 » folies & leurs maux sont encore ag-
 » gravés & multipliés par le luxe, la
 » vanité, la passion du plaisir. Dans
 » un pays où les esprits sont ainsi dispo-
 » sés, la contagion du vice entre, pour
 » ainsi dire, par toutes les portes.
 » Tout invite à la débauche & à la
 » dépravation. Quels funestes effets
 » ne doivent point produire des Spec-

» tacles, dans lesquels tout conspire
» à nourrir ou à faire éclore des pas-
» sions amoureuses, qui sont le plus
» souvent une source intarissable de
» peines ? Que penser des Gouver-
» nemens qui, non seulement tole-
» rent, mais encore donnent ouverte-
» ment leur protection à des amuse-
» mens qui sont évidemment pour la
» jeunesse les écoles du vice, des
» lieux privilégiés, destinés à irriter
» les passions, des écueils où l'inno-
» cence attaquée par les yeux & les
» oreilles, séduite par les maximes
» d'une morale lubrique réchauffée
» par la musique & par des danses las-
» cives, s'expose à des naufrages con-
» tinuels ?

» On nous dit chaque jour que le
» Théâtre épuré par le goût & la dé-
» cence, est devenu pour les moder-
» nes une école de mœurs. Ne suffit-
» il pas d'ouvrir les yeux, pour se dé-
» tromper de cette idée ? L'objet de
» la plupart des drames les plus esti-
» més n'est-il pas de nous peindre sans
» cesse des intrigues amoureuses, des
» vices que l'on s'efforce de rendre
» aimables, des désordres faits pour

» séduire la jeunesse inconsidérée, des
» fourberies capables de suggérer mille
» moyens de mal faire? Le ridicule
» destiné à corriger les hommes de
» leurs extravagances, n'est-il pas sou-
» vent jetté sur la droiture, l'inno-
» cence, la raison, la vertu même,
» pour lesquelles tout devoit inspi-
» rer le plus grand respect? En fin peut-
» on prétendre de bonne foi que ce
» soit pour prendre des leçons de sa-
» gesse, que tant de désœuvrés vont
» journellement courir à des Specta-
» cles, où, peu attentifs à la Piece,
» nous les voyons perpétuellement
» voltiger autour d'une troupe de Si-
» renes, qui vivent du trafic de leurs
» charmes, & qui mettent tout en
» usage pour entraîner dans leurs piè-
» ges ceux dont elles ont irrité les
» desirs? Après avoir vu la tendresse
» conjugale tournée en ridicule dans
» un grand nombre de Comédies, une
» femme rentre-t-elle donc chez elle
» bien pénétrée des devoirs de son
» état, & des sentimens qu'elle doit
» à son époux? Quelles impressions
» peuvent faire sur le cœur novice &
» rendre d'une jeune fille les exem-
» ples

» ples séducteurs que lui montrent
» tant de Drames, à la représentation
» desquels les parens ont eux-mêmes
» la folie de la conduire? A combien
» d'écueils une ame sensible n'est-elle
» pas continuellement exposée, par
» l'imprudencce de ceux qui devroient
» la garantir des dangers? Si quel-
» ques Auteurs illustres & chers aux
» Nations ont connu le vrai but de
» l'Art dramatique; combien d'autres
» n'ont fait qu'attiser des passions nu-
» sibles, & alimenter des folies égale-
» ment contraires au vrai bonheur des
» femmes & à celui de la société dans
» laquelle tout devoit les inviter à
» jouer un rôle qui, sans les rendre
» moins aimables, les rendroit bien
» plus respectables & plus fortunées!

» Que les femmes se rendent esti-
» mables par leur sagesse & leurs
» mœurs; que leurs regards con-
» fondent l'impudence & la fatuité;
» que leurs mépris punissent la pré-
» somption, l'ignorance & le vice;
» que leur accueil distingue le mérite
» modeste & la probité; qu'elles con-
» tribuent par leur exemple à la ré-
» forme de ces êtres futiles & désocu-

» vrés qui infestent la société ; qu'el-
 » les les ramenant à la vertu. C'est
 » alors qu'elles régneront bien plus
 » sûrement que par de vains orne-
 » mens , des galanteries & des in-
 » trigues qui les rendent mépri-
 » sables aux yeux mêmes de ceux
 » qui se disent leurs esclaves. C'est
 » alors qu'elles cesseront d'être les
 » dupes & les victimes de ces perfides
 » qui ne les idolâtrant que pour leur
 » donner des fers , pour immoler leur
 » bonheur & leur réputation à leur
 » vanité , qu'ils osent leur offrir pour
 » un amour véritable ; enfin méritant
 » d'être honorées , elles posséderoient
 » au dedans d'elles-mêmes ce bonheur
 » inaltérable que la vertu seule pro-
 » cure , & que ni la dissipation , ni le
 » faste , ni les plaisirs bruyans ne peu-
 » vent jamais remplacer ».

La nature , la raison & l'expérience
 que les Déistes reconnoissent pour
 leurs seuls guides , ont également
 éclairé M. le Marquis *Dargens* sur les
 funestes effets de la passion pour le
 Théâtre. « Elle est portée , dit-il [dans
 les notes de sa trad. du *Timée de Locres*]
 » à un tel excès , qu'on a vu de nos

» jours une armée marchant avec
» deux ou trois troupes de Comé-
» diens , & le Maréchal-Général des
» Logis , aussi occupé de la place &
» du logement des troupes comiques ,
» que le Commandant de l'armée du
» parc de l'artillerie. Or , quand on
» est parvenu à pousser la corruption
» & l'amour du Théâtre jusqu'à un
» tel point , ne doit-on pas craindre
» que les Nations où cet usage s'est
» introduit , aient le même sort que
» les Grecs & les Romains , qui ne
» furent détruits que pour s'être livrés
» à la mollesse ?

» Tandis que les Grecs furent so-
» bres , ennemis du luxe , partisans de
» la vertu , ils vainquirent les Perses ,
» ils firent échouer tous les projets
» de leurs ennemis ; mais lorsqu'après
» les batailles de Marathon & de Sala-
» mine , ils commencèrent à aimer
» l'oïveté , & que l'amour pour les
» Spectacles les leur rendit absolu-
» ment nécessaires , leur gloire & leur
» liberté s'évanouirent bientôt. *Aris-*
» *tophane* , *Eschyle* , *Sophocle* , *Euri-*
» *pide* préparèrent à *Philippe* qui vint
» peu d'années après eux la conquête

» de la Grece , & la servitude d'Athe-
» nes ; les Citoyens de cette Ville ,
» autrefois si formidable à ses enne-
» mis , étoient plus occupés des Spec-
» tacles & des fêtes , que des projets
» de *Philippe*. Pour en être convain-
» cu , il n'y a qu'à lire les Oraisons
» de *Démofthene* , qui reprochoit sans
» cesse à ses concitoyens leur oisi-
» veté & leur amour outré pour les
» Spectacles.

» Les Romains eurent le même sort
» que les Grecs. Ils durent toute leur
» gloire à l'éducation de leurs pre-
» miers ancêtres , & à la vie labo-
» rieuse qu'ils menôient. Mais , après
» qu'ils eurent vaincu les Carthagi-
» nois , & qu'ils se furent enrichis des
» dépouilles de la Grece , ils vécurent
» dans le luxe. Ils perdirent égale-
» ment le courage de l'ame , & la
» force du corps : ils se diviserent
» bientôt en différens partis , pour
» trouver de quoi contenter leurs
» passions. Le Peuple suivit l'exem-
» ple des Grands , & la fin des trou-
» bles de la République fut celle de
» la liberté. Alors les Empereurs en-
» chérèrent encore sur les Chefs des

» guerres civiles, qui, pour gagner l'a-
» mitié du Peuple, lui avoient donné
» des fêtes, & l'avoient accoutumé
» aux Spectacles les plus superbes:
» les Romains, soumis au maître que
» leur nommoient des soldats sédi-
» tieux, ne se soucierent plus que du
» Théâtre. Ils devinrent si peu atta-
» chés à la gloire de leur Patrie, que
» les Barbares ruinerent l'Empire, &
» le détruisirent avec autant de faci-
» lité, que les Romains en avoient
» eu dans le temps de leur grandeur
» à conquérir les Etats de plusieurs
» Souverains Asiatiques, plongés dans
» le luxe & la mollesse.

» Après l'Empire d'Occident, celui
» d'Orient commença à dépérir par
» les mêmes raisons qui avoient causé
» la perte du premier. Ce fut au Théa-
» tre que prirent naissance les deux
» factions qui partagerent l'Empire
» sous *Justinien*.

» Craignons d'avoir le même sort
» qu'eurent les Gaulois qui, s'étant
» retirés chez les Asiatiques, en pri-
» rent les mœurs & le luxe: ils ont
» été fort bien caractérisés par *Florus*.
» Quant à ces Gallo-Grecs, dit-il,

» c'étoit une Nation mêlée & abâ-
 » tardie, & le reste de ces anciens
 » Gaulois qui, sous la conduite de
 » *Brennus*, avoient ravagé la Grece;
 » puis étant passés en Orient, ils s'é-
 » toient établis au milieu de l'Asie.
 » Or, comme la semence des fruits
 » dégénere en changeant de terroir,
 » ainsi leur bravoure originaire s'é-
 » toit amollie par les coutumes & les
 » molleses asiaticques » (1).

Rien n'est plus sensé que les réflexions de M. le Marquis *Dargens*, que nous venons de rapporter. La prospérité des Empires dépendra toujours de la conservation des mœurs: c'est une vérité que la nature, la raison, & l'expérience avoient fait connoître au célèbre *Minos* qu'*Hésiode* appelle énergiquement le plus Roi de tous les Rois mortels, Βασιλεύτατος ἐν τῶν Βασιλέων.

Ce Législateur de Crete comprit,

(1) *Cæterùm, gens Gallo-Græcorum, sicut ipsorum nomen indicio est mixta & adulterata: reliquæ Gallorum, qui Brenno duce, vastaverant Græciam; mox Orientem sequuti, in media Asia parte sederunt. Itaque ut frugum semina mutato solo degenerant, sic illa genuina feritas eorum in Asiatica amenitate mollita est. Duobus itaque præliis fusi fugatique sunt. FLOR. hist. Rom. epist. 1. lib. II.*

que pour rendre heureuse la Nation pour qui le Ciel l'avoit fait Roi, il falloit sur-tout la rendre vertueuse (1); &, pour y parvenir, il écarta de ses Etats l'oisiveté, la volupté, le luxe & les délices, sources de tous les vices.

Les Lacédémoniens, à qui la nature, la raison & l'expérience avoient aussi fait adopter cette sage législation que *Lycurgue* leur avoit apportée, s'en trouverent bien, tant qu'ils eurent soin de la conserver par l'éducation publique. « Jamais, dit *Plutarque*, » ils n'oyoient jouer ni Comédies ni » Tragédies; afin qu'ils n'entendissent » jamais, ni par le jeu, ni à bon es- » cient, contredire aux Loix. Aussi, » disoit un ancien Spartiate, nommé » *Geradatas*, il n'y a point d'adulte- » res parmi nous; car comment y en » auroit-il à Sparte, vu que toutes » richesses, tous Théâtres, toutes dé- » lices, tous fards & tous embellisse-

(1) *Ut Gubernatori cursus secundus, Medico salus, Imperatori victoria; sic Moderatori reipublicæ beata civium vita proposita est, ut opibus firma, copiis locuples, gloriâ ampla, virtute honesta sit. Cic. ep. XI ad Attic. lib. VIII.*

» mens extérieurs & lascifs sont dé-
 » prisés & déshonorés , & vu que
 » honte de mal faire , honnêteté &
 » révérence & obéissance envers les
 » Loix & les Supérieurs y ont toute
 » autorité ? »

La vie voluptueuse n'y étoit tolé-
 rée ni dans l'un ni dans l'autre sexe.
 Le rang le plus élevé n'ouvroit à cet
 égard aucune exception dans un pays
 où *la loi étoit toujours plus forte que les*
Rois. On n'y connoissoit dans aucun
 âge de la vie la mollesse & le désœu-
 vrement. On arrivoit à la vieillesse ,
 sans avoir de vices à quitter ; & par
 ce moyen , les vieillards étoient plus
 en droit d'être écoutés par les jeunes
 gens.

» Aussi , dit notre Interprete de
 » *Plutarque* , la coutume étoit que les
 » vieux demandoient aux jeunes ,
 » quand ils les rencontroient , où ils
 » alloient , & quoi faire , & les tan-
 » çoient s'ils failloient à répondre ,
 » ou s'ils étoient bâtissant des excu-
 » ses ; & qui ne tançoit celui qui com-
 » mettoit quelque faute en sa pré-
 » sence , étoit sujet à la même repré-
 » hension que celui qui avoit failli ,

» même celui qui se courrouçoit ou
» montrait de prendre mal quand on
» le reprenoit. Il n'y avoit pas jusqu'à
» leurs chansons qui ne fussent profi-
» tables. Y avoit toujours en leurs
» compositions je ne sçais quel ai-
» guillon qui excitoit la vertu, selon
» la diversité des âges qui les chan-
» toient : car y ayant ès fêtes solem-
» nelles & publiques toujours trois
» danses ; celle des vieillards com-
» mençant, disoit :

Nous avons été jadis
Jeunes, vaillans & hardis,

» Celle des hommes suivoit après,
» qui disoit :

Nous le sommes maintenant
A l'épreuve de tout venant.

» La troisieme des enfans venoit
» après, qui disoit :

Et nous un jour le ferons ;
Qui bien vous surpasserons (1).

Ce propos des jeunes Spartiates a
été critiqué dans une Brochure qui
parut en 1759, sous le titre de *Con-*

(1) Œuvres de Plutarque, tome I, pages 567,
585 & 587, édit. de Valcofan, in-8°.

sidérations sur l'Art du Théâtre. Ce Vaudeville, y est-il dit page 80, est dangereux pour la jeunesse, qu'elle accoutume à manquer de respect aux vieillards, en se vantant de les surpasser.

Mais ce prétendu *Vaudeville* étoit comme consacré par le vœu d'une Nation intéressée à voir chaque génération croître en vertu. Et les vieillards, bons patriotes, loin de s'en offenser, en desiroient les effets. Ils sçavoient que la milice de la vertu exige de la jeunesse les efforts les plus vigoureux, pour pouvoir ensuite être supportée presque sans combat dans la vieillesse.

Je ne le sçais que trop, dans le cours du bel âge ;
 Quand la Nature ardente échauffant nos desirs,
 Nous rend si propres aux plaisirs,
 Il est mal-aisé d'être sage.
 Cependant, malgré tant d'attraits,
 On ne le peut trop dire & le faire connoître ;
 C'est dans ce temps-là qu'il faut l'être,
 Ou l'on court grand danger de ne l'être jamais (1).

(1) Œuvres d'*Etienna Pavillon*, de l'Académie Française, mort en 1705. Il étoit neveu du célèbre *Nicolas Pavillon*, Evêque d'Alet, qui mourut en 1677, & qui a été bien caractérisé par l'épithaphe mise sur son tombeau, où il est appelé « le père des pauvres, le conseil des gens de bien, la lumière & le soutien du Clergé,

C'est sur-tout à cet âge, dit M. le Franc de Pompignan (1), « que nos » Spectacles, dans leur état actuel, » ne sont pas à beaucoup près des » lieux sûrs pour la vertu; & les Ac- » teurs publics étant toujours dans » les liens de l'excommunication, un » Auteur élevé dans la Morale chré- » tienne, ne sçauroit, sous quelque » prétexte que ce soit, ni par quel- » que ouvrage que ce puisse être, con- » courir au soutien du Théâtre, sans » se rendre lui-même responsable des » inconvéniens & des abus qui y sont » attachés, ni contribuer à l'entre- » tien des Acteurs, sans partager le » mal qu'ils causent & celui qu'ils

» le défenseur de la discipline, de la vérité » & de la liberté ecclésiastique, un homme » humble au milieu des vertus & des éloges, » toujours le même dans les situations diffé- » rentes, enfin un prodige de piété & de solli- » citude pastorale: *Pauperum pater, piorum consti- liarius, Cleri lumen & præsidium, disciplinæ, veritatis & libertatis Ecclesiasticæ propugnator; vir in magna sapien- tia, in virtutum cumulo, in laudum præconiis humillimus, in rerum vicissitudine sibi semper æqualis, spiritu fervens, sollicitudine impiger, patientiâ consummatus.* Son Orai- son funebre fut prononcée par le respectable François-Etienne de Caulet, Evêque de Pamiers, mort en 1680. Et en 1738 on a imprimé sa Vie en 3 vol. in-12. On y est instruit de beaucoup de faits intéressans du dix-septième siècle.

(1) Dans la Lettre à Louis Racine.

» font..... On s'efforce depuis
» long temps de réduire en problème
» théologique cette question : *si c'est*
» *un péché d'aller à la Comédie.* On ne
» manque pas d'appuyer la négative
» de toutes les distinctions possibles ;
» de toutes les conditions capables
» de rassurer. On exige qu'il n'y ait
» rien de deshonnête, ni de criminel
» dans la Piece ; que celui qui va au
» Spectacle , n'y apporte point de
» penchant au vice, ni une ame facile
» à émouvoir ; qu'il y soit maître de
» son cœur , de ses pensées, de ses
» regards ; que rien de ce qu'il en-
» tend , que rien de ce qu'il voit ne
» soit pour lui une occasion de chute
» ni de tentation. Cette théorie est
» certainement admirable. Qui me
» répondra de la pratique ? Sera-ce
» notre Casuiste ? Qu'il aille plutôt à
» la Comédie. Au retour , je m'en
» rapporte à lui ».

M. le Franc propose le défi avec trop de confiance , pour qu'il soit prudent de l'accepter. Il faut donc conclure pour l'affirmative du problème. M. de Buffy-Rabutin en résolut un autre de même genre, dans une Lettre

qu'il écrivit à M. de Roquette, Evêque d'Autun. Il y est question des Bals. On sçait qu'il avoit titre pour avoir autorité consultative sur cette matiere. Sa Lettre ne sera pas ici une Piece disparate ; on va donc la rapporter.

« J'ai lu, Monsieur, l'avis sur les
» Bals que vous m'avez envoyé ; &
» puisque vous souhaitez de sçavoir
» ce que j'en pense, je vous dirai que
» je n'ai jamais douté qu'ils ne fussent
» très-dangereux. Ce n'a pas été seu-
» lement ma raison qui me l'a fait
» croire, c'a encore été mon expé-
» rience ; & quoique le témoignage
» des Peres de l'Eglise soit bien fort,
» je tiens que sur ce chapitre celui
» d'un courtisan sincere doit être d'un
» plus grand poids. Je sçais bien qu'il
» y a des gens qui courent moins de
» hazard en ces lieux-là que d'autres ;
» cependant les tempéramens les plus
» froids s'y réchauffent, & ceux qui
» sont assez glacés pour n'y être point
» émus, n'y ayant aucun plaisir, n'y
» vont point. Ainsi il n'est pas néces-
» saire de les leur défendre ; ils se les
» défendent assez eux-mêmes. Quand
» on n'y a point de plaisir, les soins

» de la parure & les veilles en rebu-
» tent ; & quand on y a du plaisir , il
» est certain qu'on court grand ha-
» zard d'y offenser Dieu. Ce ne sont
» d'ordinaire que de jeunes gens qui
» composent ces assemblées , lesquels
» ont assez de peine à résister aux ten-
» tations dans la solitude , à plus forte
» raison dans ces lieux - là , où les
» beaux objets , les flambeaux , les
» violons , & l'agitation de la danse
» échaufferoient des Anachorettes. Les
» vieilles gens qui pourroient se trou-
» ver dans les Bals , sans intéresser leur
» conscience , seroient ridicules d'y
» aller ; & les jeunes à qui la bien-
» séance le permettoit , ne le pour-
» roient pas sans s'exposer à de trop
» grands périls. Ainsi je tiens qu'il ne
» faut point aller au Bal , quand on
» est Chrétien ; & je crois que les
» Directeurs feroient leur devoir , s'ils
» exigeoient de ceux dont ils gou-
» vernent les consciences , qu'ils n'y
» allassent jamais ». *Tome IV des Lett.*

On peut joindre à ce témoignage
la peinture suivante que M. de Saint-
Lambert a faite des Bals dans son
Poëme des Saisons , mais avec une

intention bien différente de celle de M. de Buffy - Rabutin. Celui-ci nous dit avec une sincérité admirable, *fugite hæc*, fuyez la coupe empoisonnée de *Circé*; au lieu que M. de Saint-Lambert nous dit; *accurrite*, accourez.

... Le bal va s'ouvrir chez Hébè, chez Alcine;
L'or & l'émail des fleurs, les perles & l'hermine
De la foule élégante ornent les vêtements.
L'incarnat des rubis, le feu des diamans
Répandent un jour doux sur les charmes des belles,
Et les yeux avertis vont se fixer sur elles.
Le desir de tout vaincre, & l'espoir du succès
Brillent modestement dans leurs yeux satisfaits.
Le feu de leurs regards s'anime avec la danse;
L'Amour, sans se montrer, fait sentir sa présence;
Et, plein d'un sentiment vif & délicieux,
Chacun sent le plaisir qu'il voit dans tous les yeux.

... .. À la mélancolie
Opposez, s'il le faut, les jeux de la Folie;
Opposez des excès, hâtez-vous de saisir
Un seul instant de joie, un moment de plaisir.
Entrez dans ces salons, où de brillans Protées
Echangent en riant leurs formes empruntées;
Où la nuit, le tumulte, & les masques trompeurs
Font naître à chaque instant d'agréables erreurs:
Là, le maintien décent, la froide retenue,
N'imposent point la gêne à la joie ingénue:
Là, les sexes, les rangs, les âges confondus,
Suivent, en se jouant, la Folie & Momus.

Il paroît que M. de S. - L. ne s'étoit

pas muni d'antidote contre le venin de la coupe qu'il nous présente. Il en est de la Danse, comme de la Poésie, de la Musique & de la Peinture, qui ont pour but principal de représenter au naturel les actions des hommes, & les passions qui les agitent. Tous ces Arts, qui roulent sur l'imitation, peuvent s'appliquer au bien & au mal, & produisent de bons ou de mauvais effets, par rapport aux mœurs, suivant le bon ou le mauvais usage qu'on en fait : *Omnia majorum institutis judicentur*. La Danse fut d'abord, comme nous l'avons déjà dit, page 18 de ce volume, l'expression de l'enthousiasme des sentimens, soit de reconnaissance envers Dieu, soit d'une joie légitime ; &, à cet égard, on pourroit l'appeller avec *Simonide* une *Poésie muette*, de même qu'il appelloit la Poésie une *Danse éloquente*. Il n'est pas question ici des lettres de noblesse de la Danse, c'est-à-dire de son ancienneté. Les érudits en antiquité prétendent que ce fut d'un nommé *Andron*, Sicilien, que les Grecs en reçurent les premières leçons. Que c'est pour cette raison qu'ils exprimoient le mot

de danser, par celui de *σικελίζειν*; de même qu'ils exprimoient le mot de Danse par celui de *βαλλισμός*: &, comme l'a observé le sçavant M. Burette, c'est apparemment de ce terme originaire de Sicile que dérivent (1) les mots de *Bal & Ballet*.

Les Grecs, dans leur beau temps, ne firent usage de la Danse, que comme d'un exercice propre à former le corps, & à donner à toute la personne ce que M. Rollin appelle *une certaine politesse extérieure*.

Madame la Duchesse de Liancourt, dont nous avons eu occasion de parler dans notre seconde Lettre sur les Spectacles, page 230, donnoit cet avis à Madame la Princesse de Marillac, sa petite-fille: « Ne faites point » apprendre à vos filles ce qui ne » peut servir qu'à la vanité. Et si elles » ont bonne grace, vous n'aurez » même que faire de maîtres à danser, » pour leur en faire avoir. Car s'il est » besoin qu'elles aient de la grace à » marcher, à faire la révérence & à

(1) Dans une Dissertation que nous avons citée page 19 de ce volume.

» bien porter leur corps , pour ne pas
 » attirer l'averfion ou la raillerie du
 » monde , & pour avoir la gravité
 » d'une personne de condition qui
 » doit être en vénération à fes domes-
 » tiques & à fes fujets , il n'eft pas be-
 » foin qu'elles aient des graces affec-
 » tées pour attirer les yeux dans les
 » Bals & les Affemblées , puisqu'elles
 » ne doivent jamais y aller (1).

Si la Danfe n'étoit donc employée
 qu'à donner aux mouvemens & au
 maintien du corps cette noblefle ,
 cette bienféance , comme nous l'a-
 vons déjà dit page 19 de ce volume ,
 que les Grecs appelloient *Εμμελεια* , &
 les Latins *concinntas* , on n'auroit pas
 de reproches à lui faire ; mais elle eft
 devenue pernicieufe depuis qu'on en
 a fait un art imitatif dont l'objet eft
 d'incliner les cœurs au vice par la
 peinture la plus vive des paffions que
 M. Dorat a tracées dans fon Poème
 didactique fur la Déclamation :

Lifez au cœur de l'homme , amour , fureur , délire ;
 Dans vos yeux animés , il faut tout reproduire ;

(1) Règlement donné par une Dame de haute
 qualité à Madame *** fa petite-fille , pour fa

De chaque sentiment épiez les secrets ;
Démêlez les ressorts, combinez les effets ;
Et parvenez enfin à ce degré sublime
Où naît de tous les Arts l'Art de la Pantomime :
C'est par-là que la Danse enfante des tableaux ,
Sçait parler sans parole , & peindre sans pinceau.

Voilà l'objet des danses de Théâtre. Et n'est-ce pas aussi celui de toutes ces danses d'assemblées où

Des femmes, sans garder la moindre bienséance ,
Avec des hommes font assaut
D'entrechats & de bonds , de gambades & de sauts ?
O siècle ! ô temps ! ô mœurs , quelle indécence !

s'écrie dans la Comédie des *Talens à la mode* , un personnage qui néanmoins y paroît avoit beaucoup d'inclination pour les plaisirs de tous genres.

M. de Saint-Lambert a loué la danse par les effets pour lesquels Cicéron (1) l'attribuoit à une espece de délire. Et, selon *Æmilius Probus* , les Romains vertueux rejettoient l'usage de la danse , comme un vice qui réveille & fortifie une passion dont le sentiment inévitable est à

conduite , & pour celle de sa maison. Paris , 1698, in-12.

(1) *Nemo saltat ferè sobrius , nisi fortè insanit.* Orat. pro Mur.

combattre, dont le souvenir est incommode & fâcheux, la modération difficile, la tentation violente, & l'attachement criminel : *scimus saltare etiam in vitiis poni.*

Suivons donc les sages conseils de M. de *Buffy-Rabutin*. Ils sont fondés sur des principes qui peuvent en général s'appliquer à tout ce qui est inventé dans les grandes Villes pour amuser la multitude des Citoyens oisifs, fastueux, vains, légers & voluptueux. Il leur faut en tout temps quelques Spectacles. C'est pour cette raison qu'à Paris on laisse dans la Semaine-Sainte quelques ressources à ces désœuvrés dont les mœurs sont une apostasie de la Religion chrétienne.

« Ils ont, dit M. de *Querlon* (1) ;
 » 1°. le Concert Spirituel, sorte de
 » Spectacle, autorisé légitimement
 » par l'objet de ses chants, & où l'oreille a plus de part que les yeux ;
 » 2°. le concours au Bois de Boulogne, aux environs de l'Abbaye de

(1) Dans la dix-septieme Feuille Hebdomadaire des Prov. du 26 Avril 1775.

» Long - Champ. On alloit autrefois
» les trois jours de Ténébres à cette
» Abbaye, attiré principalement par
» les voix qui s'y faisoient entendre.
» Mais ce ne sont plus les Ténébres
» qu'on cherche à *Long-Champ* ; c'est
» le monde qui va chercher le mon-
» de, comme l'eau va toujours cher-
» cher l'eau, pour augmenter son
» courant. Ici les deux sexes, attirés
» réciproquement l'un par l'autre,
» c'est-à-dire par la pressante envie
» de se montrer & d'être vus, autant
» que par le desir de voir, sont eux-
» mêmes l'objet du concours, & sont
» à la fois Spectacle & les Specta-
» teurs. Ainsi se renouvelle à Paris
» tous les ans ce fameux *rendez-vous*
» de chars & d'équipages de toute
» espece de cavaliers, de piétons pou-
» dreux, &c. mélange singulier de
» tous les ordres confondus par le
» luxe & par la parure. C'est pour les
» gens du monde, toujours entraînés
» par l'imitation, par le torrent des
» habitudes, une affaire de costume
» & d'air, où chacun met plus ou
» moins d'intérêt pour les femmes
» qui sont toujours le premier attrait

» de tous les lieux d'assemblées sou-
» mis à l'autorité de la mode : c'est un
» ralliement convenu pour toutes les
» prétentions de la nature & de l'art.
» Aussi toute la milice de Cythere s'y
» rend-elle ordinairement sous les ar-
» mes, soit pour défier les regards,
» soit pour disputer entr'elles de char-
» mes, de luxe, d'opulence & de fas-
» te; enfin c'est pour les Citoyens,
» [indifférens au culte sacré & aux
» grands Mysteres de la Religion
» chrétienne] une promenade de la
» saison où ils vont se livrer à tout ce
» que la frivolité, la vanité de quel-
» ques hommes opulens, & la jeu-
» nesse des deux sexes ont pu réunir
» pour l'intérêt d'un moment de pom-
» pe, de galanterie & de nouveautés
» ridicules ».

Tel est aussi le caractère de ces pro-
menades changées en Comédies pu-
bliques, où l'on se dispose comme
pour le Bal, où l'on apporte le même
esprit, le même luxe; où chacun,
Acteur & Spectateur tout à la fois,
vient jouer son rôle, & faire son per-
sonnage. Tel est enfin le caractère de
ces fêtes foraines, qu'on a vu depuis

quelques années s'introduire en France, & qui portent le nom de *Waux-Hall*.

L'enthousiasme épidémique pour les Anglois a fait adopter avec fureur tout ce qui sort de leur Isle, leurs mœurs, leur licence, leur esprit de murmure, leurs usages, leurs modes.

Il ne nous restoit plus qu'à adopter leur Spectacle connu sous le nom de *Waux-Hall*. « *Mézerai*, au regne de » *Henri IV*, dit qu'on a toujours re- » marqué que l'amour du luxe & des » plaisirs ne se déborde jamais si fort, » que dans les calamités publiques ». En effet ce fut dans le temps d'une misere universelle qu'une fureur déchainée pour les Spectacles de tout genre fit construire à Paris un vaste édifice sous le nom de *Colisée*, à l'imitation de celui de Rome, qu'on sçait être le reste du fameux amphithéâtre de *Vespasien*, & dont le nom, selon *du Cange*, exprime la grandeur colossale.

Voici l'idée que *M. de Querlon* nous donna en 1769 de ce nouveau Spectacle, qui fut d'abord établi sous le nom de *Waux-Hall*, à la foire Saint

Germain , ensuite sur le boulevard de la Ville , vers la porte Saint-Martin , & enfin aux Champs Elisées , sous le nom de *Colisée*.

« C'est , dit M. de Querlon , un rendez-vous que l'on donne à la jeunesse des deux sexes passionnée pour la danse , où elle exerce ses talens , & sert publiquement de spectacle. C'est ensuite un lieu de ralliement où l'on vient de toutes parts se chercher en foule , pour jouir du plaisir de voir & d'être vu , de se montrer & d'observer ».

M. de Querlon nous laisse à conclure que dans ce rendez-vous & ce ralliement , les sens doivent se trouver assiégés par tout ce qu'on leur y présente de voluptueux. Enfin la raison doit y être d'une défense d'autant plus foible , qu'on y a encore plus que dans les autres Spectacles , la facilité de se communiquer ses mauvais desirs , & de s'en ménager l'exécution. Quel est donc l'aveuglement des parens qui y menent leurs enfans , & dont plusieurs les y donnent en spectacle , en les faisant servir comme des farceurs à l'amusement du Public !

Il y eut dans plusieurs Villes de Provinces le même empressement pour ce Spectacle nouveau. Les habitans de Marseille ne tarderent pas à faire construire un Cirque qui, comme le *Waux-Hall* de Paris, est destiné aux Bals, Comédies, Opéra, Cafés, &c. La nouveauté de cet établissement voluptueux avoit excité plusieurs Ecclésiastiques à se permettre de le fréquenter : on en fit des plaintes à M. de Belloi, Evêque de Marseille. Ce Prélat donna le 13 Octobre 1772 une Ordonnance sur le Requisitoire de M. Long, Chanoine, Promoteur-Général, pour réformer une licence qui, est-il dit dans le Requisitoire, avoit scandalisé les gens du monde.

Cette Ordonnance (1) défend la fréquentation du Cirque, & enjoint d'exécuter l'article V du titre premier des Statuts synodaux du Diocèse, par lequel « il est défendu, » même aux simples Clercs ; & à l'égard des Prêtres séculiers & réguliers, sous peine de suspension *ipso*

(1) Elle est imprimée à la suite de nos Lettres, page 425.

» *facto*, de se trouver aux Bals, Co-
 » médies, Opéra, & autres Specta-
 » cles si contraires à la sainteté de
 » leur état & à l'esprit du Christia-
 » nisme ».

Cet acte de zèle & de vigilance de M. l'Evêque de Marseille fut annoncé dans quelques Ecrits périodiques. Il prouve que les Ecclésiastiques qui fréquentent les Spectacles, ou qui en sont les apologistes, sont de droit récusables par toutes les personnes sensées, *Qui omnia non opinione & sensu, sed ratione & æquitate metiuntur.*

Au reste, ces Ecclésiastiques, apologistes publics des Théâtres, sont en si petit nombre, qu'il faut en juger comme l'on juge des exceptions qui, par leur rareté confirment la règle. C'est une réflexion que M. Chaudon a faite sur ce même objet dans un Recueil d'Entretiens qu'il donna en 1774 sous ce titre : *L'Homme du Monde éclairé*. Le huitième de ces Entretiens regarde le Théâtre, & il y est donné comme le résumé d'un Ouvrage intitulé : *Réflexions morales, politiques, historiques & littéraires sur le Théâtre*, en 5 volumes in-8°.

Il parut, à l'occasion du *Colisée*, deux Ecrits intitulés :

OBSERVATIONS sur les Spectacles en général, & en particulier sur le *Colisée*. Par M. L. Gachet. Paris 1772, in-8°.

ESSAI sur le moyen de faire du *Colisée* un établissement national & patriotique. Paris 1772, in-12.

Les Auteurs de ces deux Ecrits trouvent dans la fureur de notre siècle pour les Spectacles, le prognostic du retour des délices de l'âge d'or.

L'un voudroit que tous ceux qui fréquentent nos Spectacles, y prissent l'idée de cette vie pleine de joie & de délices, exprimée par ces deux Vers d'un Poëte du seizieme siècle :

*O plena gaudiorum,
O vita plena Neclaris.*

L'autre fait dépendre de la perfection du *Colisée* le bonheur & la durée de l'Empire François, en y appliquant ce que l'Oracle avoit dit du *Colisée* de *Vespasien* : *Quando stabit Colisæus, stabit & Roma ; quando cadet Roma, cadet & mundus* : « Tant que le *Colisée*

» subsistera, Rome subsistera, & l'U-
 » nivers s'écroulera avec elle.

« C'est à cette durée, dit M. Gachet ;
 » que j'augure que parviendront Paris
 » & le *Colisée*. Ce sont-là les vœux dé-
 » sintéressés & sinceres que je forme
 » pour l'agrément, la gloire & le
 » bonheur de ma patrie. Le Spectacle
 » qui doit flatter le plus, c'est celui qui
 » frappe plus de sens. Tous les sens
 » sont autant de portes par lesquelles
 » les impressions agréables peuvent en-
 » trer dans nos ames. Donc toutes les
 » fois qu'un Spectacle en sera suscepti-
 » ble, on doit y admettre tout ce qui
 » peut augmenter la sensation, l'illu-
 » sion, le ravissement. C'est par-là que
 » l'Opéra l'emporte sur les autres
 » Spectacles; c'est aussi par cette rai-
 » son que le *Colisée* mérite le plus
 » grand éloge, étant une espece de Pan-
 » théon consacré aux plaisirs ».

On trouve les influences de ces prin-
 cipes scandaleux dans un Ecrit qui
 parut en 1775, sous le titre de

LETTRE à Madame la Comtesse de
 T***, sur un second Théâtre Fran-
 çois à Paris, & sur le retour de l'an-
 cien Opéra Comique,

M. le Chevalier du Coudrai en est l'Auteur. « Selon des gens, y dit-il, Trois Spectacles suffisent, & c'en est trop. » Moi, chétif raisonneur, mais fidele interprète des pensées du Public (1) ;

(1) De quel Public M. du Coudrai parle-t-il ? C'est sans doute de ce Public frivole de Paris, que M. de Voltaire a bien caractérisé dans les Vers suivans de son *Épître à un Homme* [à M. Turgot, nommé en 1774 à la place de Contrôleur-Général des Finances, dont il se démit le 12 Mai 1776] :

Philosophe indulgent, Ministre Citoyen,
Ainsi que Lamoignon (*), délivré des orages,
A toi-même rendu tu n'instruis que les Sages.
Tu n'as plus à répondre aux discours de Paris.
Je crois voir à la fois Athenes & Sibaris,
Transportés dans les murs embellis par la Seine ;
Un Peuple aimable & vain que son plaisir entraîne,
Impétueux, frivole, & sur-tout inconstant,
Qui vole au moindre bruit, & qui tourne à tout vent ;
Il juge les Guerriers, les Ministres, les Princes ;
Rit des calamités dont pleurent les Provinces ;
Clabaudé le matin contre un Edit du Roi ;
Le soir s'en va siffler quelque moderne, ou moi,
Et regrette à souper dans ses turlupinades
Les divertissemens du jour des barricades.

Il ne faut point confondre ce Public frivole avec le Public sage, dont le pouvoir a été bien exprimé dans deux Discours de M. de Malesherbes, prononcés, l'un le 21 Novembre 1774, à la rentrée de la Cour des Aides, dont il étoit Premier-Président ; & l'autre le 16 Février 1775, à sa réception à l'Académie Française. C'est de ce Public sage qu'il y est dit, qu'il juge les Magistrats, qu'il juge les Ministres, & qu'il n'est aucune Puissance sur la terre qui n'ambitionne son suffrage, comme celui du Juge souverain de tous les Juges de la terre.

(*) M. de Malesherbes. Ce Magistrat fut nommé le 12

» je prétends que nous n'avons pas
 » assez des Théâtres actuels, qui sont
 » l'Opéra, les François, les Italiens,
 » le Colisée, Nicolet & Audinot. Le
 » manque de Spectacles seroit une
 » oisiveté, & par conséquent une
 » nouvelle mere de vices. Aussi dans
 » les fêtes d'Eglise où les Spectacles
 » sont fermés, il se commet plus de
 » crimes dans la Capitale ».

Ce raisonnement en effet est bien *chétif*. L'opinion vulgaire sur les désordres attribués à l'interruption des Spectacles, a été réfutée par M. de Voltaire. « Je ne considère point, » dit-il (1), les Spectacles comme une

Juillet 1775, Secrétaire d'Etat au Département de la Maison du Roi; & s'étant démis de cette place le 12 Mai 1776, elle fut donnée à M. Amelot, Intendant des Finances, & ci-devant Intendant de la Généralité de Dijon, où il se fit estimer & aimer par une administration bien dirigée. Le même jour M. de Clugny, Intendant de Bordeaux, fut nommé Contrôleur-Général des Finances. Il mourut le 18 Octobre suivant. Il fut remplacé par M. Tabourneau des Reaux, Conseiller d'Etat, qui avoit été Intendant de Valenciennes, où il s'acquit une si bonne réputation, que le Public l'avoit souvent désigné pour le ministère des Finances. Un Anonyme lui adressa les deux Vers suivans :

Les besoins de l'Etat demandent un grand Homme;
 La France vous regarde, & la Vertu vous nomme.

Le Roi se réserva la direction du Trésor Royal, & nomma pour l'exercer, sous ses ordres, M. Neher avec le titre de Conseiller des Finances, & de Directeur-Général du Trésor Royal.

(1) Dans une Lettre à un premier Commis.

» occupation qui retire les jeunes
 » gens de la débauche ; cette idée
 » seroit celle d'un Curé ignorant (1).
 » Il y a assez de temps avant & après
 » les Spectacles , pour se livrer aux
 » mouvemens des passions effrénées.
 » D'ailleurs on ne va pas aux Spec-
 » tacles tous les jours ».

Cette réflexion est vraie ; mais M.
de Voltaire l'a mal fondée, en disant
 dans le même Ecrit que nos Tragédies
 & Comédies sont des leçons de vertu, de
 raison & de bienséance. Elles sont des
 leçons de volupté, de folie & d'in-
 décence. Et l'on doit en conclure
 que nos Spectacles, loin de pouvoir

(1) Les Curés de Campagne, qui permettent
 les Danses, pour empêcher de plus grands dé-
 sordres, ne trouvent-ils pas aussi dans ce mot
 de M. de Voltaire, la censure de leurs opinions ?
 Ils pourront s'instruire sur cet objet, en lisant
 le bon Ouvrage que nous avons annoncé p. 132,
 sous le titre de *Traité contre les Danses*, &c. C'est
 en faisant connoître à leurs Paroissiens la Doc-
 trine Evangélique, qu'ils rendront les vices plus
 rares dans les Campagnes ; « car la Religion
 » Chrétienne, comme l'a dit le célèbre *Pascal*,
 » est la seule qui convienne à tous les hommes,
 » aux simples comme aux habiles, étant mêlée
 » d'intérieur & d'extérieur. Elle élève le Peuple
 » à l'intérieur, & abaisse à l'extérieur les habi-
 » les. Elle n'est pas parfaite sans les deux. Il
 » faut que le Peuple entende l'esprit de la lettre,
 » & que les habiles soumettent leur esprit à la
 » lettre, en pratiquant ce qu'il y a d'extérieur ».

retirer les jeunes gens de la débauche, ne sont propres qu'à y exciter. C'est d'après l'expérience de cet effet, que les femmes publiques sont en si grand nombre dans le voisinage des Théâtres. Nous avons à opposer à M. le Chevalier *du Coudrai* un Ecrit mieux fondé que le sien en raisonnement. Il parut en 1772, sous le titre de

DIALOGUE sur les Spectacles. En voici une pensée : « La passion excessive des Théâtres a produit l'oisiveté & le luxe. Ces causes réunies ont occasionné le débordement d'une licence effrénée. Celle-ci a enfanté l'impiété & l'irreligion qui à son tour a fait pulluler les meurtres, les duels, les suicides, & enfin une indépendance monstrueuse, toujours funeste au Gouvernement.

» Depuis une quinzaine d'années, comme l'a observé M. l'Abbé *Gros de Besplas* (1), » le Peuple François, » sur-tout à Paris, est excessivement » dissipé, rassasié des Spectacles de

(1) Dans son Ouvrage *des Causes du Bonheur public.*

» tous genres, & a presque changé
» de caractere. Il y montre un goût
» excessif pour les plaisirs, un amour
» du repos & de la volupté, qu'on
» n'appercevoit pas autrefois. Les
» mœurs du Théâtre sont devenues
» les mœurs publiques de la nation;
» ses vices ont débordé sur la société
» entiere; toutes les manieres de l'Ac-
» trice infectent aujourd'hui les rangs
» les plus distingués; mêmes tons,
» mêmes airs, mêmes manieres, mê-
» mes ajustemens jusque dans les bals
» de la Cour, où leurs danses molles,
» leurs expressions lascives sont imi-
» tées. L'âge tendre est admis aux
» plaisirs & aux Théâtres de société.
» Quel aliment aux passions, au mo-
» ment qu'elles font plus d'efforts
» pour éclore! Est-ce là que *Mentor*
» auroit été chercher une épouse à
» *Télémaque* »?

Confirmons ces réflexions de M. de
Besplas par celle de M. de *Querlon*,
toujours intéressant & judicieux dans
ses notices périodiques.

« Les Spectacles, dit-il, ont ré-
» pandu un esprit de frivolité dans
» tous les états, dont aucun âge n'est

» exempt : ils remplissent l'imagination d'idées fausses & superficielles qui ne font que des turlupins. Il ont enfin introduit des licences & des ridicules dans les mœurs (1) ».

N'en résulte-t-il pas aussi des influences sur le physique ? « La volupté, dit *Plutarque*, par l'organe d'*Amyot*, son Traducteur, dissout les corps, les amollissant de jour à autre par délices, dont l'usage fauche le cœur, éteignant les forces tellement que les foiblesses & maladies viennent en foule, & dès la jeunesse on commence à faire apprentissage des infirmités de la vieillesse ».

C'est sans doute par dépit contre la corruption & la mollesse aduelle de nos mœurs, que *M. Darnaud*, dans sa Lettre sur sa Tragédie d'*Euphémie*, regrette l'ancien esprit de chevalerie, parce que, dit-il, il enflait le courage, en se figurant sans cesse des *Paladins* à combattre.

Mais cette vertu étoit bien chimérique. Aussi sur la fin du seizième siècle, on voulut en inspirer une qui

(1) Douzième Feuille Hebd, de 1759,

fût plus réelle & plus utile dans les objets, & l'on prétend que ce qui y contribua le plus, fut la traduction des Vies des Hommes illustres de *Plutarque*. Elle se répandit dans la noblesse & dans le peuple, de manière que cet Ouvrage devint le Livre de la Nation. « Nous étions perdus, dit *Montaigne*, si ce Livre ne nous eût relevé du boubier. Sa merci nous osons à cette heure parler & écrire. Les Dames en regardent les maîtres d'école. C'est notre bréviaire (1) ».

Henri IV trouvant un jour *Neufvy* attaché à la lecture de *Tacite*; « Quittez, lui dit ce Monarque, cette lecture, & lisez de préférence dans *Plutarque* l'histoire des Capitaines vos pareils (2) ».

Ces hommes fameux dont le caractère, commun à tous les Payens, fut de s'aimer jusqu'à mépriser Dieu, *amor sūt usque ad contemptum Dei* (3), ne tenoient pas moins de l'Auteur de tout bien toutes leurs belles qua-

(1) Essais de *Mont.* liv. II, chap. IV.

(2) Histoire secrète de *Daubigné*.

(3) *S. Aug.*

lités. Dieu les en avoit enrichis, non pour les rendre heureux, mais pour les faire servir, suivant l'exécution de sa volonté éternelle, à l'ornement de leur siècle, comme les étoiles servent à la décoration de l'univers (1); & ils n'ont eu que la vaine récompense qu'ils avoient désirée, c'est-à-dire, une gloire temporelle « qui, » dit M. Bossuet (2), ne vient pas jus- » qu'à eux. Elle s'efforce peut-être de » s'attacher à leurs médailles, à leurs » statues déterrées, restes des ans & » des barbares, aux ruines de leurs » monumens & de leurs Ouvrages, » qui disputent avec le temps, ou » plutôt à leur idée, à leur ombre, » & à ce qu'on appelle leur nom ». Mais faut-il que ce soit ces hommes vains qui donnent des leçons de sagesse, de courage & de patriotisme, dans des temps où toutes ces vertus devroient nécessairement être produites par l'esprit du Christianisme, dont le caractère essentiel, opposé à

(1) *Vani vanam mercedem receperunt.*

Ex eis [reprobis] ordinem sæculi præsentis exornat Deus. S. AUG. cont. Julian.

(2) Dans l'Oraison funebre de Louis de Bourbon, Prince de Condé.

celui du Paganisme, est d'aimer Dieu jusqu'à se mépriser soi-même, *amor Dei usque ad contemptum sui* (1) ? Principe si fécond pour faire remplir noblement, généreusement & utilement tous devoirs envers Dieu & envers les hommes ! Un Chrétien [dont le desir dominant est d'être dégagé des liens du corps, & d'être avec Jesus-Christ (2)] met le plus grand héroïsme dans toute sa conduite. Qu'on ait une armée composée de pareils combattans, on aura autant de *Machabées* qui, pour plaire, non aux hommes, mais à Dieu, se diront l'un à l'autre : *Il vaut mieux mourir à la guerre que de voir périr notre pays. A Dieu ne plaise que nous fuions devant l'ennemi : notre heure de mourir est arrivée, mourons en gens de cœur pour nos freres, & ne mettons point de tache à notre gloire* (3). Voilà ce qu'on doit attendre de la Reli-

(1) S. AUG.

(2) *Desiderium habens dissolvi, & esse cum Christo.*
Ep. S. Paul ad Philipp.

(3) *Melius est mori in bello quam videre mala gentis nostræ & Sanctorum..... Absit rem istam facere ut fugiamus ab eis ! Et si appropinquavit tempus nostrum, moriamur in virtute propter fratres nostros, & non inferamus crimen gloriæ nostræ.* Machab. lib. I, cap. III, v. 59 ; & cap. IX, v. 10.

gion Chrétienne « qui, comme le dit
 » M. Seguiet (1), tend à réunir tout
 » dans la Société, sans y rien con-
 » fondre, & qui fait du travail, de
 » la fidélité, du courage & de l'o-
 » béissance aux Loix, autant de
 » droits aux récompenses de la vie
 » future ».

On a donc attribué aux Œuvres de
Plutarque l'honneur d'avoir contri-
 bué à réformer les François du sei-
 zieme siecle (2). « On pensa, dit
 » M. Groslei, on fit des efforts pour
 » agir à la Grecque & à la Romaine.
 » Et la France vit des hommes qui,
 » envisageant la postérité, se flatte-
 » rent de l'intéresser à leur mémoire.
 » L'Epée eut ses *Montmorency*, ses
 » *Dubellai*, ses *Chatillon*, ses *Montluc*,
 » ses *Lanoue*, ses *Castelnau*, & l'élite

(1) Dans son Requisitoire du 18 Août 1770, dont il est rapporté un extrait à la fin de notre premier volume.

(2) Dans un Ouvrage intéressant, intitulé : *Londres*, qui a paru en 1770, en 3 volumes in-12 ; & qui a été réimprimé en 1774 en 4 volumes in-12. Le même Auteur a aussi donné sur l'Italie un Ouvrage dont nous avons eu occasion de parler page 233 de ce volume. Nous l'avons cité sous le titre de *nouveaux Mémoires sur l'Italie* ; il faut lire *Observations sur l'Italie & sur les Italiens*.

» de ces Guerriers, dont, à l'imita-
» tion de *Plutarque*, *Brantôme* a ras-
» semblé les faits & dits mémorables.
» La Magistrature eut les *Hopital*,
» les *Harlai*, les *de Thou*, les *Pibrac*,
» les *Pithou*, les *Servin*. La Finance
» elle-même eut un *Sulli*. *Agere me-*
» *moratu digna magis pronum magis-*
» *que in aperto erat* (1) ». La plu-
part de ces grands hommes nous ont
laissé de bons Ouvrages, où l'on
trouve les motifs nobles qui les diri-
geoient & qui les soutenoient, *dice-*
bantur eo animo ingenioque à quo gesta
erant [*Tit. Liv.*]. « J'ai, disoit l'A-
» miral *de Coligni*, le cœur assis en
» assez bon lieu, pour le pouvoir dé-
» fendre comme il appartient à tout
» homme d'honneur & de bien, &
» pour pouvoir en répondre à cha-
» cun suivant sa qualité ».

Mais il est rare de voir la force
des mœurs publiques tourner en
habitude les actions mémorables ;
c'est un phénomène qui n'est pas de
longue durée. *Peu souvent*, dit *Plu-*
tarque, *advient que les natures graves*

(1) TACIT. *Vit. Agrip.*

de ces hommes peu communs plaisent à la multitude, & soient agréables à une commune (1).

C'est aux siècles vertueux qu'il faut remonter pour apprendre à connoître la vertu, *ideò virtutes iisdem ferè temporibus æstimantur quibus facilimè gignuntur* [Tacit. V. Agr.]. Notre siècle, dit-on, est le siècle de la Philosophie & de la vertu. « C'est » aux effets, dit M. le Franc de Pom- » pignan (2), & non pas aux discours » à le prouver. Pourquoi donc les » crimes atroces deviennent-ils plus » communs ? Qu'on parcoure les re- » gistres de nos Parlemens, sur-tout » les Arrêts imprimés de la Tour- » nelle de Paris, on y verra que des » forfaits inconnus aux premiers Lé- » gislateurs, que des meurtres horri- » bles qui auroient soulevé des Na- » tions entières, sont fréquens aujour- » d'hui dans différentes Provinces du » Royaume le plus policé de la terre. » A quoi les attribuer ? Seroit-ce à

(1) Dans le parallele de Cicéron & de Lucullus.

(2) Dans ses Observations sur les *Euménides*, page 504 de sa traduction des Tragédies d'Eschyle.

» l'impunité? Jamais la Justice ne fut
» si prompte ni si sévère à Paris. Se-
» roit-ce à la férocité des mœurs? Les
» François n'en sont pas accusés. On
» ne parle au contraire & dans les
» conversations & dans les Ecrits, que
» de mœurs douces, de passions dou-
» ces, de cœurs honnêtes, d'esprits
» honnêtes, d'ames honnêtes, de créa-
» tures honnêtes. Mais si cette dou-
» ceur, cette honnêteté tant rebat-
» tues ne sont que des mots vagues,
» des expressions parasites qui ne si-
» gnifient rien à force d'être répétées
» sans cesse, employées par-tout, ap-
» pliquées à tout; si par malheur, &
» dans la réalité, les mœurs publiques
» sont corrompues, les mœurs parti-
» culières détestables, les notions du
» bien & du mal changées, la Reli-
» gion tournée en ridicule, la nature
» traitée de chimere; on n'a plus à
» chercher la cause de tant de forfaits
» multipliés; on la reconnoît dans ses
» effets ».

On ne doit l'attribuer qu'à l'*anar-*
chie morale introduite par la licence
des Incrédules modernes, qui atta-
quent ouvertement la Religion & les

mœurs, & qui puisent dans leur impiété la fureur & l'impudence que leurs Ecrits respirent :

. . . , *Iram atque animos à crimine sumunt.*

Omne in præcipiti vitium est.

. *Sævius armis*

Luxuria incubuit

Nullum crimen abest facinusque libidinis.

Atque utinam ritus veteres & publica saltem

His intacta malis agerentur sacra!

JUVEN. lib. II, Sat. VI.

Ces Vers pourroient servir d'épigramme à la description que M. Gresset a faite de notre siècle, « dans lequel » le ton frivole & l'air agréable autorisent tout, faisant tout passer ; la » raison, de tous les temps, est traitée » de petitesse ; le bon esprit, de simplicité ; l'antique honneur, de sottise bourgeoise ; les ridicules mêmes » sont devenus des graces ; les vices, des usages ; les scandales, de » bons airs ; l'impertinence, un style ; » le bas esprit de l'intrigue, un titre » de génie ; les perfidies, des gentillesses ; les noirceurs, des plaisanteries : on rencontre presque par-tout » la méchanceté, toujours basse, toujours active, la vile délation, l'af-

» freuse calomnie , toutes les atro-
» cités , toutes les horreurs , tous les
» poisons de l'envie & de la haine ,
» circulant dans le monde sous les
» vernis de l'agrément , couronnés de
» guirlandes , & cachés sous des ro-
» ses..... La langue de la raison
» profanée est devenue foible , incer-
» taine , entortillée , énigmatique ,
» maniérée. Ainsi , pour n'en offrir
» qu'un exemple , dire simplement
» un *honnête homme* , est presque passé
» de mode , soit parce qu'il est trop
» bourgeois de l'être , ou trop plat
» de prononcer ce nom ; mais , comme
» par un reste de pudeur involontai-
» re , dont la *déraison* & le vice même
» ne peuvent se défaire , on veut con-
» server une nuance de la dénomin-
» tion antique ; on entend dire par-tout
» d'un ton doucereux & faux : C'est un
» *homme honnête* , une *honnête créature* ;
» & on appelle ainsi des cœurs faux ,
» des amis perfides , de bas protégés , des
» valets de tous les ordres , des hom-
» mes tarés , des femmes affichées ,
» une foule d'êtres manqués , gens sans
» principes , sans caractère ; des âmes
» viles & noires , des insectes dorés ,

» n'ayant que l'intérêt pour esprit, la
 » fausseté pour langage, & la soif de
 » l'or pour existence ».

Voilà les vérités qui ont été dites dans la séance publique de l'Académie Française, du 4 Août 1774, par M. Gresset, dans sa Réponse au Discours de réception de M. Suart. Ce dernier avoit fait l'éloge de cette épidémie philosophique, d'où est venu l'interversion des mœurs, des idées & du langage.

» On a eu, comme l'a dit M. Fré-
 » ron (1), la contre-partie de ce Dis-
 » cours, dans la Réponse judicieuse,
 » solide & agréable de M. Gresset.
 » Elle fut accueillie par les Audi-
 » teurs sensés, comme l'ouvrage d'un

(1) Dans le Tome VIII de l'Année Littéraire 1774, M. Fréron est mort au mois de Mars 1776. Il avoit été disciple du fameux Journaliste Abbé Desfontaines; métier aussi périlleux qu'utile. Un bon Journaliste doit lutter contre la dépravation & le torrent des mauvais Ecrits. « Il doit être, dit M. de Querlon, comme le Patriarche des Arabes (Ismaël), armé contre tous, & en but à tous: Manus ejus contra omnes, & manus omnium contra eum. GEN. 16, 12. Voilà la véritable Devise de tous ceux qui se livrent à ce pénible emploi ». Feuille Hebdom. des Prov. du 20 Mars 1776. Le Privilège de l'Année Littéraire a été conservé à M. Fréron le fils, à qui a été associé M. l'Abbé Grasier, dont les talens avoient déjà été employés avantageusement à ce Journal par feu M. Fréron.

» véritable homme de Lettres , d'un
» Auteur plein de raison , de graces
» & de goût , & d'un Académicien du
» bon ton » : ces qualités se trouvent
bien établies par la Lettre suivante ,
que M. Gresset publia en 1759 , & que
nous avons promis page 67 de notre
premier Tome , de donner en son en-
tier. Nous l'avons réservée , pour
compléter ici les preuves des princi-
pes contenus dans nos Lettres.

L E T T R E

*De M. GRESSET , de l'Académie
Françoise , à M. ***.*

LES sentimens, MONSIEUR, dont vous
m'honorez depuis plus de vingt ans , vous
ont donné des droits inviolables sur tous les
miens ; je vous en dois compte , & je viens
vous le rendre sur un genre d'ouvrages au-
quel j'ai cru devoir renoncer pour toujours.
Indépendamment du desir de vous soumettre
ma conduite , & de mériter votre ap-
probation , votre appui m'est nécessaire
dans le parti indispensable que j'ai pris ,
& je viens le réclamer avec toute la
confiance que votre amitié pour moi m'a tou-
jours inspirée. Les titres , les erreurs , les

songes du monde n'ont jamais ébranlé les principes de religion que je vous connois depuis si long-temps : ainsi le langage de cette Lettre ne vous fera point étranger ; & je compte qu'approuvant ma résolution , vous voudrez bien m'appuyer dans ce qui me reste à faire pour l'établir & pour la manifester.

Je suis accoutumé , MONSIEUR , à penser tout haut devant vous ; je vous avouerai donc que depuis plusieurs années j'avois beaucoup à souffrir intérieurement d'avoir travaillé pour le Théâtre , étant convaincu , comme je l'ai toujours été , des vérités lumineuses de notre Religion , la seule divine , la seule incontestable : il s'élevoit souvent des nuages dans mon ame sur un art si peu conforme à l'esprit du Christianisme , & je me faisois , sans le vouloir , des reproches infructueux que j'évitois de démêler & d'approfondir : toujours combattu & toujours foible , je différois de me juger , par la crainte de me rendre , & par le desir de me faire grace. Quelle force pouvoient avoir des réflexions involontaires contre l'empire de l'imagination , & l'enivrement de la fausse gloire ? Encouragé par l'indulgence dont le Public a honoré *Sydnei* & *le Méchant* , ébloui par les sollicitations les plus puissantes , séduit par mes amis , dupe d'autrui & de moi-même , rappelé en même temps par cette voix intérieure , toujours sévère & toujours juste , je souffrois , & je n'en travaillois pas moins dans le même genre. Il n'est guere de situation plus pénible , quand on pense , que de voir sa conduite en contradiction avec les

principes , & de se trouver faux à soi-même & mal avec soi. Je cherchois à étouffer cette voix des remords à laquelle on n'impose point silence , ou je croyois y répondre par de mauvaises autorités que je me donnois pour bonnes ; au défaut de solides raisons , j'appellois à mon secours tous les grands & frêles raisonnemens des Apologistes du Théâtre ; je tirois même des moyens personnels d'apologie de mon attention à ne rien écrire qui ne pût être soumis à toutes les loix des mœurs : mais tous ces secours ne pouvoient rien pour ma tranquillité. Les noms sacrés & vénérables dont on abuse pour justifier la composition des Ouvrages Dramatiques & le danger des Spectacles , les textes prétendus favorables , les anecdotes fabriquées , les sophismes des autres & les miens ; tout cela n'étoit que du bruit , & un bruit bien foible contre ce sentiment impérieux qui réclamoit dans mon cœur. Au milieu de ces contrariétés & de ces doutes de mauvaise foi , poursuivi par l'évidence , j'aurois dû reconnoître dès-lors , comme je le reconnois aujourd'hui , qu'on a toujours tort avec sa conscience , quand on est réduit à disputer avec elle. Dieu a daigné éclairer entièrement mes ténèbres , & dissiper à mes yeux tous les enchantemens de l'art & du génie ; guidé par la Foi , ce flambeau éternel devant qui toutes les lueurs du temps disparoissent , devant qui s'évanouissent toutes les rêveries sublimes & profondes de nos foibles esprits-forts , ainsi que toute l'importance & la glorieuse du bel esprit ; je vois sans nuage & sans enthousiasme que les Loix sacrées de l'Evan-

gile, & les maximes de la morale profane ; le Sanctuaire & le Théâtre sont des objets absolument inalliables ; tous les suffrages de l'opinion, de la bienfiance & de la vertu purement humaine, fussent-ils réunis en faveur de l'Art Dramatique, il n'a jamais obtenu, il n'obtiendra jamais l'approbation de l'Eglise ; ce motif sans réponse m'a décidé invariablement : j'ai eu l'honneur de communiquer ma résolution à Monseigneur l'Evêque d'Amiens, & d'en consigner l'engagement irrévocable dans ses mains sacrées ; c'est à l'autorité de ses leçons & à l'éloquence de ses vertus que je dois la fin de mon égarement ; je lui devois l'hommage de mon retour ; & c'est pour consacrer la solidité de cette espece d'abjuration, que je l'ai faite sous les yeux de ce grand Prélat si respecté & si chéri : son témoignage saint s'éleveroit contre moi, si j'avois la foiblesse & l'infidélité de rentrer dans la carrière : il ne me reste qu'un regret en la quittant ; ce n'est point sur la privation des applaudissemens publics, je ne les aurois peut-être pas obtenus ; & quand même je pourrois être assuré de les obtenir au plus haut degré, tout ce fracas populaire n'ébranleroit point ma résolution ; la voix solitaire du devoir doit parler plus haut pour un Chrétien que toutes les voix de la renommée. L'unique regret qui me reste, c'est de ne pouvoir point assez effacer le scandale que j'ai pu donner à la Religion par ce genre d'Ouvrage, & de n'être point à portée de réparer le mal que j'ai pu causer sans le vouloir : le moyen le plus apparent de réparation, autant qu'elle est possible, dépend
de

de votre agrément pour la publicité de cette Lettre ; j'espère que vous voudrez bien permettre qu'elle se répande, & que les regrets sinceres que j'expose ici à l'amitié, aillent porter mon apologie par-tout où elle est nécessaire. Mes foibles talens n'ont point rendu mon nom assez considérable pour faire un grand exemple ; mais tout Fidele , quel qu'il soit , quand ses égaremens ont eu quelque notoriété , doit en publier le désaveu , & laisser un monument de son repentir. Les gens du bon air , les demi-raisonneurs , les pitoyables incrédules peuvent à leur aise se moquer de ma démarche ; je serai trop dédommagé de leur petite censure & de leurs froides plaisanteries , si les gens sensés & vertueux , si les Ecrivains dignes de servir la Religion , si les ames honnêtes & pieuses que j'ai pu scandaliser , voient mon humble désaveu avec cette satisfaction pure que fait naître la vérité , dès qu'elle se montre.

Je profite de cette occasion pour rétracter aussi solennellement tout ce que j'ai pu écrire d'un ton peu réfléchi dans les bagatelles rimées dont on a multiplié les éditions , sans que j'aie jamais été dans la confiance d'aucune. Tel est le malheur attaché à la Poésie , cet Art si dangereux , dont l'histoire est beaucoup plus la liste des fautes célebres & des regrets tardifs , que celle des succès sans honte & de la gloire sans remords ; tel est l'écueil presque inévitable , sur-tout dans les délires de la jeunesse ; on se laisse entraîner à établir des principes qu'on n'a point , un vers brillant décide d'une maxime hardie , scandaleuse , extravagante : l'idée est témé-

raire, le trait est impie ; n'importe, le vers est heureux, sonore, éblouissant ; on ne peut le sacrifier ; on ne veut que briller, on parle contre ce qu'on croit ; & la vanité des mots l'emporte sur la vérité des choses. L'impression ayant donné quelque existence à de foibles productions auxquelles j'attache fort peu de valeur, je me crois obligé d'en publier une édition très-correcte, où je ne conserverai rien qui ne puisse être soumis à la lumière de la Religion, & à la sévérité de ses regards ; la même balance me réglera dans d'autres Ouvrages qui n'ont point encore vu le jour. Pour mes nouvelles Comédies (dont deux ont été lues, MONSIEUR, par vous seul), ne me les demandez plus ; le sacrifice en est fait, & c'étoit sacrifier bien peu de chose. Quand on a quelques Ecrits à se reprocher, il faut s'exécuter sans réserve, dès que les remords les condamnent : il seroit trop dangereux d'attendre ; il seroit trop incertain de compter que ces Ecrits seront brûlés au flambeau qui doit éclairer notre agonie.

J'ai cru, pour l'utilité des mœurs, pouvoir sauver de cette proscription les principes & les images d'une Pièce que je finissois, & je les donnerai sous une autre forme que celle du genre dramatique : cette Comédie avoit pour objet la peinture & la critique d'un caractère plus à la mode que le *Méchant* même, & qui, sorti de ses bornes, devient tous les jours de plus en plus un ridicule & un vice national.

Si la prétention de ce caractère, si répandue aujourd'hui, si maussade, comme l'est

toute prétention , & si gauche dans ceux qui l'ont malgré la nature & sans succès, n'étoit qu'un de ces ridicules qui ne sont que de la fatuité sans danger, ou de la sottise sans conséquence, je ne m'y serois plus arrêté; l'objet du portrait ne vaudroit pas les frais des crayons: mais, outre sa comique absurdité, cette prétention est de plus si contraire aux regles établies, à l'honnêteté publique & au respect dû à la raison, que je me suis cru obligé d'en conserver les traits & la censure, par l'intérêt que tout Citoyen qui pense doit prendre aux droits de la vertu & de la vérité: j'ai tout lieu d'espérer que ce sujet, s'il doit être de quelque utilité, y parviendra bien plus sûrement sous cette forme nouvelle, que s'il n'eût paru que sur la Scene, cette prétendue école des mœurs, où l'amour-propre ne vient reconnoître que les torts d'autrui, & où les vérités morales, le plus lumineusement présentées, n'ont que le stérile mérite d'étonner un instant le désœuvrement & la frivolité, sans arriver jamais à corriger les vices, & sans parvenir à réprimer la manie des faux airs dans tous les genres, & les ridicules de tous les rangs.

Je laisse de si minces objet pour finir par des considérations d'un ordre bien supérieur à toutes les brillantes illusions de nos arts agréables, de nos talens inutiles, & du génie dont nous nous flattons. Si quelqu'un de ceux qui veulent bien s'intéresser à moi, est tenté de condamner le parti que j'ai pris de ne plus paroître dans cette carrière, qu'avant de me désapprouver, il accorde un regard aux principes qui m'ont déterminé; après

avoir apprécié dans la raison ce phosphore qu'on nomme l'Esprit, ce rien qu'on appelle la Renommée, ce moment qu'on nomme la Vie, qu'il interroge la Religion qui doit lui parler comme à moi ; qu'il contemple fixement la mort ; qu'il regarde au-delà, & qu'il me juge. Cette image de notre fin, la lumière, la leçon de notre existence, & notre première philosophie, devroit bien abaisser l'extravagante indépendance & l'audace impie de ces superbes & petits Dissertateurs, qui s'efforcent vainement d'élever leurs délires systématiques au dessus des preuves lumineuses de la révélation. Le temps vole, la nuit s'avance, le rêve va finir : pourquoi perdre à douter, avec une absurde présomption, cet instant qui nous est laissé pour croire, & pour adorer avec une soumission fondée sur les plus fermes principes de la saine raison ? Comment immoler nos jours à des Ouvrages rarement applaudis, souvent dangereux, toujours inutiles ? Pourquoi nous borner à des spéculations indifférentes sur les majestueux phénomènes de la nature ? Au moment où j'écris, un corps céleste, nouveau à nos regards, est descendu sur l'horizon ; mais ce spectacle, également frappant pour les esprits éclairés & pour le vulgaire, amuse seulement la frivole curiosité, quand il doit élever nos réflexions. Encore quelques jours, & cette Comète que notre siècle voit pour la première fois, va s'éteindre pour nous, & se replonger dans l'immensité des Cieux, pour ne reparoître jamais aux yeux de presque tous ceux qui la contempent aujourd'hui. Quelle destinée éternelle nous aura été

assignée , lorsque cet astre étincelant & rapide , arrivé au terme d'une nouvelle révolution , après une marche de plus de quinze lustres , reparoîtra sur cet hémisphère ? Les témoins de son retour marcheront sur nos cendres.

Je vous demanderois grace , MONSIEUR , sur quelques traits de cette Lettre , qui paroissent sortir des limites du ton épistolaire , si je ne sçavois par une longue expérience , que la vérité a toute seule par elle-même le droit de vous intéresser , indépendamment de la façon dont on l'exprime ; & si d'ailleurs dans un semblable sujet , dont la dignité & l'énergie entraînent l'ame , & commandent l'expression , on pouvoit être arrêté un instant par de froides attentions aux regles du style , & aux chétives prétentions de l'esprit.

Je suis, &c.

A Amiens , le 14 Mai 1759.

Que les jeunes gens qui ont du talent pour la Poésie , profitent de cette Lettre de M. Gresset : Qu'ils sçachent , comme ce Poëte agréable l'a dit dans une Epître à sa Muse ,

Que la Vertu , reine de l'Harmonie ,
A la décence , aux graces réunie ,
Seule a le droit d'enfanter les beaux Vers.

Le Pindare de la France , J. B. Rousseau , dit dans son Epître à M. de Breteuil :

L'amour du vrai me fit lui seul Auteur ,
Et la vertu fut mon premier Docteur.

On sçait que ce grand Poëte s'est repenti de ne pas avoir été toujours fidele à ce premier Docteur. On voit dans ses Lettres, qu'il n'attendit pas la vieillesse & les infirmités pour réprover les licences de sa lyre. Ce n'étoit, selon les voluptueux, que des bagatelles; mais il reconnut qu'elles conduisent aux plus grands excès :

. *Hæ nugæ seria ducent*

In mala.

HORAT. *Art poët.*

Rien n'est plus redoutable que la tyrannie de la volupté. Voici une Ode qui en dépeint les funestes effets.

LA VOLUPTÉ.

O D E (I).

AUSSI funeste qu'infame,
La Volupté nous séduit :
Son poison abrutit l'ame
De l'insensé qui la suit.
Les Provinces ravagées
Et les Villes saccagées

(1) *Parnasse Chrétien*, Tome II.

Doivent leurs maux à ses traits,
Toujours elle se signale
Par une suite fatale
De malheurs ou de forfaits.

Dans quels ténébreux abîmes
Son délire impétueux
Entraîne-t-il les victimes
De ses redoutables feux ?
Son ardeur enchanteresse
Sçait renverser la sagesse,
Sçait corrompre l'équité ;
Et ces vertus étouffées ,
Ne sont plus que les trophées
D'une aveugle volupté.

De son imprudente fille (1)
Jacob pleure le malheur :
L'amour flétrit sa famille :
Sichem , quelle est ta fureur ?
Mais une main implacable
Eteint dans ton sang coupable
Ton aveugle emportement ;
Et sans partager ton crime ,
Ton Peuple , triste victime,
Partage ton châtement.

Cet homme (2) que le Ciel même
De sa force avoit armé,
Périt ; & parce qu'il aime ,
Je vois son malheur trame.

(1) *Dina* enlevée par *Sichem*.

(2) *Samson*.

Un grand Roi (1) devient perfide ;
 L'adultere à l'homicide
 Fraie un chemin dans son cœur.
 L'amour, par la main du Sage (2),
 Encense le fol ouvrage
 Du mensonge & de l'erreur.

Mais quel sang vois-je répandre
 Dans ce festin meurtrier ?
 La vertu, pour le défendre,
 N'est plus qu'un vain bouclier :
 D'un Roi (3) l'aveugle injustice
 L'ose immoler au caprice
 D'une impudique beauté,
 L'amour devenu son maître ;
 Le contraint à méconnoître
 Toute autre Divinité.

« Craignons, dit *Montaigne* (4), d'a-
 » près *Séneque*, la trahison de nos plai-
 » sirs. Ils nous chatouillent & nous em-
 » brassent, pour nous étrangler, comme
 » faisoient les Larrons que les Egyp-
 » tiens appelloient PHILETAS : *Latro-*
 » *num more, quos Philetas Ægyptii vo-*
 » *cant, in hoc nos amplectuntur volupta-*
 » *tes, ut strangulent* (5) ».

(1) *David.*

(2) *Salomon.*

(3) *Hérode.*

(4) *Essai de Montaigne, liv. 1, chap. 38.*

(5) *Epître 51.*

Mais malheureusement comme,

. . . . Par des loix certaines,
L'ame, & le corps son rempart,
Ont leurs plaisirs & leurs peines,
Leurs biens & leurs maux à part;

ROUSSEAU, lib. IV, od. VIII.

Les trahisons des plaisirs n'émeuvent point, quand il n'y a que les ames qui en sont les victimes. On n'en est affecté que lorsque les corps y ont aussi trouvé leur perte, comme dans de funestes événemens, tels que celui qui a été annoncé dans la Gazette de France, du 26 Avril 1776.

Quelques Particuliers, y est-il dit p. 160, s'étant assemblés dans une maison de Londres, il y a quelques jours, pour représenter le *Tambour nocturne*, la salle étoit remplie de Spectateurs, lorsqu'environ au milieu de la Piece, le plancher s'enfonça; cinquante ou soixante personnes tomberent dans l'étage inférieur, & plusieurs ont été grièvement blessées.

Mais les accidens de cette nature, dont nous avons rapporté différens exemples, pages 449-455 de notre T. I, ne sont pas les seuls qu'on ait à craindre à nos Spectacles; combien n'a-t-on pas à y redouter une multi-

tude de Spectateurs volages & insensés, dont le moindre sujet peut émouvoir la fougue ! Et alors,

Pareils aux animaux farouches & stupides,
Les loix de leur instinct sont leurs uniques guides ;
Et pour eux le présent paroît sans avenir.

J. B. ROUSSEAU, ode IV.

C'est pour les contenir que le Gouvernement a toujours les armes levées dans les lieux destinés à occuper leur désœuvrement. Mais cette précaution n'empêche pas toujours l'explosion des tumultes qui s'y élèvent, & qu'on a souvent vus devenir meurtriers. En voici quelques exemples :

Le 15 Avril de l'année 1765, les Comédiens François devoient représenter le *Siege de Calais* qu'ils avoient fait afficher. Mais le Comédien *Dubois* qui devoit y jouer un rôle, avoit un procès avec son Chirurgien qui réclamoit ses honoraires, & que ce Comédien prétendoit avoir payés. *Dubois* demanda en Justice qu'il fût reçu à faire serment qu'il ne devoit rien au Chirurgien. Ce dernier avoit répandu un Mémoire imprimé, dans lequel il représenta qu'un Comédien ne pouvoit être admis à faire serment, vu la note d'infamie attachée à sa profession. Les camarades de *Dubois*, piqués de ce que celui-ci avoit donné lieu à ce Mémoire, l'exclurent de leur Troupe. Néanmoins *Dubois* eut ordre de

jouer son rôle , afin de ne pas faire manquer l'engagement que la Troupe avoit contracté pour la représentation du *Siege de Calais*. Mais la *Clairon* & les principaux Comédiens, tels que le *Kain*, *Molé* & *Brizard*, s'en retournerent chez eux ; & l'heure du Spectacle étant arrivée , *Préville* alla prévenir le Parterre qu'au lieu du *Siege de Calais*, on alloit représenter le *Joueur*, attendu l'absence de la *Clairon* & des autres Acteurs. L'orchestre , l'amphithéâtre & les loges même se joignirent au Parterre pour demander à grands cris le *Siege de Calais*, & pour crier qu'on mit en prison la *Clairon* & les autres Acteurs qui s'étoient absentes. Il en résulta un effroyable bacchanal qui dura jusqu'à près de sept heures du soir , & il en seroit survenu une scene sanglante , sans la prudence de M. le Maréchal de *Biron* qui commanda que la Garde Royale ne fit aucune espece de mouvement. La Comédie n'ouvrit pas le lendemain ; & , pour satisfaire le Public, la *Clairon* fut conduite au Fort-l'Evêque. Elle en sortit au bout de cinq jours, sous prétexte d'une maladie , & à condition qu'elle resteroit aux arrêts chez elle. *Brizard*, *Molé* & le *Kain* furent aussi mis au Fort-l'Evêque , & y resterent vingt-quatre jours.

Cette Scene , rapportée dans le *Dictionnaire des Anecdotes dramatiques*, tome II, page 175, peut contribuer à prouver que le Public sçait, dans l'occasion, faire éprouver aux Comédiens les droits que lui donne sur eux

la bassesse de leur profession. Néanmoins ces gens-là, livrés par état à l'illusion continuelle ou à l'espece de vertige que produisent tant de dignités & de conditions d'emprunt, ainsi qu'une longue habitude à se revêtir bien ou mal des caracteres les plus étrangers, ont de la peine à se défendre de je ne sçais quelle hauteur, d'une certaine morgue, de l'importance, ou plutôt de l'impertinence; delà toutes les humiliations qu'ils font subir aux Auteurs qui, ayant la foiblesse de se dévouer aux amusemens du Public, se mettent dans leur dépendance.

M. *Dorat*, dans le Discours préliminaire de sa Tragédie, *les deux Reines*, donne beaucoup de raisons pour faire douter de la capacité des gens de Théâtre, par rapport au jugement des Pièces dramatiques, sur le mérite desquelles ils se méprennent très-souvent.

Rien, comme l'a observé M. *de Querlon* (1); n'est plus humiliant pour les Auteurs de Drames, que la lecture qu'ils ont à faire de leurs Pièces. Car, à moins d'avoir un front

(1) Dans les Feuilles Hebdomadaires des Provinces, du 12 Décembre 1770.

d'airain , ou toute la confiance qu'un jeune homme apporte aujourd'hui presque en sortant du College , qui peut soutenir le double examen qu'essuient dans le Sénat comique la personne & l'ouvrage d'un Auteur débutant ? Qui n'est pas un peu déconcerté par des objections bonnes ou mauvaises que chacun a droit de lui faire , malgré toutes les politesses dont elles peuvent être assaisonnées ? Qui peut enfin être de sang froid , en attendant le résultat des suffrages dont il dépend , & l'arrêt qui réglera le sort de sa Piece en premiere instance ? Quelles peines ensuite ne donne pas la distribution des rôles ? Combien de mouvemens , d'allées & venues , de visites , de sollicitations , même de courbettes , pour faire accepter tel rôle à l'Actrice à laquelle il peut convenir , & cet autre à tel & tel Acteur ? Nous ne parlons heureusement que d'après l'expérience d'autrui ; nous n'avons jamais rien présenté à ces Messieurs. Ainsi nous ne sommes suspects ni d'intérêt , ni de ressentiment. Le tableau que nous traçons , est celui que nous ont fait d'après nature plusieurs Ecrivains dramatiques qui ont été dans ce cas. Il est d'une telle vérité , que nous pensons depuis long-temps que la seule *présentation des Pieces* feroit un bon sujet de Comédie , si l'on pouvoit espérer que les Comédiens fussent d'humeur de sacrifier de petites répugnances à l'amusement du Public , comme *Moliere* leur en donna l'exemple.

Au reste , rien ne doit être moins assuré que les succès d'un Drame dans

une assemblée tumultueuse où le Spectateur intelligent est confondu dans une foule d'ignorans désoeuvrés, sans goût, sans aucun sentiment des choses qui frappent leurs oreilles. Le Poëte, que le vent de la gloire a porté sur la Scene, est livré au jugement d'une *tourbe* enhardie par le nombre, & toujours prête à soutenir les droits de l'ignorance & de la sottise.

Delà, ces effervescences qui donnent si souvent lieu à des Scenes bruyantes, & quelquefois funestes. Telle fut l'émeute qu'il y eut à Marseille le 29 Novembre, dont voici le récit tel qu'il se trouve dans la Gazette de France, du 14 Décembre 1772.

Le Samedi 29 du mois dernier, les Comédiens annoncerent une quinziesme représentation de *Zémire & Azor*, demandée par des personnes de considération. Le Parterre souhaita qu'on donnât une autre Piece, & l'on promit le *Comte de Warwick*. Les Echevins, informés de l'espece de tumulte qui avoit occasionné ce changement, crurent devoir, pour le bon ordre, faire jouer la Piece qui avoit d'abord été annoncée. Quelques jeunes gens formerent le projet de s'y opposer. Cette circonstance attira un nombre prodigieux de spectateurs

à la Comédie. La Garde de Police, quoique doublée & renforcée de six Cavaliers de la Maréchaussée, se trouva tellement pressée par la foule, qu'elle fut obligée de se retirer. On tenta deux fois inutilement de commencer la Piece. Les Acteurs, qui ne pouvoient se faire entendre au milieu des clameurs du Parterre, quitterent la Scene. Les Officiers de la Police n'ayant pu rétablir le bon ordre avec leur Garde insuffisante, un d'eux alla demander mainforte au Commandant de la Marine. Les Echevins, instruits de ce qui se passoit, signèrent une requisition pour vingt-cinq Grenadiers qui furent accordés. Tandis que ce renfort marchoit de l' Arsenal à la Comédie, les Echevins s'y rendirent, revêtus des marques de leur dignité. Les Officiers de Ville distribuerent les postes aux Soldats. Douze de ces derniers, précédés d'un Caporal & suivis de quelques Gardes de la Police, pénétrèrent par les deux portes du Parterre jusqu'à l'Orchestre, les armes hautes & la bayonnette au bout du fusil. Un jeune homme qui se crut maltraité, appella son frere à son secours. Ce dernier ayant mis l'épée à la main, blessa légèrement à la cuisse un Soldat qui lâcha contre lui un coup de fusil, dont ce Citoyen mourut le lendemain. En même temps le fusil d'un Grenadier, pressé & poussé par la foule, partit de lui-même. A ce bruit les deux Escouades pénétrèrent, non sans blesser plusieurs personnes avec la crosse de leurs fusils, leurs sabres & leurs bayonnettes, dans le Par-

terre, & se réunissent au centre. On prétend qu'on cria d'une loge de faire feu. On dit aussi qu'il y eut un coup de pistolet tiré du Parterre. L'ordre de tirer fut suivi de cinq coups de fusils. On conçoit l'alarme des femmes placées dans les loges, les cris du reste des spectateurs, & les suites funestes que ce désordre dût occasionner. Les Officiers de la Garde ordinaire & du renfort, descendus précipitamment au Parterre, continrent les Soldats, & firent sortir la foule avec le plus d'ordre qu'il leur fut possible. Les Echevins furent conduits chez eux avec une escorte. Il y a eu deux personnes tuées de coups de feu ; quelques-unes ont été blessées grièvement, & vingt ont reçu des blessures légères.

Il y eut aussi à Paris, le 30 Novembre 1772, à la Comédie Française, une émeute dont le récit n'a pas été oublié dans le Dictionnaire des Anecdotes dramatiques.

La Piece annoncée pour ce jour-là, étoit *le Comte d'Effex*. Au moment que la toile fut levée, un homme [*M. Billard*] placé à l'orchestre, se tourna du côté du parterre, & dit : « Messieurs, je suis l'auteur d'une » Piece intitulée *le Suborneur*, qui a été ju- » gée très-bonne, mais dont les Comédiens » ont refusé d'entendre la lecture pour ne la » pas jouer. Vous êtes leurs maîtres; vous » me ferez justice ». Tout le parterre échauffé par cette harangue, demanda *le Su-*

borneur, qui étoit la Piece de M. Billard. La Garde ordinaire du Spectacle ne fut pas suffisante pour appaiser le tumulte. On ne put le faire cesser qu'avec un renfort de troupes qu'il fallut y envoyer ; & on arrêta M. Billard qui fut mené à Charenton.

Ces sortes d'émeutes causent des alarmes qui ne se passent jamais sans accidens , par l'empressement à se sauver du péril.

Ces événemens nous rappellent cette maxime du Philosophe sacré : *Extrema gaudii luctus occupat* : souvent les pleurs succèdent bien promptement aux ris. Mais

Tout homme se révolte au seul nom de leçon ;
Il faut l'appivoiser par un ton moins sévère.

C'est l'objet de la Fable suivante ; imitée de M. Gellert , Ecrivain Allemand. Elle parut il y a quelques années.

Les Humains à leur tour sont de maîtres renards ;
Ils nous tendent de toutes parts
Des embûches de toute espee ;
Ton peu d'expérience alarme ma tendresse ,
Disoit un Renard, vieux routier ,
A son fils encore écolier.
La neige au loin couvre ces champs arides ,
Je vois le bout d'un fer prêt à trancher nos jours ;

498 *Histoire des Ouvrages*

C'est un piège, mon fils, que ces humains perfides
 Ont sçu nous préparer : ce sont-là de leurs tours ;
 Un poulet est l'appas qui doit nous y conduire :
 Prends-y bien garde ; crois-moi :
 Autrement, c'est fait de toi.
 Va, ne te laisse point séduire :
 J'ai peine à te quitter dans cette occasion ;
 Mais la nécessité m'appelle,
 Il faut que j'aille à la provision.
 Il part après cette leçon fidèle ;
 Et le fils dit alors, que faire en l'attendant ?
 Il peut avoir raison ; je voudrois cependant
 Voir le poulet enfermé dans la cage ,
 Le voir, & rien davantage,
 Le voir au plus quelques instans.
 Je n'en puis craindre aucun dommage :
 Je me retirerai, lorsqu'il en sera temps ;
 Et certes, ce n'est point la vue
 Qui nous tue.

Il fait d'abord un pas, puis deux, trois à la fin ;
 Il avance, il arrive à l'embûche couverte ;
 Le fer se lâche ; il expire soudain,
 Au moment qu'il se croit éloigné de sa perte.
 C'EST ainsi que souvent la volupté séduit.
 J'éviterai, dit-on, son atteinte cruelle :
 Je ne veux qu'un instant badiner avec elle.
 Notre penchant nous y conduit ;
 On croit en être loin encore,
 Et l'on sent dans son cœur le trouble qui la suit ;
 On fait les premiers pas, & son feu nous dévore.

A cette leçon agréable, nous allons
 en ajouter une d'un autre ton, bien

capable de remuer le cœur : c'est la Lettre qu'un Anglois mourant écrivit à un de ses amis, qui avoit vécu dans des sentimens tout contraires aux siens. Elle a été traduite de l'Anglois ; & M. de Querlon l'inséra dans la Feuille Hebdomadaire des Provinces, du 12 Décembre 1753. Elle a aussi été rapportée dans un Ouvrage qui parut en 1773, sous le titre d'*A-ménités littéraires.*

L'affreuse chose que la vieillesse ! A peine suis-je l'ombre de ce que j'ai été. Les ressorts de mes organes sont usés par l'âge & par la débauche. Mes infirmités augmentent à tout moment, & elles me font passer les jours & les nuits dans des tourmens insupportables. Mes jambes qui me portoient autrefois à tous les Spectacles, & qui étoient mon principal ornement, l'admiration des Bals & des Assemblées, sont étendues sans mouvement sur une chaise. Mes joues où l'on a vu briller l'embonpoint, sont seches & rétrécies par les rides. Mes lèvres ne sont plus couvertes que d'une peau flétrie & livide. J'ai perdu non seulement le pouvoir de jouir des plaisirs, mais même jusqu'au goût de la joie. On me fuit comme un objet triste & dégoûtant ; & loin de me plaindre de ma solitude, je voudrois, s'il étoit possible, me fuir moi-même. Ce n'est-là qu'une partie de mes miseres. Comment vous exprimer la frayeur que me cause l'approche de la

mort ? Je tremble malgré moi de quelque chose qui me menace , & que je m'efforce en vain de ne pas croire. Je sens un désespoir confus qui m'a fait penser plus d'une fois à finir volontairement des jours malheureux : mais lorsque ma main est prête à exécuter ce furieux dessein , je recule effrayé de moi-même , & mon cœur se glace d'horreur. Je suis épouvanté de cet avenir dont j'ai raillé mille fois , & que j'ai regardé comme une chimere. Qu'est-ce donc qui peut causer mon trouble ? Est-ce la seule incertitude ? Que dois-je penser de cet effrayant avenir ? Y auroit-il à espérer quelques biens auxquels je ne puisse pas prétendre ? ou , ce qui seroit bien plus terrible , aurois-je à craindre quelque malheur dont le pressentiment m'agite ? Je me perds dans cette confusion de pensées & de sentimens. Hélas ! vous à qui je confie l'état de mon ame , vous êtes aussi prêt que moi de la mort , & vous l'attendez sans la craindre. D'où vient votre tranquillité ? Quelles sont vos ressources ? Je me suis toujours conduit par les loix de l'honneur. J'ai gardé fidèlement ma parole. Je ne crois point jamais avoir fait de tort ni d'injure à personne. Enfin j'ai suivi scrupuleusement les principes de la nature. Ne suffisent-ils pas pour la conduite de la vie ? Le flambeau de la raison n'est sans doute allumé que pour nous conduire : s'il nous égare , est-ce à nous qu'il faut imputer sa foiblesse ? Je vous ai vu pratiquer exactement toutes les maximes de la Religion. Je vous ai vu docile à la voix des Ministres de l'Eglise ; & j'ai ri , je vous l'avoue,

plus d'une fois de votre pieuse crédulité. Cependant vous êtes tranquille, & je suis dans une agitation continuelle. Aveu désespérant que la vérité m'arrache ! Ma raison, ma triste & fausse raison m'a donc trompé. Elle n'étoit donc pas capable de faire la règle de ma vie, puisqu'elle est trop foible aujourd'hui pour me défendre contre les frayeurs de la mort. Je vois trop tard toute l'étendue de l'erreur qui fait mon supplice. Cette honnêteté morale dont j'ai fait mon idole, n'étoit que l'ombre des devoirs auxquels j'ai manqué. Qu'est-ce que l'honneur, hélas ! sans la piété ? Qu'est-ce que d'avoir été fidèle aux hommes, lorsque j'ai été rebelle à mon Dieu ? Je ne le reconnois que trop ; la raison ne suffit pas pour m'éclairer. Elle n'a eu de force que pour me séduire. Elle n'en a pas même assez pour soutenir jusqu'à la fin l'imposture. Elle m'abandonne dans le temps qu'elle devoit être mon appui. Qui réparera les maux qu'elle m'a faits ? Il ne me reste plus qu'un souffle de vie que mes remords achevent d'éteindre. O mon Dieu ! Est-il temps encore de lever les yeux vers vous ? Aurez-vous pitié d'un infortuné qui vous invoque pour la première fois en mourant ? ... Vous voyez, Monsieur, mon désespoir & la mortelle agonie de mon cœur. La plume me tombe des mains. Mais faites publier ma Lettre ; & qu'on apprenne, par mon exemple, s'il est d'un homme de bon sens de vivre dans un système qu'il n'oseroit envisager à l'heure de la mort, & dans lequel il ne voudroit pas qu'on le surprît. H. B.

Cette Lettre se ressent de cette sorte de seve énergique que les Anglois ont dans leur caractère, & qui se communique à leurs Ecrits ; mais cette Lettre ne porte pas l'empreinte d'un repentir chrétien.

Cet homme n'éprouvoit que le désespoir dans le sentiment de la Justice Divine qui le frappoit, & dont il avoit mérité la vengeance par un libertinage d'esprit & de cœur (1). Il comprenoit bien qu'il n'avoit aucune véritable consolation à attendre des hommes, & qu'en s'adressant à eux, il ne faisoit qu'aigrir & fomenter ses maux. Il devoit donc se tourner vers celui même qui le frappoit, c'est-à-dire vers Dieu, dont la miséricorde est aussi infinie que la justice. Mais, pour éprouver sa divine clémence, il devoit l'invoquer par la médiation de JESUS-CHRIST.

Ces réflexions ne doivent point paroître superflues. On a dans le cours

(1) *Animus hominum, est caligante memoriâ, tamen bonum summum repetit; sed, vult ebrius, domum quo tramite revertatur ignorat.* BOET. Conf. Philos.

de la vie assez d'occasions d'en faire usage. On sçait

Que l'ordre de la nature
Soumet la pourpre & la bure
Aux mêmes sujets de pleurs ;
Et que tout fiers que nous sommes ;
Nous naissons tous foibles hommes ;
Tributaires de douleurs,
En recevant l'existence
Que le Ciel daigne offrir ,
Nous recevons la sentence
Qui nous condamne à souffrir.

ROUSSEAU , liv. IV , Od. VIII.

Néanmoins quelque pénible que soit cette condition ,

. La Sagesse suprême
Sçait tirer notre bonheur même
Du sein de nos calamités.

Le Chrétien , dit le Poëte Anglois *Young* , doit même faire de ses peines un sujet de joie ; & comme s'exprime son habile Traducteur : « C'est pres-
» que une impiété dans un homme de
» bien que d'être triste ».

Mais , dit le même Poëte : « C'est
» en nous montrant à travers des bles-
» sures de JÉSUS-CHRIST que dans la
» plus grande affliction Dieu nous est
» toujours propice ».

On a dans le second Tome des Œuvres de M. Coffin, ancien Recteur de l'Université de Paris, mort en 1749, une Ode Latine, qui, à cet égard, nous fournit les meilleures idées. En voici quelques strophes :

*Utricibus nos undique
Dum saucias telis, Deus,
Quis ferre, te præter, queat
Mærentibus solatium?*

*Mundus faceſſat : nil opis
Favore præſtat futili,
Fallacibus quin aſperat
Alitque fomentis malum.*

*Flagella nos terrent tua ;
Non illa ſpem demunt tamen,
Quæ ferre nos jubes, Pater,
Fiunt medela vulnerum.*

*.
. Ingruum
Intus foriſque prælia :
Hoſti-ne præda mens erit,
Chriſti redempta ſanguine ?*

Cette pensée des deux derniers Vers : « Souffrirez-vous qu'une ame » qui a été rachetée par le Sang de » JESUS-CHRIST, & qui en réclame » avec foi les mérites infinis, devienne » la proie de l'ennemi » ? cette pensée,

lée, dis-je, nous rappelle ce fameux Sonnet qui, pour n'être pas sans défauts du côté des règles de l'art, ne sera pas moins toujours admiré pour l'énergie des sentimens.

On sçait que son Auteur [*Jacques Vallée des Barreaux*, Conseiller au Parlement de Paris, mort le 9 Mai 1673], avoit porté l'impiété jusqu'à nier plusieurs fois l'existence de Dieu ; & cet excès monstrueux avoit eu pour cause la vie la plus dissolue. Il eut, environ cinq ans avant sa mort, une maladie très-dangereuse, qui fut l'instrument dont Dieu se servit pour lui rouvrir les yeux à la lumière de la Foi qu'il avoit perdue. *Des Barreaux* reconnut toute l'horreur de sa vie, & en même temps la ressource infinie qu'il avoit en JESUS-CHRIST. Ce fut dans les transports de ces sentimens heureux qu'il composa ce Sonnet :

Grand Dieu, tes jugemens sont remplis d'équité ;
Toujours tu prends plaisir à nous être propice :
Mais j'ai tant fait de mal, que jamais ta bonté
Ne me pardonnera sans blesser ta justice.

Oui, mon Dieu, la grandeur de mon impiété
Ne laisse à ton pouvoir que le choix du supplice :

Ton intérêt s'oppose à ma félicité,
 Et ta clémence même attend que je périsse.
 Contente ton desir, puisqu'il t'est glorieux :
 Offense-toi des pleurs qui coulent de mes yeux :
 Tonne, frappe, il est temps ; rends-moi guerre pour
 guerre.
 J'adore, en périssant, la raison qui t'aigrit :
 Mais dessus quel endroit tombera ton tonnerre,
 Qui ne soit tout couvert du Sang de JESUS-CHRIST ?

Que ces derniers Vers peignent admirablement la grandeur d'un Chrétien ; *Humilis corde, animâ verò & sensu excelsus* [S. Hilar.] c'est-à-dire, d'un Chrétien qui, avec l'humilité du cœur, sçait, en commandant à ses sens, concilier les sentimens de confiance & d'élevation que donne le Mystere de la Rédemption ; Mystere ineffable, qui fut une création plus sublime que la première, comme le dit Young (1).

Voici à ce sujet quelques-uns de

(1) M. le Tourneur a donné pour un Poëme les *Nuits Angloises* d'Young. M. Clément n'en a pas donné la même idée dans ses *scavantes Observations critiques sur divers sujets de Littérature*. Il y démontre que cet Ouvrage d'Young n'a proprement dans sa totalité aucun caractère, & que c'est un mélange de tous les genres de Littérature. Néanmoins M. Clément y admet des traits admirables, vraiment sublimes & pathétiques : tel est le morceau dont il est ici question.

ses élans d'enthousiasme , dont M. le *Tourneur*, son Traducteur, à sçu conserver la beauté originale.

Pour que l'homme , dit-il, fût éternellement heureux , un Dieu mourut. La dévotion sera-t-elle encore un mérite? N'est-ce pas une nécessité? Quel cœur de roche ne se sent pas amolli & brûlant d'amour à cette idée? Plus l'ame repose sur cet objet , plus ses sentimens s'exhalent. Homme , connois ta grandeur. Mortel dégénéré , le livre de la nature sera-t-il toujours ouvert sous tes yeux, sans que tu daignes y lire? Que de merveilles tu peux y découvrir aux seuls rayons de ta foible raison ! Toute la nature n'est qu'un vaste commentaire qui développe ta grandeur. Ses preuves composées par le Ciel , furent publiées sur la Croix. Si un Dieu meurt, ce n'est pas pour un ver, pour un vil insecte qu'il verse son sang . . . Religion, tu es l'ame du bonheur ; & le Calvaire gémissant est l'ame de la Religion. Là brillent toutes les vérités les plus sublimes.

La raison conduite jusqu'où elle peut aller , est la foi La raison est la racine & la tige : la foi n'est que la fleur. La fleur se flétrira pour mourir ; mais la raison vivra immortelle , ainsi que son Pere céleste dont elle est émanée. Crois & montre la raison d'un homme. Crois & goûte les plaisirs d'un Dieu. Crois & montre sur la tombe un œil tranquille & triomphant. La foi ne peut mourir que des blessures de ta raison. Mais la raison qui meurt & qui s'éteint , redouble

toutes les horreurs de la mort , envenime les traits , & les rend doublement mortels.

Juge delà quels honneurs , quels remerciemens font dûs à ceux qui nous privent de cet antidote salutaire , qui se vantent d'être les amis de la raison & de l'homme , & qui ne nous aiment que pour donner la mort à notre bonheur , & nous montrer sans cesse le gouffre menaçant du trépas ouvert sous les yeux pour nous dévorer tout entiers. Ces Philosophes orgueilleux font une idole de la raison pour l'avilir. Ils la tuent pour la déifier ; comme ces anciens Monarques dont on faisoit des Dieux , après les avoir assassinés. Voilà les lauriers détestables dont ils couronnent leurs fronts. Tandis que l'amour de la vérité retentit dans leurs bouches , leur orgueil tire un épais rideau devant la clarté du jour , c'est-à-dire , devant l'évidence des preuves de la Religion Chrétienne (1).

M. J. J. Rousseau a aussi très-bien dépeint nos faux Philosophes. Il a assez vécu avec eux pour les connoître. On doit donc s'en rapporter à son témoignage , lorsqu'il nous dit dans un de ses Ecrits :

Gardez-vous de ces faux Sages. Fuyez ceux qui , sous prétexte d'expliquer la nature , ferment dans les cœurs des hommes de désolan-

(1) Ce morceau fait partie d'un des fragmens perdus , que M. le Tourneur a placés à la suite des Nuits d'Young. Celui de la Rédemption se trouve dans le Tome I , après la cinquieme Nuit.

tes doctrines , & dont le scepticisme apparent est une fois plus affirmatif & plus dogmatique que le ton de leurs adversaires. Sous le hautain prétexte qu'eux seuls sont éclairés, vrais, de bonne foi, ils nous soumettent impérieusement à leurs décisions tranchantes, & prétendent nous donner pour les vrais principes des choses, les inintelligibles systèmes qu'ils ont bâtis dans leur imagination. Du reste, renonçant, détruisant, foulant aux pieds tout ce que les hommes respectent, ils ôtent la Religion; c'est-à-dire, aux affligés la dernière consolation de leur misère, aux puissans & aux riches le seul frein de leurs passions: ils arrachent du fond des cœurs le remords du crime, l'espoir de la vertu, & se vantent encore d'être les bienfaiteurs du genre humain. Jamais, disent-ils, la vérité n'est nuisible aux hommes. Je le crois comme eux; & c'est, à mon avis, une grande preuve que ce qu'ils enseignent, n'est point la vérité.

Cet aveu sur l'abus des Sciences est important. Il est équivalent à celui-ci, émané d'une même source: « La Philosophie détruit d'abord les » erreurs; mais si l'on ne l'arrête, elle » attaque ensuite les vérités, & elle » va si loin, qu'elle ne voit plus elle- » même où elle est, & qu'elle ne sçait » plus s'asseoir ».

Ce dernier aveu se trouve cité dans l'Oraison funebre que M. de Beau-

vais, Evêque de Senes, prononça au Service qui fut célébré le 24 Avril 1776, dans l'Eglise de l'Hôtel Royal des Invalides, pour M. le Maréchal du Muy, Secrétaire d'Etat au Département de la Guerre (1).

Cet éloge vrai & éloquent, contient des traits admirables & bien capables d'exciter la postérité de nos anciens Héros à avoir une probité inaltérable au milieu des dangers de la Cour, une pureté incorruptible au milieu de la contagion des nouvelles mœurs; enfin une foi & une piété inébranlables, au milieu des ravages de l'incrédulité. Nous espérons qu'on nous pardonnera encore la digression actuelle, si propre à contredire les fausses leçons que l'on reçoit aux Théâtres, sur les vertus héroïques.

La conduite de M. le Maréchal du Muy prouve qu'on ne doit pas

(1) *Louis-Nicolas-Victor de Felix*, Comte du Muy, Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roi, & Secrétaire d'Etat au Département de la Guerre, ci-devant Menin de Monseigneur le DAUPHIN, après la mort duquel il fit creuser son tombeau aux pieds des cendres de ce Prince, dans l'Eglise Cathédrale de Sens; & fit graver sur sa tombe ces mots énergiques: *HUC USQUE LUCTUS MEUS.*

pour & contre les Théâtres. 511
faire à la profession des armes l'in-
jure de la croire incompatible avec
la piété.

Ce Héros , dit M. l'Evêque de Senez , n'a pas eule bonheur d'ignorer les passions; soutenu par la Grace , il a eu le mérite & la gloire de les vaincre , *ignorare felicitatis est , vincere virtutis*. Avec quel courage & avec quelle constance n'a-t-il pas entrepris de les combattre ; & de toutes , la plus terrible , cette passion qui subjuge les ames les plus fieres & les plus indomptables , le coupable amour des plaisirs ! Jusqu'où n'a-t-il pas porté la délicatesse sur la décence & la pureté des mœurs ! Guerriers François , renommés dans l'univers par votre bravoure , plutôt à Dieu que la gloire de vos exploits ne fût jamais flétrie par l'opprobre des mœurs ! Quoi , la pudeur ne seroit à vos yeux qu'une servitude , un préjugé indigne de vous ! Fiers esprits , suspendez un instant vos dédains. Est-ce ainsi qu'ont pensé de cette vertu rant de grands hommes qui en ont donné à l'univers des exemples si éclatans ? Et , pour ne nommer ici que les plus illustres , un *Cyrus* , un *Alexandre* , dont les conquêtes ont eu la gloire de fixer l'attention des Prophetes ; un *Scipion* , le vainqueur de l'Afrique , & dont la continence fut élevée par les Romains au rang de ses victoires. Héros modernes , comparez-vous à ces hommes fameux , & osez encore rougir d'une vertu dont ils ne s'honoroient pas moins que de leur valeur & de leurs exploits.



Eclairé des lumières de la Religion & de la véritable Philosophie, le Comte du *Muy* fut convaincu dès sa plus tendre jeunesse que la pudeur est le devoir & la vertu de tous les états; & quand on ne connoîtroit que les honteux effets du profane amour, les foiblesses, les délires, les opprobres qu'il entraîne après lui, en faudroit-il davantage pour en concevoir de l'horreur? Mais, pour s'en préserver, il faut tenir la conduite que le Chevalier du *Muy* tint dans l'ardeur de sa jeunesse, lorsque la piété n'avoit pas encore pris sur son ame tout l'empire qu'elle acquit depuis. Il ne se laissa pas entraîner par ces jeunes gens insensés qui cherchent dans la guerre la licence plutôt que la gloire, & dont les désordres sont les premiers exploits. Il s'éloigna des sociétés frivoles & dangereuses, & s'attacha aux guerriers les plus respectables par leur vertu & par leur expérience; il n'évita aucune fatigue, & ne craignit aucun péril; ne refusa rien par timidité, ne chercha rien par vanité; il observa enfin toutes les loix de la discipline & de la subordination militaire. Et par une telle conduite, il acquit l'usage d'être vertueux héroïquement. Exempt de foiblesse comme d'ostentation, il ne rendit pas à son Dieu ses hommages en secret; mais comme l'intrepide *Daniel*, il l'adora à la face de la Cour, au milieu des armées. La présence des Princes & des Rois étrangers qui ne suivent pas le même culte, ne put suspendre les exercices de sa foi. *Je croirois*, dit-il à l'un d'eux, *je croirois manquer au respect que je vous dois,*

si je manquois devant vous à ma Religion. Il ne connoissoit point de milieu entre l'incrédulité & l'observance la plus régulière de la Loi.

Le Chevalier du Muy, au milieu de la dégradation de son siècle, ne fut pas seulement le disciple fidèle de la vertu ; il voulut aussi en être le défenseur. Admis dans la confiance de l'héritier présomptif du Trône (1), il médite avec lui la restauration des mœurs.... Le Dauphin & le fidèle confident de sa sagesse ne voient pas seulement dans les mœurs les intérêts sacrés de la Religion ; ils pensent encore avec les Sages de tous les siècles, que ce n'est point la force qui règle la destinée des Empires, mais la vertu ; ils n'auroient donc pas seulement soulagé la misère du peuple, ils auroient réformé ses vices, les vices, les calamités les plus cruelles des Nations ; ils n'auroient pas seulement voulu nous rendre heureux, ils auroient voulu nous rendre bons. Fasse le Ciel que Louis XVI accomplisse les vœux de son vertueux père, & qu'il rétablisse les mœurs par ses loix, comme il les honore par ses exemples !

(1) M. le Dauphin, père de Louis XVI. Voici un beau trait de ce Prince respectable : Dans les momens où il méditoit devant Dieu sur ses devoirs & sur ses hautes destinées, il adressoit au protecteur des Rois cette prière qu'on a trouvée écrite de sa main : « Mon Dieu, protégez votre » fidèle serviteur le Comte du Muy, afin que si » vous m'obligez à porter le pesant fardeau de » la Couronne auquel ma naissance me destine, » il puisse me soutenir par ses vertus, ses conseils » & ses exemples ».

Nous sommes dans un temps où toutes les passions fermentent avec la plus grande violence, & où, sous le beau nom de liberté, l'esprit d'indépendance sembleroit vouloir briser le joug de toute autorité : mais que le vil libertinage ne vienne pas confondre ici sa cause avec la respectable cause de la liberté. Quoi ! Sparte, Athenes, Rome idolâtre, ces sages Républiques, où la liberté étoit si chère & si respectée, auront observé une discipline si rigide pour tout ce qui pouvoit intéresser l'ordre & la décence des mœurs ; elles auront établi des Magistrats pour veiller particulièrement sur cette partie de l'administration : & dans une Nation Chrétienne, sous le spécieux prétexte de ne point troubler la liberté des citoyens, il faudroit tolérer comme des amusemens innocens, les plus honteux désordres & les Ecrits les plus licencieux ! Parce que les loix ne peuvent régner sur les mœurs privées, elles ne pourront régner sur les mœurs publiques ! Parce que les loix ne peuvent commander la vertu, elles ne pourront commander la décence ! Non, la liberté ne fut jamais la licence. L'homme ne veut point de chaînes ; mais il lui faut un frein, le frein des Loix.

Le Chevalier du Muy (1), placé par le Sou-

(1) Le Ministère de la Guerre lui avoit été proposé en 1770 par Louis XV ; mais, eu égard aux orages qui agitoient alors la Cour, M. du Muy, quoique réunissant en sa faveur les suffrages des partis les plus opposés, ne voulut point l'accepter. Et, dans sa Lettre au Roi, il représenta que l'inflexibilité de ses principes lui fusciteroit des ennemis, & que le cri de l'approbation se changeroit en cri de blâme & de haine. Il l'accepta sous Louis XVI, parce qu'il ne

verain à la tête du gouvernement militaire, avec quelle modération usa-il du pouvoir qui lui étoit confié ? Quel Ministre plus réservé, & pour ces coups d'autorité, nécessaires quelquefois dans un grand Etat, mais dont l'abus est si funeste ; & pour ces ordres particuliers que l'on décore de l'auguste nom du Prince, mais qui ne sont que la volonté d'un de ses Sujets ; & pour ces proscriptions générales qui peuvent précipiter l'innocent avec le coupable dans les demeures terribles de la justice & de la colere des Rois ? Ne point user de l'autorité, où les loix peuvent agir ; voilà quel fut le principe invariable de son administration. Avec quel zele ne s'occupait-il pas de la discipline militaire qu'il trouva réduite à un aveugle mécanisme, où l'on avoit tout sacrifié à l'extérieur, sans nulle attention aux ames ; comme si l'on n'avoit à conduire que des hommes sans loi & sans mœurs, semb'ables à des troupeaux d'animaux féroces que l'on dresserait au carnage.

Le Maréchal *du Muy* entreprit de ranimer dans la discipline militaire les sentimens de vertu qui doivent en être l'ame & la gloire. Arracher les jeunes Guerriers aux intrigues & aux plaisirs de la Cour & de la Capitale, qui ne peuvent que dégrader leurs ames ; les obliger à résider sous leurs dra-

pouvoit refuser le fils de M. LE DAUPHIN, qui, en mourant, lui avoit dit : *Ne vous abandonnez pas à la douleur ; conservez-vous pour mes enfans ; ils auront besoin de vos lumieres & de vos vertus ; soyez-leur de l'utilité dont vous m'auriez été à moi-même ; donnez à ma mémoire cette preuve de votre tendresse ; & sur-tout que leur jeunesse, dans laquelle j'espere que Dieu les protégera, ne vous éloigne jamais d'eux.*

peaux, au milieu des exercices & des nobles travaux de leur état; détruire la première cause de tous les désordres qui désolent les armées, la dangereuse oisiveté, par des travaux qui occupent nos légions sans les épuiser; éloigner des emplois les Chefs indignes de commander, & dont l'exemple contagieux suffiroit pour pervertir les Corps les mieux disciplinés; n'accorder les honneurs & les récompenses qu'à ceux qui s'en rendront dignes par la sagesse & l'honnêteté de leurs mœurs, comme par leurs talens militaires & par leur courage: voilà quels furent les projets du Maréchal du *Muy*. Déjà il les avoit annoncés; déjà la mollesse avoit tremblé, & tous les vrais guerriers avoient applaudi. Il n'est plus. Mais quel homme plus digne que son Successeur [M. le Comte de *S. Germain* (1)] par sa vertu comme par sa fermeté, de poursuivre & de consommer ce grand ouvrage, & de devenir le restaurateur des mœurs militaires de la Nation!

Hélas! est-il parmi nous un ordre de Citoyens qui n'ait pas besoin d'une réforme? Nous sommes bien loin des temps où la France étoit le seul pays de l'Europe où l'irreligion, l'impiété, la licence effrénée des opinions n'eussent pas encore pénétré, & où l'on disoit: *Sola Gallia vacat monstris*. C'est

(1) Le 5 Novembre 1776, M. le Prince de *Montbarrey* fut reçu Secrétaire d'Etat au Département de la Guerre, en survivance de M. le Comte de *Saint - Germain*, qui avoit désiré l'avoir pour Adjoint.

l'anarchie des opinions, qui produit l'anarchie des mœurs. Dès que les principes sacrés de la foi ont été ébranlés, on a vu les sentimens honnêtes se flétrir, l'antique honneur s'éteindre, le zele pour l'Etat se refroidir : voilà comment les Nations les plus illustres ont vu périr leur puissance écrasée sous leurs vices. De quelle importance n'est-il donc pas d'arrêter la témérité de nos faux Philosophes, dont les principes renversent les qualités les plus essentielles pour le bien public.

Ce sont de nouveaux *Titans*, qui, avec les masses entassées de leurs frêles argumens, osent faire la guerre à la Sagesse divine.

Le Discours que M. de Beauvais, Evêque de Senez, prononça le 7 Juillet 1775, à l'ouverture de l'Assemblée générale du Clergé de France, eut pour objet d'exposer ce que doivent faire de concert l'autorité spirituelle & l'autorité temporelle pour arrêter les progrès de l'irreligion. Ce Discours fut applaudi, & reçut les éloges que mérite une éloquence vraie, mâle & pressante.

Les moyens proposés à l'autorité temporelle, furent de réformer cette tolérance funeste qui rend inutiles les proscriptions publiques par des permissions secrètes ; qui fait fermer les yeux sur cette multitude de productions sacrilèges, dont le but est, en déclamant contre l'Évangile de Jésus-Christ, de fouler aux pieds toute morale, pour y substituer la boue de la plus impérieuse des passions qu'on ne craint plus d'innocenter, de louer, & dont on ose même donner d'infâmes leçons sur les Théâtres & dans les autres ouvrages de fictions. La Puissance civile fut aussi invitée à protéger l'autorité sainte des Pontifes, pour faire exécuter par la force coactive qu'ils n'ont pas, leurs loix & les Canons de l'Église.

Les moyens proposés aux Evêques, furent d'honorer la Religion par leur conduite, de prouver la vérité de ses dogmes par leur fidélité à ses principes, par des mœurs sévères, par la résidence dans leurs Diocèses, par l'éloignement du faste, par un ton honnête & fraternel avec leurs coopérateurs ; au lieu de cette morgue & de cette hauteur trop ordinaires dans les grandes places. Enfin le respectable Orateur invita les Evêques à instruire les Fidéles, & à défendre la Religion par des Ouvrages qui joignent à la solidité des choses un style qui intéresse, qui attache, qui contrebalance dans l'esprit des Lecteurs la séduction propre à masquer le faux de leurs principes, & le frivole de leurs méprisables difficultés.

L'Instruction Pastorale de M. de

Montazet, Archevêque de Lyon, du premier Février 1776, sur les sources de l'Incrédulité, & les fondemens de la Religion, réunit toutes les qualités qu'on pouvoit desirer. Elle mérite l'admiration, tant pour la beauté du contexte, que pour l'élégance & toutes les parties de l'élocution : en voici quelques pensées.

De tous les Incrédules, (dit cet illustre Primat), il n'en est pas un seul qui ait travaillé à établir sur de solides appuis la sécurité dont ils se vantent. Ils n'ont jamais eu d'autre connoissance de la Religion, que celle qu'ils ont reçue dans une éducation superficielle, souvent très-peu chrétienne. Ils ont appris tout au plus quelques-uns des dogmes qu'il faut admettre, mais jamais les raisons pour lesquelles il les faut croire. Ils ont commencé, au premier éveil de leurs passions, à être importunés de leur croyance; elle leur est devenue suspecte, à mesure qu'ils ont donné dans de plus grands égaremens. Les exemples & les railleries des libertins plus avancés, les ont fait passer plus ou moins rapidement, suivant que les principes de la Religion étoient plus ou moins gravés dans leur cœur, de la foi au soupçon, du soupçon au doute, du doute à une prétendue certitude. Et à peine devenus incrédules par besoin, ils sont devenus incrédules par vanité. Ensuite emportés par le tourbillon du monde, ils n'ont jamais connu d'autre étude

que celle de leurs plaisirs ; ou , s'ils sont occupés du soin de leur fortune , ils ne se débarrassent au tumulte des affaires , que pour se livrer à la dissipation des amusemens voluptueux dont ils contractent l'habitude , à proportion du loisir que procure l'opulence ; ou , si les plus sages en apparence , mais en effet aussi insensés , se consument en veilles pour apprendre ce qu'il y a de plus abstrait dans les sciences humaines , pour débrouiller le chaos des loix , des mœurs , des Religions , des folies des anciens peuples , ils vivent comme étrangers au milieu du Christianisme dans lequel ils sont nés. Et à l'égard de tous , la vieillesse , en glaçant leurs sens , ne purifie ni leur imagination , ni leur mémoire , ni leur cœur ; elle ne fait qu'ajouter de nouvelles attaches à celles qui avoient précédé ; & quand elle leur interdiroit tout ce que la loi défend , elle ne leur rendroit pas plus aimable tout ce qu'elle commande. Toute l'érudition des plus fameux Incrédules se borne à des doutes qu'ils ont appris , & qu'ils n'ont pas formés ; & quand ils se vantent d'avoir lu , réfléchi & examiné ; cette étude n'a consisté qu'à avoir recueilli avec grand soin tout ce qu'une affreuse Philosophie a inventé de traits , de ridicules , de paradoxes , d'anecdotes , pour accréditer leurs préventions. En un mot , distinguez tant qu'il vous plaira , autant de classes d'Incrédules , vous trouverez toujours que leur incrédulité aidée par l'ignorance , fortifiée par le préjugé , entretenue par la paresse , devenue presque incurable par le respect humain & par l'habitude , a sa première & principale racine dans les passions.

On les croit fortement persuadés de leur système irreligieux, parce que dans l'enivrement de leurs passions, ils le débitent avec audace. Mais pourquoi les trouve-t-on si disposés à se démentir, dès qu'ils ont à craindre ou la sévérité des loix, ou même les censures des Pasteurs de l'Eglise? Et d'où vient cette facilité à multiplier les protestations & les sermens, pour désavouer leurs productions ténébreuses, pour garantir leur christianisme & leur catholicité? Combien en a-t-on vu, à l'heure de la mort, pâlir, trembler, frémir, abjurer leurs erreurs, employer les secours de la Religion qu'ils avoient méprisée, & se montrer quelquefois plus timides, plus superstitieux, que l'ignorant & le simple!

Nous pouvons citer, à l'appui de cette dernière réflexion de *M. de Montazet*, le mot de *Saint-Hibal*, fameux Esprit-fort, qui se plaignoit de ce qu'aucun de sa secte n'avoit le don de persévérance.

Ils ne nous font point d'honneur, disoit-il, quand ils se voient au lit de la mort. Ils se déshonorent; ils se démentent; ils meurent tous comme les autres, confessés & communiés.

Voici à ce sujet une pensée de *Bayle*, ce cynique qui protestoit contre tout.

Saint-Hibal, dit-il (1), pouvoit ajouter qu'ordinairement ils passent jusqu'aux minuties de la superstition. Il ne faut pas s'étonner de cette conduite. Presque tous ceux qui vivent dans l'irreligion, ne font que douter; ils ne parviennent pas à la certitude : se voyant donc dans le lit d'infirmité, où l'irreligion ne leur est plus d'aucun usage, ils prennent le parti le plus sûr, *ad majorem cautelam*, celui qui promet une félicité éternelle, en cas qu'il soit vrai, & qui ne fait courir aucun risque, en cas qu'il soit faux.

Voilà ce que l'affoupissement des passions a produit dans tous les siècles; ce qui prouve que le sentiment de l'existence de Dieu, est empreint dans tous les cœurs, & qu'il se réveille, quand la raison reprend ses droits. C'est dans ce sens qu'il faut prendre ce que *Guy-Patin* rapporte dans une de ses Lettres (2).

Feu mon pere m'a appris que le gros *M. du Maine*, Chef de la Ligue, disoit que les Princes n'avoient point de Religion, qu'après avoir passé quarante ans, quand ils deviennent vieux:

. *Cùm Numina*
Mors instans majora facit.

(1) Dans son Dictionnaire, au mot *Bien*.

(2) La soixante-quatrième de la première édition,

C'est donc par vanité, dit l'Auteur de l'*Anti-Dictionnaire Philosophique* (1), qu'on fait l'Esprit-fort; mais c'est par vanité qu'il faudroit ne le point faire, dans la crainte de se démentir un jour, & de faire l'esprit foible.

Ajoutons que ces démentis sont bien suspects pour la sincérité.

M. de *Voltaire* nous en a donné l'exemple. Il s'est lui-même quelquefois démenti, puisque dans un de ses accès de repentir il fit l'Ode suivante :

Entendrons-nous vanter toujours
Des beautés périssables,
Des faux plaisirs, de vains amours
Passagers & coupables ?
Songes brillans, beaux jours perdus ;
Beaux jours, vous ne reviendrez plus.



Nous passons d'erreurs en regrets ;
De mensonge en folie.
Hélas ! nous ne vivons jamais ;
Nous attendons la vie ;
Et l'espoir qui suit les desirs,
Est plus trompeur que les plaisirs.



L'amertume est dans les douceurs ;
Dans nos projets, la crainte.

(1) Attribué à M. *Chaudon*.

Le néant, au sein des grandeurs ;
 Dans les travaux, la plainte,
 O bonheur désiré de tous !
 Bonheur tranquille où fuyez-vous ?



Vous êtes d'un Dieu Créateur
 Et l'essence & l'ouvrage.
 Habiteriez-vous dans un cœur
 Criminel & volage ?
 Bonheur, enfant du pur amour,
 La terre n'est point ton séjour.



Que cet amour porte mes vœux
 Sur son aile rapide,
 Au trône qu'entourent tes feux,
 Où le repos réside.
 Grand Dieu ! quel Être dois-je aimer,
 Que l'Être qui m'a sçu former !



Nos jours sont courts & douloureux ;
 Ce n'est qu'une ombre vaine :
 Notre gloire échappe comme eux,
 Et l'oubli nous entraîne :
 Mais le tendre amour de la Loi
 Nous rend éternels comme toi.

Voilà ce qui dans les terreurs de la
 conscience, est échappé à M. de Vol-
 taire (1),

(1) Les erreurs, les écarts & les variations de
 M. de Voltaire ont été relevés dans différentes

Qui fait l'homme intrépide, & tremblant de foiblesse,
Attend, pour croire en Dieu que la fièvre le presse;
Et toujours dans l'orage au Ciel levant les mains,
Dès que l'air est calmé, rit des foibles Humains.

BOILEAU, Sat. I.

Il n'y a, dit un Auteur respectable (1), que le cœur pénitent qui puisse faire pénitence, & ce cœur est un don de Dieu. Il est quelquefois accordé aux plus misérables. . . . Mais, si les plus justes redoutent la justice de Dieu; combien ne doit-elle pas être encore plus redoutée par ceux qui l'auront bravée insolemment, & qui n'auront pas changé cette justice en miséricorde, par une pénitence sincère. . . . Si la lumière de la grace n'est jointe à celle de la lettre de l'Evangile, celle-ci ne fait qu'aveugler, comme elle a aveuglé les Juifs.

Elle n'est qu'un phospore dont l'impression ne produit rien de stable; de

productions, telles que les *Erreurs de M. de Voltaire*, par M. l'Abbé Nonotte; les *Lettres d'un Juif Portugais*, par M. l'Abbé Guénée; le *Supplément à la Philosophie de l'Histoire*, par M. Larcher; les *Lettres à M. de Voltaire*, par M. Clément; & récemment en 1776, dans un Ecrit intitulé, *Voltaire parmi les Ombres*, qui a été suivi d'un autre Ecrit, sous le titre de *Voltaire de retour des Ombres, & sur le point d'y retourner*, &c. &c.

(1) *Pœnitentiam facere non potest nisi cor pœnitens, & hoc cor donum Dei est. Gestit Deus misericordiam facere miserrimis peccatoribus. . . . Quàm terribilis, ô Deus meus, justissimo cuique justitia tua est! Quid agitur de eo quem juxta rigorem ejus judicaturus es? Manibus nunquam ejus elabetur qui eam sincerâ pœnitentia in*

même que la lueur de certaines vérités, comme celle de l'immortalité de l'âme (1), fut inutile à *Cicéron* & aux autres Sages du Paganisme.

Observons (dit *Clément XIV* dans une de ses Lettres, *Tom. I*) que les anciens Philosophes qui n'étoient pas éclairés des lumières de la foi, & qui n'avoient pas le bonheur de connoître le vrai Dieu, souhaitoient qu'il y eût une révélation; & les nouveaux rejettent celle qu'on ne peut méconnoître: mais en cela ils se trahissent eux-mêmes. Car s'ils avoient l'esprit droit & le cœur pur, s'ils étoient humains, comme ils le prétendent, ils recevraient à mains jointes une Religion qui condamne jusqu'aux mauvais desirs, qui ordonne expressément l'amour du prochain, & qui promet une récompense éternelle à tous ceux qui auront secouru leurs frères, & qui auront été fideles à Dieu, au Roi & à la patrie. *Non si pūo odiare una Religio tant'onesta, quandò il cuore è onesto.* Aussi quand je vois les mots de législation, de patriotif-

misericordiam convertere ante mortem non studuerit..... Nisi lumen gratiæ addatur lumini Evangelii, lumen Evangelii non nisi excæcat ut excæcavit Judæos. Comp. Mor. Evang. Tom. I, c. IV & V.

(1) *Expone primùm animos, si potes, remanere post mortem: tunc si minus id obtinebis, est enim arduum, docebis carere omni malo mortem. Nescio quomodo dum lego assentior: cum posui librum & mecum ipse de immortalitate animorum cœpi cogitare, assensio omnis illa elabitur. CIC. Quæst. Tuscul. lib. I, n^o. 25, 26.*

Errant ergo Philosophi, velut in mari magno; nec quò ferantur intelligunt, quia nec viam nec ducem sequuntur. LACTANT. Divin. Instit. lib. VI, n^o. 8.

me & d'humanité continuellement sous la plume des Ecrivains qui anathématisent le Christianisme, je dis, sans crainte de me tromper : Ces hommes-là se jouent des mots; ils ne sont intérieurement ni patriotes, ni humains.

S'il y a un Dieu, comme la nature le crie de toutes parts, il y a une Religion. S'il y a une Religion, elle ne peut être qu'incompréhensible, sublime & aussi ancienne que le monde, comme émanant d'un Etre infini, éternel. Et si elle a ces caractères, c'est sans contredit le Christianisme. Et si c'est le Christianisme, il faut nécessairement le reconnoître pour divin, & y acquiescer de cœur & d'esprit.... La nature & la Religion dérivent également de Dieu, & elles ont l'une & l'autre, quoique d'une manière bien différente, leurs mystères & leurs incompréhensibilités; & par la même raison qu'on ne nie pas l'existence de la nature, quoique ses opérations nous soient souvent cachées, on ne peut ni on ne doit nier celle de la Religion, malgré ses obscurités. L'Incrédule qui sans principes fronde la Révélation, en a-t-il donc une particulière qui lui assure que celle que nous croyons, est absolument chimérique? Mais dans quel temps & dans quel lieu cette lumière est-elle venue l'éclairer? Est-ce au moment où ses passions le dominent & l'absorbent? Est-ce au milieu des Spectacles & des plaisirs où il passe ordinairement sa vie? On abhorre une Religion qui gêne, quand on veut suivre le torrent des flots d'un monde couvert de vagues & d'écume.

Au reste, tous nos Incrédulés ne sont que les échos des Sophistes que le Paganisme avoit armés pour traverser l'établissement & les progrès du Christianisme. Une *vile scurrilité*, *scurrilitas quæ ad rem non pertinet*, faisoit alors comme aujourd'hui la principale ressource des Gnostiques, des Manichéens & des Philosophes de cette trempe. C'est pourquoi dans les Assemblées du Clergé de France, des années 1770 & 1772, il fut observé qu'il n'y avoit pas de meilleur moyen d'humilier & de confondre nos futiles raisonneurs, que de faire imprimer une collection de toutes les anciennes apologies de la Religion Chrétienne. Les Laïques de l'un & l'autre sexe, trouveroient dans leurs traductions les moyens de se défendre contre l'illusion des Sophistes. Car, comme l'a observé *Clément XIV* dans une de ses Lettres,

Le Catéchisme suffit pour apprendre les vérités révélées. Mais dans un siècle d'incrédulité, il faut autre chose que l'alphabet de la Religion. Il faut des lumières vives & pures qui dissipent les nuages de la Philosophie moderne, & les ténèbres de la corruption. Or les Ecrits des Peres de l'Eglise nous les offrent

offrent. Et il n'y a pas de Chrétien éclairé qui ne dût faire ses délices de leur lecture. Plus on les approfondit, & plus on les trouve lumineux. Chaque Pere de l'Eglise a un esprit qui le caractérise. Le génie de *Tertullien* ressemble au fer qui brise ce qu'il y a de plus dur, & qui ne plie point. Celui de *S. Athanase*, au diamant qu'on ne peut obscurcir ni amollir. Celui de *S. Cyprien*, à l'acier qui coupe jusqu'au vif. Celui de *S. Chrysostome*, à l'or dont le prix répond à la beauté. Celui de *S. Léon*, à ces décorations qui marquent la grandeur. Celui de *S. Jérôme*, au bronze qui ne craint ni les fleches, ni les épées. Celui de *S. Ambroise*, à l'argent qui est solide & luisant. Celui de *S. Grégoire*, à un miroir où chacun se reconnoît. Celui de *S. Augustin*, à lui-même, comme unique dans son genre, quoiqu'universel.

Quant à *S. Bernard*, le dernier des Peres dans l'ordre de la chronologie, il est à comparer à ces fleurs que la nature a veloutées, & qui répandent un parfum exquis.

Nous avons rapporté, page 256 de nos Lettres, le reproche que M. l'Abbé *Clément* (1) faisoit même aux personnes du sexe sur leur négligence à profiter des bonnes traductions que nous avons de plusieurs Ecrits des Peres de l'Eglise. Leurs Ouvrages sont en effet d'autant plus intéressans, qu'en

(1) Prédicateur Ordinaire du Roi, & Confesseur de MESDAMES DE FRANCE.

les lisant, on lit l'Écriture Sainte qu'ils expliquent en maîtres, & qu'ils citent par-tout. Aussi, dit *Clement XIV*, les Ecclésiastiques se faisoient autrefois un devoir de lire les Peres de l'Eglise, comme de dire le Bréviaire.

Si les sublimes Ecrits des premiers défenseurs de la Religion, triomphèrent des Philosophes les plus séduisans de la Grece & de Rome,

Qui, pleins d'eux-mêmes & sortant des limites
Par la nature à leur être prescrites,
Osoient sonder, spectateurs criminels,
La profondeur des secrets éternels; *R. Al. 4, l. 2.*

Ces mêmes Ecrits reproduits, seront-ils moins capables de couvrir de confusion les Sophistes modernes,

Ces vains Mortels d'illusions nourris,
Qui, sur la foi de leurs foibles systêmes,
Connoissant tout, sans se connoître eux-mêmes,
Cherchent hors d'eux, privés des vrais secours,
La vérité, qui les fuira toujours,
.....
Ne trouvant plus que des ames serviles,
De foibles cœurs, esclaves enchantés
Des passions leurs seules déités? *R. Al. 5, l. 2.*

Quand les nouveaux Incrédules, comme l'a observé *M. de Querlon* (1), font accroire

(1) Feuille Hebdomadaire, des Prov. du 16 Déc. 1772.

à leurs profélytes, qu'en matiere de Religion ils ont tout discuté, tout examiné, tout réfuté sans replique, ils ne méritent plus d'autre nom que celui de *Professeurs de mensonges*, qu'on donnoit aux anciens Sophistes, gâtés, comme eux, par leur prétention à l'esprit, ou par l'abus qu'ils en faisoient.

J'ai presque lu tous les ouvrages des Incrédules ou des Philosophes du siècle. Là, je ne vois que des hypotheses bâties sur les hardis délires d'une imagination noircie par les vapeurs de la consommation. Ici, c'est une métaphysique égarée dans les ténèbres du matérialisme dont elle sonde la profondeur. Rien de positif, où l'on puisse asseoir une opinion propre à tranquilliser; des principes sans consistance, incohérens, qui s'impliquent, & qui insultent de tous côtés; des idées vagues où l'on ne trouve, en creusant un peu, qu'une surface, une légère écorce qui couvre un grand vuide. Tantôt vous rencontrez un style abstrait, obscur, entortillé, qui ne voile que des absurdités, crues philosophiques; tantôt, sous un style hérissé d'antitheses, de jeux de mots, de mauvaises plaisanteries, ou sous un style négligé, sans liaison, aussi découfu que la morale des Incrédules, vous ne retrouvez que les pensées de *Morin*, ou les sarcasmes impies de *Blot*, réchauffés par un persifflueur éternel [*M. de Voltaire*], qui croit avoir bien éclairé des Lecteurs aussi frivoles que lui, quand il les a fait rire. On a répondu surabondamment à toutes leurs objections, quelles qu'elles soient; aux fausses interprétations qu'ils donnent des Textes sacrés, le plus souvent

sans les entendre ; aux conséquences encore plus fausses qu'ils tirent de ceux qu'ils peuvent avoir entendus ; enfin aux plus captieux sophismes , aux raisonnemens les plus spécieux qu'ils déduisent des faits ou des preuves de la Religion , sans les pouvoir entamer. Mais ils feignent d'ignorer les coups qu'on leur porte ; & , s'ils les sentent , ils dissimulent. Ils n'ont pas même la bonne foi de reconnoître leur foiblesse , lorsqu'on la met dans la plus grande évidence. Et pour en étouffer , s'ils pouvoient , le sentiment dans tous les esprits ; au lieu de rougir de leur impuissance à rien opposer de solide aux Défenseurs de la Religion , ils décrient leurs Ouvrages sans les lire , & l'Auteur encore plus volontiers que l'Ouvrage. Cette mauvaise ruse de guerre manque rarement son effet. Leurs partisans , malgré toutes les preuves d'infidélité qu'on leur met continuellement sous les yeux , s'obstinent à les croire sur parole , & ne lisent qu'eux ; c'est ce qui fait qu'ils sont si bien instruits. La seule arme dont les Incrédules font le plus d'usage , c'est la plaisanterie. Elle tient lieu de raisons aux gens ignorans & frivoles. Mais

Qui ne fait que railler , évite un vrai combat.

Il n'y a personne qui puisse raisonnablement refuser d'adhérer aux réflexions de *M. de Querlon* , que nous venons de rapporter. Nous convenons avec lui , qu'on a surabondamment répondu aux sophismes des nouveaux In-

pour & contre les Théâtres. 533
crédules. Car, en attendant qu'on exécute le projet de rassembler les anciennes Apologies de la Religion Chrétienne, combien n'avons-nous pas d'Ecrits qui en contiennent les principaux argumens, & qui sont capables d'instruire ceux qui voudront de bonne foi connoître la Religion qu'ils attaquent!

Ils liront, par exemple, toujours avec fruit la seconde Partie de l'admirable Discours de M. Bossuet sur l'Histoire Universelle; les profondes Pensées de M. Pascal; le célèbre Poème de Louis Racine sur la Religion (1); ouvrage immortel, où la poésie se soutient par une force divine, sans emprunter les charmes du mensonge; où la vérité, revêtue de sa propre parure, brille aux yeux sans les éblouir, enleve

(1) Louis Racine débuta, comme son pere avoit fini. Les prémices de son génie furent consacrés à la Religion. Son premier Poème fut celui de LA GRACE. Il falloit, en traitant ce dogme si intéressant, marcher avec précaution entre deux abymes. « Mais, est-il dit dans l'Eloge de » ce Poète, par M. le Beau, il y marcha d'un pas » ferme, à la lueur du flambeau de la Foi. L'au- » tere Théologie s'embellit entre ses mains, & » prit les brillantes couleurs de la Poésie, sans » rien perdre de sa sévère majesté ».

notre raison sans l'endormir par des charmes enchanteurs. Dieu, notre ame, la Révélation, le Rédempteur, les Mysteres, la Morale Chrétienne, de quel vol le Poëte s'élève à la hauteur de tant d'objets sublimes! Comment toujours le même & toujours nouveau dans sa course continue & variée sans cesse, il nous promene de merveille en merveille!

Quelle vivacité, dit *M. le Beau* dans l'éloge de ce Poëte! quelle vérité dans les peintures! quelle entente dans le choix &

On sçait que *Louis Racine* passa une grande partie de sa vie dans les emplois des Fermes, où il eut successivement différentes directions. On vit l'Eleve de *Clio* comptant, calculant, vérifiant des registres, dressant des rôles, enveloppés d'Arrêts, de mémoires, de procès-verbaux entre lesquels se perdoient souvent son *Homere* & son *Virgile*; mais comme il a encore été observé dans son Eloge, il n'avoit porté dans ses emplois que la probité la plus scrupuleuse, l'assiduité, l'humanité & le désintéressement; qualités sans effort, & qui, par des efforts hardis, ou par une ingénieuse souplesse, ne sçavent jamais s'ouvrir de routes inconnues à s'élever hors de la sphere étroite qui les renferme. « Chaque profession, dit *M. de Montesquieu*, a son lot; la gloire & l'honneur, sont pour cette noblesse qui ne connoît, qui ne voit, qui ne sent de vrai bien que l'honneur & la gloire. Le respect & la considération sont pour ces Ministres & ces Magistrats qui ne trouvent que le travail après le travail, veillent jour & nuit pour le bonheur de l'Empire, Enfin le

l'enchaînement des preuves, dont la lumière réfléchit de l'une sur l'autre ! Quel art dans le coloris ! C'est le pinceau de *Virgile* & d'*Homère*, ou, pour parler plus juste, c'est la flamme qui embrasa *Moyse*, *David* & les

» lot de ceux qui levent les tributs est les richesses ; & les récompenses des richesses sont les richesses mêmes ».

Elles ne furent pas le lot de *Louis Racine*. Il n'eut toujours qu'une fortune médiocre, & il sçut s'en contenter ;

Pauper enim non est, cui rerum suppetit usus.

HORAT. ep. XII, lib. I.

Il n'eut pas besoin des conseils qu'*Horace* donna ingénieusement à un Directeur des Fermes d'*Agrippa*, qui, contre l'espérance qu'on en avoit, *pollicitus meliora*, abandonna la Philosophie, pour se livrer à l'amour de l'argent.

Cum tu inter scabiem tantam, & contagia lucri,

..... *Cuncta putes unâ virtute, minora ;*

Nil parvum sapias, & adhuc sublimia cures.

HOR. *Ibid.*

« Si la Poésie, dit *M. le Beau*, a procuré de la gloire à *Louis Racine*, on peut dire aussi que ses mœurs ont fait honneur à la Poésie. Sincèrement modeste ; jamais il ne parloit de ses Ouvrages ; il avouoit plus volontiers ce qu'il ignoroit, qu'il ne disoit ce qu'il sçavoit : sans malice, sans jalousie, il ne voyoit guere que les bonnes qualités des hommes. Il aimoit à dire du bien & à en faire. Il pensoit que les talens de l'esprit ne sont que l'ornement de l'humanité, & que c'est dans le cœur que réside tout ce que l'homme a de réalité & de consistance ».

Deux ans avant sa mort, il ressentit quelques

Prophetes. Ce feu divin croissant toujours ; le Poëte, faisi d'enthousiasme dans les derniers Vers de son Poëme, nous transporte à la fin des temps ; il nous montre les débris de l'univers qui s'écroule, les portes de l'éternité qui s'ouvrent avec un bruit effrayant, & qui découvrent à notre vue les supplices des méchans, & les récompenses des justes. Entre les beautés dont ce Poëme est rempli, il a encore ce rare mérite, que le Poëte uniquement fixé sur son sujet, n'en détourne jamais les yeux pour se regarder lui-même, ni pour observer son Lecteur ; tous les ornemens naissent du fond de la matiere ; & il n'attendoit de couronne que des mains de la Religion.

La lecture de ce Poëme doit préparer à lire utilement les solides Ouvrages des défenseurs modernes de notre Religion, tels que le *Traité de la Vérité de la Religion Chrétienne*, par *Grotius* ; le *Traité de la Vérité de la Religion Chrétienne & de la Divinité de Jesus-Christ*, par *Abadie* ; les *Preuves de la Religion Chrétienne*,

atteintes d'apoplexie ; & dès-lors il ne songea plus qu'à se préparer à bien mourir. Il parloit de sa mort prochaine, comme d'un voyage, non pas avec cette indifférence aveugle qui s'honore du nom de Philosophie, mais avec une résignation chrétienne. Il fut frappé du coup mortel, sans être surpris ; & termina sa vie dans les sentimens de la plus sincère piété, le 29 Janvier 1763.

pour & contre les Théâtres. 537
par M. le François ; les Ecrits de M. le
Franc, Archevêque de Vienne, contre
les Incrédules ; l'Avertissement de
l'Assemblée générale du Clergé de
France, de l'année 1775 (1) ; la Cer-
titude des Preuves du Christianisme ;
l'Apologie de la Religion Chrétienne,
par M. Bergier ; l'Histoire de l'Etablis-
sement du Christianisme, par M. Bul-
let, Professeur Royal de l'Université

(1) Cet Avertissement est suivi de la condam-
nation prononcée contre plusieurs Ouvrages
impies, ayant pour titres : *L'Antiquité dévoilée par
ses usages* ; *le Sermon des Cinquante* ; *l'Examen impor-
tant, attribué au Lord Bolinbrooke* ; *la Contagion
sacrée* ; *l'Examen critique des anciens & nouveaux Apo-
logistes du Christianisme* ; *la Lettre de Trafybule à
Leucippe* ; *le Système de la Nature, le Système social,
l'Histoire philosophique & politique du Commerce & des
Etablissements des Européens dans les deux Indes* ; *les ques-
tions sur l'Encyclopédie*. « Ce dernier Ecrit [dit M. de
Querlon, dans la Feuille Hebdomad. des Pro-
vinces, du 6 Mars 1776], » est de toutes les
» productions monstrueuses, enfantées de nos
» jours, celle qui a fait le plus de ravage dans
» la Religion & dans les mœurs ; le plus gâté
» d'esprits, le plus renversé de têtes, le plus
» perverti de jeunes gens, de femmes, d'igno-
» rans, de demi-lettrés & de mauvais raison-
» neurs dans tous les états. C'est un autel élevé
» au libertinage, une école ouverte au Matéria-
» lisme, où pour avoir l'air d'être déjà instruits,
» les gens du monde & ceux qui ne peuvent se
» faire valoir que par-là, puisent leurs princi-
» pes, leur morale, tout leur sçavoir & tout
» leur esprit. On sçait que cet horrible Ouvrage
» fut brûlé en 1764 à Paris, par Arrêt du Parle-
» ment, du 19 Mars de la même année, & en

de Befançon, & Correspondant de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres : ses Réponses critiques à plusieurs difficultés proposées par les nouveaux Incrédules, sur plusieurs endroits des Livres Saints; les Lettres d'une Mere à son Fils, pour lui prouver la vérité de la Religion Chrétienne, par M. *Monet de Rambert*; les Entretiens Philosophiques sur la Religion, par M. l'Abbé *Guidi*, &c. &c.

Tous ces Ouvrages sont remplis d'une *bonne & saine métaphysique*; comme M. l'Abbé *Riballier* l'a dit des Entretiens Philosophiques de M. l'Abbé *Guidi*, dont il a été le Censeur. Mais cette *bonne & saine métaphysique*, peut-elle être comprise par des gens qui osent soutenir (1) que la science

» 1766 à Abbeville, avec un infortuné jeune
 » homme dont il fit seul tout le malheur; cet
 » abominable Ecrit fut aussi flétri à Geneve. Il
 » fut produit d'abord sous le titre de *Dictionnaire*
 » *Philosophique*; ensuite sous celui de *la Raison par*
 » *alphabet*; & enfin sous celui de *Questions sur l'En-*
 » *cyclopédie*. On lui a opposé un bon Ouvrage
 » intitulé : *Anti-Dictionnaire Philosophique*, pour
 » servir de *Commentaire & de Correctif au Dictionnaire*
 » *Philosophique*. Il est attribué à M. *Chaudon*, &c.
 » il en a été donné une quatrième édition en 1775
 » chez *Saillant & Nyon*.

(1) Comme dans la Préface des *Ouvrages post-*

Au salut a été cultivée aux dépens du bonheur ; & que , plus la postérité s'éclairera , plus elle pensera comme M. Helvetius (1) , c'est-à-dire , que bannissant la loi chrétienne , qui nous éleve jusqu'à Dieu , on se livrera au matérialisme ,

Qui nous ravale au dessous de la sphere
Des animaux les plus défectueux.

Il y a plusieurs Compagnies Littéraires qui ont reconnu la nécessité de faire sentir les dangers de l'incrédulité , qui est devenue la plaie de tous les états , de tous les sexes & de tous les âges. Les deux Prix d'Eloquence distribués en 1772 par l'Académie de Besançon , eurent pour sujet : *Les influences funestes de la nouvelle Philo-*

humes de M. Helvetius , imprimées en 1772. Elle fut attribuée , dans la huitième Feuille des Provinces de 1773 , à M. de Saint-Lambert , Auteur du *Poème des Saisons* , dont nous avons ci devant parlé pages 416 , 417 & 447. Mais M. de Saint-Lambert la désavoua ; & M. de Querlon se rétracta dans la Feuille du 7 Avril 1773 , ne voulant pas être complice d'une imputation injurieuse. Cette rétractation fait honneur à son amour pour la vérité , & elle donne un nouveau poids aux décisions de cet Ecrivain très-judicieux & très-intègre.

(1) Auteur du Livre de l'Esprit , caractérisé page 453 de nos Lettres sur les Spectacles.

sophie (1). Le Discours de M. l'Abbé de Grainville, qui remporta le premier Prix, démontre que cette fausse Philosophie a été aussi nuisible à la Littérature & à la Société qu'à la Religion.

L'Université de Paris, ayant pour Recteur M. Coger, proposa pour le sujet du Prix de l'Eloquence Latine, de l'année 1773, le développement de cette vérité importante: *Non magis Deo quam Regibus infensa est ista quæ vocatur hodie Philosophia*; c'est-à-dire, l'Incrédulité à laquelle on donne aujourd'hui très-faussement le beau nom de Philosophie, attaque également & Dieu & les Souverains. Le Prix fut remporté par M. P. C. Gueroult, alors Docteur agrégé au Collège d'Har-court; & M. J. C. C. Formage obtint l'Accessit.

Le sujet de ce Prix irrita les Incrédules. M. de Voltaire, sous le nom de M. Belleguier, ancien Avocat, donna un Discours François, où il plaida la

(1) Cette même Académie proposa pour le sujet du Prix d'Eloquence de l'année 1776, cette proposition: *Combien le respect pour les mœurs contribue au bien d'un Etat*. M. l'Abbé de Moy, Vicaire-Général de Verdun, & Curé de Saint-Laurent, remporta ce Prix, & fut couronné le 25 Août 1776, sur trente-cinq Concurrans.

cause désespérée de la Philosophie du jour, en décidant que *cette Philosophie est le plus digne soutien de la Divinité*. L'impiété de ce Discours fut relevée par M. Freron, dans le XI^e Cahier de l'Année Littéraire 1774. Et à cette occasion, il y parle d'un bon Ecrit qu'un Sçavant Jurisconsulte, M. Pineault, Avocat au Parlement de Paris, donna en 1770, sous ce titre : *La nouvelle Philosophie dévoilée & convaincue de leze-majesté divine & humaine*.

Si je voulois, dit M. Freron, extraire des Œuvres de M. de Voltaire, tous les traits fanatiques d'irreligion & d'indépendance qu'il y a répandus, je lui ferois voir que personne n'a soulevé plus que lui les sujets contre le Gouvernement ; que personne n'a été plus que lui perturbateur de la Religion & de l'État. On ne peut donc trop louer le zele de M. Coger, d'avoir proposé pour le Prix de 1773, le Sujet que M. de Voltaire a si platement ridiculisé.

Rien n'est plus effrayant pour l'état social, que la perspective des progrès de ce qu'on appelle Matérialisme, Déisme ou Théisme ; mots presque synonymes, dont on n'a fait que des distinctions spécieuses. Tous ces systèmes ne different, ni dans leur cause, ni dans leurs effets. Le flambeau de la

raison n'a jamais conduit à l'impiété. C'est par la corruption du cœur qu'on devient impie. On ne prend le parti de nier l'existence de Dieu, ou de lui ôter le droit de punir les vices & de récompenser les vertus, que pour se dégager des sacrifices que la Religion exige, & pour se donner la liberté de suivre ses passions sans crainte, sans regrets & sans remords.

Mais, comme l'a dit *M. de Querlon*, on ne pourroit avoir cette liberté qu'aux dépens du bien général: car les goûts, les passions & les intérêts se croisant sans cesse, que deviendra la société, quand on ne sera plus retenu que par la force & la violence, ou par les loix coërcitives, toujours combattues par la corruption, par les passions mêmes qu'elles veulent réprimer? De quel œil les Gouvernemens peuvent-ils donc regarder ces Ecrivains dangereux qui, sous prétexte de se dévouer, comme le Poëte *Lucrece*, à la vérité, s'efforcent d'affranchir les esprits des liens les plus sûrs de la société, qui sont les nœuds sacrés de la Religion? *Senèque*, avec son stoïcisme hypocrite, a justement été soupçonné d'avoir achevé de gâter le cœur de *Néron*, en l'aguerrissant contre toutes les idées de l'immortalité de l'ame.

N'attribuons de même l'énorme corruption des mœurs de notre siècle,

pour & contre les Théâtres. 543
qu'à la contagion du Matérialisme.

De tous nos maux ce mal ourdit la trame :
Le premier regne étoit celui de l'ame ;
Mais le nouveau fut le regne des sens.

J. B. ROUSSEAU, Allégor. II.

Ne font-ce pas en effet les sens qui
dans notre siècle jugent tout ; objets
de goût, esprit, talens, mœurs, &c ?
Et quoiqu'assez généralement, comme
l'aobservé un Auteur, nos Epicuriens
se pressent tous, plus ou moins, tant
qu'ils peuvent, de les user ces sens ;
néanmoins, pour se donner l'air d'en
avoir encore vieux comme jeunes, ils
y rapportent toutes leurs idées, & ils
en font la mesure de tous leurs juge-
mens.

C'est ainsi, peut-on leur dire, que
vous êtes parvenus à corrompre & à
dégrader

Cette raison, dont la splendeur divine
Vous fait sentir votre vraie origine,
Qu'avez-vous fait d'un partage si doux ?
C'est elle, hélas ! qui vous a perdu tous.
Par votre orgueil, corrompue, altérée,
Dans votre cœur elle a donné l'entrée
Aux vanités, aux folles visions.

J. B. ROUSSEAU, Allégor. II.

C'est de cette raison corrompue &

§44 *Histoire des Ouvrages*
altérée, que le même Poëte a dit
ailleurs :

Loin que la raison nous éclaire,
Et conduise nos actions,
Nous avons trouvé l'art d'en faire
L'Orateur de nos passions.
C'est un Sophiste qui nous joue,
Un vil complaisant qui se loue
A tous les fous de l'Univers,
Qui, s'habillant du nom de sages,
La tiennent sans cesse à leurs gages,
Pour autoriser leurs travers.

Ibid. liv. I, Ode VIII.

C'est cette *raison corrompue & alté-
rée* qui, sur nos Théâtres,

Par cent nouveaux stratagèmes,
Nous masquant sans cesse à nous-mêmes,
Parmi les vices nous endort ;
Du furieux fait un *Achille*,
Du fourbe, politique habile,
Et de l'Athée, un esprit fort.

Ibid.

C'est cette *raison corrompue & alté-
rée* qui, sur nos Théâtres, répète en
mille manières différentes, par l'or-
gane des Poëtes & des Acteurs, ces ma-
ximes pernicieuses :

Le Ciel défend de vrai certains contentemens ;
Mais on trouve avec lui des accommodemens :

Selon divers besoins, il est une science
D'étendre les liens de notre conscience,
Et de rectifier le mal de l'action
Avec la pureté de notre intention.

.
Je tiens qu'il est mal, sur quoi que l'on se fonde;
De fuir obstinément ce que suit tout le monde,
Et qu'il vaut mieux souffrir d'être au nombre des fous,
Que du sage parti, se voir seul contre tous.

MOLIERE.

Enfin, c'est de cette *raison corrompue & aliérée* que les Auteurs dramatiques reçoivent la loi pour le *costume moral* de leurs Poëmes, selon une espece de Poétique qui parut en 1741 (1).

L'Auteur de cet Ouvrage didactique lui a donné un caractère d'autorité, en l'annonçant comme une rédaction de quelques conférences que des Littérateurs du premier rang avoient tenues sur les Spectacles, & en particulier sur celui de l'Opéra. Or voici ce qu'on y donne pour un principe général & commun à tout le genre dramatique:

(1) Sous ce titre : *Lettres à Madame la Marquise de P. . . . sur l'Opéra*, 1741. La France Littéraire attribue cet Ouvrage à M. Mably.

Un Poëte, y est-il dit, doit me ravir l'usage de mon esprit pour ne m'occuper que de mes passions. Ce n'est pas aux sages qu'il doit chercher à plaire : *Rari quippe boni*, comme dit *Juvenal* : il y a fort peu de Philosophes dans ce monde, & ce n'est pas la peine d'y faire attention. Et d'ailleurs, quand ils iroient aux Spectacles ; soyez sûr que leur sévérité ne tiendra pas contre un Poëte & des Acteurs qui auront l'art de les dérider, en rendant vraisemblables les fictions de leurs drames.... Que les Poëtes aient soin de faire paroître l'amour dans tout son jour, comme l'a fait *Quinault*, qui en a toujours fait un tableau intéressant, & qui a eu l'art de ne rien perdre de toute l'ivresse & de tous les égaremens de cette passion : nos Philosophes n'y tiendront pas ; ils applaudiront même aux foibleffes qui blesseroient les bienséances essentielles. Ils ne feront point, par exemple, choqués de voir *Renaud* enivré des charmes d'*Armide*, aller jusqu'à oublier sa gloire, en prononçant ces Vers :

Que j'étois insensé de croire
 Qu'un vain laurier donné par la Victoire,
 De tous les biens fût le plus précieux !
 Tout l'éclat dont brille la gloire,
 Vaut-il un regard de vos yeux ?

Voilà donc une espece de *Sanhédrin académique*, qui a décidé que les personnes vertueuses n'ont point de

rang à nos Spectacles ; & que , loin d'y donner le ton , c'est à elles à se soumettre à celui de la volupté qui y règne : & à cet égard elles font peu de résistance ; parce que nous avons tous , comme du temps de *Juvenal* , beaucoup de docilité pour les leçons du vice (1). Et à quel excès , dit le même Poète , ne peut-on pas se porter , quand on a une fois cédé à la séduction des mauvais exemples (2) ?

Le Théâtre , dit *M. Dorat* (3) , doit être chez toutes les Nations une *espece de sauve-garde* pour la pureté de la Langue Nationale. Mais si notre Théâtre , selon cet Auteur , n'a pas même cette *espece de mérite* , combien encore moins est-il une *sauve-garde* pour la pureté des mœurs !

Iroit-on en effet à nos Théâtres

(1) . . . Quoniam dociles imitandis

Turpibus ac pravis omnes sumus.

JUVENAL, Sat. XIV.

(2) Nam quis

Peccandi finem , posuit sibi , quando recepit

Ejectum semel attritâ de fronte ruborem ?

Ibid. Sat. XIII.

(3) Dans l'Avant-Propos des *Malheurs de l'Inconstance*.

avec une conscience timorée ? on y perd bientôt les scrupules qui retardent la marche des passions : on s'habitue promptement à y voir & à y entendre avec plaisir ce que le Spectacle a de plus licencieux ; & enfin on parvient jusqu'à

Fouler aux pieds la piété timide ;
La piété , notre unique soutien ,
Sans qui vertus , sagesse , tout n'est rien.

J. B. Rouss. Alleg. II.

Ne soyons donc pas indifférens sur le choix de nos plaisirs : c'est par-là que nous fixons notre réputation.

Rien , dit M. *Law* , Auteur Anglois (1) , ne nous peut plaire que ce qui s'accorde avec notre penchant. Ainsi à voir les plaisirs d'une personne , on est sûr d'en connoître les inclinations. Ce qui s'appelle action & conduite , peut nous imposer. De ce qu'un homme fait telle chose , nous ne sçaurions dire avec certitude qu'il ait tel penchant. Pour ne vous y point tromper , considérez en quoi il place son divertissement , & ce qui lui fait plaisir. Cette dernière marque est la seule

(1) Dans un Ouvrage intitulé : *The absolute unlawfulness of the Stage Entertainment fully demonstrated ; By William Law , London.* C'est-à-dire : *Raisons qui démontrent pleinement que les plaisirs du Théâtre sont absolument illicites ; par Guillaume Law : seconde édition , Londres , 1726 ; in-8°.*

infaillible pour découvrir la situation intérieure de l'ame ; parce que rien ne peut nous plaire ni nous toucher que ce qui est conforme à notre tempérament , & qui trouve au dedans de nous une disposition relative. Si nous n'avions pas des sentimens de compassion , nous serions insensibles aux plus tristes objets : si nous n'avions pas des principes secrets de l'harmonie, nous ne goûterions pas la plus ravissante Musique. De même , si nous n'avions pas des semences vives de toutes les licences qui se représentent sur les Théâtres , si nous n'avions pas une corruption intérieure , qui est flattée par les passions libertines que nous voyons sur la scène , nous ne trouverions pas plus de plaisir à ce Spectacle , qu'un aveugle en trouve dans la Peinture , ou qu'un sourd en prend à la Musique.

Nous pourrions ajouter plusieurs preuves à ces réflexions de M. Law ; mais nous n'avons déjà que trop cité.

Au reste , les Ecrits périodiques qui ont rendu compte des précédentes éditions de notre Ouvrage , ont observé que le sujet avoit exigé de nombreuses Citations.

« Ces armes empruntées par l'Auteur , ont-ils dit , servent autant à orner qu'à fortifier sa cause , qui est celle des mœurs » :

Le Théâtre a pour lui les gros bataillons,

Defendit numerus, junctaque umbone phalanges.

Ces gros bataillons sont les préjugés de la multitude, sans excepter ce qu'on appelle le *monde poli*, dont la frivolité & les mœurs ont donné lieu au *Grand Rousseau* (1) de dire :

Montrez-nous depuis Pandore
Tous les vices qu'on abhorre,
En terre mieux établis
Qu'aux siècles que l'on honore
Du nom des siècles polis.

Liv. II, Ode VIII.

N'a-t-on point, par exemple, à reprocher à ce qu'on appelle le *monde*

(1) Mort à Bruxelles le 17 Mars 1741, avec les sentimens dont nous avons eu occasion de parler, page 486. La réputation de cet illustre Poëte est fixée. Le titre de *Grand* lui restera toujours : il ne lui est disputé que par ceux qui sont dans le cas de ne pas mériter d'obtenir de la postérité le même honneur. C'est l'idée qu'on a des ennemis de la gloire de ce *grand Poëte*, quand on a lu l'Écrit que M. l'Abbé de Gourcy a donné en 1772, sous ce titre : *Rousseau vengé de la critique qu'en a fait M. de la Harpe*. On y apprend à apprécier les talens littéraires. On lira avec le même fruit les Lettres de M. Clément à M. de Voltaire : non (y est-il dit page 9 de la première de ces Lettres, imprimées en 1774) à M. de Voltaire homme plein de talens, mais à M. de Voltaire plein de jalousie, & Critique passionné des esprits sublimes, dont il auroit voulu anéantir le nom.

poli de notre siècle, d'avoir un goût si effréné pour les Spectacles, que jeunes & vieux osent presque les ériger en un besoin politique de première nécessité. Ce ridicule a fait l'objet d'une Satyre ingénieuse de 243 Vers, qui parut en 1753, à l'occasion d'une querelle d'intérêt, entre les gens tenant les trois Théâtres de Paris (1). Voici quelques Vers de cette Satyre, intitulée: *Remontrances des Comédiens François au Roi*. On sçait que la raillerie peut s'employer avec succès. Souvent, dit *Horace*, on a vu le ridicule vivement présenté, trancher une difficulté mieux que tous les raisonnemens (2).

Sire, vos fideles Sujets,
 Les Gens tenant la Comédie,
 Paisibles suppôts de *Thalie*,
 Et tous ennemis de procès,

(1) Les Directeurs de l'Opéra firent signifier le 8 Août 1753, aux Comédiens François un Arrêt du Conseil, qui interdisoit à leur Théâtre les Bals & Ballets. Les Comédiens arrêterent sur le champ une députation & des remontrances au Roi, qui étoit alors à Compiègne. Ils y obtinrent la révocation de l'Arrêt, & ils rouvrirent leur Théâtre qu'ils avoient fermé.

(2) *Et sermone opus est, modò tristi, sæpe jocosò,*
 *Ridiculum acri*
Fortiùs & meliùs, plerumque secat res.

HOR lib. I, sat. X.

Osent se plaindre du succès
De cette fiere Académie (1),
Par qui leur troupe est avilie,
Et voit proscrire ses Ballets.

Vous allez objecter sans doute,
Que le Conseil, s'il nous écoute,
A fort à faire en ce moment :

Mais

Qu'importe à Votre Majesté,
Que le Peuple, sans pain, gémissé ;
Qu'à la tyrannie, au caprice
De quelque Intendant hébété,
Le Citoyen que l'on opprime,
Voie immoler la liberté ;
Que contre les Loix révolté,
Et fier de ses succès, le crime
Triomphe avec impunité,
Et qu'avec THÉMIS exilée (2) ;

-
- (1) L'Opéra, dont J. B. Rousseau a dit :
Près d'un Palais dont Lutèce est ornée
Par un Prélat à toque enluminée,
Il est un lieu de Mimes habité,
Et de Badauts en tout temps fréquenté.
Où, pour réaux, ducats & pistoles
Sont trafiqués doux sons & caprioles.
Là, plus d'un Chantre à cet effet renté,
Vient en public prêcher l'impureté :
Là, sous l'argent, le brocard, la dorure ;
Gît l'impudence, & brille la luxure,
Et sont illec * reçus grands & petits (* Ld)
A marchander des crimes à tout prix, *All. 2, l. 1.*

- (2) Les Présidens & Conseillers des Enquêtes & Requetes du Parlement de Paris furent exilés le 9

L'abondance

L'abondance & la sûreté
Quittent la Ville défolée ;
Pures vètilles que cela :
Le moulin qui moulut moudra,
Votre Etat est une machine,
Qui, pour aller son droit chemin,
N'a pas besoin qu'on examine
Le ressort qui le met en train ;
Souvent, comme le corps humain,
Elle brave son Médecin * : (* Le Parlement)
Mais ce grand Corps, fût-il étique,
Ou par la diete appauvri,
Dût-il être paralytique ;
Faites-le rire ; il est guéri.
Partant, Sire, la Comédie
Est l'ame du Gouvernement,
Là, dans un doux enchantement,
Le Citoyen, joyeux, oublie
Et les Loix & le Parlement,
Et le Commerce & la Patrie ;
Et dans le plaisir d'un moment,
Croit voir le bonheur de la vie.

Mai 1753 ; dont quatre furent Prisonniers d'Etat. La Grand'Chambre fut transférée à Pontoise le 11 Mai. Son service y cessa le 7 Septembre ; & , pour y suppléer, il fut établi dans le Couvent des Grands Augustins de Paris une Chambre des Vacations composée de six Conseillers d'Etat & de vingt Maîtres des Requêtes. Il fut ensuite établi au Louvre, par Lettres-Patentes du 13 Nov. suivant, une Chambre Royale, composée de tous les Magistrats qui entrent au Conseil du Roi. Enfin le Parlement fut rappelé à Paris le 2 Sept. 1754, époque d'une Déclaration pour la pacification des troubles ecclésiastiques qui avoient occasionné l'exil de cette Cour Souveraine, comme en 1732 & 1720.

Or, comme la félicité
 N'est que le plaisir répété ;
 Graces à vos Ministres habiles ;
 Si le Théâtre est toujours plein ,
 Vos Sujets , contens & tranquilles ;
 Malgré l'indigence & la faim ,
 Jouiront d'un bonheur sans fin.

Rome d'elle-même idolâtre,
 Goûtant le fruit de ses exploits,
 Rome ne vouloit autrefois
 Que du pain avec son Théâtre ;
 Mais au François , plus que Romain ,
 Le Théâtre suffit sans pain.

Aussi, qu'en vantant ses services,
 Le front couvert de cicatrices,
 Un vieil Officier maltraité,
 Vienne alléguer sa pauvreté,
 Et mendier la récompense
 Du sang qu'il versa pour la France ;
 S'il le versa , tant pis pour lui ;
 Entre la misere & l'ennui
 Il vieillira dans sa chaumière,
 Il viendrait une fourmillière

De ces Messieurs ; car ils sont tant
 Et puis la France a-t-elle affaire
 Du bras d'un petit combattant ?
 Mais que *Grandval* , notre confrere ;
 Soit sans crédit , & sans argent :
 Sire , c'est un homme à talent ,
 Un homme à l'Etat nécessaire,
 Vous dira tout le Ministère ;
 Et l'on fera danser les gens
 Pour lui faire dix mille francs (1).

(1) Produit d'un Bal donné en 1753, au profit de *Grandval*, dans la Salle de la Comédie Française.

Que du Théâtre la merveille,
Dumesnil paroisse à Marseille,
Et le voyage & le séjour
Seront payés par la Province;
Et si l'honoraire est trop mince
Pour une Actrice de la Cour,
Zélé Protecteur de nos Belles,
S. . . . , sans compliment,
Forcera les Bourgeois rebelles
D'ajouter à l'appointement (1).

De tout ceci concluons, Sire,
Que le parfait Comédien
Sera toujours de votre empire
Et l'ornement & le soutien.
Ainsi D. . . le décide,
Ainsi le veut S.
Ainsi le sage Mazarin,
Leur prédécesseur & leur guide,
Sur la gaieté de vos Sujets,

(1) Le Duc de *Villars*, Gouverneur de Provence, fit augmenter, en 1753, le prix des places de la Comédie de Marseille en faveur de la *Dumesnil*, qu'il y avoit fait venir de Paris. Les Habitans aimerent mieux abandonner le Spectacle. M. de *Villars* dénonça à la Cour cette désertion comme une révolte. M. de *Saint-Florentin* écrivit le 23 Juillet 1753 aux Echevins de Marseille une Lettre, où cette Ville étoit menacée d'être privée de Troupes de Comédiens. Les Echevins lui firent une Réponse dont voici la fin : « Notre Evêque (M. de *Bel-*
» *Junce*) déclame & fait déclamer sans cesse contre le
» Théâtre, le Spectateur & le Spectacle. Si le Roi dé-
» fend qu'il ne s'établisse à l'avenir aucune Troupe dans
» notre Ville, nous reprendrons l'une des anciennes
» coutumes de nos illustres Ancêtres: Vous sçavez, Mon-
» seigneur, que dans les beaux jours de notre Républi-
» que, lorsque nous donnions des loix, au lieu d'en
» recevoir, nous fermions scrupuleusement nos portes
» aux Histrions, de peur qu'ils ne vinssent altérer la
» pureté de nos mœurs » : A a a

Fondoit l'espoir de ses succès,
 Et disoit : Trop heureux Vulgaire,
 Ris, chante ; mais laisse-nous faire.

Or, si pour régir vos Etats,
 Grand Roi, nous sommes plus utiles
 Que Généraux & Magistrats ;
 Pourquoi faudra-t-il qu'immobiles
 Et plus droits que des échalats,
 Nous bornions nos talens sublimes
 A déclamer de froides rimes,
 Dont le Spectateur est si las ?
 Eh ! pourquoi ne pourrions-nous pas
 Gager Sauteurs & Pantomimes,
 Ainsi que nous gagions jadis
 Et Poètes & beaux-esprits ?
 On veut proscrire pour jamais
 Et nos Danseurs & nos Ballers.

A ces affommantes nouvelles,
 Ah ! juste Ciel, toutes nos Belles,
 Ainsi que les Gens du Palais
 Vouloient fermer leurs cabinets,
 Qu'alloit devenir la Jeunesse !
 Et de la Ville & de la Cour
 Adieu les cliens de l'Amour,
 Adieu la publique allégresse,
 Vous empêchâtes ce malheur,
 Et l'espoir de votre justice
 Calma notre vive douleur,
 Daignez donc, à nos vœux propice,
 Par un Arrêt dûment scellé,
 Rendre au Théâtre désolé
 Les bonds, les sauts & les gambades
 De ces illustres mascarades,
 Sans qui nos Dieux & nos Héros
 Seroient sifflés comme des fots,

Ce sont, Sire, les remontrances,
 Qu'après plus de quatre séances,
 Et tous nos foyers assemblés
 Dans le Palais de la Folie,
 Vous offrent vos sujets zélés,
 Les gens tenant la Comédie.

Ce petit Poëme ironique fait le portrait de ce goût dépravé que M. Dorat a critiqué dans ses réflexions sur l'Art dramatique : elles servent de Préface à son *Adelaïde de Hongrie*, qui fut représentée dans le mois d'Août de la première année du regne de LOUIS XVI, & dont on a retenu ces deux Vers :

Que ce jeune Héros, comblé de tant d'honneurs,
 SOIT LOUÉ PAR SON PEUPLE, ET NON PAR SES
 FLATTEURS (1).

Voilà les louanges que desire un Roi qui veut que son Regne soit celui de la vertu, fondée sur le Christianisme, dont l'esprit dévoué à l'utilité publique tous ceux qui le professent véritablement (2). C'est sur ce prin-

(1) *Blanditiæ pessimæ veri affectûs venenum. Pessimæ inimicorum genus, laudantes, quibus omnia Prin. prin. honesta atque inhonestæ laudare mos est; nam suadere Principi quod oporteat, multi laboris. TACIT. vit. Agric. 41; Histor. lib. I, n. 15; Annal. lib. II, n. 38.*

(2) *Hoc est Regula perfectissimi Christianismi, hoc accurata Definitio, hoc summum Fastigium: QUÆ IN*

cipe que LOUIS XVI a voulu que son Ordonnance du 25 Mars 1776, portant règlement sur l'administration des corps Militaires, fût dirigée.

» Il y est prescrit (1), pour premier devoir, aux Officiers-Généraux & aux Commandans des Corps, de faire respecter la Religion par tous ceux qui leur seront subordonnés, & de leur en donner l'exemple qui, de toutes les instructions, est la plus douce & la plus persuasive. Sa Majesté déclarant, que son intention est de ne souffrir dans ses Troupes aucun Officier affichant l'incrédulité, ou qui auroit des mœurs publiquement dépravées; un homme scandaleux n'étant pas digne de commander d'autres hommes, quelque valeureux qu'il puisse être; & Sa Majesté n'admettant de valeur vraiment recommandable, que celle de l'homme instruit & vertueux ».

« Le tit. VII pourvoit à une subordination graduelle qui, sans rien perdre de sa force, soit douce & paternelle ;

COMMUNE CONFERUNT QUÆRERE, PUBLICÆ UTILITATI CONSULERE. S. CHRYSOST, Tome X, page 223.

(1) Article I du Titre VI,

» qui, fondée sur la justice & la fer-
» meté, écarte tout arbitraire & toute
» oppression, en maintenant les sub-
» ordonnés dans l'observation de
» leurs devoirs ! Il y est ordonné que
» les Soldats soient traités avec la
» plus grande humanité & la plus
» grande douceur ; qu'il ne leur soit
» jamais fait aucun tort ; qu'ils trou-
» vent dans leurs Supérieurs des gui-
» des bienfaisans ; que les châtimens
» que quelques-uns pourroient méri-
» ter, soient conformes aux Loix ; &
» que les Officiers qui les conduisent,
» les dirigent & les protegent avec les
» soins qu'ils doivent à des hommes
» de la valeur & de l'obéissance des-
» quels ils attendent une partie de
» leur gloire & de leur avancement ».

Voilà les intentions de Louis XVI,
qui, dans le préambule précis & éner-
gique de ce Règlement, « déclare être
» convaincu que si l'ordre est le prin-
» cipe de tout bien : c'est dans l'état
» Militaire qu'il est le plus intéressant
» de le maintenir ; que la force des
» Troupes est dans l'obéissance ; &
» que la discipline prépare les vic-
» toires ».

C'est par le rétablissement & le maintien de l'ordre, que cet auguste Prince méritera toujours l'accomplissement du vœu formé en sa faveur, & exprimé dans les deux Vers que nous avons dit avoir été retenus :

Que ce jeune Héros, comblé de tant d'honneurs ;
Soit loué par son Peuple, & non par ses flatteurs.

Retenons aussi cette vérité qui est échappée à M. *Dorat*, dans ses Réflexions sur l'Art Dramatique : ON VA AUX SPECTACLES POUR Y RETROUVER SES PENCHANS ET SES VICES. NOTRE THÉÂTRE N'EST NULLEMENT UN ASYLE OUVERT À LA RAISON, AUX BIENSÉANCES ET À LA VÉRITÉ. IL NE NOUS PRÉSENTE QUE DES ATROCITÉS OU DES PARADES. LE VERTIGE EST ARRIVÉ JUSQU'À LUI.

C'est par une suite de ce vertige qu'on attache tant d'importance à l'art des Histrions. Et ils en abusent tellement, qu'on ne seroit pas surpris de leur entendre tenir un propos équivalent à celui que *Pylade*, fameux Pantomime, rival de *Bathyle*, tint à *Auguste* qui les exhortoit à vivre dans l'union :

Ce qui peut, disoit-il, arriver de mieux à l'Empereur, c'est que le Peuple s'occupe de Bathyle & de Pylade (1). Cette réponse étoit assez analogue à l'opinion d'Auguste qui, comme l'a dit Tacite (2), pensoit qu'il devoit par politique, paroître s'intéresser aux plaisirs du Peuple, afin de l'empêcher de s'apercevoir des vices de l'administration publique. Quant à nous, ne diroit-on pas aussi qu'un Drame, un Ballet, un débat qui s'éleve dans les coulisses, sont affaires d'Etat, par l'intérêt qu'on y met ? Il en est de même des débuts des Acteurs. « Les moins
» dres lueurs de talens qu'ils annon-
» cent, dit M. de Querlon (3), excitent
» une chaleur qui fait assiéger toutes les
» entrées du Théâtre avec un empref-
» sement forcené, ou plutôt avec une
» fureur que les gens rassis ne peu-

(1) *Pylades ab Augusto objurgatus, quod cum Bathyllo, eandem artem exercente rivaretur, respondisse fertur: « Expedi tibi, Cæsar, Populæ nobis intentum tempus consumere ».* DION. CASSII, Histor. lib. LIII, page 747.

(2) *Civile rebatur misceri voluptatibus Vulgi.* TACIT. Annal. lib. I, n°. 54.

(3) Dans la Feuille Hebdomadaire des Provinces du 3 Février 1773, où il est parlé des débuts tumultueux & bruyans de la Dlle Raucour, sur le Théâtre de la Comédie Française.

» vent considérer sans étonnement ».

Ce Journaliste donna à cette occasion dans ses Feuilles Hebdomadaires des 17 & 24 Février 1773, une Dissertation intéressante sur l'usage ancien & moderne des applaudissemens du Théâtre; & comme elle tient également au moral, nous allons en donner ici quelques traits :

Il n'est pas douteux que dans les beaux jours du Théâtre des Grecs & des Romains, les applaudissemens furent d'abord réservés pour les compositions dramatiques. Et le *plaudite* qu'on trouve à la fin de toutes les Comédies Latines, prouve que du temps de *Plaute* & de *Térence*, on n'applaudissoit qu'à la fin des Pièces, & quand l'Acteur qui fermoit la Scene, avertissoit les Spectateurs de marquer leur contentement. On applaudissoit rarement les Acteurs. Les habiles Comédiens, tels qu'un *Roscus*, un *Phedre*, étoient bien payés, & quelquefois magnifiquement, selon leur mérite & leurs talens, ou le besoin qu'on avoit d'eux; mais on n'imaginoit pas alors qu'il fallût encore les couvrir de gloire : parce qu'on étoit bien loin d'avoir de cette profession la haute idée qu'on s'en est faite chez nous, sur-tout dans ces derniers temps, & d'y attacher tant d'importance. . . . C'est dans le déclin du Théâtre, que ces applaudissemens furent prodigués à Rome avec le plus grand excès. On applaudissoit jusqu'aux

habits d'un Acteur... On vouloit alors que les compositions dramatiques fussent surchargées de danses & de tout ce que le luxe & la volupté purent imaginer.

Ce même goût déréglé régnoit à Constantinople, lorsque l'Empire d'Orient s'y forma; & l'on vit quelques Chefs de cet Empire faire des réglemens, pour en modérer les excès (1).

(1) Voyez l'excellente Histoire du Bas-Empire, par M. le Beau, tom. III, p. 163; tom. V, p. 21; tom. VI, p. 197; tom. VII, p. 22. Mais il ne fut jamais possible d'empêcher les jeux de Théâtres de nuire aux mœurs. C'est pourquoi, dans plusieurs Villes, les Magistrats se sont opposés à tout ce qui pouvoit en introduire l'usage. Nous citerons pour exemple la Ville d'Utrecht. On y publia, le 21 Avril 1777, de la part de la Régence, un Placard, dont voici la traduction qui nous a été envoyée :

« Messieurs les Bourg-mestres & de la Régence d'Utrecht étant informés que pendant tout l'hiver dernier, au mépris des Placards précédens à ce contraire, non seulement il s'est joué plusieurs fois des Tragédies & Comédies avec grande affluence de monde, mais que même il se fait actuellement de nouveaux préparatifs pour les continuer; & attendu que cela tend à la perte des bonnes mœurs, détourne les Particuliers des fonctions de leur état, expose la Jeunesse à des séductions dangereuses, & entraîne ainsi avec soi beaucoup de mauvaises suites : Messieurs les vénérables Magistrats susdits renouvelant le Placard publié le 5 Avril 1771, ont jugé à propos de défendre très-sévèrement, ainsi qu'ils défendent par ces Présentes, à tous & à chacun tels qu'ils soient, jeunes ou vieux, de jouer ou laisser jouer, ou même d'y paroître, dans leur maison, héritage ou autre domicile ou lieu privé, soit Tragédie, Comédie, ou autres jeux, à peine d'encourir l'amende de deux cens florins par ceux qui pour ce, prêteront en façon quelconque, leur maison, bien, héritage ou

L'Empereur *Julien*, par exemple, qui étoit jaloux de cet esprit de lumière, de sagesse & de charité, qu'il étoit forcé d'admirer dans l'Eglise Chrétienne, auroit bien voulu épurer le Théâtre (1); mais regardant la chose comme impraticable, il se contenta d'en interdire l'entrée aux Ministres de sa Religion, de même qu'il leur ordonna de s'abstenir de tous Spectacles où assistent les femmes. *Théodose* défendit aux Magistrats de fréquenter les Théâtres; il imposa une amende de cinq livres d'or à quiconque retireroit dans sa maison une Comédienne ou une Danseuse. Il défendit de produire dans les Spectacles, & même d'entretenir dans son domestique une Chanteuse ou une Joueuse d'instrumens. Il

lieu privé, en totalité ou en partie; & ce autant de fois qu'ils le laisseront faire; & de six florins d'amende chaque fois par chaque Acteur; & de trois florins par chaque Spectateur; dont la moitié tournera au profit de M. le Grand-Bailli, & l'autre moitié au profit du Dénunciateur. Et seront les Parens ou Tuteurs obligés de répondre & payer pour leurs Enfans & Pupilles, Ainsi arrêté par MM. les Bourgue-mestres, &c. & publié à l'Hôtel-de-Ville, *more solito*, le 21 Avril 1777, &c.

(1) *Julien*, dit M. le Beau, s'efforçoit de dérober à la Religion Chrétienne la sainteté de sa discipline & de sa morale. Il ignoroit que c'est une tige qui meurt dès qu'elle est transplantée, & qu'elle ne peut porter de fruits mûrs & durables, que dans le terrain où elle est née, & où elle est arrosée de la main de Dieu même.

interdit aux Comédiennes l'usage des pierreries, & la magnificence des habits; il défendit aux meres de famille & à leurs enfans tout commerce avec les Acteurs & les Actrices.

Nos mœurs n'exigent-elles point qu'on renouvelle de pareils réglemens? Jugeons-en par ce trait d'une Lettre de la le *Couvreur*, écrite le 5 Mai 1728, & imprimée au tome III des Anecdotes dramatiques: « Vous connoissez, disoit cette Actrice, la vie dissipée de Paris, & les devoirs indispensables de mon état. C'est une mode établie, de dîner ou de souper avec moi, parce que quelques Duchesses m'ont fait cet honneur.... Si ma pauvre santé, qui est foible, me fait refuser ou manquer à une partie de Dames que je n'aurai jamais vues, qui ne se soucient de moi que par curiosité, ou, si je l'ose dire, par air, car il en entre dans tout: *Vraiment*, dit l'une, *elle fait la merveilleuse*: une autre ajoute, *c'est que nous ne sommes pas titrées* ».

Concluons que les Spectacles ont contre eux l'expérience des anciens & des modernes. Nous en avons donné des preuves de tous genres. Nous le

répétons : Le Théâtre a pour lui dans ce siècle tant de partisans , que nous ne pouvions rassembler trop d'autorités & de secours. Et, comme M. de Querlon l'a observé (1), l'on n'en manque pas; « car, dit-il, sans parler de tous les Sages du Paganisme & des plus grands Hommes de l'Antiquité, de Bossuet & tant d'autres; quels auxiliaires que M. le Chancelier Daguesseau, Corneille, Quinault, Jean Racine, Buffy-Rabutin, la Motte, Fontenelle, M. Gresset, M. Rouffseau de Geneve, &c. &c. »!

Tout ce que nous avons rapporté de ces hommes célèbres, inspire contre les Théâtres

. Ces haines vigoureuses
Que doit donner le vice aux ames vertueuses.

(1) Feuille Hebd. des Prov. du 21 Août 1771. Cette Feuille périodique a été composée depuis le mois de Mai 1754 jusqu'au 18 Avril 1776, par M. de Querlon, & ensuite par M. l'Abbé de Fontenai, qui, dans la Feuille du 5 Juin 1776, a déclaré « s'engager à marcher sur les traces de M. de Querlon, & à respecter; » comme lui, les droits de la vérité, & les principes du goût ».

Fin du Second Volume.

T A B L E
D E S M A T I E R E S

ET des Personnes dont il est parlé dans les
deux Volumes.

La Lettre *a* indique le tome I ; la Lettre *b*, le Tome II.

A

- ACADÉMICIENS* ;
devoirs des gens de
Lettres , Tome *a* ,
Page 260
- Adélaïde* (Madame) de
France. Actes mémo-
rables de zele pour la
Religion, & d'amour
filial , *a* , 346 , *b* , 316
- Adelaïde* , Reine de Hon-
grie ; Tragédie de
M. Dorat. Citation de
deux Vers , que les
circonstances du
temps ont fait rete-
nir , *a* , 557
- Æschyle* , inventeur du
cothurne , *b* , 3. Son
éloge, par M. Le Franc
de Pompignan , *b* , 375
- Agnan* (le Duc de Saint-)
Réfutation d'une a-
necdote relative à
son Ambassade de
Rome , *b* , 232
- Agrippa* (Corneille) Sa
réflexion sur la Musi-
que , *b* , 407
- Arles* (Concile d'). Ci-
tation d'un de ses ca-
nons sur les Specta-
cles , *b* , 123
- Aguesseau* (Henri d') ,
pere du Chancelier
d'Aguesseau. Son élo-
ge ; & à cette occa-
sion notice sur les In-
tendans de Province,
b , 315
- Aguesseau* (Henri-Fran-
çois d') ; Chancelier
de France. Son éloi-
gnement des Specta-
cles dans l'âge le plus
jeune , *a* , 315. Idée
de ses vertus & de
ses grandes qualités ,
319. Belles leçons
sur le caractère &
les devoirs du Ma-
gistrat , 331. Ce qu'il
pensoit des Specta-
cles , relativement
aux mœurs , 335 , 347

- Aguesseau* (Jean-Baptiste Paulin d'), fils du Chancelier d'Aguesseau, a, 329
- Aguire* (le Cardinal de). Son sentiment sur les Spectacles, b, 249
- Ambroise* (Saint). Sa pensée sur le repentir d'un grand Roi, b, 353
- Amelot*, a, 328
- Aménités* littéraires; ouvrage cité en preuve de la Lettre d'un Anglois, rapportée, b, 499
- Amitié*. Son caractère, a, 4
- Ammien Marcellin*. Anecdote sur la fureur des Romains pour les Spectacles, dans le temps de la décadence de l'Empire, b, 36
- Amour* conjugal. Son éloge, a, 6
- Amour* considéré sous l'idée que présente le terme de galanterie, a, 1-12
- Amour*. Excès avec lequel cette passion est employée dans nos Pièces de Théâtres, a, 49, 83, 89; b, 271, 330
- André* (Jean), Evêque d'Aleria. Comment il a caractérisé *Tite-Live*, b, 25
- Andronicus* (Livius) porta à Rome la connoissance du Poëme dramatique, b, 26
- Andreino* dit *Lélio*, Comédien, Auteur d'une apologie des Théâtres, b, 122
- Anson*. Indication des anecdotes qu'il a données sur la famille d'Ormesson, a, 322
- Antilogies*, b, 278
- Antonin* (Saint). Examen de son sentiment sur les Spectacles, a, 170
- Apulée*. Ce qu'il dit d'un Acteur, appelé *Planipes*, a, 86
- Arcere*. Son Ode sur le danger des Spectacles, a, 260, 503; & b, 213
- Archiloque*, chassé de Lacédémone pour un propos hazardé dans une de ses Pièces, b, 163
- Arioste*. Ce qu'il a dit des femmes honnêtes, a, 36. Voyez aussi, b, 58
- Aristophane*. Caractère de ses Drames, b, 11, 121
- Aristote*. La vertu consiste à contenir les passions, & à en affoiblir l'empire, a, 1
- Fausse idée de ce Philosophe, pour arrêter les mauvais effets des Théâtres, b, 385
- Arnaud* (Henri), Evêque d'Angers, b, 248
- Arnaud* (d'). Ses idées sur les Romains & sur notre Théâtre, b, 332, 381, 466
- Athalie* & *Esther*, Caractères

- tere distinctif de ces deux Pieces, *a*, 46, 337
- Aubignac* (Hedelin d'). Ses apologies du Théâtre, *b*, 112, 114
- Augustin* (Saint). Cause de l'Empire violent de l'amour réciproque des deux sexes, *a*, 5. Caractere & effets d'un mariage chrétien, 6. Il est quelquefois nécessaire de tolérer certains abus, 125, 175. Fermeté des Chrétiens à supporter les railleries des libertins, 221. Caractere des ennemis de la vérité, 263. D'où dépend le bonheur de l'homme? 305. Caractere de la foi Chrétienne, 308. Devoirs de ceux qui sont chargés de gouverner les hommes, 325. Funestes effets des Spectacles, 350, 352. Citation relative aux jeux de Théâtre, 354. Conduite qu'on doit tenir à l'égard des Ecclésiastiques, dont la vie est scandaleuse, 399. Pensée capable d'encourager dans la pratique des devoirs de la Religion, 438. Caractere de l'amour propre déréglé, 468
- Aubin* (de Saint-). Critique de son idée en faveur des Pieces dramatiques où la passion de l'amour domine, *a*, 461
- Avocats*. Idée des devoirs, & de la noblesse de cette profession, *a*, 115, 117, 290

B

- BACON*. Citation de ce Sçavant sur la Philosophie, *a*, 472. Son opinion sur les fictions fabuleuses du Paganisme, *b*, 17.
- Bals*. Mandement de M. de Rochechouart, Evêque d'Arras, contre les Bals, *a*, 408. Sentimens de M. le Comte de Buffry-Rabutin sur le danger des Bals, *b*, 445
- Barbier* (Daucour). Sa Réponse aux sophismes que Jean Racine avoit employés en faveur des Spectacles, *a*, 309.
- Barbieri*, dit *Beltrame*, Auteur Italien. Ce qu'il pensoit des Comédiens, *b*, 122.
- Baral* (l'Abbé). Sa critique de l'Ouvrage intitulé: *Querelles Littéraires*, *b*, 346

- Barillon* (Henri), Evêque de Luçon, *b*, 258
- Barentin*, *a*, 328
- Barreaux* (Vallée Des). Sonnet qu'il a laissé à la postérité pour le témoignage de sa conversion, *b*, 50
- Basile* (Saint). Cause de l'empire violent de l'amour réciproque des deux sexes, *a*, 5.
- Bajnage*. Son sentiment sur ceux qui écrivent contre les Théâtres, *b*, 313
- Bastide*, *b*, 195.
- Barhyle*. Acteur Pantomime, *b*, 32, 561
- Batteux*. Son opinion sur les exercices dramatiques des Collèges, *a*, 494. Sur ceux qui attribuent à la Tragédie une fin morale, comme son objet essentiel, *b*, 4. Son sentiment sur l'origine de la Comédie, *b*, 10. Caractère d'Aristophane, *ibid*, 21.
- Bayle*. Ce qu'il pensoit de la Comédie, *a*, 74. Caractérisé par *M. Joly de Fleury*, 299. Son témoignage sur la piété & les talens de *M. Pascal*, *a*, 514. Licence des Poètes dramatiques, *b*, 324.
- Beau* (le), Professeur Royal, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, Citation de son Eloge de l'Abbé *Bignon*, Bibliothécaire du Roi, *a*, 522. Traits de son Eloge de *Louis Racine*, *b*, 535. Réflexion sur l'Empereur *Julien*, *b*, 563
- Beau* (le), le cadet. Idée des Tragédies Grecques dans leur bel âge, *b*, 93.
- Beaumarchais* (Caron de). Difficultés du succès des Pièces de Théâtre. Eloquence de ses Mémoires contre *M. Goëzman*, *a*, 18. Son sentiment sur la prétendue réforme des mœurs de nos Théâtres, *a*, 84.
- Beaumont* (M. de), Archevêque de Paris. Citation de son Mandement contre *Emile*, *a*, 192.
- Beaumont* (* Elie de). Mauvais succès d'une cause dont il s'étoit chargé relativement aux Spectacles, *a*, 482
- Beaueville* (de Buisson), Evêque d'Alais. Pensées extraites de son Mandement du 27 Mai 1774, à l'occasion de la mort de *Louis XV*, *a*, 344. Citation de son Mandement du 25 Juin 1775, à l'occasion du Sacre de *Louis XVI*, *b*, 175. Idée des devoirs d'un Roi, *b*, 342.

- Beauvais** (M. de), Evêque de Senz. Pensées extraites de son Oraison funebre de Louis XV, a, 342. Pensées extraites de son Discours prononcé à l'ouverture de l'Assemblée du Clergé, du 7 Juillet 1775, b, 517. Traits de son Oraison funebre du Maréchal du Muy, b, 510
- Belloi** (M. de), Evêque de Marseille. Son Ordonnance à l'occasion du Cirque ou Colisée de Marseille, a, 425 ; & b, 457
- Bénédictins.** Services qu'ils ont rendus, b, 50
- Benoit XIV.** Ce qu'il faut penser des actions équivoques des saints personnages, b, 229. Fausses idées sur l'indulgence qu'on lui a attribuée sur les Spectacles, b, 248
- Bergerac** (Cyrano de), cité par Bayle pour exemple de la licence des Poètes dramatiques, b, 324
- Bergier** (l'Abbé). Citation de ses Ouvrages pour la défense de la Religion, b, 537. Abus qu'on a fait d'une de ses Réflexions, en l'appliquant mal-à-propos aux Spectacles, b, 408
- Bernard** (Saint). Son jugement sur les licences que certains Ecclésiastiques se permettent, a, 428
- Bernard** (Jacques). Son respect pour l'Ecriture Sainte, b, 139. Son observation sur les dangers des Spectacles, b, 325
- Berthier** (le P.) Son Eloge de l'Ouvrage de D. Ramire contre les Spectacles, b, 213
- Bertone** (M. Marc Aurelius Balbis), Evêque de Novarre. Idée de son zele pastoral, b, 244. Citation d'une Lettre de ce Prélat, relativement aux Spectacles, 257
- Besplis** (Gros de). Interprétation de son opinion sur M. de Fénelon & M. Languet, relativement aux Spectacles, a, 172. Utilité de la lecture de l'Ecriture Sainte pour les Rois, a, 394. Citation relative aux Spectacles, & réflexions à ce sujet, b, 362. Combien l'Ecriture Sainte est déplacée dans les Poèmes dramatiques, 398. Ses réflexions sur la fureur de notre siècle pour les Spectacles.

- & les mauvais effets qui en résultent, *b*, 464
- Befstago* (le Comte de). Anecdote relative aux Spectacles, *b*, 240
- Bibliothèque universelle des Romains*. Observation sur cet objet, *b*, 333
- Bibliothèque du Roi*, Notice sur cet établissement, *a*, 521
- Bielfeld* (le Baron de). Son aveu ingénu sur la nécessité de la licence du Théâtre, *a*, 85
- Bignon* (l'Abbé). Notice apologétique à son sujet, & sur Jérôme. *Bignon*, *a*, 721. Son jugement sur un Ouvrage dont on a rapporté un passage sur les Spectacles, *b*, 311
- Billard*. Dépendance des Poètes à l'égard des Comédiens, *a*, 18. Cause d'une émeute à la Comédie Française, *b*, 496
- Blanc* (le). Tragédie des Druides, *b*, 315 & suiv.
- Blanger* (de), 146
- Bletterie* (l'Abbé de la). Enthousiasme du seizième siècle pour les Auteurs Payens, *b*, 89. Belle idée de Julien sur le devoir des Rois, *b*, 173
- Bodin*. Ses idées sur les influences des climats, & sur les Spectacles, *b*, 369
- Boëce*. Incertitude de l'âme, lorsqu'après s'être écartée du bien, elle pense à y retourner, *b*, 502
- Boileau* (l'Abbé), Editeur d'un Ecrit de la Duchesse de Liancourt, dont il est parlé tome 1, page 231; & tome 2, 449
- Boileau* (Despréaux). Quelle est la vie du cœur de l'homme, *a*, 2. Art & effets de la déclamation théâtrale, *a*, 25. Correction des mœurs, faussement attribuée à la Comédie, *a*, 74. Sentiment de l'existence de Dieu, *a*, 130. Preuve de son respect pour la Religion, *a*, 509. Son sentiment sur les dangers des Théâtres, *a*, 515. Sa description historique de la Tragédie, *b*, 4. Son jugement sur Scuderi, 113. Portrait de la corruption de nos Théâtres, 160. Lettre faussement attribuée à Boileau sur les Spectacles, 192. Son sentiment sur les Drames appelés Saints, 386. Pensée sur les Poètes licencieux, 136

- Peinture de l'Opéra, *b*, 399. Belles leçons données aux gens de Lettres, *b*, 418
- Bois** (le Cardinal du). Comment il appelloit les projets de *Saint Pierre*, *b*, 268
- Bois** (du). Sa Réponse aux sophismes que *Jean Racine* avoit employés en faveur des Spectacles, *a*, 309
- Bonami**. Citation de ses Mémoires sur la Langue Française, *b*, 52
- Boisselin** (M. Cucé de), Archevêque d'Aix. Sa prudence dans l'Eloge qu'il fit de M. l'Abbé de *Voisenon*, à l'Académie Française, *a*, 428
- Boissy** (Louis de), Poëte comique, de l'Académie Française. Caractère de la plupart des Pièces de Théâtre, 47. Jugement qu'il a porté des Lettres sur les Spectacles, 156. Son sentiment sur le zèle des Poëtes dramatiques à défendre la cause des Théâtres, *a*, 224
- Bonnet**, *b*, 146
- Bordelon**, *b*, 189
- Borron** (Robert de), *b*, 58
- Bossuet**. Sa Réponse à *Louis XIV* sur les Spectacles, 61. Ce qu'il pensa de l'Opéra, d'après une expérience qui se fit chez lui, 79. Corruption du Paganisme, 142. Sa Lettre au P. *Cassaro*, 359. Témoignage de son contentement de la rétractation du P. *Cassaro*, *a*, 393. Funestes effets du luxe Asiatique chez les anciens Romains, *b*, 37. Son idée sur l'origine de la Poësie, 13. Reproche fait par M. l'Abbé *Talbert* à la sévérité de M. *Bossuet* sur la Comédie, 158. Belle pensée sur les Maisons de *Bourbon* & d'*Autriche*, 167. Quelle est la vie de l'ame, 371. Définition de l'idolâtrie, *b*, 408. Epître satyrique en Vers, qui fut adressée à ce Prélat, à l'occasion de son Ecrit contre la Comédie, *a*, 395
- Bouchardon**. Son enthousiasme pour *Homere*, *b*, 370
- Bourdaloue** (le P.) Ce qu'il pensoit du Pere *Soanen*, depuis Evêque de *Senez*, *a*, 402. Comment il a été caractérisé, *b*, 275
- Bourdelot**, *b*, 131
- Boyer**. Anecdotes à son sujet, *b*, 184
- Brun** (le P. le), *b*, 148
- Brienne** (M. de), Archevêque de *Toulouse*. Son jugement sur la

- Tragédie des Druides, *b*, 321
- Brun* (le). Citation de quelques-uns de ses Vers sur les dangers des Théâtres, *a*, 353
- Bruyere* (la). Caractere de l'Incrédule, 34. Son jugement sur l'Opéra, 78. Son jugement sur les Poèmes lyriques, 82. Comment il a caractérisé le *Pere Soanen*, depuis Evêque de Sénez, *a*, 402
- Bucer* (Martin), Protestant, *b*, 281
- Bullet* (l'Abbé). Citation de ses Ouvrages sur la Religion, *b*, 338
- Bure* (de), Auteur de la Bibliographie instructive, *b*, 415
- Burette*. Son observation sur la corruption de la Musique & de la Danse, 89. Son opinion sur les mots *Bal* & *Ballet*, *b*, 449
- Buffy-Rabutin* (le Comte de). Dangers de la folle passion de l'amour, appelée galanterie, *a*, 12. Dangers des talens mal conduits, *ibid.* Son témoignage sur le danger des Bals, *a*, 407 ; & *b*, 445

C

- CAISOTTI* (M. Paul). Evêque d'Alti en Italie. Son zele contre les Spectacles, *b*, 240
- Caffaro* (le P.) Sa Lettre en faveur des Théâtres, 188. Ses rétractations adressées à M. *Bossuet* & à M. de *Harlai*, Archevêque de Paris, *a*, 380-385
- Cyprenede* (la), *b*, 59
- Campigneulles* (de). Indication de ses Ecrits, *a*, 151
- Capperonnier*. Sa nomination à la place de Garde des Livres imprimés de la Bibliothèque du Roi, *a*, 524
- Caraccioli*. Sa Vie de *Clement XIV*, 48. Son témoignage sur les Evêques d'Italie, *b*, 237
- Cassiodore*. Citation relative aux intentions de *Théodoric* sur la suppression des Spectacles, *a*, 126
- Catinat* (le Maréchal de). Eloge de sa conduite dans l'exercice de la fonction d'Avocat, 116. Son caractere ; 245. La sagesse de sa conduite, *a*, 302
- Caton* d'Utique. Son caractere, *a*, 241
- Catulle*. Licence des

DES MATIERES. 575

- Poëtes, a, 100
- Cauler (Francois-Etienne de), Evêque de Pamiers, 443
- Cause de la décadence du goût sur le Théâtre, b, 392
- Caylus (le Comte de), cité sur l'origine des Romains, b, 56
- Caylus (la Comtesse de). Ce qu'elle pensoit sur les Tragédies d'Athalie & d'Esther, a, 346
- Cazali (le Cardinal). Acte de son zele pour les mœurs, a, 432
- Cecchino, b, 122
- Cerceau (le P. du). Citation de quelques Vers qui lui furent adressés contre les représentations des Tragédies dans le College de Louis le Grand, a, 486
- Cervantes (Michel de), b, 58
- Chaise (le P. la). Ce qu'il pensoit du Pere Soanen, depuis Evêque de Sénez, a, 402
- Chalucet (Bonnin de), Evêque de Toulon. Son Mandement contre les Spectacles, b, 197
- Chamfort (de). Indiscrétion qui lui est échappée dans son Eloge de Moliere, b, 180
- Chammesté. Art de cette Actrice, a, 26. Anecdote à son sujet, b, 185. Autre sur la
- Dumesnil, 555
- Chapuseau (Samuel), Auteur d'un Ouvrage contre les Théâtres, b, 347
- Charlemagne. Ce qu'il exigeoit des Evêques, b, 126
- Charles (S.) Borromée. Ses vrais sentimens sur les Spectacles, a, 171-173, 227, b, 132, 257
- Chaudon. Auteur de l'Homme du monde éclairé, b, 458. Citation de son Dictionnaire anti-Philosophique, b, 523. Eloge de ce Dictionnaire, 538
- Chaussée (de la). Appréciation de ses Drames, a, 172; b, 269
- Chefnot (Thomas), b, 131
- Chevrier, b, 194
- Christianisme. Changemens qu'il a produits dans le monde, a, 343. Ce qu'il exige de ceux qui se disent Chrétiens, 397. Le véritable Christianisme dévoué à l'utilité publique ceux qui le professent, b, 557
- Cicéron. Ce qu'il renterme sous l'idée de l'honnête, a, 2. Eviter tout ce qui trouble l'ame, 12. Caractere de l'indiscrétion pour les plaisirs, 34. Effets d'une bonne éducation, 66. Suites funestes de la volupté.

71. Citation sur la décence qu'on exigeoit des Comédiens, 72. Utilité des Sciences & des Arts, 80. Définition du jeu d'un Acteur, 87. Que la Comédie n'est pas propre à corriger les mœurs, 88. Définition de la Philosophie appliquée à la Magistrature, 107. Dangers des mauvais exemples des Grands, 119. Pensée sur la dépendance des Empires à l'égard de Dieu, 324. Reproche fait à ceux qui occupent des places honorables, sans avoir le mérite qu'elles exigent, 328. Force de la vérité, *b*, 399. Citation sur les Publicains, 320. Soins qu'on doit avoir de sa réputation, 419. Nécessité de la vertu pour le bonheur du Gouvernement, 439. Ce que les sages Payens pensoient de la Danse, 451. Leurs variations sur l'immortalité de l'ame, 526
- Clairon*. Cause d'une émeute à la Comédie Française, *b*, 490
- Clément* (S.) d'Alexandrie. Citation relative aux Grecs livrés à la volupté, *a*, 348
- Clément VIII & Clément IX*. Le jugement que les Romains en portent, *a*, 518
- Clément XI*. Sa réponse à une Requête qui lui avoit été présentée par les Comédiens de Paris, *a*, 121
- Clément XIII*. Acte de son zèle contre les Spectacles, *a*, 122
- Clément XIV*. Ce qu'il dit des Ordres Religieux, *b*, 48. Interprétation de la tolérance qu'on lui attribuoit pour les Spectacles, 231. Son éloge de M. le Prince *Pamphili Doria*, Nonce en France, 238. Ce qu'il pensoit de la place de Souverain Pontife, 253. Beau trait de sa Lettre circulaire aux Evêques, 255. Citation d'une de ses Lettres sur les Incrédulés & sur la vérité de la Religion, 526. Nécessité d'être instruit & de lire les Peres de l'Eglise, pour se fortifier contre les sophismes des Incrédulés. Quel est le caractère de plusieurs Peres de l'Eglise, 528
- Clément* (l'Abbé). Citation de ses maximes pour se conduire chrétiennement dans le monde, *a*, 183.

- Son jugement sur les Théâtres, & incidemment sur les défauts de l'Eloquence de notre siecle, 256. Son Sermon contre les Spectacles, *b*, 274. Ce qu'il pensoit des représentations domestiques des Pièces de Théâtre, 406
- Clément, Ses Lettres contre M. de Voltaire, 550. Son sentiment sur le caractère des Nuits d'Young, 63, 506
- Clément (Dom), Bénédictin, *b*, 355
- Clermont-Tonnerre, Evêque de Clermont. Sa Réponse à Louis XIV, relativement aux Spectacles, *a*, 63
- Clerc (le). Sa réflexion sur un fait de l'histoire ancienne, relatif aux Spectacles, *b*, 294. Son sentiment sur l'utilité attribuée aux Spectacles, 293
- Clergé de France. Avertissemens de ses assemblées de 1770 & 1775 aux Fideles du Royaume, *a*, 472; *b*, 528, 537
- Coëtlosquet (de), ancien Evêque de Limoges. Son témoignage donné en 1770 sur les vertus de Louis XVI, alors Dauphin, & sur son auguste Epouse, *b*, 169
- Coffin, Comment il desiroit que les Pensionnaires de son College lui témoignassent leur zele & leur attachement, *a*, 488. Sa pensée sur les belles sentences échappées à des Payens & aux Incrédules modernes, 501. Ressource de l'homme dans la souffrance, *b*, 504
- Coger (l'Abbé). Acte de son zele pour la Religion, *b*, 540
- Colbert le Ministre. Anecdotes honorables à sa mémoire, *a*, 323; & *b*, 105
- Colbert, Evêque de Montpellier. Son Ordonnance & ses avertissemens touchant les Spectacles, *a*, 594 & *suiv.*
- Colleges. Motifs qui ont fait défendre dans les Colleges les exercices dramatiques, *a*, 484-496. Devoirs des Principaux de Colleges, 487
- Coligni (l'Amiral de), *b*, 471
- Colisse. Quel est l'objet de ce Spectacle, & quels en sont les dangers, *b*, 456 & *suiv.*
- Collier (Jérémie), Anglois. Ce qu'il pensoit des Spectacles, & en particulier de ceux de Londres, *b*, 300
- Comédie. Son origine & ses progrès chez les

- Anciens & les Modernes, *b*, 10 & *suiv.*
- Comédie (la), contraire aux principes de la morale, *b*, 276
- Comédiens. Honte justement attachée à leur profession, *a*, 266-286. Interprétation de la Déclaration du 16 Avril 1641, & des Lettres-Patentes du 30 Juillet 1773, 288 & *suiv.* Impossibilité de forcer les Comédiens d'être honnêtes, 293. *a*, 607. Note d'infamie attachée à leur état, *b*, 490
- Comédie Italienne. Son caractère, *a*, 85. Faux préjugés à l'égard des Comédiens Italiens, 121 & 432, *b*, 229-259
- Comédie (Traité sur la), par Nicole, *b*, 127. Par le Prince de Conti, 133. Autre traité, 144
- Comedias (Trattado de las) en el qual se declara si son licitas, *xc. b*, 121
- Compendium Moralis Novi Testamenti. Motif de douter de la sincérité du repentir des Incrédules, lorsqu'ils ne le manifestent qu'à la mort, *b*, 525. Moyens que les Pasteurs de l'Eglise ont à employer pour la destruction de certains abus, *a*, 121. Malheurs attachés au mépris de l'Evangile, 306. Belle réflexion à l'occasion des scandales de quelques Ecclésiastiques, 401. Caractère de l'Ecriture Sainte, & fruits de sa lecture faite avec une bonne intention *b*, 104. Difficultés des devoirs du souverain Pontife, 253
- Concert spirituel, *a*, 584, *b*, 452
- Concina (le P.) Son sentiment contre les Spectacles, *a*, 122, 181 & *b*, 227. Critiques qu'il a essuyées à ce sujet, 421
- Confreres de la Passion. Idée de leurs représentations, *b*, 83 & *f.*
- Considérations sur l'art du Théâtre, par M. Villaret, *b*, 195. Cet écrit est du nombre de ceux qui ont été faits contre la Lettre de M. J. J. Rousseau à M. Dalember, sur les Spectacles.
- Consultazione Theologico Morale se chi interviene per necessita al teatri pubblici, *a*, 435 & *b*, 227
- Contarini (Zacharie), Procureur de la République de Venise. Acte mémorable de son zele contre les Comédiens, *a*, 513
- Conzi (Armand Bourbon, Prince de), Ex-

- trait de son Traité sur la Comédie, *b*, 133
- Corneille*. Dangers de l'indiscrétion, *a*, 10.
- Caractere d'un mariage honnête, 13.
- Caractere d'un mariage dérivant d'un fol amour, 41. Que le peril augmente la gloire du triomphe, 153. Que la haine des vertus s'inspire aux Théâtres, 106. Preuve de son repentir d'avoir travaillé pour le Théâtre, 508
- Cosme III*. Difficulté qu'il eut d'abolir l'usage des Spectacles, *a*, 126
- Coste* (la), *b*, 146
- Coudrai* (le Chevalier du), *b*, 461
- Coulange* (de). Son bon mot à l'occasion du mariage du Chancelier *Daguesseau* avec *Demoiselle Le Fevre d'Ormesson*, *a*, 320
- Courbeville* (le P. de), Jésuite, *b*, 305
- Courtisans*. Leur indiscrétion à demander des graces onéreuses à l'Etat, *a*, 249
- Coutel*, *b*, 155
- Couvreur* (le), Actrice. *b*, 564. Son refus de renoncer à sa profession *a*, 53. Refus qui lui a été fait de la sépulture chrétienne, 266
- Coyer* (l'Abbé). Idée de son voyage d'Italie, *b*, 237. Son indiscrétion à l'occasion des Spectacles de Rome, *b*, 236
- Cratinus*. Poëte de la vieille Comédie, *b*, 11
- Crébillon*. Pensée présomptueuse, *a*, 223
- Critique* d'un Livre contre les Spectacles, intitulé: *J. J. Rousseau &c. à M. Dalemberc*, 1760. in-8°. Cet Ecrit est attribué à M. le Marquis de *Méjeres*. On a omis de l'indiquer, *b*, 155
- Cyprien* (Saint). Ce qu'on doit penser des abus les plus anciens, *a*, 119. Condamnation implicite des Spectacles dans l'Ecriture Sainte, *b*, 102. Sa Réponse à ceux qui osoient abuser de l'Ecriture Sainte, 348. Sa définition de la Tragédie, 386
- Cyr* (Maison Royale de Saint-). Eloge de cette Maison, & à cette occasion réflexion sur l'éducation des personnes du sexe, *a*, 496-502
- Cyrus*. Son sentiment sur les Spectacles, *b*, 326

D

- D**ACIER. Son avis sur un préjugé relatif à S. Charles Borromée, a, 173. Poèmes dramatiques de notre temps aussi dangereux que le furent ceux du temps de Varron, 499. Son opinion contre la Poésie, b, 12
- Dacier (André). Sa réflexion sur la prétendue utilité morale des Théâtres, b, 352
- Dalembert. Notice sur ses Réponses à M. J. J. Rousseau; & avantage tiré de quelques-unes de ses assertions, a, 596; b, 278, 596
- Dancourt, b, 607
- Danse. Ses dangers, b, 445-458
- Danses (Traité des) auquel, &c. b, 131
- Danses (Traité) contre les Danses, les Comédies & les mauvaises chansons, 132
- Traclatus contra saltationes & choreas, per Pastores Ecclesiæ Gallicanæ*, 291
- Dargens (le Marquis). Ses réflexions sur la passion des Théâtres, b, 435
- David Vethery. *Discursus de Comædiis*, b, 131
- Décision faite en Sorbonne touchant la Comédie, b, 146
- Déclamation théâtrale. Ses influences sur les Spectateurs, a, 23-26, 264. N'est pas propre à former celle de l'Orateur. Citation de Quintilien à ce sujet, 493
- Défense du Traité de M. le Prince de Conti sur la Comédie, b; 143
- Déforis (Dom), Bénédictin de la Congrégation de S. Maur, Editeur de la nouvelle édition des Œuvres de M. Bossuet, Evêque de Meaux, a, 61
- Della Christiana moderazione del Teatro*, &c. b, 124
- Desmonts (Dom), a, 607
- Désaulnays. Sa nomination à la place de Garde des Livres imprimés de la Bibliothèque du Roi, a, 524
- Desfontaines (l'Abbé). Sa critique de la morale de nos Théâtres: a, 186
- Deshoulières (Mademoiselle). Strophes de son Ode sur la Maison de Saint-Cyr, a, 497
- Démophile, Cause du bonheur des Empires, b, 167
- Denysart. Fausseté de l'opinion sur la distinction de Boissy, b, 277

- tion entre les Comédiens François & les Italiens, relativement à leur profession, *a*, 123
- Dialogue* sur les Spectacles, *b*, 464
- Dictionnaire* Anti-Philosophique. Notice sur ce bon Ouvrage, *b*, 528
- Dictionnaire* des Anecdotes dramatiques. Scènes arrivées aux Spectacles, *b*, 491
- Diomedes*. Sur les différentes Comédies de Rome, *b*, 31
- Discours* sur la Comédie, *b*, 148
- Dissertation* sur la condamnation des Théâtres, &c. *b*, 114
- Dissertation* sur la Comédie, par M. Simonet, 153
- Dorat*, *b*, 331. Sa critique de ceux qui fréquentent les foyers des Spectacles, & réflexions à ce sujet, 316. Son opinion sur les Romains, 327. Belle pensée sur les influences de la conduite des Rois, 345. Art de la danse, 450. Ses réflexions sur le jugement des drames proposés aux Comédiens, 492. Critique de notre Théâtre relativement au style, 547. Caractère de notre Théâtre, 557. Citation de ses réflexions sur l'Art dramatique, 560
- Doria* (M. le Prince Pamphili), Nonce du Saint Siège en France. Idée des vertus de ce Prélat, *b*, 238
- Doria* (Paul Matthias). Ses idées sur la tolérance des Spectacles, *b*, 293
- Duchefne*. Caractère des Spectacles de son temps, *a*, 164
- Duclos*. Observations sur la Comédie & la Satyre, *b*, 24. Sa réflexion sur les complaisances qu'on a pour les Comédiens, 33. Cité sur la Langue Françoisise, 52
- Duels*, *a*, 224-239. Extraits de quelques Pièces de Vers qui furent faites à la louange de Louis XIV, à l'occasion de ses Edits contre les Duels, *b*, 138
- Duguet* (l'Abbé), *b*, 203. Notice sur son Ouvrage intitulé : *La Conduite d'une Dame chrétienne*, *a*, 316. Son jugement sur les Tragedies d'*Athalie* & d'*Esther*, 337. Anecdotes sur ce Sçavant, *b*, 204. Ses pensées sur les Spectacles, *b*, 202
- Dulac* : son Sonnet sur la Comédie, *a*, 602
- Durieux*, *b*, 146
- Durifé* (de), *b*, 59

E

- ECCLESIASTIQUES.**
 Comment M. de Voltaire appelle ceux qui sont d'une conduite équivoque, *a*, 63. Les représentations dramatiques sont des amusemens incompatibles avec la sainteté de l'état ecclésiastique, 427. Influence de leur conduite sur les Laïques, 430. Respecter leur caractère, lors même qu'ils le déshonorent par leurs mœurs, 399 - 402, 428 ; ; *b*, 180. La piété leur est aussi nécessaire, que la valeur l'est aux militaires, 163. Les scandales de leur conduite ne donnent aucune autorité au vice, 236. Leur zèle pour les mœurs leur a souvent attiré des injures de la part des partisans des Spectacles, *a*, 404, 596, 599
- Education.** Les Spectacles détruisent les bonnes éducations, *a*, 43. Une bonne éducation doit éloigner les jeunes gens de la fréquentation des Spectacles, *b*, 389
- Elisabeth (la Reine).** Anecdote relative aux Spectacles, *b*, 300
- Eloquence.** Ce qui la rend plus ou moins énergique, *a*, 19, 256
- Emile.** Caractere de cet Ouvrage, *a*, 192
- Ennius,** Poète Mimographe. On en indique les plus célèbres, *b*, 31
- Epitaphe de Jean Racine,** par M. Tronchon, *a*, 510
- Épître en Vers à M. Bossuet,** Evêque de Meaux, sur son Livre touchant la Comédie, *a*, 395
- Erasme.** Quel usage on doit faire des Sciences & des Arts, *a*, 81
- Eschyle,** *b*, 3
- Espagnac (l'Abbé d')** Cité à l'occasion de son Eloge du Maréchal de Catinat, *a*, 303. Pensées extraites de son Eloge du Maréchal de Catinat, sur la profession d'Avocat, 115
- Espagnac (le Baron d').** Notice sur son Histoire du Maréchal de Saxe, *a*, 116
- Esprit (de l')** par Helvetius. Caractere de cet Ouvrage, *a*, 153, 258
- Esprits-Forts.** Exemples de leur fausseté, & leur foiblesse lorsqu'ils

DES MATIERES. 583

- qu'ils sont malades sérieusement, *b*, 521.
 Combien il est rare qu'ils reçoivent de Dieu un cœur pénitent, 525
Estrade (d'), Jésuite. Son Apologie des Danses & des Spectacles combattue par *Vincent*, Ministre Protestant, *b*, 287
Estrées (l'Abbé d'), *b*, 160
Essai sur la Comédie moderne, *b*, 259.
 Citation de cet Ouvrage, où est réfutée l'opinion de *M. Fagan* sur l'état de Comédien, *a*, 295
Essai sur le moyen de faire du Colisée un établissement national, *b*, 459
Etat actuel de la Musique de Paris & des trois Spectacles, *b*, 131
Etienne (François), *b*, 131
Evangile. Authenticité de sa divinité, *a*, 192, 300
Evénemens funestes relatifs aux Spectacles, *a*, 450-454; & *b*, 489-497
Evêque (l') de la Ravalierre, de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres. Citation de son Ecrit sur la Déclamation, *a*, 264
Eupolis, *b*, 11
Evremond (de Saint-). Son idée sur l'Opéra, *b*, 176. Critique de son opinion sur les mœurs du Théâtre de Londres, 305. Son sentiment sur notre Théâtre, 385
Euripide. Ce qu'il éprouva pour avoir avancé dans une de ses Pièces une pensée dangereuse, *a*, 48. Son opinion sur l'existence d'une autre vie après la mort, *b*, 12

F

- FABRICE* (Louis), *b*, 292
Fagan. Réfutation de ses nouvelles Observations au sujet des condamnations prononcées contre les Comédiens, *b*, 259
Fargeau (le Président Pelletier de Saint-), *b*, 63
Fayette (la Comtesse de la), *b*, 60
Fénelon, Archevêque de Cambrai. Son sentiment sur les Spectacles, *a*, 172 & 173. Son jugement sur les Sermons du P. *Soanen*, depuis Evêque de Sennez, 402. Notice sur le *Télémaque*, *b*, 70.
 Son idée sur les im-

- perfections de nos
Drames, 378
- Ferry**. Son jugement sur
nos Spectacles, *a*, 250
- Feuillade** (le Maréchal
de la). Anecdote re-
lative à un Sermon
sur les Spectacles, *b*,
274
- Feuilles** d'un Journal Ec-
clésiastique Hebdo-
madaire, *b*, 316
- Fielding**, *b*, 61
- Financiers**. Réflexions sur
cet état, *b*, 319, 534
- Fléchier** (Esprit), Evé-
que de Nîmes. Son
Mandement contre
les Spectacles, *a*, 412.
b, 199
- Fleury** (Joly de). Ses
pensées sur Bayle, *a*,
299. Extrait de son
Réquisitoire du 29
Janvier 1759, 469. Ci-
tation d'un de ses Ré-
quisitoires, *b*, 414
- Floridor** (Comédien),
b, 182
- Floriot**. Citation rela-
tive à la fréquenta-
tion des Spectacles,
a, 437
- Floris**, *a*, 370
- Florus**. Combien lamol-
lesse des mœurs est
pernicieuse à une na-
tion, *b*, 438
- Fontaine** (la). Carac-
tere du fol amour, *a*,
10. Art de l'élocu-
tion, 40. Pensée de
ce Poëte sur les plai-
sirs équivoques ou il-
licites, 454
- Fontenai** (l'Abbé de)-
Successeur de M. de
Querlon pour la
Feuille Hebdoma-
daire des Provinces,
a, 606; *b*, 564, 585
- Fontenelle** (de). Son
Ode sur l'établisse-
ment de la Maison de
S. Cyr, ne put obté-
nir la préférence sur
celle de Mlle Dés-
houlières, *a*, 497.
Fausse idée sur la
fin tragique des Hé-
ros de Théâtre, 90.
Ce qu'il pensoit de
l'utilité attachée au
Théâtre pour la ré-
forme des mœurs,
94. Réflexion sur no-
tre Théâtre, *b*, 97
- Formage**, *b*, 540
- Fouchy** (de). Pensées de
son Eloge du Mar-
quis de Torci, Secre-
taire d'Etat, *b*, 104
- François** (Saint) de Sales.
Ses véritables senti-
mens sur les Specta-
cles, *a*, 178
- François** (l'Abbé le).
Citation d'un de ses
Ouvrages, *b*, 527
- Fréron**. Témoignage
rendu à la piété de
Jean Racine, *a*, 512.
Anecdote sur Molière,
b, 181. Son jugement
sur l'Art dramatique
de M. Mercier, 410.
Son sentiment sur
l'objet moral de nos
Drames comiques,
423. Son jugement

DES MATIERES. 585

Sur la Réponse de Fromageau, b, 146
 M. Gresset au Discours Fuel de Méricourt, a, 598
 de M. Suart, 476

G

- GACHET**, b, 459.
Gacon (François), b, 190
Galanterie considérée sous l'idée de la folle passion de l'amour, a, 1-12
Ganganelli, Voyez Clément XIV cité à l'occasion des Lettres qui ont paru sous son nom.
Garnier (l'Abbé). Citation de son Ouvrage intitulé: *Educacion civile*, b, 357. Son sentiment sur les Poëtes dramatiques, & sur les représentations domestiques, 404
Gauthier, Curé de Savigny-sur-Orges. Son Traité contre les Danfes, b, 132 & 463
Gédouin. Sa réflexion sur l'état de Comédien, a, 284. Difficulté de bien juger le Théâtre Grec, b, 91
Gélajè (le Pape). Son opinion sur la tolérance de certains abus, a, 120
Gellert. Sa fable sur la séduction de la volupté, b, 97
Gérard (l'Abbé). Idée de son Ouvrage intitulé: *Le Comte de Valmont*, b, 411
Gerbois (Jean), b, 157
Germain (le Comte de Saint-), b, 516
Germain (anciens). Sa gessé de leurs mœurs, a, 31
Gilbert. Citation de sa Satyre intitulée: *Le Dix-huitieme Siecle*, a, 143
Godeau, Evêque de Grasse. Son Sonnet sur le Théâtre, a, 455
Gomberville, b, 59
Gourcy (l'Abbé de), b, 550
Grange (de la), b, 145
Gresset. Caractere d'un mariage honnête, a, 6. Son renoncement aux Poëmes dramatiques, 67. Son sentiment sur les Spectacles, 185. Motifs de son annoblissement, b, 341. Portrait de notre siècle, 474. Sa Lettre pour annoncer son renoncement aux Ouvrages dramatiques, 477. Caractere des bons Ouvrages de Poësie, 485
Grosley. Sa réflexion sur l'état de Comédien, a, 291. Maniere dont les Romains évaluent le mérite des Papes,

518. Sa réflexion judi-
cieuse sur la tolé-
rance des Théâtres à
Rome, *b*, 235, 232.
Effets attribués à la
lecture de *Plutarque*,
470
Guenée (l'Abbé), *b*, 525
Guerchois (Madame de).
Idée de ses vertus, *a*,
238
Guérout, *b*, 540
Guibert (de). Pen-
sées extraites de son
Eloge du Maréchal de
Catinat sur la profes-
sion d'Avocat, *a*, 117.
- Notice sur son Eloge
de *Catinat*, 242. Ca-
ractere du Maréchal
de *Catinat*, 245. Ses
réflexions sur les
Courtisans, 249
Guidi (l'Abbé). Cita-
tion d'un de ses Ou-
vrages, *b*, 527. Ju-
gement qui en a été
porté par M. l'Abbé
Riballier, 538
Gusman (le P.), Jé-
suite.
Son opinion sur les
Spectacles, *a*, 180 &
484

H

- HARLAI* (de), Ar-
chevêque de Paris.
Sa défense aux Co-
médiens de faire
chanter un *Te Deum*,
a, 124
Harpe (de la). Cité à
l'occasion de son Elo-
ge du Maréchal de *Ca-
tinat*, *a*, 303. Réfuta-
tion de son opinion
sur le motif du re-
noncement de *Jean
Racine* au Théâtre,
512
Harres (N.). *Libellus* de
Comædiis, &c. *b*, 144
Hébert, Evêque d'Agen.
Ses conseils à *Madame
de Maintenon* pour
ne pas faire exercer
les Demoiselles de
S. Cyr à des représen-
tations dramatiques,
a, 496
- Heinsius*, *b*, 186
Helvetius. Idée de son
Ouvrage intitulé : *De
l'Esprit*, *a*, 153, 258
Hénaute (le Président).
Défauts ordinaires
des Poètes, *b*, 90.
Son éloge de la feuë
Reine, Femme de
Louis XV, *a*, 62
Henri III. Ses Edits con-
tre les Duels, *a*, 226
Henri IV. Ses Edits con-
tre les Duels, *a*, 226.
Ce qu'il pensoit de
Plutarque, *b*, 467
Henriette (Madame) de
France. Son juge-
ment sur les Specta-
cles, & sa conduite
édifiante à cet égard,
a, 183 & 438
Henrion de Pansey. Ses ré-
flexions sur l'état de
Comédien, *a*, 266

- Herberai** (Dessessarts Nicolas de), *b*, 58
- Héros** de Théâtre. A quoi se réduit leur prétendue vertu, *a*, 48
- Histoire** des Ouvrages pour & contre la Comédie, *b*, 101
- Histrions**. Origine de ce nom chez les Romains, *b*, 25
- Homme** (l') dangereux. Citation sur les faux Philosophes, *b*, 322
- Homme** (l') du monde éclairé, *b*, 458
- Honneur**. Bon mot de M. de Montesquieu sur cette prétendue vertu, *a*, 94
- Horace**. Effets d'une bonne éducation, *a*, 65. Que la Poésie a traité presque tous les genres, 99. Caractere des bons Ministres d'Etat, 244. Ressemblance de la mauvaise éducation de notre temps à celle du temps d'Horace, 498. Cause de la corruption du Théâtre chez les Grecs, *b*, 21. Corruption de la Comédie chez les Romains, 23. Quand on commença à Rome à s'occuper de la Littérature des Grecs, 27. Son opinion sur la Tragédie & sur la Comédie Romaine, 28 & 29. Son idée sur les Ouvrages dangereux, 69. Inutilité des loix sans les mœurs, 295. Son repentir d'avoir abandonné le culte de la Divinité, 427. Il y a des amusemens dangereux, 486. Utilité de l'ironie, 552
- Huerne de la Mothe**. Condamnation de son Ouvrage en faveur des Comédiens, *a*, 114, 473. Critique de son Ouvrage, 196, & *b*, 356
- Huet**, Evêque d'Avranches. Sa définition des Romains, *b*, 53 & 63

I

- INCREDULITÉ**. Ses causes & ses effets, *a*, 130-146. Ses progrès en France, *b*, 516. Moyens proposés par M. de Beauvais, Evêque de Sénez, pour la réprimer, 518. Supérieurement combattue par l'Instruction Pastorale de M. de Montazer, Archevêque de Lyon, 520
- Incrédules**. Leur vanité & leur foiblesse, *b*, 521. Leur mauvaise foi, 519. Caractere de leurs Ouvrages,

523. Ils sont les échos des anciens Athées, 529. Caractere de leurs Ecrits, 531. Combien ils sont dangereux à l'Etat, 540, 542
Innocent XI & Innocent XII. Leurs réponses à des requêtes qui leur avoient été présentées par les Comédiens de Paris, a, 121. Acte de zele contre les Spectacles, a, 435
Intendans de Provinces. Notice à leur sujet, a, 315
Irail (l'Abbé). Réfutation de quelques-unes de ses assertions scandaleuses, b, 346-355

J

- Jacquin (l'Abbé).* Ses Entretiens sur les Romains, b, 53
Jarry (l'Abbé Guillard du). Ses idées sur la réformation du Théâtre, b, 186
Jaucour (le Chevalier de). Sa réflexion sur les Romains, b, 61
Jean (de), Prieur de Longuy, b, 356
Jérôme (S.) Pensée de ce Pere sur le goût que les femmes ont pour la parure, a, 496. Caractere du faux Philosophe, 142
Jeunes gens. La plupart ne doivent la corruption de leurs mœurs qu'à la fréquentation des Spectacles, a, 43, 55; b, 390. Leur vertu leur attire de la considération de la part même de ceux qui sont déréglés dans leurs mœurs, a, 65. Ce que la prudence exige de leur âge, *ibid.* b, 442
Joly (le P. Joseph Romain), b, 357
Jourdan de Durand. Motif de la tolérance du Gouvernement à l'égard des Théâtres publics, a, 287
Journal de Théâtre, a, 598
Juigné (le Clerc de), Evêque de Châlons. Citation de sa Lettre Pastorale contre la lecture des mauvais Livres, a, 135
Justinien. Ce qu'il disoit des amusemens dangereux, a, 57
Juvenal D'où dérive la vraie noblesse, a, 329. Portrait des mœurs de son siecle, b, 474
 Facilité qu'on a pour imiter les mauvais exemples, b, 547

L

- L** *LABROYERE*, (Barbeau de) *a*, 330
Lalouette, *b*, 101
Lambert (la Marquise de). Extrait de ses Avis à son Fils sur la Religion & sur les Spectacles, *a*, 35, 39
Lambert (de Saint-). Son tableau des Spectacles dans son Poëme des Saisons, *b*, 416. Ses idées sur les bals, 447
Lami. Son opinion contre la Poësie, *b*, 12
Lancelot du Lac, *b*, 57
Land (Jean le). Citation de son Ouvrage intitulé : *Nouvelle Démonstration Evangélique*, *a*, 301
Lande (de la). Citation de la Description de l'Italie, *b*, 230, 254
Languet, Archevêque de Sens. Abus qu'on a fait de son Eloge de *la Chauffée*, *a*, 172
Languet, Curé de S. Sulpice. Refusa la sépulture chrétienne à *la le Couvreur*, *b*, 182
La Ravaliere (l'Evêque de). Citation de son Essai de Comparaison entre la Déclamation & la Poësie dramatique, *a*, 264
Laval, Comédien, *b*, 195
Laval (Henri de), Evêque de Luçon, *b*, 258
Lauriso. Citation de son Ouvrage sur les Théâtres, *a*, 431; *b*, 422
Law (Guillaume), Anglois. Citation de son Ouvrage sur les Spectacles, *b*, 302
Lenglet Dufresnoi. Citation de son Traité sur l'usage des Romans, *b*, 67
Léon X. Son caractère, *b*, 180, 233
Lettre d'un Théologien illustre par sa qualité & par son mérite, attribuée au P. *Cassaro*, *b*, 116
Lettre de M. *Bossuet*, Evêque de Meaux, au P. *Cassaro*, Théatin, *a*, 359
Lettre du P. *Cassaro*, en réponse à la Lettre précédente, *a*, 380
Lettre Française & Latine du P. *Cassaro*, *a*, 385; *b*, 157
Lettre touchant la Comédie, 131
Lettre écrite de Marseille à M. de la Roque, touchant les discours du P. le Brun sur la Comédie, 151
Lettre d'un Docteur de Sorbone sur la Comédie, 157
Lettre de M. de *Bordelon* sur les Spectacles, 189
Lettre d'un Curé du Diocèse de Paris à M. de *Marmontel*, &c. 356
Lettre de M. *Gresset*, où il annonce son re-

- noncement aux Ouvrages dramatiques, a, 477
- Lettre d'un Anglois menacé d'une mort prochaine*, 499
- Lettre de J. J. Rousseau de Geneve à M. Dalem- bert, sur les Spectacles*, a, 195 - 221 ; b, 269-283, 278
- Lettres sur l'Ouvrage intitulé : Querelles littéraires*, b, 346
- Lettres historiques sur tous les Spectacles de Paris*, b, 166. On a omis d'indiquer l'Écrit suivant, attribué à M. de la Dixmerie, a, 195
- Lettres sur l'état présent de nos Spectacles, avec des vues nouvelles sur chacun d'eux, particulièrement sur la Comédie Française & l'Opéra*. Paris, 1765. in-12. L'une de ces vues nouvelles est de proposer, page 371, la suppression de ce qu'on nomme le quart des pauvres qui se retient sur la recette des Spectacles ; retenue que l'Auteur dit *vexer les Comédiens, & les mettre hors d'état de fournir, sans s'obérer, à la pompe & à la dignité de leur Spectacle*.
- Lettre d'un ancien Officier de la Reine sur les Spectacles*, 356
- Lettres historiques sur les Spectacles, à Mademoiselle Clairon*, b, 356
- Lettres à Eugénie*, b, 424
- Lettres sur les Spectacles, avec une Histoire des Ouvrages pour & contre les Théâtres*, b, 277
- Lettres-Patentes du 30 Juillet 1773, pour la construction du Théâtre de la Comédie Française*, a, 288
- Leval (de). Sa Réponse à la Lettre d'un Théologien défenseur de la Comédie*, b, 144
- Lhuillier*, b, 146
- Liancourt (la Duchesse de)*. Notice historique à son suiet, & pensées extraites de ses Avis à sa petite-fille, la Princesse de *Marfillac*, a, 230. Son sentiment sur la Danse, b, 449
- Liancourt (le Marquis de)*. Son sentiment sur les Duels, & notice sur son courage, a, 232
- Ligne (le Prince de)*. Caractère d'un Écrit qui lui est attribué, b, 424
- Linant (le P.)*. Comment il a caractérisé le P. Bourdaloue, b, 275
- Linguet*. Son observation sur la Tragédie d'*Artis*

- lie*, représentée à Auteuil, *a*, 290. Son jugement sur les Eloges du Maréchal de Catinat, 313
Lisinius (C.) Stolo. Fit venir d'Etrurie les Farceurs, *b*, 24
Livois (le P. de), *b*, 422
Locke. Définitions de la raison & de la révélation, *a*, 146
Long, Promoteur-Général de Marseille, *b*, 457
Lorris (Guillaume de), *b*, 57
Lo Specchio del desinganno, *b*, 227
Louis (Saint). Cité sur l'expulsion des Comédiens, *a*, 127
Louis XIII. Ses Edits contre les Duels, *a*, 226. Motifs de sa Déclaration du 16 Avril 1641, touchant les Comédiens, 294
Louis XIV, Sa question à *M. Bossuet*, Evêque de Meaux, sur les Spectacles, *a*, 61. Défenses faites aux Comédiens Italiens de faire chanter un *Te Deum* pour le rétablissement de la santé de *Louis XIV*, 123. Ses Edits contre les Duels, 226. Eloges qu'il reçut pour ses Edits contre les Duels, *b*, 138. Compliment qu'il fit au célèbre *Maffillon*, *a*, 444. Ce qu'il dit en apprenant la mort de la Reine, *b*, 167. Réponse de ce Monarque au sujet d'un sermon du P. *Soanen*, 274. Son jugement sur *Bourdaloue*, 275
Louis XV. Notices relatives à la vie de ce Roi, *a*, 339
Louis, Dauphin de France, pere de *Louis XVI*. Preuve des sentimens admirables de ce Prince, *b*, 170, 513 & 515
Louis XVI. Justes motifs de la joie des François à l'occasion de son mariage, *b*, 168. Hommage rendu aux belles qualités de ce jeune Monarque, 171, 341, 557. Quelle est la valeur vraiment recommandable, 557
Louvois de la Saussaye. Sa contestation avec les Comédiens, *a*, 289
Lucrece. Pensée sur les remords de la conscience, *a*, 455. Son impiété, *b*, 17
Ludis (de) Scenicis, *b*, 292
Luynes (le Cardinal de). Comment il a exposé dans une Séance publique de l'Académie Française, ses sentimens contre les Romains & les Comédies, *b*, 162

M

- M**
M**A****B****L****Y**, *b*, 545
Machabées. Perfection que la Religion donne aux Militaires, *b*, 469
Maffei (Scipion), *b*, 244 (le Marquis), *b*, 422
Magistrature. Son caractère & ses devoirs, *a*, 106-109, 112, 119, 331; *b*, 318, 373, 471
Mainrenon (Madame de). Les conseils qu'elle reçut de M. Hébert, Evêque d'Agén, sur les exercices dramatiques de la jeunesse, *a*, 496
Malesherbes (Lamoignon de). Citation d'une pensée de ce Ministre sur le Public, *b*, 461
Mallet. Son opinion sur l'état de Comédien, *a*, 289
Mandement de M. de Rochecouart, Evêque d'Arras, contre la Comédie, *a*, 404
Mandement du même, touchant les Bals, *a*, 408
Mandement de M. Fléchier, Evêque de Nîmes, contre les Spectacles, *a*, 414
Mandement du Chapitre de la Cathédrale d'Auxerre, touchant la Comédie, *a*, 419
Marc Aurèle. La difficulté qu'il eut de supprimer les Théâtres, *a*, 125
Marcillac (la Princesse de), *b*, 449
Mariages. Bonheur d'un mariage honnête, *a*, 6. Quel est le sort de ceux contractés sans réflexion, 41
Mariana. Son opinion sur les Spectacles, *a*, 84, 180, 484; *b*, 365. Idée de son Livre: *De Regis Institutione*, *b*, 366
Marie Charlotte Leïnska, Femme de Louis XV, Roi de France. Sa question à l'Abbé de Pontac, relativement aux Spectacles, 62
Marie-Antoinette, Archiduchesse d'Autriche, Reine de France. Démonstrations de la joie des François à son arrivée en France. *b*, 168
Marie-Thérèse, Reine de Hongrie. Notice d'un Règlement de cette Princesse, relatif aux Spectacles, *a*, 459
Marie-Thérèse d'Autriche. Trait de son Eloge par M. Bossuet, *b*, 167
Marlin, Curé de S. Eustache de Paris, *b*, 182

- Marmontel*. Sa critique de la Lettre de *Jean-Jacques Rousseau*, a, 223. Son opinion sur le duel, 224
- Marival*. Dangers des Théâtres pour les femmes, a, 44. Exemple de la passion des Romains pour les talens des Acteurs, 53. Son reproche à *Caton* de s'être montré au Théâtre, 64. Suicide attribué à une lâcheté d'ame, 92. Pensée morale, b, 72
- Martin* (l'Abbé), b, 278
- Martinique*. Quand les Théâtres y ont été établis, a, 601
- Mericourt* (Le Fuel de), a, 595
- Massieu* (l'Abbé). Son opinion en faveur de la Poésie, b, 13
- Massillon*, Evêque de Clermont. Compliment qu'il reçut de *Louis XIV*, a, 444. Destination des Rois à l'égard de leurs Sujets, 340
- Matérialisme*. Ses effets funestes & humilians, b, 539
- Maupertuis*. Anecdote favorable à la mémoire de *M. de Montesquieu*, a, 301
- Maximes & Réflexions* sur la Comédie, b, 158
- Mazarin* (le Cardinal de), b, 180
- Médicis* (Laurent de). Idée qu'il avoit de Rome, b, 233
- Mercier*. Idée de son *Essai sur l'Art Dramatique*, b, 410
- Meung* (Jean Chopinel de), b, 57
- Meusy* (l'Abbé de). Citation relative aux Spectacles, a, 458 ; b, 353
- Mézerau*. Portrait du Parlement de Paris sous *Charles VIII*, a, 112. Opposition du Parlement de Paris à admettre des Comédiens venus d'Italie, surnommés *Li Gelost*, 114. Anecdote sur *Anne de Boulin*, b, 400. Sa réflexion sur l'excès des plaisirs publics, 455
- Militaires*. Leur profession relevée par leurs vertus, a, 224-242, b, 318, 469, 470. Conduite qu'ils ont à tenir pour être constamment vertueux, 512, 557
- Millot* (l'Abbé). Citation de son *Histoire Littéraire des Troubadours*, a, 166
- Mimographe* (le). Idée de ce mauvais Ouvrage, b, 407
- Ministres* d'Etat. Caractere de leur dignité ; qualités qu'on exige d'eux & de ceux qu'ils honorent de leur con-

- fiance, & qui sont em-
 ployés sous leurs or-
 dres, *a*, 241. Idée que
 quelques-uns ont eu
 de leur état relative-
 ment aux mœurs, *b*,
 105
- Misanthropie* caractérisée,
a, 7
- Mœurs*. Leur utilité
 pour la conservation
 des Empires, *b*, 434,
 440. Leur dérégle-
 ment en France dans
 le dix-huitième sie-
 cle, *a*, 143; *b*, 338-
 340, 472-474
- Moines*. Faux préjugés à
 leur égard, *b*, 48
- Moliere*. Quels furent
 les effets des Comé-
 dies de *Moliere*, *a*,
 75, 106. Caractère
 de la plupart de ses
 Drames, *b*, 265
- Monacho* (François Ma-
 rie del). Extrait de
 son Ouvrage contre
 les Spectacles, & à la
 suite se trouve le tex-
 te original, 525
- Monnet de Rambert*, *b*,
 538
- Monnoie* (de la), *b*, 139.
- Montaigne*. Désintéresse-
 ment de l'homme
 vertueux, *b*, 383.
 Anecdotes sur *Henri*
IV, 467. Trahison des
 plaisirs, 488
- Montaquet* (de), Arche-
 vêque de Lyon. Cen-
 sure de nos Specta-
 cles, *a*, 449. Citation
 de son Instruction
- Pastorale sur l'incréd-
 ulité, *b*, 519
- Montchal* (de). Censure
 de la passion du Car-
 dinal de *Richelieu* pour
 les Spectacles, *b*, 165
- Montesquieu* (de). Faus-
 ses idées sur ce qu'on
 appelle honneur, *a*,
 94. Ses idées sur les
 Parlemens de Fran-
 ce, 109. Sa pensée sur
 les causes des révolu-
 tions d'un Empire,
 291. Son hommage
 rendu au S. Evangile,
 300, 604. Ses senti-
 mens à l'heure de la
 mort, 304. Idée de
 son système sur l'in-
 fluence des climats
 dans le moral, *b*,
 370. Dangers de la
 passion pour les
 Théâtres, 280. Qui
 sont ceux qui peuvent
 juger de la violation
 des mœurs, 373. Quel
 est le lot de chaque
 profession, 534
- Montgeron* (Carré de),
 Intendant à Limoges.
 Citations de quel-
 ques Anecdotes ho-
 norables à sa mémoi-
 re, *a*, 318
- Moreau*, Historiographe
 de France. Réflexion
 relative à la publica-
 tion du premier to-
 me de son Ouvrage
 intitulé : *Devoirs du*
Prince réduits à un mé-
me principe, *b*, 345
- Mornay* (Philippe, Mar-

- quis de). Son sentiment sur le duel, *a*, 239; *b*: 138
- Mothe* (Houdart de la). Les Poètes dramatiques sont des séducteurs, *a*, 52. Stro- phes de son Ode sur la Fuite de soi-même, 103. Citation de son Discours couronné en 1709, sur la Crainte de Dieu, 137. Effets de la Déclamation, 265. Son opinion contre l'utilité morale de la Poésie, *b*, 15. Idée qu'il avoit de nos Théâtres, 99. Belle leçon de cet Académicien aux jeunes Poètes sur les Poésies licencieuses, 191
- Muratori*, *b*, 421
- Musique*. Eloge de cet Art exercé sagement, *a*, 81. Inconvénient de cet art, *b*, 401. Son éloignement de son usage primitif, même dans la musique d'Église, *a*, 587; *b*, 401. Exemples de ses influences médicinales, *a*, 586
- Muy* (le Maréchal du). Eloge de ce Ministre, *b*, 510-516

N

- NADAL*. Objet du plaisir qu'on recherche aux Spectacles, *b*, 395
- Néron*. Sa passion pour les Spectacles corrompt la jeunesse de Rome, *a*, 491
- Neuschâteau* (François de). Son opinion sur l'état de Comédien, *a*, 289
- Neufvy*, *b*, 467
- Nicole*. Son jugement du Discours de M. Bossuet, Evêque de Meaux, sur l'Histoire Universelle, *a*, 61. Citation de son Traité de la Comédie, *b*, 127. Caractère de ce Philosophe, 128
- Noailles* (le Cardinal de) Archevêque de Paris, *b*, 354
- Noblesse*. D'où elle dérive, & ce qu'elle produit dans ceux qui n'en soutiennent pas le caractère par leur conduite, *a*, 328
- Nové* (la). Son sentiment sur les Duels, *a*, 226
- Nougaret*, *b*, 394
- Nouvelles* Observations au sujet des Comédiens, *b*, 194

O

- OBSERVATIONS** sur la Comédie, *b*, 193
- Ode** de M. Arcere, sur le danger des Spectacles, 503
- Oldemburge**. Son opinion sur les Parlemens de France, *a*, 109
- Olivet** (l'Abbé d'). Pensée judicieuse sur Boyer, Poëte dramatique, *b*, 185
- Ondedi**. Acte de son zele pour les mœurs relativement aux Jeux Scéniques, *a*, 432
- Opéra**. Caractere de ce Spectacle, *a*, 77; *b*, 57, 177, 384, 555
- Ordonnance** de M. de Belloi, Evêque de Marseille, touchant le Cirque ou Colisée. *a*, 425
- Ordonnance** de M. Colbert. Evêque de Montpellier, touchant la Comédie, *a*, 5
- Ordonnances** de M. de Castries, Archevêque d'Alby; & de M. de Pouillac, Evêque de Lodeve, touchant les Spectacles, *a*, 596
- Ordres Religieux**. Sentiment de Clément XIV à leur égard, *b*, 48
- Ormesson** (Anne Le Fevre d'), Epouse du Chancelier Daguesseau. Idée de ses vertus & de sa piété, *a*, 320
- Ormesson** (Henri François de Paule Le Fevre d'), mort le 20 Mars 1756. Anecdotes sur cette Famille, *b*, 320-328
- Ormesson** (Henri François de Paule Le Fevre d'), petit fils du précédent, *a*, 323
- Ormesson** (Louis François de Paule Le Fevre, Président d'), oncle du précédent, *a*, 329
- Otronelli** (Jean-Dominique), Jésuite Italien. Notice sur son Ouvrage contre les Théâtres, *b*, 124
- Ovide**. Dangers du fol amour, *a*, 11. Effets du jeu des Actrices sur le Théâtre, 28. Son aveu sur les dangers des Théâtres pour les mœurs, 96. Son conseil donné à Auguste contre la fréquentation des Théâtres, 125. Eviter la lecture des Poésies licencieuses, 264. Citation sur l'avantage qu'il y a dans la Littérature à recourir aux sources, 525. Ce qu'il disoit de ses Poésies licencieuses, *b*, 69

P

- P A I G E** (le). Ses Lettres historiques sur les Parlemens, *a*, 109
- Pannart**. Sa Piece badine sur l'Opéra, *b*, 177.
- Peinture des vices de notre siecle, 339
- Parænesis in Actores & Spectatores Comædiarum nostri temporis**, *a*, 535
- Parfait**. Son opinion sur nos Comédies, *b*, 380
- Parlemens de France**. Opinions de *Montesquieu*, d'*Hotman*, & d'*Oldenburge*, *a*, 109
- Parlement de Paris**. Son portrait sous *Charles VIII* par *Mézerai*, *a*, 112. Son Arrêt du 22 Avril 1761, qui condamne l'Ouvrage du sieur *Huerne de la Motte*, en faveur de la Comédie, 115 & 473. Son Arrêt du 20 Janvier 1765, où les représentations dramatiques sont défendues dans les Collèges, *a*, 118 & 490. Son Arrêt de 1540 cité relativement au motif de la taxe imposée pour les pauvres sur les Spectacles, 131. Son refus d'admettre des Comédiens Italiens nommés *Li Gelosi*, *b*, 89
- Pascal**. Sa piété louée par *Bayle*, *a*, 514. Caractere de la Religion chrétienne, *b*, 463
- Passé** (de). Ses Réflexions sur les Romains, *b*, 63. Sur les Ecrits amoureux, 70
- Passions**. Elles tiennent à notre existence, mais il faut en faire un bon usage, *a*, 15
- Patelin**. Idée des farces de son temps, *b*, 87
- Paterculus**. Caractere de *César*, *a*, 240
- Pavillon** (Etienne). Nécessité d'être vertueux dans la jeunesse, *b*, 442
- Pavillon** (Nicolas), Evêque d'Aleth. Idée de la vie de ce Prélat *b*, 442
- Paysan Perversi** (le). Ce qui y est dit de nos Théâtres, *a*, 603
- Pelletier** (Louise-Charlotte-Léonarde le), Epouse de *M. Henri-François de Paule Le Fevre d'Ormesson*, Intendant des Finances. Notices relatives à la famille de *Le Pelletier*, *a*, 322
- Peres de l'Eglise**. Comment les principaux ont été caractérisés par *Clément XIV*, *b*, 528. Combien leur lecture est à conseiller, même aux Laïques, *a*, 256; *b*, 529
- Périgni** (Claire-Eugénie

- le Picart de), Mere du Chancelier *Dagueffeau*. Idée de ses vertus, *a*, 115
- Philippe IV & Philippe V*. Ils chasserent les Comédiens de l'Espagne, *a*, 484
- Philippe de Néry (S.)* Exposition de ses véritables sentimens sur les Spectacles, *a*, 430
- Philosophie moderne*. Son portrait par *M. Gilbert*, *a*, 143. Caractere de la vraie Philosophie, 315. Egaremens des faux Philosophes, *b*, 412, 508, 519, 530, 540
- Pie VI*. Son refus à l'égard de la permission que les Ecoliers d'un College de Rome lui avoient demandée pour représenter des Comédies, *a*, 432
- Pieces dramatiques*. Qualités qu'elles doivent avoir pour mériter l'applaudissement, *a*, 21-23. Celles qui passent pour les meilleures, sont presque toutes dangereuses, *a*, 47
- Pierre (l'Abbé de S.)* Ses idées sur la nécessité de réformer les Théâtres, *b*, 268
- Piété*. Belle citation de *Jean-Baptiste Rousseau*, *b*, 548
- Pineault*. Citation d'un de ses Ouvrages pour la défense de la Religion, *b*, 541
- Pizzi (Joachim)*, *b*, 422
- Placette (Jean de la)*. Ses Réflexions sur les Spectacles, *b*, 198
- Plaisirs*. C'est dans leur choix qu'on fait connoître son naturel, *b*, 543
- Platon*. Son opinion contre la Poésie, *b*, 12. sur la Musique & la Danse, 19
- Pline*. Distinction entre les différens Comédiens de son temps, *a*, 167. Quel est le prix d'un Roi digne de l'être, 316
- Plutarque*. Funestes effets des Spectacles d'Athenes, *a*, 57. Son sentiment sur les Spectacles, *b*, 326. Sagesse du Gouvernement de Sparte, 441. Fâcheuses influences de la volupté, 466. Effets attribués à la lecture de ses *Vies des Hommes illustres*, 471
- Poésie*. Pureté de son origine, & sa dégradation, *b*, 13. Belles pensées de *la Mothe-Houdart* sur les Poésies licencieuses, *b*, 191.
- Poésie dramatique*. Idée & objet de cet Art, *a*, 68. Notices historiques sur l'origine, les progrès & la décadence de l'Art dramatique chez les An-

- ciens & les Modernes, *b*, 1-100
- Poëtes dramatiques. Combien il leur en coûte de peines & d'humiliations pour faire réussir leurs Drames, *a*, 18-21; *b*, 493. Ils veulent tous plaire au goût dépravé de la multitude, 404. Combien ils font nuisibles aux mœurs, 358-362
- Pompée, Son caractère, *a*, 240
- Pompignan (M. le Franc de), Archevêque de Vienne. Citation de son Instruction Pastorale sur la prétendue Philosophie des Incrédules modernes, *a*, 132. Citation de ses Ouvrages sur la Religion, *b*, 527
- Pompignan (le Franc, Marquis de), ancien Premier - Président de la Cour des Aides de Montauban, Sa Lettre à Louis Racine, *b*, 276. Idée des anciennes Tragédies Grecques, 375. Ce qu'il pense du contraste que présente le mélange des Drames réunis en une même représentation au Théâtre François, 112. Mépris de nos faux Philosophes pour les Anciens, *b*, 412. Ses réflexions pour la réforme de notre Théâtre, 425. sur le danger des Spectacles pour la jeunesse, 443. Portrait de notre siècle, 472
- Pontac (de). Sa Réponse à la Reine, Femme de Louis XV, sur la licence de quelques Prélats relativement aux Spectacles, *a*, 62. Cité sur les Jeux Augustaux, 107
- Porée (le P.) Portrait des Amateurs de nos Théâtres, *a*, 251. Ses réflexions sur l'état de Comédien, 292. Son sentiment sur les représentations des Tragédies dans les Colleges des Jésuites, 486. Il y aura toujours des réclamations contre les Théâtres, *b*, 190. Notice sur son Discours sur les Théâtres, 201
- Pouillac (de) Evêque de Lodeve, *a*, 596
- Poupart, Curé de S. Eustache, *b*, 356
- Powey (Charles), Anglois, *b*, 301
- Pratique du Théâtre, *b*, 112
- Projet pour le rétablissement du Théâtre François, *b*, 112
- Promenades de Long-Champ dans la Semaine-Sainte, *b*, 453
- Protestans. Leur morale

sur la fréquentation des Spectacles est aussi exacte que celle des Catholiques, *a*, 59; *b*, 278-311
Pylade. Acteur Pantomime, *b*, 32, 561

Q

QUERLON (Meunier de). Sa définition du Théâtre Italien, *a*, 80. Regles sur la Critique, 158. Idée d'un Discours sur le Maréchal de *Catinat*, & à cette occasion réflexions sur l'Eloquence, 249. Ses Réflexions sur les devoirs des premiers Magistrats, 471. Anecdote sur M. *Soanen*, Evêque de *Senez*, *b*, 274. Son jugement sur nos Pièces dramatiques, 314. Son sentiment sur la Tragédie des *Druides*, 315. Comment le Théâtre devient une école d'impïété, 323. Son sentiment sur le danger des Romans, 334. Caractère de les Feuilles Hebdomadaires des Provinces, 336. Quand il a commencé & fini d'y travailler, 565. Mauvais goût de notre Théâtre, 381. Son jugement sur les Lettres à *Eugénie*, 424. Ses réflexions judiciaires à l'occasion d'un Ouvrage du *P. Richard*, 429. Ses idées sur le Concert Spirituel & les Promenades de Long-Champ, 452. Ses réflexions sur le *Colifée*, 455. sur le *Waux-Hall*, 456. sur les suites funettes de la passion des Spectacles, 465. sur l'état d'un Journaliste à l'occasion de la mort de *Fréron*, 476. Ses réflexions sur les peines que les Poètes dramatiques ont à faire admettre leurs Pièces par les Comédiens, 492. Son témoignage sur les Ouvrages des Incrédules modernes qu'il déclare avoir presque tous lus, 530. Combien les impies sont dangereux, 542. Notice sur l'usage des applaudissemens du Théâtre, 558
Quinault. Dangers du fol amour, *a*, 8. Caractère de ses Poèmes, 82. Preuve de son repentir d'avoir travaillé pour le Théâtre, 508
Quinte-Curve. Caractère des

- des Scythes , a , 40.
Quintilien. Dangers des représentations , & même de la lecture des Pièces de Théâtre , a , 27. Ce qu'il pensoit de la Musique lascive , 80. Utilité de la Musique , 81. Ce qu'il reprochoit aux Comédies d'*Aristophane* , 88. Son opinion sur les dangers des Spectacles , a , 95. Ce qu'il pensoit sur les exercices dramatiques des jeunes gens , 493
Quintius Capitolinus. Belle pensée de ce Romain , b , 331

R

- RABELLEAU** , b , 402 & 416
Racine (Jean). Effets des représentations dramatiques , a , 26. Son repentir sur les sophismes qu'il avoit employés dans les égaremens de sa jeunesse en faveur des Spectacles , 309. Ses derniers & véritables sentimens sur les Spectacles , 312. Ce qu'il pensoit de ses Tragédies d'*Athalie* & d'*Esther* , 337. Preuves de son repentir d'avoir travaillé pour le Théâtre , 508. Anecdote honorable à sa mémoire , b , 419
Racine (Louis). Dangers de la passion des Théâtres , a , 67. Ne point employer la Poésie à irriter la folle passion de l'amour , 83. Désordres de l'incrédulité moderne , 143. Peinture des égaremens de l'homme , 301. Caractère de la Comédie , b , 9. Dégénération de la Poésie , 14. Devoirs de la Poésie , 18. Idée de ses Poèmes sur la Grace & sur la Religion , & notice sur sa Vie , 533
Radier (Dreux du). Extrait d'un Ouvrage de *Rivet* contre les Spectacles , b , 282
Radonvillers (l'Abbé de). Son attention à manifester ses sentimens contre les Romans & les Comédies dans une Séance publique de l'Académie Française , b , 161. Son témoignage intéressant sur les vertus de *Louis XVI* , b , 171
Raimbert. Anecdote relative à une représentation faite à Auteuil de la Tragédie d'*Artaxile* , a , 290

- Raison* de l'homme perfectionnée & élevée par la Religion, *b*, 507. L'empire des sens la dégrade, 543
- Ramire*. Extrait de son Ouvrage sur les Spectacles, *b*, 213
- Ramsai* (de). Témoignage honorable à la piété du Maréchal de Turenne, *a*, 302
- Rapin* (le P.) Caractère des Tragédies Françaises, *a*, 49
- Réflexions* sur les principales vérités de la Religion; ce qui y est dit sur les Spectacles, *b*, 311
- Réfutation* d'un Ecrit favorisant la Comédie, *b*, 145
- Réfutation* des sentimens relâchés du nouveau Théologien touchant la Comédie, *b*, 146
- Règlement* donné par une Dame de haute qualité à Mademoiselle sa petite-fille, *a*, 230
- Religion* chrétienne. Idée qu'on doit avoir de ceux qui l'attaquent, *a*, 34. Motifs du respect & de l'attachement que l'on doit à la Religion, *a*, 37; *b*, 506, 544. Bons effets politiques qu'elle a produits, *a*, 143, 607. Nécessité de s'en instruire pour la défendre contre ceux qui l'attaquent, 528. Indication de plusieurs Ecrits pour la défense de la Religion, *b*, 537
- Remy* (Saint). Comment il appelloit les Rois, *b*, 414
- Remontrances* des Comédiens au Roi; *Pièce fugitive*, *b*, 551
- Réponse* à la Préface de la Tragédie de *Judith*, *b*, 184
- Réponse* aux Questions proposées sur les Spectacles, *b*, 203
- Requistaires* (Extraits des) de M. *Joly de Fleury*, du 25 Janvier 1759; de M. *Seguier*, des 22 Avril 1761, & 18 Août 1770, *a*, 462, 466, 473
- Riballier* (l'Abbé). Son jugement sur la Tragédie des *Druïdes*, *b*, 321
- Ricard*, Professeur de Rhétorique au Collège d'Auxerre. Trait de son Discours, à l'occasion du mariage de *Louis XVI*, *b*, 169
- Riccoboni* (Louis). Ce qu'il pensoit des Théâtres, quant à leur effet moral, *a*, 76. Ce qu'il pensoit de l'Opéra, 83. Que les plus belles sentences se corrompent par l'organe des Acteurs, 103. Citation de ses *Réflexions* his-

- toriques & critiques sur les différens Théâtres de l'Europe, 122, 127; & b, 40. Ses Réflexions sur la mauvaise éducation, 387
- Richard* (l'Abbé). Anecdote relative aux Spectacles, a, 451. Cité sur les Spectacles de Rome, b 228-230
- Richard* (le P.), Dominicain. Citation de quelques-uns de ses Ouvrages, a, 122; b, 357, 428, 606
- Richardson*, b, 61
- Richelet*. Epigramme sur *Hédelin d'Aubignac*, b, 115
- Richelieu* (le Cardinal de). Blâmé sur son goût pour les Jeux Scéniques, b, 165
- Rivet* (André), Ministre Protestant, b, 281
- Rochehouart* (Guy de Seve de), Evêque d'Arras. Son Mandement sur la Comédie, a, 404. Autre touchant les Bals, 408. Sa défense aux Principaux des Collèges de prendre aucun Eco-lier tonsuré pour être Acteur dans les Tragédies qui se représentoient à la fin de l'année, 427. Exposition de ses raisons pour la condamnation des Spectacles, 440. Son sentiment sur les représentations des Tragédies dans les Collèges, 484
- Rochehouart* (le Duc de la). Dangers des Théâtres, a, 45
- Rois*. Ce que leur caractère auguste exige; leurs Courtisans sont intéressés à les corrompre, a, 340-346; b, 173, 175, 342-345
- Rollin*. Son sentiment sur l'usage des représentations de Tragédies dans les Collèges, a 486. Abus de la Musique, b, 402
- Romans*. Notice historique de ce genre d'Ouvrages, b, 45-72, 327-340
- Roque* (l'Abbé de la). Son éloge des Discours du P. le Brun sur la Comédie, b, 150
- Roguelaire* (de), Evêque de Senlis. Sa prudence dans l'éloge qu'il fit de M. l'Abbé de Voisenon, à l'Académie Française, a, 429
- Roscius*. Caractère & effets de la déclama- tion, a, 24
- Rosmond*, b, 182
- Rouveau* (l'Abbé du). Citation de son Eloge du Maréchal de Catinat, a, 302
- Rousteau* (Jean-Baptiste). Caractère & effets du fol amour, a, 8. Pénible le plus à craindre.

55. Tout ce qui se passe dans le monde, est comparé à une Pièce de Théâtre, 69. L'histoire comparée à un Spectacle dramatique, 70. Scènes du monde comparées à un Bal, 69. Effets de la mélancolie, 105. Source ordinaire des vices, 157. Hardiesse des calomniateurs, 160. Inconvéniens de la verve poétique, 266. Le bon esprit caractérisé, 336. Caractère de la belle Poésie, *b*, 485. Foiblesse de l'humanité, 489. Portrait de la jeunesse effrénée, 490. Sur l'infirmité humaine, 503. Son idée sur la cause des égaremens, *a*, 264. Corruption du siècle, *b*, 550. Portrait des faux Philosophes du siècle, 530. Corruption de la raison, *b*, 543, 544. Rousseau vengé, *b*, 550. Rousseau (Jean-Jacques). Caractère des Ouvrages de cet Auteur, *a*, 390, 306. Son hommage rendu à l'Évangile; 192. Pensées extraites de sa Lettre à M. *Dalembert* sur les Spectacles, 194-221. Ses idées sur le devoir des Sociétés Littéraires, 261. Ses réflexions sur l'état de Comédien, 269-283, 306. Caractère de la Tragédie, *b*, 8. Ses réflexions sur les Romans, 61-63. Critiques de sa Lettre à M. *Dalembert*, 195. Portrait des faux Philosophes, 508. Mauvais goût du Théâtre Italien, 397. Son sentiment sur la Musique, & sur celle de nos Églises, *a*, 585-587. Roustant (Antoine Jacques). Son témoignage sur la Lettre de M. *J. J. Rousseau* à M. *Dalembert*, *b*, 279. Rubin (le Comte Diego). Citation d'un de ses Ouvrages sur les Spectacles, *b*, 421. Rulfo (Paul). Notice d'un bon Ouvrage Latin qu'il a donné sur les Théâtres modernes *b*, 242.

S

- S**ABATIER de Castres (l'Abbé). Citation de son Ouvrage intitulé : *Les trois Siècles de notre Littérature*, *b*, 278. Saint-Cyr (Maison Royale de). Il en a déjà été question dans cette Table, page 579; mais on a omis d'y

DES MATIERES. - 605

- indiquer la page 326
du premier Volume,
où il en est aussi
parlé.
- Saint-Hibal*. Mot de cet
Incrédule, relative-
ment à la foiblesse
de ceux qui en fanté
font les Esprits-forts;
& ensuite réflexion
de *Bayle* à ce sujet, *b*,
521
- Sainte - Ecriture*. Com-
ment les Spectacles
s'y trouvent condam-
nés, *b*, 102. C'est pro-
faner les livres saints,
que d'en tirer des su-
jets de représentations
théâtrales, 189,
368, 386. Abus scan-
daleux qu'on a osé
faire de quelques
faits de l'*Ecriture Sain-
te*, pour y trouver
l'autorisation des
Spectacles, 348-353.
Comment on peut
lire avec fruit l'*Ecri-
ture Sainte*; & ce qu'elle
est à l'Eglise, 104.
Combien elle est né-
cessaire pour l'in-
struction des Rois, *a*,
394
- Sales* (le Comte de).
Son sentiment sur les
Duels, *a*, 229
- Sallier* (l'Abbé), *a*, 524
- Salluste*. Talens dont il
faisoit un sujet de
honte à *Sempronia*, *a*,
55. Pensée sur l'état
des Grands, *b*, 106
- Salvien*. Combien de
son temps les Specta-
cles de Marseille
étoient scandaleux,
b, 39
- Sanadon* (le P.) Cita-
tion de l'építaphe
qu'il fit pour le Maré-
chal de *Catinat*, *a*, 302
- Schomberg* (le Maréchal
de). Maniere dont il
éleva sa fille, la Du-
chesse de *Liancourt*, *a*,
230
- Scipion* l'Émilien. Mo-
dele d'un militaire
estimable, *a*, 241
- Scuderi* (George de),
Auteur d'une Apo-
logie du Théâtre;
caractere de son es-
prit, *b*, 60, 113
- Secousse*, Curé de Saint
Eustache, *b*, 356
- Séguier* (M.) Extrait de
son Requisitoire du
18 Août 1770, *a*, 466.
Utilité de la Reli-
gion chrétienne, *b*,
470. Dangers de nos
Théâtres pour la Re-
ligion, *a*, 469
- Sempronia*, *a*, 55
- Séneque*. Idée qu'il avoit
de ceux qui fréquen-
toient les Théâtres,
a, 33. Ce qu'il pen-
soit des dangers des
Théâtres, 95. Sa cri-
tique contre la fureur
des Romains pour les
Pantomimes, *b*, 33.
Sa pensée judicieuse
qu'il n'y a pas de
bonté à attacher à ce
qui n'est que moins

- mauvais, 72. Supériorité que l'ame doit avoir pour contenir les sens, 103. Religion nécessaire au bonheur de l'homme, 427
- Sens*. Combien leur empire dégrade la raison, *b*, 543
- Sentimens* pour servir de décision sur la Comédie & les Comédiens, *a*, 124
- Sentimens* de l'Eglise & des SS. Peres sur la Comédie, *b*, 155
- Simonet*, *b*, 153
- Simonide*. Comment il appelloit la Danse & la Poésie, *b*, 448
- Sixte V.* Jugement que les Romains en portent, *a*, 518
- Soanen*, Evêque de Sénez. Egard qu'on doit avoir pour la défense que l'Eglise fait de fréquenter les Théâtres, *a*, 402. Anecdote au sujet de son sermon contre les Théâtres, *b*, 275
- Sobriété* (la) doit être une des vertus de l'Etat militaire, *a*, 601
- Sociétés* honnêtes. Leur agrément, *a*, 30-32
- Solon*. Ce qu'il pensoit des représentations de *Theſpis*, *b*, 3
- Sonner* de M. Godeau, Evêque de Vence, sur le Théâtre, *a*, 456. Autre Sonnet d'un Comédien sur le même objet, 602
- Sophocle*. Surpassa *Eschyle*, *b*, 3
- Soucier* (le P.) Impossibilité de réformer le Théâtre, *b*, 331
- Souillac* (Jean-George de) nommé à l'Evêché de Lodeve en 1732, & mort en 1750. Rectifier à cet égard la page 596 du premier volume, & les pages 596 & 598 de cette Table, où cet Evêque se trouve nommé par erreur, *Pouillac*. Cette même faute se trouve dans le Dictionnaire Ecclésiastique du P. Richard, tom. III, p. 958.
- Speclacles*. Peu de personnes sont en état d'y aller pour juger des Pièces, *a*, 21. Dangereux & condamnables par l'objet du plaisir qu'on y éprouve, 32. Ils sont faussement donnés pour une école de vertu; ils sont l'écueil où viennent échouer les meilleures éducations, 42. Leurs effets sur les Spectateurs, *a*, 43-46. Condamnés par les Ministres Protestans, réguliers dans leurs mœurs, 181, *b*, 278-314. Condamnés par l'expérience & la

raison, 428-448. Différence entre les Spectacles de la Cour & ceux des Théâtres publics, a, 183. Impossibilité de justifier de bonne foi les Spectacles, 185. Les Spectacles & les mœurs sont choses inconciliables, 194. Citations de quelques événemens sinistres ou tumultueux arrivés aux Spectacles, 450-455; b, 489-497. Ce qui y attire le plus grand nombre des Spectateurs, 424. Les précautions dont on use pour les y contenir, prouvent qu'on a toujours à y craindre l'émotion que leurs passions y éprouvent, 490. Epoque de l'établissement des Spectacles à la Martinique & à la Guadeloupe, & les effets qu'ils ont produits, 600. Ils ne sont pas un besoin pour des Militaires vertueux, 601. Ils sont un nouveau moyen de corruption pour un pays déjà corrompu, a, 597
Spectateurs. Combien il

y en a peu qui puissent être bons juges des Pièces dramatiques, a, 16, 17, 23 & 27-29; b, 424. Ce qu'ils vont chercher aux Spectacles, a,

Stobée. Cité sur le zèle qu'on exigeoit à Athènes pour l'observation du rit national, a, 150
Soryeb, Jurisconsulte.

Dangers des Spectacles, a, 58. Citation d'une imposition mise en Flandres sur les Spectacles, au profit des Pauvres, 131. Autre citation, b, 163

Suart. Reproche fait à son Discours de Réception à l'Académie Française, b, 476
Sulpitius Pedicus. Vint venir d'Etrurie les Parceurs, b, 24

Swiss. Caractère de cet Ecrivain Anglois; son projet pour la réforme des Théâtres, b, 425

Système social. Idée de cet Ouvrage, b, 428. Ce qui y est dit contre les Spectacles, & sur la mauvaise éducation des filles de notre temps, a, 500; b, 430

T

TACITE. Citation des deux éditions de cet Historien, don-

nées par M. l'Abbé Brotier, a, 607. Utilité de la morale de Ta-

- cite , 608. Mœurs sages des anciens Germains, *a*, 31. Leur pureté attribuée à leur éloignement des Spectacles, 60. Impression de la vertu sur les méchans mêmes, 65. Sa critique de la fureur des Grands de Rome pour les jeux de Théâtre, 491. Influences des Spectacles sur les mœurs, 608. Décret du Sénat pour empêcher les Sénateurs de fréquenter les Ecoles des Pantomimes ; *b*, 33. Opposition des Sages de Rome à l'établissement des Spectacles, *b*, *ibid.* Siecles où la vertu a son prix, 472.
- Talbert**, Chanoine de Besançon. Réfutation d'un endroit de son Eloge de M. Bossuet, *b*, 158
- Talens** (les). Souvent plus nuisibles que profitables, *a*, 12
- Tassin** (Dom), Bénédictin, *b*, 355
- Térence**, Caractere & effets du fol amour, *a*, 11
- Terrasson** (l'Abbé). Ses écarts en faveur des Théâtres, *b*, 350
- Tertullien**. Motifs & effets des Spectacles voluptueux, *a*, 33. Efforts de l'ignorance pour justifier ce qui est défendu, 190 ; *b*, 256
- Testament** spirituel, ou derniers adieux d'un Pere mourant à ses enfans, *a*, 606
- Théâtres**. Caractere des Ouvrages de Théâtre, & l'incertitude de leurs succès, *a*, 19. Ce qui attire la plupart des Spectateurs, 27. Leurs dangers, 45. Défauts de nos Tragédies, 49. Ils sont condamnés par les Ministres Luthériens & Calvinistes, 59. Combien ils sont dangereux aux femmes, 55. Caractere de la prétendue pureté de nos Pièces de Théâtres, 84. Reproche fait à notre Théâtre de joindre presque toujours les Pièces les plus scandaleuses à celles qu'on appelle saintes, 87. L'art de nos Pièces de Théâtre consiste à embellir les vices, 50. Caractérisés par la *Mothe Houdart*, 103 ; *b*, 99. Motifs qui en éloignent les Sages, *a*, 105, 119. Citation non suspecte, qui prouve que le suffrage des personnes vertueuses n'est pas celui que les Poëtes dramatiques cher-

chent à se concilier, *b*, 546. Anecdote très-défavorable aux Théâtres, *b*, 299. Reproches qui leur ont été faits d'avoir fortifié & étendu l'incrédulité, *a*, 133, 469; *b*, 324, 414. Nos jeux de Théâtre inférieurs à ceux des beaux temps d'Athènes, *a*, 163. Faux préjugés sur les Théâtres de Rome moderne, 120, 432; *b*, 229-259. Le goût des Théâtres a corrompu les anciens Empires, *a*, 297. Motifs qui dans les Etats anciens & modernes ont porté le Gouvernement civil à les tolérer, 284-297; *b*, 324, 557. Raisons qui condamnent les Théâtres, *a*, 440. Passage de Tacite, où il est dit que Néron porta le dernier coup aux mœurs, en communiquant aux jeunes gens sa passion pour les Théâtres, 491. Difficultés que l'établissement du Théâtre de la Comédie Françoisé éprouva de la part de MM. de Sorbone & de plusieurs Curés, 516. Condamnés par la nature, la raison & l'expérience, *b*, 430-438. Influences res-

pectives des mœurs sur les Théâtres, & des Théâtres sur les mœurs, 329. Corruption des Théâtres, & dangers de leur fréquentation comparés à la description que M. Dorat a faite de l'air envenimé de Paris, 338. Défauts de nos Pièces de Théâtre, tant pour la morale que pour leur constitution littéraire, 374-387. Il est indécent d'y représenter des sujets saints, 384. Représentations domestiques des Pièces de Théâtre; leurs dangers, 405, 465. Combien peu ils sont propres à corriger les mœurs, 423. La devise que Santeuil a faite pour la Comédie n'est pas fondée, *ibid.* Il y est aussi parlé d'autres devises proposées pour le Théâtre de Rouen, *ibid.* Réglemens des Empereurs Julien & Théodore pour modérer les excès du Théâtre, 563. Théâtre Grec. Il n'est pas facile de le juger, *b*, 91. Théâtre François. Divisé en trois livres, &c. *b*, 126. Théâtre (de l'art du), *b*, 393. *Theatrum modernum, au-*

- Elore Paulo Rulfo*, b, 242
Théodoric. La difficulté qu'il eut à supprimer les Spectacles, a, 126
Theſpis. Passe pour être l'inventeur du genre dramatique, b, 2
Thomas (Saint). Examen de ses sentimens sur les Spectacles, a, 162
Thou (de). Son éloge du brave *La Noue*, a, 228
Tillet (Anne Louise du), veuve de M. Marie-François de Paule Le Fevre d'Ormesson, mort le 7 Novembre 1775, a, 325
Tite-Live. Notice sur les Comédiens dans les différens âges de l'Empire Romain, a, 285. Citation d'un Sénatus-Consulte pour la démolition d'un Théâtre de Rome, 297. Caractere de cet Historien, b, 24. Cité sur l'origine des Histriions chez les Romains, 25. Sur les Acteurs Atellanes, 30. Idée des mœurs des Magistrats de Rome, sous le Consulat de *Posthumius Albinus*, 374
Torcy (le Marquis de), Secrétaire d'Etat. Usage qu'il faisoit de l'Ecriture-Sainte, b, 105. Pensée de son Eloge par M. de Fouchy, *ibid.*
Tourneur (le). Caractere de sa Traduction des Nuits d'Young, b, 507
Tracy (le P.), Théatin. Cité à l'occasion de l'Ouvrage de *François-Marie del Monaco*, b, 123
Tragédies Grecques. Supériorité des anciennes Tragédies Grecques sur les nôtres, b, 375
Tragédies de Colleges. Leurs inconveniens, a, 486
Trebuches, b, 356
Trémoille (Marie de la Tour, Duchesse de la), citée en témoignage contre les Spectacles, b, 180
Trifino, b, 100
Tronchon. Epitaphe de *Jean Racine*, a, 510
Turenne (le Vicomte de). Idée de la vie de ce grand Général, a, 302
Tributs. Nécessité de leur imposition pour les vrais besoins politiques, a, 608

U

UNIVERSITÉ de Paris. Extraits de ses

Statuts sur la distribution des Prix à la fin

DES MATIERES. 611

- de l'année, *a*, 490.
 Articles de ses Statuts
 touchant les Jeux de
 Théâtres, *ibid.*
 Utilité des Spectacles,

Discours en Vers, par
 M. Armand. Fausses
 assertions de ce dis-
 cours, *a*, 598

V

- V**AIR (du), Garde
 des Seeaux. Il défend
 aux Principaux
 des Colleges d'exer-
 cer les jeunes gens à
 des représentations
 dramatiques, *a*, 492
Valere Maxime, Opposi-
 tion des anciens ha-
 bitans de la ville de
 Marseille pour les
 Spectacles, *a*, 86.
 Idée des mœurs des
 anciens Romains, 297
Valeur. Ne point confon-
 dre l'abus du courage
 avec le courage, *a*,
 239. Sentiment de
 Louis XVI sur la va-
 leur vraiment recom-
 mandable, *b*, 557
Valincour (de). Son
 attention à exposer
 les sentimens de *Boi-
 leau Despréaux* sur les
 dangers des Théa-
 tres, *b*, 160
Varron. Ses plaintes de
 la mauvaise éduca-
 tion des jeunes filles
 de son temps, *a*, 499
Vary (l'Abbé), Sur l'o-
 rigine de la Comé-
 die, *b*, 9
Verensels (Samuel). Ci-
 tation d'un de ses Dis-
 cours sur les Specta-
 cles, *b*, 295
Veri Sentimenti di S. Fi-
 lippo de Neri intor-
 no al Teatro, *b*, 228.
 Notice sur cet Ou-
 vrage, *a*, 431. Cita-
 tion qui établit l'ex-
 actitude des bons
 Confesseurs d'Italie à
 ne point tolérer la
 fréquentation des
 Spectacles, 413
Veri Sentimenti di San-
 to Carlo Borromæo
 intorno al Teatro, *b*,
 227
Veri Sentimenti di San
 Francesco di Sales,
b, 228
Vérités dont la lueur fut
 inutile aux Payens,
b, 526
Vernis des vieux âges.
 Nécessité d'en avoir
 une teinte, *b*, 420
Vertus. Supériorité des
 vertus chrétiennes
 sur celles des Payens,
b, 468
Vices (les). Toujours
 déguilés sur le Théa-
 tre, *a*, 39
Villedieu (Madame de),
 Ce qu'il faut penser
 des instructions don-

- nées par les portraits des vices, *b*, 325. Il en résulte que le *Drame* que M. *Falbaire de Quingey* a donné sous le titre de *l'Ecole des Mœurs*, & qui fut représentée sans succès le 13 Mai 1776 à la Comédie Française, ne méritoit point le titre d'*Ecole des Mœurs*.
- Villiers* (l'Abbé de), Auteur de la vie de Louis, Dauphin de France, Pere de Louis XVI, *b*, 170
- Villiers* (Pierre de), de l'Ordre de Clugny. Singularité de son caractère, *b*, 186
- Vincent* (Philippe), *b*, 287
- Virgile*. Funestes effets de la passion de l'amour, *a*, 4. Dangers & effets du fol amour, 10. Suites d'une folle passion conçue & contredite, 29. Réserve à se mêler de certaines contestations, 111
- Vite* (la) civile, *b*, 293
- Voïsevod* (l'Abbé de), *b*, 174. Comment il a été loué par M. de *Boisgelin*, Archevêque d'Aix, & M. de *Roquelaur*, Evêque de Sens, *a*, 429
- Voïsin*. Sa défense du *Traité* de M. le Prince de *Conti* sur la Comédie, *b*, 145
- Voltaire* (de), *b*, 182, 195, 541. Caractere des Ouvrages de la Marquise de *Lambert*, *a*, 35. Définition des Petits-Maîtres, 43. Ses plaintes sur l'usage de la passion de l'amour dans les Tragédies Françaises, 49. D'où dérivent les discours tendres & passionnés, 50. Excès de son attachement à la le *Couvreur*, 53. 266. Ses fausses idées sur les Spectacles, 58. Son jugement du Discours de M. *Bossuet*, Evêque de Meaux, sur l'Historie Universelle, 61. Comment il appelle les Ecclésiastiques d'une conduite équivoque, 63. Caractere des François, 72. Sa description de l'Opéra, 78. Son aveu sur la nécessité où le Poète est de se conformer au goût du public pour la licence, 89. Son opinion sur le suicide, 92. Ses fausses idées sur l'éloignement que les bons Magistrats ont pour la fréquentation des Théâtres, 106. Sa ridicule opinion contre les ennemis des Spectacles, 130. Son fanatisme contre ceux qui n'approuvent point les Théa-

TABLE DES MATIERES: 613

tres, 131. Son sentiment sur le caractère dominant de nos Drames, *b*, 330. Anecdote sur Louis XIV, 393. Son opinion sur la nécessité des Spectacles pour empêcher des crimes, 463. Sa conduite a donné des preuves du peu de confiance que l'on doit avoir aux signes de repentir que les Incrédules donnent dans des maladies sérieuses; on cite pour exemple l'Ode qu'il fit en pareille circonstance, 523. Indication de quelques Ecrits qui ont relevé les erreurs & les variations, 525. *Volupté* (Ode sur la), *b*, 486. Fable de M. Gellert sur la séduction de la volupté, 497. *Vossius* (Gérard-Jean). Son jugement sur les Drames dont les sujets sont tirés de l'Ecriture-Sainte, *b*, 188

W

*W*ALLIUS (Jean). Son opinion sur la cause du retard de l'emploi de la Langue Françoise dans les actes publics, *b*, 47. *Waux-Hall*. Idée de ce Spectacle, *b*, 455

X

*X*IMENÉS (de), *b*, 195

Y

*Y*ART. Cet Auteur n'accorde pas à la Comédie l'honneur de corriger les mœurs en riant, *b*, 193. *Young*. Pensée énergique sur la manière dont on doit supporter l'affliction, 503. Belles pensées sur le mystere de la Rédemption, 506

Z

*Z*OZZINI (Mariana). Son sentiment sur les jeux de Théâtre, *a*, 433. *Zucchini* (Stephani). Ce qu'il pense des Spectacles de Rome, *b*, 227. *Zurlauben* (le Baron de). Citation d'un Ouvrage qu'il a donné à l'occasion du mariage de Louis XVI, *b*, 168

Fin de la Table des Matieres.

ERRATA du Tome Premier.

- P**AGE 23, ligne 23, qu'on veut représenter; *lis.* qu'on voit représenter
Page 110, lig. 23 de la Note, *facto*, *lis.* *fato*
Ibid. lig. 28, après ce mot *eget*, ajoutez *tome II*, 323-326.
Page 191, lig. 27, combien est pernicieux, *lis.* combien, sur plusieurs points, est pernicieux
Page 322, lig. 29 de la Note, 180 dans quelques exemplaires; *lis.* 780
Page 438, lig. 2 de la Note 2, *erano*, *lis.* *erano*
Page 521, lig. 2 de la note, & dernier Doyen, *lisez* & Doyen.
Nota. Il y a encore eu quatre Doyens depuis M. l'Abbé Bignon jusqu'à l'année 1740, que le Chapitre de Saint Germain l'Auxerrois fut réuni à celui de Notre-Dame de Paris.
Page 526, lig. 18, *supportés*, *lis.* *rapportés*
Page 596, lig. 8 & 24, *Pouillac*, *lis.* *Souillac*; & voyez pour ce mot la page 606 du Tome II.
Même page, lig. 2 de la Note 2, en 1737, *lis.* en 1732
-

ERRATA du Tome Second.

- P**AGE 128, lig. 1. Il y a une faute dans ces mots & elles font aussi de M. Nicole. Cette faute est corrigée page 202 du même Tome, ligne 24.
Page 213, lig. 11, on la trouvera à la fin de ce volume; *lis.* elle se trouve rapportée page 503 de notre premier Tome.
Page 247, lig. 8, dans, *lis.* & dans
Page 251, lig. 18, unanimement, *lis.* unanimement
Page 325, lig. 21, *retinebantur*; *lis.* *retinebuntur*
Page 373, lig. 8, on a ci-devant vu, page 112, que; *lis.* on a ci-devant vu, page 112 de nos Lettres, que
Page 511, lig. 23, *rant*; *lis.* *tant*
Page 517, lig. 6, *hons*, *lis.* *hon-*
Ibid. lig. 7, *le* *lis.* *les*
Ibid. lig. 11, *ne nos*, *lis.* *de nos*
Page 599, *Pouillac*, *lis.* *Souillac*.

ADDITIONS & ERRATA DE LA TABLE.

- A** DELAÏDE de Hongrie, a, 557, *lif. b*, 557.
 Aguesseau (d') b, 315, *lif. a*, 315.
 Amelot, ajoutez b, 461.
 Aristophane, 121, *lif. 21*.
 Arles, b, 123, *lif. a*, 123.
 Armand, a, 598.
 Arnauld, b, 248, *lif. b*, 258.
 Augustin, 468, *lif. b*, 468.
 Barreaux (Des), b, 550, *lif. b*, 505.
 Beau (le), Citation de son Eloge de l'Abbé Sallier, relativement à la Bibliothèque du Roi, a, 522.
 Besplis, 398, *lif. 368*.
 Bibliothèque, dans quelques exemplaires, Romains, *lif. Romains*.
 Page 580, col. 2, ligne antépénult. Voyez la suite de la première col. de la page suiv. & placez après cet article la dern. lig. de la deuxième col. de la page 581.
 Bignon, 721, *lif. 521*.
 Boileau, 136, *lif. 396*.
 Bossuet, 61, *lif. a*, 61.
 Caffaro, 188, *lif. a*, 188.
 Caulet, 443, *lif. b*, 443.
 Chapuzeau, contre les Théâtres, b, 347, *lif. sur les Théâtres, b*, 126.
 Charlemagne, 126, *lif. 347*.
 Christianisme, a, 343, *lif. a*, 143, 606.
 Clémens, 506, *supprimez 63*.
 Clugny (de), b, 462.
 Comédiens, 607, *lif. 603*.
 Coutel, 155, *lif. 156*.
 Cyprien (S.) 386, *lif. 387*.
 Dalember, a, 596, b, 278, 596, *lif. a*, 596, 607, b, 278.
 Dancourt, 607, *lif. 269*.
 Danje, b, 445, 458, *lif. a*, 498; b, 18, 445-452.
 Dictionnaire Antiphilosophique, b, 528, *lif. 538*.
 Ducoudrai (M. le Chevalier) dont il est parlé pages 461, 464 & 579 n'est pas M. Ducoudray, Chevalier de l'Ordre de S. Louis, dont les talens relevés par les mœurs l'ont fait élire & nommer deux fois Maire de la Ville d'Orléans; sa seconde nomination fut faite le 21 Mars 1777, & célébrée par une Ode Latine de M. Charbuis, Professeur Emérite au Collège Royal d'Orléans. Cette Ode a été insérée dans la Feuille Hebdomadaire de l'Orléanois, du 28 Mars 1777.
 Ecclésiastiques, a, 404, 596, 599, *lif. a*, 395, 584, 601.
 Fleury, 465, *lif. 462*.
 Floris, a, 370, *lif. b*, 370.
 Fontenai, a, 606; b, 564, *lif. a*, 586, 606; b, 565.
 François, b, 527, *lif. b*, 537.
 Grasier (l'Abbé) b, 476.

- Grosley*, b, 235, 232, *lis.* 232, 237.
Huerne, Critique de son Ouvrage, *lis.* Indication de son Ouvrage, b, 196. Sa Critique, 356; & l'Arrêt de sa condamnation, a, 473.
Horace, a, 552, *lis.* 551.
Incrédulité, 520, *lis.* 519.
Incrédules, 529, *lis.* 528.
Jeunes gens, a, *ibid.* 442, *lis.* b, 442.
La Bruyere (Barbeau de) a, 330, a, 322.
Lettre de M. Gresset, a, 477, *li.* b, 477.
Lettre de J. J. Rousseau, a, 195-221; b, 269, &c. *lis.* a, 195, 221, 269-283; & b, 278.
Linguae, 313, *lis.* 303.
Masheu, b, 18, *lis.* b, 13.
Mariana, b, 366, *lis.* 365.
Marie-Charlotte Leczinska, 62, *lis.* a, 62.
Matérialisme, b, 339, *lis.* b, 543.
Maurepas, (le Comte de) a, 328.
Mericourt, 595, *lis.* 598.
Ministres d'Etat, 241, l. 243.
Montbarrey (le Prince de) b, 516.
Montesquieu, 604, *lis.* 606.
Ode de M. Arcere, 503, *lis.* a, 503.
Opéra, b, 57, 177, 384, 555; *lis.* b, 97, 177; 399, 592.
Ordonnance de M. Colbert, a, 5, *lis.* a, 594.
Ormesson (d') b, 320-328; *lis.* a, 320-328.
Peletier (le), a, 322, *lis.* a, 323.
Picart (le), a, 115, *lis.* a, 315.
Pompignan, b, 527, *lis.* b, 537, 112, *lis.* a, 87.
Pontac, 107, *lis.* b, 107.
Pouillac, voyez Souillac.
Public. Distinguer le Public frivole de Paris d'avec le Public sage, b, 461.
Quingey (Falbaire de), b, 612.
Querlon, a, 80, *lis.* a, 86; *ibid.* 558, *lis.* b, 562.
Richard (le P.) supprimez l'indication 606.
Souillac, 598, *lis.* 599.
Speçtacles, 600, *lis.* a, 600.
Taboureau, b, 462.
Théâtres, b, 557, *lis.* b, 560.
Trémoille, (de la) b, 180; *lis.* b, 290.
Tributs, a, 608, *lis.* a, 110.
Trissino, b, 100, *lis.* b, 180.
Turgot, b, 461.
Voisin, b, 145, *lis.* b, 143.
Voltaire (de). Citation de son Epitre à M. Turgot, b, 461, b, 515, *lis.* b, 523, b, 517, 550.
Yart, b, 319, *lis.* b, 193.
Pages 59, b, *lig.* 27, *salv.* des, *lis.* *salv.* de, 614, *lig.* 12, 498, *lis.* b, 598 & 606, 607; *lig.* 17, *deuxieme* col. *sent.* *lis.* *font.*

De l'Imprimerie de BENOÎT MORIN, rue Saint Jacques, à la Vérité, 1777.



